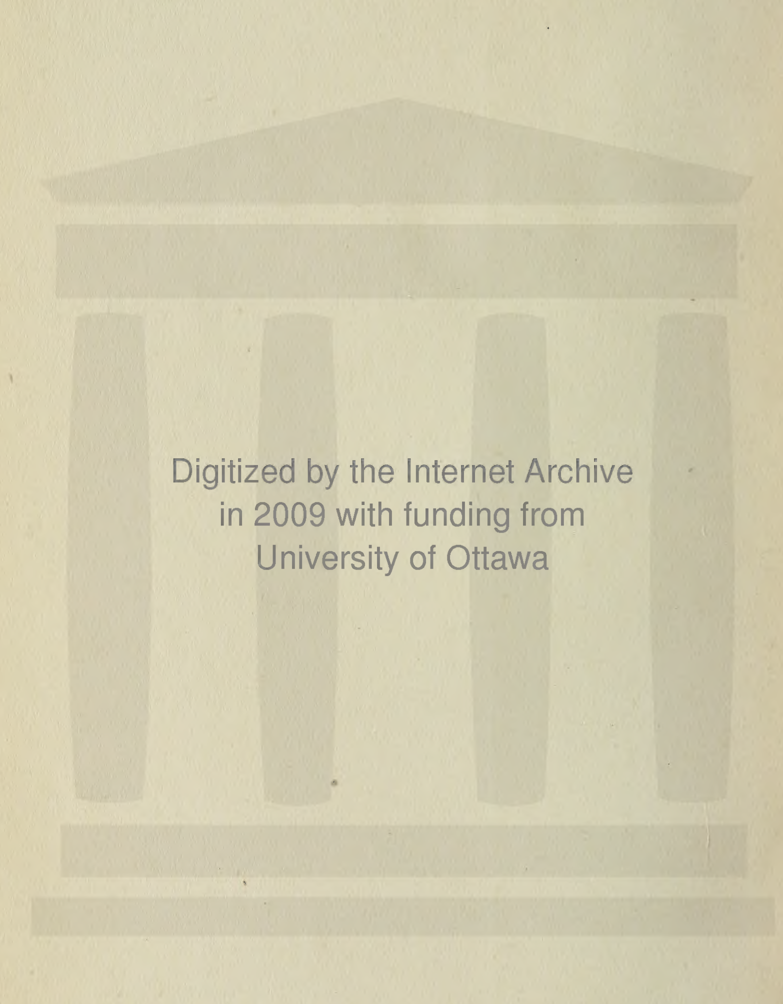


VERGNIAUD

• FIGURES DU PASSÉ •

ONT PARU OU PARAITRONT DANS CETTE COLLECTION

Les volumes en vente sont marqués d'un astérisque *

L'ÉMIR ABD-EL-KADER
par le Lieutenant-Colonel Paul Azan.

MIRABEAU *
par Louis Barthou,
de l'Académie Française.

La Duchesse DE CHEVREUSE *
par Louis Batiffol.

TALLEYRAND
par Jules Cambon,
de l'Académie Française.

DUMOURIEZ *
par Arthur Chuquet,
Membre de l'Institut.

LE ROI LOUIS XVIII
par Ernest Daudet.

GAMBETTA *
par Paul Deschanel,
de l'Académie Française.

Mgr DUPANLOUP *
par Émile Faguet,
de l'Académie Française.

MARC-RENÉ D'ARGENSON
par Fr. Funck-Brentano.

Monsieur VINCENT (DE PAUL)
par André Hallays.

MADAME DE MAINTENON
par Mme Saint-René Taillandier.

LAUZUN *
par le Duc de La Force.

VERGNIAUD *
par E. Lintilhac.

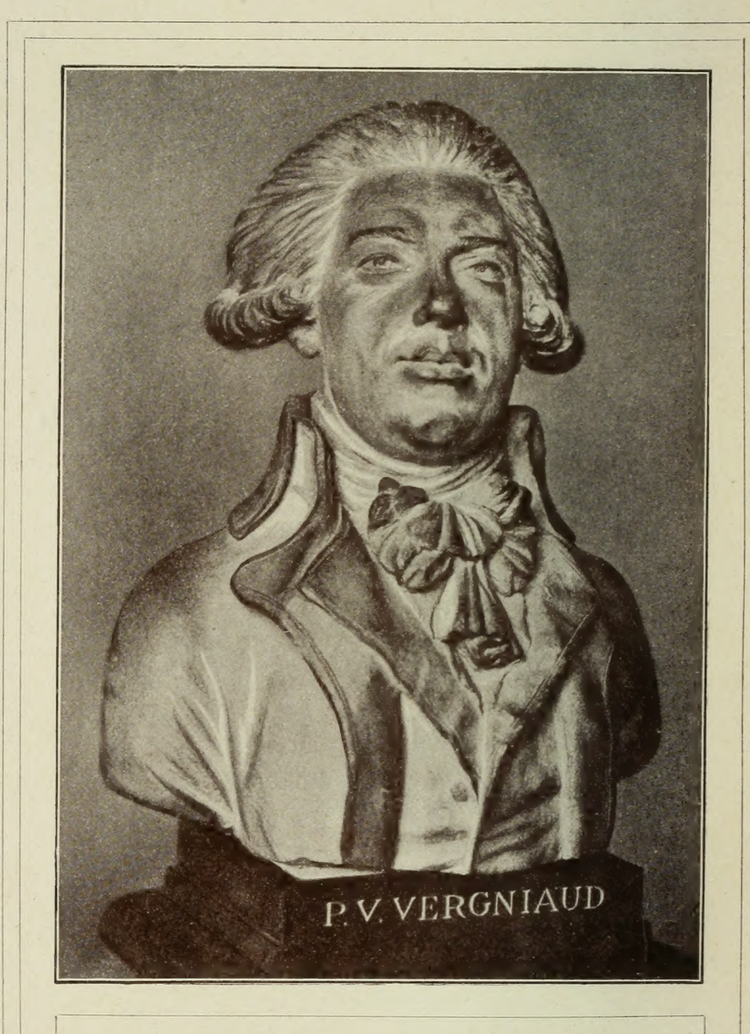
DANTON *
par Louis Madelin.

La Marquise de POMPADOUR
par Pierre de Nolhac.

M. THIERS
par Raymond Poincaré,
de l'Académie Française.

LE COMTE D'ARTOIS
par le Vicomte de Reiset.

LE PRINCE NAPOLÉON
par le Lieutenant-Colonel Rousset.



VERGNIAUD — Pl. I. Frontispiece.

• FIGURES DU PASSÉ •

Vergniaud

Le Drame des Girondins

PAR

EUGÈNE LINTILHAC



LIBRAIRIE HACHETTE
•79• Boulevard St GERMAIN• PARIS•

1920

A M. PAUL DESCHANEL

HOMMAGE D'UNE AMITIÉ FIDÈLE ET RESPECTUEUSE

D'esprit et de cœur,

E. L.

AVANT-PROPOS

La vie privée de Vergniaud est peu et mal connue : sa vie publique reste encore en proie à des opinions passionnément contradictoires et singulièrement déformantes. Apporter, avec des vérités sur celle-ci, des clartés sur celle-là, tel était notre premier devoir de biographe.

Il nous a été facilité par ces précieuses Recherches sur les Girondins *où l'exact Vatel a entassé les matériaux qu'il destinait modestement à être mis en œuvre par d'autres. Tout en les triant et façonnant, nous y avons ajouté quelques pièces inédites qui étaient nécessaires à notre dessein et qui avaient échappé à son zèle.*

Pour interpréter ces documents dans le sens de la vérité vivante, une certaine expérience des assemblées délibérantes et de la tribune politique n'était pas de trop. La nôtre nous aura-t-elle donné l'intuition de la réalité, quand manquaient les textes décisifs? En tout cas, elle nous a rappelé sans cesse, au cours de cet ouvrage, combien l'impartialité y était difficile et serait méritoire : elle nous en a rendu avide.

Ainsi, plus nous avancions dans notre étude, plus nous sentions quel tort on fait non seulement au caractère de Vergniaud, mais aussi à son talent et à sa politique, quand on les considère uniquement à travers l'opinion qu'on a du groupe dit des Girondins. Ce point de vue brouille tout.

De fait, les Girondins n'ont jamais formé, — même au fort de leur lutte contre la Montagne et la Commune, — un bloc de députés solidarisés par un programme délibéré et par une discipline acceptée. Ils n'ont été une « coalition »

que dans les calomnies de leurs adversaires, notamment dans les pamphlets de Camille Desmoulins, dans les invectives de Marat, dans les diatribes de Robespierre, dans le rapport tendancieux de Saint-Just, surtout dans l'acte d'accusation forcené d'Amar contre « la faction girondine » dont il fit pour les jurés « feu-de-file » le premier des cyniques « amalgames ». S'ils ont paru depuis avoir été un parti unifié, c'est grâce à l'imagination de certains historiens passionnés, de romanciers et de poètes qui sont devenus par là, à leur insu, les complices des « persécuteurs », comme les appelle Vergniaud. La légende des Girondins, *la voilà.*

Elle est née des réquisitoires de leurs bourreaux et de la communauté de leur supplice. Leur prétendue solidarité est posthume. Elle est l'effet d'un mirage sanglant : ils n'eurent que celle de l'échafaud; ils ne firent bloc que dans le tombereau de Sanson.

Au reste, pour mettre Vergniaud dans son jour, — au lieu de voir en lui « le chef de parti » des Girondins, comme l'appelle encore le dernier en date de leurs soi-disant historiens, M. Biré, — on doit le situer un peu à l'écart de leur groupe, plus ou moins fictif et toujours confus, en le séparant même de ses deux amis intimes, Ducos et Fonfrède, qui siégèrent en fait à mi-côte de la Montagne.

Il nous y est apparu non seulement le plus éminent par l'éloquence, mais encore le plus sympathique par le caractère, ayant été jusqu'au bout le plus éloigné de l'intrigue par la fierté de son talent et par la modestie de ses goûts, et surtout le plus rapproché de l'idéal par la sagesse de son évolution politique, par les élans de son patriotisme, par la sincérité et la constance de ses appels à la fraternité.

Mais, pour faire voir combien cette figure du passé mérite d'arrêter les regards du présent, il fallait la soustraire au faux jour de la légende et l'éclairer de près. Nous y avons tâché, de bonne foi.

E. L.

VERGNIAUD

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES ET FORMATION : VERGNIAUD INTIME

LA FAMILLE LIMOUSINE || L'ÉDUCATION || LA PROTECTION DE TURGOT || AU SÉMINAIRE ET DANS LE MONDE || « ANNÉES PERDUES » ET CRISE || VOCATION ORATOIRE || TRAITS DU PORTRAIT D'APRÈS NATURE.



VERGNIAUD sortit de cette bourgeoisie moyenne qui évoluait vers la démocratie, à travers la France entière, depuis le cœur de Paris, où elle inspirera la verve égalitaire de Figaro, jusqu'au fond des provinces, où elle applaudira et élira l'avocat limousin dont l'éloquence devait servir sa politique et illustrer son rôle, dans la crise finale de l'Ancien Régime.

Il naquit à Limoges, le 31 mai 1753, de l'union de Pierre Vergniaud, « bourgeois et marchand de la présente ville », avec « demoiselle Catherine Baubiat, fille du sieur Pierre Baubiat, bourgeois de la présente ville ». Il reçut les prénoms de son parrain, « Monsieur *Pierre Victurnien* Dassier, ancien greffier au bureau des finances de Limoges ». Sa maison natale se voit encore rue du Clocher, au coin de la rue Gaignolle, sur laquelle prend jour la chambre où il vint au monde.

Son éducation fut commencée, dans la maison paternelle, par un prêtre, l'abbé Roby, un lettré, qui était à la fois émule de Scarron et précurseur des félibres dans une *Énéide* en vers burlesques et limousins. Elle se continua au collège

des jésuites de Limoges, où l'abbé patoisant avait d'ailleurs été professeur. Vergniaud y fit ses classes de lettres avec un succès sur lequel s'accordent les témoignages locaux. Il paraît bien qu'il brillait aussi dans les cours de mathématiques, alliant ainsi à son esprit de finesse cette discipline géométrique dont témoignera sa composition oratoire.

Un revers de fortune l'amena à faire sa philosophie à Paris et le tourna d'abord vers la carrière ecclésiastique. Dans l'hiver de 1770-1771, les grains ayant renchéri au delà de toute prévision, à la suite d'une disette, son père, qui avait entrepris la fourniture des vivres pour le régiment de cavalerie en garnison à Limoges, se trouva ruiné ou à peu près. Tous les biens propres de Pierre Vergniaud, qui lui avaient constitué une honnête aisance, y passèrent. Il lui resta bien quatre maisons, « dans le triangle formé par les trois rues du Clocher, du Mûrier et Gaignolle », mais elles représentaient l'apport dotal de sa femme. Il n'avait plus pour vivre que la modeste ressource de les louer en garni, ce qu'il fit, en se qualifiant de « propriétaire-foncier ».

Son fils dut à la générosité de Turgot, — qui était alors intendant du Limousin, — de pouvoir continuer ses études. Une fable en vers de sa composition qu'il avait rimée étant en troisième et qu'il eut l'occasion de débiter devant ce personnage, lui en avait valu la précieuse bienveillance. Celle-çi s'exerça à ce moment critique. Grâce à elle, il fut admis, en qualité de boursier, dans ce fameux collège du Plessis-Sorbonne qui devait devenir, sous la Terreur, une prison des suspects, mais qui était « plein encore du souvenir de M. Turgot ». Il put y respirer, comme le d'Arcy de l'*Abbesse de Jouarre*, « le parfum de sagesse que répandait autour d'elle cette grande âme ». Il y fit sa philosophie, ainsi que l'y avait faite son protecteur, au sortir de Louis-le-Grand.

De ce collège il passa dans un séminaire. François Alluaud, dans une précieuse, mais trop succincte notice qu'il a consacrée à son oncle, dit : « Comme son protecteur, Vergniaud, en sortant de ce collège, entra au séminaire de la Sorbonne

et consacra plusieurs années à l'étude de la philosophie et de la théologie. » Il entra probablement au séminaire de Saint-Sulpice dont les élèves pouvaient suivre aussi les cours de théologie et de droit canonique de la Sorbonne. Quant au séminaire, — dit « l'hospitalité de Sorbonne », — il n'était ouvert qu'à une douzaine de bacheliers en théologie, préparant leur licence. C'est donc à Saint-Sulpice que Vergniaud aurait fait ses études de théologie et subi un noviciat ecclésiastique.

Il se détourna de cette carrière, faute de vocation, et il ne l'eût suivie que faute d'argent. Nous avons là-dessus de lui-même un aveu dépouillé d'artifice : « Si je croyais, écrit-il à son beau-frère, le 1er janvier 1780, que l'état ecclésiastique pût me procurer une existence que je ne puis pas obtenir par un autre état, je le reprendrais, et ne croyez pas que ce soit par inconstance; je l'ai pris, la première fois, sans savoir ce que je faisais, je l'ai quitté parce que je ne l'aimais pas, et je ne le reprendrai que par nécessité. »

Entre la sortie du collège du Plessis et cette lettre, il y a un intervalle de six à sept ans qui reste la partie la plus obscure de la vie de Vergniaud. Une moitié de ce temps environ dut se passer surtout au séminaire, car la durée normale des cours de théologie, du moins à Saint-Sulpice, était de trois années. Durant l'autre moitié, le noviciat mondain succéda au noviciat ecclésiastique, — la *mondanité* au *moniage*, comme disaient nos vieux biographes, — grâce aux salons où il semble bien que le jeune séminariste ait été introduit et suivi par la protection de Turgot.

Ce dernier ne pouvait en effet en vouloir à son protégé de renoncer à l'état ecclésiastique par défaut de vocation, puisqu'il avait écrit lui-même à ses parents, en une crise de conscience pareille : « Il m'est impossible de me dévouer à porter toute ma vie un masque sur le visage ». Ce dut être lui qui le fit admettre dans le salon académique du fameux Thomas dont Grimm dit qu'il était « l'ami particulier de tous les amis de M. Turgot ». Un salon ouvert en ouvre beau-

coup d'autres pour un jeune homme qui a de l'entregent, et Vergniaud ne devait pas en manquer, avec son amabilité naturelle, sa sensibilité enjouée, sa parole et ses rimes faciles. C'est ainsi qu'il devient un des familiers de la comtesse de Maleyssie, chez laquelle nous le voyons séjourner, dix jours, au château de Maugarny, près de Montmorency, pendant le carnaval de 1779, « parce qu'il n'avait pas un sol ».

Cependant il est à l'affût d'une position sociale. C'est la chose difficile, mais notre échappé de séminaire compte bien l'obtenir en se poussant dans le monde par des vers à deux fins, selon la recette classique, celle de l'abbé de Mathurin Régnier qui,

> Méditant un sonnet, médite une évêché.

Son calcul ne réussit pas du premier coup, comme naguère auprès de Turgot, mais il lui vaudra des connaissances à utiliser plus tard. Il fait notamment celle de Dupaty, dans le salon de ce même Thomas dont le spirituel président disait, tout en rendant hommage à l'amabilité de l'hôte : « M. Thomas s'occupe trop de la gloire : il travaille depuis deux ans, nuit et jour, à sa statue. » Il devait le retrouver à Bordeaux et fort à propos pour son avenir. Pour le présent, la rencontre la plus utile avait été celle de M. d'Ailly, directeur de l'administration de l'impôt dit des Vingtièmes. Il en obtint d'abord une place de surnuméraire, en attendant « un contrôle des Vingtièmes », pour lequel il disait, à la date du 1er novembre 1778, avoir la parole formelle du tout-puissant directeur. D'après son billet de bonne année, du 3 janvier 1779, il espérait « commencer une carrière moins triste que celle parcourue jusqu'à présent ». Mais, à la date du 7 mars, il écrira à sa sœur qu'il en est « toujours à l'espérance » et il marquera son impatience, en trouvant que c'est « furieusement long ». Il déchante même si fort que cette exclamation désolée lui échappe : « L'on voit bien que je ne suis pas heureux! » Cependant, d'après

son neveu, « l'espérance » se serait réalisée, au cours de cette même année 1779, mais sans le contenter. Il paraît que, devenu titulaire d'un bureau des Vingtièmes, il n'aurait pu vaincre « l'antipathie qu'il ressentit bientôt pour ce genre d'occupation ». Il dut même la ressentir tout de suite, car, avant la fin de l'année, il chargeait son beau-frère de l'excuser près de son père, pour la lui avoir déguisée « par un mensonge ». Il protestait d'ailleurs que ce n'étaient « certainement pas les plaisirs qui l'avaient détourné de son devoir ». Mais il n'y avait pas d'excuse qui tînt. Le fait était là, avoué, accablant : il avait perdu sa place « par sa faute ».

C'était la deuxième carrière dont il se détournait ou qu'il ratait. Il avait vingt-six ans et il restait « un fardeau » pour son père. « C'est assez d'en être un pour moi-même, ajoutait-il. Je suis accablé par ma mélancolie qui m'ôte l'usage de mes facultés. J'ai beau faire mes efforts pour la cacher aux yeux de ceux que je vois, elle reste toujours. Je ris par convulsion, et mon cœur partage rarement la fausse joie qui se peint sur ma figure. » La confidence est curieuse, parce qu'elle est écrite sous le coup d'une tristesse qui contraste avec la gaîté foncière de Vergniaud. Elle est importante, parce qu'elle est en accord avec le ton de certains accents profonds qui lui échapperont parfois. Elle donne même à penser qu'aux heures de crise il se serait contraint, ainsi que nous le voyons faire ici, à garder stoïquement sa gaîté coutumière comme un masque.

Quoi qu'il en soit, l'horrible peine de se faire jour, dont parle La Bruyère, l'avait alors rebuté et son oncle, dom François Vergniaud, prieur de l'abbaye cistercienne de Saint-Léonard de la Chaume, près de la Rochelle, écrivait rudement au beau-frère Alluaud : « Sa conduite est inconcevable, après ce qu'il a fait à Paris. Faites-lui sentir combien il a tort, ayant mangé l'argent des uns et des autres de n'avoir pas encore pris un état à l'âge où il est. » L'indolence de son caractère, du moins à cette époque, nous est apparue d'ailleurs dans la lettre du 1er janvier 1780, où il semblait se rési-

gner à reprendre l'état ecclésiastique comme un pis-aller.

L'amitié des siens trouva mieux. Il était revenu, chez son père, en février 1780, quittant Paris — où il laissait des créanciers qui se rappelleront à lui, quand il sera député, — et ses mirages, y compris celui de l'état ecclésiastique. Son oncle, dom François Vergniaud, avait prononcé le mot décisif dans cette consultation de famille. Il trouvait certes « fort beau, fort honorable, » cet état ecclésiastique qu'il avait pris lui-même, après avoir été soldat et combattant des trois batailles rangées de Fontenay, Rocoux et Lawfeld », mais il estimait que « c'était assez d'un prêtre dans la même famille ». Il conseillait donc à son neveu de « suivre une autre carrière »; mais laquelle? En attendant, celui-ci se morfondait au logis paternel où il était rentré bredouille et désorienté, en passe de devenir un déclassé, dans cet état de marasme dont il se montrait déjà accablé, vers la fin de son séjour à Paris.

Mais il y gardait une certaine activité intellectuelle et qui prit une forme singulière : « Son beau-frère, nous dit son neveu, le surprit un matin improvisant un discours » et fut « étonné de la facilité de son élocution ». Ainsi Vergniaud désœuvré et désemparé s'avisait de discourir tout haut et en improvisant, dans la solitude de sa chambre. Avait-il pris l'habitude de cet exercice de parole, le goût du tour de force de l'improvisation, dans les leçons spéciales du séminaire de Saint-Sulpice, par lesquelles on y préparait les futurs orateurs de la chaire, sur le modèle de Fénelon? Quelle était la matière de ce discours improvisé? On ne sait, mais cette précieuse anecdote nous montre Vergniaud obéissant alors à la poussée intérieure d'une faculté maîtresse que son heureux désœuvrement dégageait et mettait en jeu. Au fait, l'instinct inquiet de cette faculté n'aurait-il pas été précédemment la cause secrète de son inconstance apparente, dans le choix d'une carrière? Ce n'était sans doute pas la première fois que se mettait à parler le démon oratoire qui était en lui et que cachait sa modestie innée; mais cette fois il avait parlé à bon entendeur.

Le premier et sagace témoin de l'éveil du génie de Vergniaud était le mari de sa sœur, — son aînée d'un an ou deux. Il s'appelait François Alluaud, était ingénieur géographe du roi et entrepreneur des ponts et chaussées. Avant de devenir directeur de la Monnaie, il le sera, à partir de 1788, de la manufacture royale de porcelaines de Limoges, après en avoir installé une autre, pour son compte, à Bordeaux, où elle occupera fort Vergniaud, chargé d'en surveiller la gestion. Avec son coup d'œil d'ingénieur, il dut mesurer l'énergie verbale qui était en puissance chez son beau-frère, et il lui désigna l'application pratique qu'il en devait faire. « Que ne prends-tu donc l'état d'avocat? » s'était-il écrié. « Je ne demande pas mieux, avait riposté l'orateur en herbe, mais comment subvenir à ma dépense jusqu'à ce que je sois en état de plaider? » — « Je t'aiderai », répondit le beau-frère, au témoignage de son fils qui ajoute, en parlant de son oncle : « Cette réponse décida de son avenir ».

L'Église n'y perdait rien et le barreau allait y gagner beaucoup : un mauvais prêtre de moins, un bon avocat de plus et qui deviendrait un grand orateur, c'était tout profit pour la société de l'Ancien Régime, en attendant le Nouveau.

Les épaves de la correspondance de Vergniaud, — brûlée en grande partie par sa sœur, après son arrestation, — ne nous ont guère servi jusqu'ici qu'à dater des faits de sa vie. Elles nous y serviront encore précieusement : mais elles nous invitent dès maintenant à en tirer davantage. Rapprochées surtout de la courte notice de son neveu et de quelques billets inédits de la femme de son ami Ducos, elles vont nous permettre de pénétrer assez avant dans son intimité pour démêler quelques traits essentiels de sa personne morale et physique, à défaut du portrait complet et en pleine lumière que rendent impossible la sécheresse et la rareté des documents. Nous devrons en effet laisser dans la demi-teinte une partie de sa physionomie, si nous ne voulons pas abuser des conjectures ou des anecdotes suspectes. Nous l'y laisserons donc, car il faut savoir ignorer.

Il paraît avoir été foncièrement gai. Mme Ducos, — dans une lettre à son mari, datée du 24 septembre 1791, — s'explique en ces termes sur le fait de n'avoir pas reçu Vergniaud, à l'heure du départ des deux amis pour Paris, après leur élection : « Tu lui diras aussi que je ne demandai pas à le voir, parce que j'avais trop de chagrin pour voir un être qui ne sait pas ce que c'est, mais que je l'aime la même chose. » Sa correspondance confirme ce témoignage. Le ton dominant en est l'enjouement. Il en apportait aussi beaucoup dans ses relations. De ce fait nous trouvons encore, dans la précieuse correspondance de Mme Ducos, une preuve significative. Elle confie à son mari, — à propos de l'élection de leur ami à la vice-présidence de la Législative et après avoir constaté qu'il « s'avance bien joliment » — : qu'elle est « toute confuse de lui avoir écrit », en ajoutant avec une espièglerie de camarade : « Je ne peux m'empêcher de respecter un vice-président. Mais c'est parce que je ne le vois pas ; car, si j'étais près de lui, l'idée ne me viendrait pas de le trouver respectable. » Mais, comme on l'aime, dans la maison, ce vice-président qui endort les enfants, avec « sa jolie chanson *Nanète-Nanon* » et qui « se délassera » en jouant avec eux, dans le jardin de la rue de Clichy, comme s'en souviendra Henri Fonfrède, — et ce sera au lendemain de la conspiration de mars, au fort de la lutte suprême, déjà « sous le couteau »!

Une déception amère, un redoublement de gêne, provoqueront bien chez lui quelques accès de mélancolie ; et nous en avons déjà signalé de tels : mais, dit son neveu, « il était accoutumé à de longues privations et à soumettre ses volontés à la position de sa fortune ». Nous avons eu en effet une occasion de noter qu'il s'appliquait à dissimuler ses chagrins intimes sous le masque de sa gaîté coutumière. Il semble bien qu'il les dominait vite, que sa philosophie reprenait le dessus, et en somme avec l'activité voulue, quoi qu'on en ait dit.

Certes celle-ci n'était pas dévorante. Vergniaud aura même une réputation établie de paresseux. Mais était-elle bien fondée? On conte partout, à l'appui de cette opinion, qu'un client venant lui proposer une affaire, il aurait, avant de répondre, consulté d'un œil le volume du dossier et de l'autre celui de sa bourse et que, constatant l'état satisfaisant de celle-ci, il aurait refusé de se charger de celui-là. Une autre fois, étant en villégiature chez les Desèze, comme il faisait ses préparatifs de départ, la dame du logis, — celle-là même qui, dans un accès de dépit politique, déchirera ses pauvres *Adieux*, — lui fit remarquer qu'il n'avait pas encore « délié les paperasses » qu'il avait apportées. Sur quoi, tirant deux écus de sa poche, il se serait récrié : « J'ai encore six livres, me croyez-vous assez sot pour travailler? » Sur ce renom de paresse chacun croira devoir renchérir et Champagneux, un de ses camarades de prison, notera pour la postérité qu'il s'y attardait au lit. Or, que pouvait-il faire, en pareil lieu, à moins qu'il ne méditât sa défense ou ne relût son Sénèque, deux occupations pour lesquelles nul besoin n'était qu'il se levât, au premier aboiement des molosses de la Force ou de la Conciergerie?

Pour être tenace, cette réputation de paresse faite à Vergniaud, ne nous paraît pas moins exagérée, à y regarder de près. De fait, nous le voyons, par sa correspondance, « accrocher » ardemment et « travailler » consciencieusement toutes les causes plus ou moins « vilaines » qui passent à sa portée, bien loin de les repousser ou de les négliger. Où aurait-il d'ailleurs trouvé le temps de paresser autant que voudraient le faire croire les anecdotes traditionnelles? Il ne devait pas avoir alors beaucoup de loisir, entre le Palais sur lequel il fondait une partie de sa cuisine et le secrétariat chez Dupaty qui procurait l'autre et qui n'était pas une sinécure, au cœur des vifs démêlés de son patron avec le Parlement. Dans la saillie chez les Desèze, — qui paraît la plus authentique, — il n'y avait peut-être qu'un supplément à des vers qu'il venait de composer là et au « plaisir

délectable » qu'il y prenait à « voir couler l'eau ». Qu'il fût contemplatif, c'est certain et nous aurons à relever ce trait de caractère dans de plus graves circonstances. Mais comment concilier la légende de sa paresse avec sa diligence d'avocat et surtout avec l'activité oratoire qui lui fera prendre la parole, plus d'une dizaine de fois par mois, en moyenne, au cours de ses deux mandats, sans compter le travail courant des commissions et comités ?

Au fond, ces boutades, plus ou moins authentiques, de Vergniaud sur sa paresse, ne nous semblent être que des élégances de jeune homme pauvre qui va dans le monde et croit devoir y affecter, à l'occasion, le dédain de ses petites misères. Fit-il pas mieux que de se plaindre ? C'était là une partie de la tenue mondaine, comme ces décences de toilette dont il rend à sa famille un compte plus grave, notamment celui des dettes chez le cordonnier et chez le perruquier.

Ce dernier article était celui de luxe, dans son budget, à cause des soins qu'au témoignage de son neveu, « il était obligé de faire donner à sa coiffure, poudrée, crêpue et relevée comme l'était celle de Mirabeau », — en ailes de pigeon, comme on disait, telle que nous la voyons sur le seul portrait authentique que nous ayons de lui, le petit buste que nous avons retrouvé chez un de ses arrière-neveux. Aussi un des refrains de sa correspondance est-il son dû au perruquier, « entre les mains duquel » il écrit, le 25 août 1781, et où le trouvera aussi son neveu, jusque dans la prison de la Force. Son dernier domestique, Jean-Baptiste Cotton, sera encore un « perruquier », ou du moins se qualifiera tel devant le Tribunal révolutionnaire. Le soin de sa coiffure sera d'ailleurs sa seule coquetterie, quoi qu'en dise Mme Roland, dans la lettre à Brissot analysée par Sainte-Beuve, où « elle le trouve par trop vain de sa toilette ». Sans aller jusqu'à accepter la légende de son unique habit bleu à grand col et à larges basques, légué par lui à Cotton, on est fondé à croire que, selon le témoignage de François Alluaud, sa mise se bornait à être « propre et décente ».

Sa gaité ordinaire et son humeur contemplative ne paraissent pas s'être exercées jamais aux dépens de sa délicatesse et de sa sensibilité. Les lettres qui nous restent de lui en témoignent suffisamment. Certes, avec le beau-frère la situation est parfois délicate, car les demandes d'avances sont fréquentes, souvent imprévues, et elles s'adressent à un homme qui paraît plus pourvu d'enfants que de revenus, malgré ses multiples entreprises. Mais il ménage et sauve toujours cette situation, tant il est inépuisable en gracieux remerciments pour les services rendus, en excuses souples de son importunité, en regrets confus d'être encore à charge, en assurances de la reconnaissance et de l'amitié dont il est pénétré pour le cher frère. A l'expression variée de ces sentiments, il joint une précision scrupuleuse pour « ne pas embrouiller les comptes » et les tenir bons. Non seulement il sait que ceux-ci font les bons amis, même en famille, mais il est si heureux, visiblement, quand une soulte à son avantage lui permet de faire cadeau de quelques louis au « papa » ou à la « tantante », ou d'acquérir et de partager du Saint-Émilion, dont il gardera une moitié pour fêter les amis de Bordeaux et dont l'autre, après avoir pris « un peu la cave », à Limoges, sera bue en famille avec la rôtie de châtaignes limousines : « Vivent nos châtaignes et le vin de Bordeaux! » Ce dernier paraît bien lui être un moyen efficace de détremper, sinon de noyer, les gros chagrins. Est-on menacé de perdre un grand procès, comme celui de *la Religieuse*, le remède est tout prêt : « Nous nous consolerons en buvant du Saint-Émilion. » A la saisie après décès, on trouvera 320 bouteilles vides dans son grenier, rue du Hâ :

Aimons le vin et les joyeux propos!

disait un de ses couplets.

Sa sensibilité est manifestement vive. Répétons qu'elle devait s'épancher encore davantage dans certaines de ses lettres perdues, notamment dans celles à son père auquel il adresse aussi ses mémoires d'avocat, dont il prend l'avis

pour aller en vacances, et qu'il tient au courant des affaires publiques, comme de ses affaires privées, car le cher « papa » ne « sait jamais aucune nouvelle ». « C'est avec *un grand attendrissement*, lui écrit-il en janvier 1781, que j'ai vu la satisfaction que vous me témoignez de voir mon sort un peu adouci par les bontés de M. Dupaty. Si j'aspire au bonheur, c'est pour le partager avec vous et pour vous rendre en partie, autant que je le pourrai, ce que vous avez fait pour moi.... Bien des assurances de respect à la maman. » Celle-ci étant décédée dans la maison natale, rue du Clocher, le 6 mars 1786, — précédant de quatre ans dans la tombe son mari, moins âgé qu'elle d'une quinzaine d'années et qui mourra le 25 octobre 1790, — Vergniaud en marquera son chagrin, avec une simplicité émouvante, dans une lettre écrite cinq jours après cette perte : « C'est inutilement, mon cher frère, que l'on s'attend à des pertes aussi chères, elles n'en sont pas moins sensibles. Je ne peux m'accoutumer à cette idée que je ne la verrai plus. »

Pour sa sœur qui lui témoigne, aux heures de crise, « un tendre intérêt », il a visiblement et comme il le dit « les sentiments d'un bon frère,... la plus tendre amitié ». Elle lui sert de « truchement », à l'occasion, près du beau-frère en voyage, de « la mama », de toute la famille et des amis. Elle a charge expresse de faire pour lui ses compliments circulaires : « Tire-toi de là, comme tu pourras : mais il faut que tout le monde soit content de moi. »

En somme, elle apparaît très unie toute cette famille Vergniaud-Alluaud, avec des sentiments solides et affectueux, bourgeois et pratiques. A cet accord parfait il y a bien une exception intermittente, l'oncle bernardin, l'ancien guerrier, qui est sermonneur et chiche, et dont l'humeur quinteuse s'irritera, dans les discussions politiques, jusqu'à des ruptures passagères avec Alluaud. Ce sera alors le tolérant Vergniaud qui tentera délicatement le rapatriage, pour que celui-là aussi soit content, dans la famille. On voit que s'il choyait son quadrille de nièces et de

neveux, il n'était pas lui-même moins bon neveu envers son oncle, lequel ne paraît pas l'avoir jamais payé de retour.

Sa correspondance avec les siens ne contient pas seulement l'expression des sentiments affectueux et délicats que nous venons de noter et qui achèvent de rendre sa physionomie sympathique. Elle nous le montre aussi dans l'emploi de nouvelliste à la main pour le cercle de famille qui est « avide de nouvelles ». Il se pique donc de l'en approvisionner, en lui envoyant « son bulletin ». Il les veut neuves, en dehors de celles des journaux : mais ce sera de plus en plus « la chose impossible », car « depuis la liberté indéfinie dont jouit la presse, les papiers publics enlèvent aux amateurs le plaisir d'être les premiers à instruire leurs correspondants ».

Cette rédaction de son « bulletin » nous vaut quelques pages caractéristiques de ses goûts, et où il se montre observateur exact, narrateur agréable. Après les traits partis du cœur, on en rencontre là qui peignent les mœurs du temps et même les caractères des hommes.

C'est, par exemple, avec une curiosité très avisée qu'il suit et note les démêlés de Dupaty et du Parlement de Guienne et les grèves d'avocats. Entre temps, il conte, avec une verve tout à fait descriptive : les tours prestigieux de l'escamoteur Pinetti; les tumultueux essais de « voitures à la Montgolfier », lesquels se terminent en « une vessie de cochon qui s'élève à la hauteur de huit à dix pieds et qui retombe sur le champ »; ainsi que l'émeute sanglante qui s'ensuit, en attendant la semaine suivante où « la physique de Bordeaux a réparé son honneur ».

Ses gentillesses de nouvelliste de famille sont émaillées d'assez vives saillies, celle-ci par exemple : « La rade de Bordeaux est magnifique. Jamais on n'y a vu tant de bâtiments et jamais il ne s'est fait tant de banqueroutes »; ou cette autre, à propos des ravages que le chanteur Lainez, de l'Opéra de Paris, vient de faire dans les cœurs des dames de Bordeaux : « Lainez joue et fait foule. Les femmes

honnêtes, qui le trouvent beau, se mettent pour le voir partout où elles peuvent trouver de la place, même dans les loges des filles; des méchantes disent qu'elles sont là très déplacées; d'autres méchantes disent qu'elles y sont à merveille. Vous en penserez ce qu'il vous plaira. » On reconnaît là ce même genre d'esprit espiègle — mais toujours un peu précieux — que nous retrouverons chez le rimeur. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de noter l'intérêt plus relevé qu'offrira sa chronique parlementaire, rédigée aussi pour la famille, au cours d'un voyage à Paris.

Ainsi Vergniaud nous apparaît d'abord un écolier d'élite qui montre la rectitude de son esprit et la souplesse de son intelligence, par ses succès en sciences comme en lettres, tourne déjà les petits vers avec une aisance précoce et se recommande à l'attention des personnages avec lesquels sa famille est en rapport, par ce talent naissant et par la gentillesse de son caractère, prémices de qualités plus sérieuses. Le peu que nous savons de sa vie de séminariste et d'étudiant en théologie, nous le fait voir hésitant longuement sur le choix d'une position sociale, la cherchant mollement, l'attendant de ses relations mondaines et de ses rimes faciles, mais au fond décidé à n'en prendre qu'une qui convienne à ses goûts, étant possédé et inquiété, à son insu, par son génie oratoire. Cependant s'écoule, sans qu'il la trouve, une période assez longue qu'il appellera, dans ses actes de contrition en famille, ses « années perdues ». A quoi furent-elles perdues? Ces vers de ses *Adieux* :

> Allons au bal, hantons la comédie,
> Vivons gaiement près d'une douce amie,

étaient-ils une confidence détournée, une devise d'inconduite, sur le mode d'Horace? On ne sait. Mais, au fait, ces six ou sept années où le grand livre du monde s'ouvrait devant lui, furent-elles si complètement perdues pour la formation de son expérience et même de son esprit? Ne s'étaient-elles pas trouvées mieux employées qu'il ne croit,

— sans médire de ses études de philosophie et de théologie, — l'ayant été à

> Apprendre dans le monde, et lire dans la vie
> D'autres secrets plus fins que de philosophie,

comme disait un de ses modèles en épicurisme rimé? Nous le croirions volontiers à voir quels sentiments il inspire à des juges difficiles — tels que Dupaty et autres magistrats — par la maturité presque soudaine de son esprit, dès qu'il a trouvé sa voie. En dépit d'un labeur réel, sinon soutenu, qu'il dissimule sous un air bien porté d'insouciance budgétaire et de dilettantisme littéraire, il a été de bonne heure et est resté à cette école de la pauvreté, dont la meurtrissure secrète lui arrachera bien, à la veille de son supplice, une exclamation pathétique, à peine une plainte, mais qui trempe si bien les caractères, quand elle ne les déprave pas. Or le sien avait une honnêteté native qui était inaltérable et qui demeurera telle jusqu'au bout, étant de plus en plus fortifiée par une philosophie que nous verrons aller, à l'occasion, jusqu'au stoïcisme.

Au reste, il est loin d'être un puritain et sait goûter, sans rien de trop, en épicurien mitigé, dans la pratique ainsi qu'en poésie, les plaisirs d'une compagnie choisie et de la bonne chère, châtaignes du Limousin et vin de Saint-Émilion compris. Mais il savoure surtout les joies de famille. Nous avons entrevu, dans certaines de ses lettres, la tendresse délicate et scrupuleuse de ses sentiments pour tous les siens, sans oublier les nièces et neveux pour lesquels, à la manière des oncles célibataires, il dépense le fruit de ses économies en sentiments affectifs.

Ce brave homme veut rester gai, et il l'est foncièrement, résolument, malgré toute la peine de se faire jour, quitte à se réfugier, dès lors, en cas de chagrin intime, dans cette sorte d'ironie supérieure qui sera, à l'heure des grandes crises, le courage de sa gaîté.

Il y était aidé par sa santé qui ne paraît avoir été inquiétée

que par quelques rhumatismes volants, et sur le tard. Il était de stature moyenne, mais taillé en force. De l'orateur il avait l'encolure, avec sa poitrine vaste et bombée, ses épaules puissantes sur le large socle desquelles sa tête s'érigeait énergique, et avec ce léger renversement en arrière qui est une des caractéristiques physiques des parleurs de profession. Sous ses cheveux châtains, abondants, roulés en bas, soigneusement relevés du haut et tirés sur les tempes, le front s'épanouissait, large, bien modelé, pensif : il était, pour ainsi dire, souligné par des sourcils épais, ayant cette forte saillie qui, à la tribune, sous la lumière tombant de haut, fait l'accent principal de la physionomie, le signe le plus visible de son jeu et le met en valeur. Un peu enfoncés sous l'arcade sourcilière, ses yeux étaient noirs et vifs, d'après son neveu. Ainsi se trouve, — remarquons-le au passage, — formellement contredit le témoignage de Mme Roland confiant à Brissot qu'il y a lieu de se méfier de « son regard voilé », — ce qui donne à supposer tout simplement que les propos de la partiale Égérie de la Gironde animaient moins le regard du « philosophe » Vergniaud que celui de l'ardent Buzot ou de Barbaroux-Antinoüs. Son nez, d'un dessin tourmenté, était gros, avec des narines très ouvertes, sensuelles, comme ses lèvres. Celles-ci étaient fortes, presque lippues, bien ourlées, propres à marteler et à proférer énergiquement les mots. L'air de fermeté que cette bouche donnait à la physionomie, d'ailleurs ouverte, était encore accentué par la proéminence des pommettes, la rondeur du menton, la carrure de la mâchoire et la vigueur des méplats du front et des joues. Le teint était peu coloré et le visage se trouvait « criblé de marques de petite vérole ».

Au repos, Vergniaud n'était pas beau, mais il le devenait en parlant. Là-dessus les témoignages des contemporains sont curieux et unanimes. Nous les verrons, quand nous nous donnerons le spectacle de son éloquence et des effets qu'elle faisait sur l'auditoire.

CHAPITRE II

A BORDEAUX : L'AVOCAT ET LE BEL ESPRIT

« L'AVOCAT SANS SAC » ET LE PATRON DUPATY || MÉMOIRES ET PLAIDOYERS || L'AFFAIRE DURIEUX || L'ÉCOLE DU BARREAU || DIVERTISSEMENTS LITTÉRAIRES || RUE DU HÂ, DANS SES MEUBLES || LE LETTRÉ, D'APRÈS SES « BOUQUINS ».



DEUX mois après son retour de Paris, le 21 avril 1780, Vergniaud arrivait à Bordeaux, pour « se mettre dans la pratique jusqu'au col ». A cet effet, il cherche à se placer dans quelque étude de procureur, en attendant de pouvoir, selon le vœu exprès de sa famille, en acquérir une. Mais on lui donne sur place le conseil de préférer un cabinet d'avocat. Il s'en prévaut aussitôt pour expliquer aux siens que, le profit en étant moindre, l'acquisition en sera plus aisée. C'est qu'il a hâte de se trouver à la barre : devant elle l'instinct de sa vocation le fait frémir d'impatience et se récrier que lui aussi est orateur! « Je ne vous cache pas, écrit-il, le 13 juillet 1780, que l'habitude d'entendre plaider tous les jours me donne une envie démesurée de me mettre en mesure d'entrer le plus tôt possible en lice. »

Cependant il a acheté des livres de droit. Il se plonge dans leur lecture, pendant tout le temps que lui laissent les menues besognes de rencontre et la fréquentation de l'étude de M. Chaigne, procureur au Parlement. Il a l'espérance d'obtenir un cabinet d'avocat, dès la rentrée. Aussi se hâte-t-il de conquérir sa licence, en prenant les raccourcis ouverts

à Bordeaux comme ailleurs, à qui payait pour être dispensé du délai de trois ans, prescrit par l'édit de 1679. Il passe coup sur coup « sa bachelière », le 14 mai 1781, son examen de licence, le 10 août de la même année, soutient, le 17, sa première thèse, enfin sa seconde, le lundi suivant, 20 août, et prête serment le 25. Le voilà bel et bien sur l'almanach de Guienne, au « tableau des avocats-maîtres », et on peut dès lors lui écrire, comme il l'annonce à la famille, avec une satisfaction enjouée : « A M. Vergniaud avocat en Parlement ».

Mais il n'était pas au bout de ses peines et de ses demandes d'avances au beau-frère. Un an après avoir ouvert son « petit cabinet », en garni, dans la rue Sainte-Catherine, il se dira encore, « à très peu de chose près, un avocat sans sac ».

Heureusement il avait, depuis six mois, trouvé un bienfaiteur et un maître dans un haut magistrat, doublé d'un fin lettré, et qui n'était autre que le président Dupaty. Nous avons vu que Vergniaud, avant de le retrouver à Bordeaux, l'avait rencontré dans le salon de Thomas. L'avocat sans sac ne manque pas de se souvenir de cette rencontre et, en 1780, lors de la réception en séance, par ordre du roi, du nouveau président à mortier, triomphant enfin des résistances ingrates du Parlement de Guienne, il songea à mettre l'occasion à profit. Il s'y prit encore de la manière qui ne lui avait que médiocrement réussi jusque-là : il lui décocha une petite pièce de vers de circonstance. Il a conté aux siens, dans une lettre, avec sa franchise coutumière, cette tactique et son succès. L'effet de la pièce de vers avait été une réception cordiale où l'auteur fut « reconnu et comblé d'honnêtetés ». Il en avait profité pour confier au président qu'il voulait réparer tout le temps perdu à Paris, afin de n'être plus à charge à sa famille ; et il en avait reçu sur-le-champ « toutes les offres possibles ».

Le premier résultat de ces offres fut l'emploi de secrétaire, aux appointements de 400 livres par an. Des lettres de Vergniaud à sa famille, fort explicites sur la question d'argent

et pour cause, il semble bien résulter que, tout compte fait, la somme annoncée fut payée et au delà, avec l'avance de quelques louis, au besoin. Elle le fut même avec plus de régularité qu'il n'était et n'est encore d'usage, pour ces sortes d'emplois, où le plus clair des bénéfices consiste d'ordinaire dans les conseils intermittents du patron et dans la menuaille des causes qu'il procure.

Les conseils vinrent d'abord. Nous voyons Dupaty suivre de près les études de droit de son secrétaire et les tourner vers les lois criminelles, pour en « conférer tous les soirs ensemble ». Il lui procure en outre la connaissance d'un « des plus fameux avocats », qui le conseillera. Cependant, il le reçoit à sa table, « les trois quarts du temps », lui laisse ses matinées « pour aller au droit et au palais », l'emmène dans ses voyages à la Rochelle, sa ville natale, ou à Blanquefort, dans la banlieue de Bordeaux, — en son luxueux château de Déhez qu'il devait embellir encore de marbres rapportés d'Italie. Notre secrétaire s'y délasse de ses occupations à la ville, s'y voit combler de bontés et d'attentions et se sent pénétré de toute la reconnaissance due : « Je suis ici comme un coq en pâte, écrit-il, le 6 décembre 1781, n'ayant absolument rien à faire qui puisse me distraire de mes études. » Il s'attend d'ailleurs à plaider après Pâques.

Mais, pour plaider, il faut une robe, et on est aussi embarrassé de la payer que feu Pathelin. Les précédentes avances du beau-frère commencent à chiffrer. D'autre part, la famille s'inquiète de ne pas voir le licencié frais émoulu se mettre à la pratique dans quelque cabinet d'avocat. Il y a des tiraillements : pour en venir à bout, Vergniaud fait donner le patron. A la date du 29 décembre 1781, Dupaty écrit à Alluaud une lettre qui fait honneur à son secrétaire, en témoignant de l'intérêt grand que celui-ci lui inspire. Il se porte même garant de son avenir, en ces termes : « Un jour il fera honneur à sa famille, n'en doutez pas.... Soyez tranquille, Monsieur, sur la pente que suit M. Vergniaud,

et daignez m'en croire, daignez croire l'intérêt que je prends à ses infortunes et à ses talents. »

De l'oncle rudânier, « Le Prieur », auquel on s'était adressé aussi, on n'obtient à l'ordinaire qu'un sermon, tandis que du beau-frère on reçoit la robe. C'est un mois après, dès le 28 janvier, qu'on devait l'étrenner, mais le mauvais temps fit ajourner prudemment cette prise de toge. Pauvre et chère robe! Elle sera adjugée deux francs, « avec un vieux chapeau à mettre sous le bras », dans la vente publique du 19 thermidor an II, qui suivit la condamnation à mort du grand orateur, — pour lequel elle avait été l'uniforme des premières victoires de parole.

Cependant, après la broutille des causes courantes largement espacées et petitement rétribuées, — y compris « les deux grands procès qu'il accroche » en 1783, ceux de Marie Bérigaud, accusée d'infanticide, et du curé Labeyrie accusé de paternité illicite, dont il fait triompher la double innocence, — s'il n'est plus un avocat sans sac, il en est encore un de bourse plate. A la date du 1er mai 1784, il en était réduit à se consoler par l'état de sa santé de celui de ses fonds. Cependant, moins de deux mois après, il constatera que ses affaires « commencent à prendre une tournure un peu meilleure que par le passé », en répétant, — ce dont il ne s'était pas assez avisé naguère, quand l'état lui déplaisait, — qu'il faut de « la constance dans tous les états », surtout dans celui d'avocat.

Enfin le grand succès d'audience vint. L'occasion en fut une affaire très importante, celle d'une succession de près de trois millions, où était intéressé le lieutenant général de Saint-Yrieix. Il y eut, à la fin de sa plaidoirie, « contre l'usage du barreau bordelais », des « claquements de mains », et le tribunal lui-même s'associa à ces applaudissements, en faisant témoigner sa satisfaction au jeune maître. Ce succès est suivi des belles clientèles, telles que celle du comte de Raymond, pour le fils duquel il plaide et gagne, dans une autre affaire d'héritage. En récompense, il jouit,

chez son client, à Eyrand, en avril 1787, « des plaisirs d'une charmante société », — y compris celle de la comtesse, « femme fort jeune et fort aimable », — et de « tout ce que le printemps peut avoir de plus agréable », avant de « revenir aux bouquins, non pas sans regrets, mais du moins sans murmure ».

Le 18 mai 1789, il obtenait un nouveau et décisif succès dont le bruit franchit l'enceinte du Palais et fit plus, en ville, pour sa réputation que toutes ses plaidoiries antérieures. L'adversaire s'était permis des injures et un « mémoire atroce » contre ses clients, des négociants; et il y avait une assemblée nombreuse dont l'aspect acheva de l'échauffer. Stimulé par ces circonstances, il réussit « au delà de ses espérances » et fut couvert des applaudissements de l'auditoire et des « compliments les plus flatteurs de toute la cour ». Pourtant c'était une « vilaine cause », et il en avait travaillé, « avec beaucoup plus de soins, de beaucoup plus intéressantes ». Mais il se consolait aisément de ce succès, quoiqu'il fût un peu à contresens, à ses yeux, en observant philosophiquement avec La Rochefoucauld, que « tout dépend du hasard », c'est-à-dire de la fortune qui met en œuvre le mérite qu'a fait la nature.

Pour le coup, son cabinet a de la vogue : « Je n'ai pas le temps de respirer; je me suis emparé de toutes les audiences », écrit-il, le 27 juin; et, dès le 30 mai, il se récriait : « Il me semble que tout vienne à la fois. » Vinrent surtout les deux grandes causes, celles où s'établira cette réputation d'éloquence dont nous verrons, par les journaux de Paris, qu'il fut précédé à la Législative.

Ce fut d'abord l'affaire dite de *la Religieuse*, en août et septembre 1789. Il la perdit, selon son attente, vu « les plus fortes préventions », contraires « aux vrais principes », mais elle lui avait valu d'être « applaudi plusieurs fois », au cours même de sa plaidoirie. Puis, le 7 février 1791, il remportera le plus éclatant de ses succès d'avocat, en faisant acquitter Pierre Durieux. Son plaidoyer qui nous a été

conservé en entier, méritera de retenir notre attention, car il marque curieusement, chez son auteur, la transition du barreau à la tribune, par la forme comme par le fond, — lequel était tout politique. Il contribuera d'ailleurs, plus que tous les autres documents, à l'idée que nous pouvons nous faire de Vergniaud avocat.

Quatre mémoires, un plaidoyer entier et des fragments de quelques autres, voilà tout ce qui nous reste de lui, après ses dix ans de barreau. Mais ces documents se trouvent être espacés de manière à jalonner toute sa carrière d'avocat. Le mémoire pour Marie Bérigaud est en effet voisin de ses débuts; et le plaidoyer pour Pierre Durieux est de l'année même de son élection à la Législative. Leur suite permet de noter déjà, outre les procédés oratoires qui lui seront le plus habituels, cette continuité de progrès qui est une des caractéristiques de son souple talent, et qui l'aura amené tout près de la perfection, quand une mort prématurée en arrêtera l'ascension. Leur lecture fortifie ce témoignage de Chauvot, l'historien du barreau de Bordeaux, diligent et fort exact interprète de la tradition locale : « Quand la cause intéressait Vergniaud, son plaidoyer devenait un drame, et un drame joué par un merveilleux acteur. Depuis soixante ans qu'il a disparu, bien des talents de premier ordre ont surgi au même barreau..., et pourtant, au dire de nos anciens, aucun ne fut plus remarquable à la barre. »

Les qualités qui frappent, dès ses premiers mémoires, et qui ne l'abandonneront jamais, sont l'ordre lucide de la composition et la rigueur logique de l'argumentation. Il devait la première de ses qualités à cette netteté d'esprit et à cette rectitude de raisonnement qui s'étaient manifestées, dès le collège, par ses succès en mathématiques comme en lettres. La seconde était le fruit de son étude du dossier et de sa recherche des arguments juridiques. Son labeur dans cette double tâche est évident et montre que la légende de sa paresse le calomnie.

De la manière dont il compilait, plume en main, les

ouvrages de droit, en vue de la cause, on a un échantillon probant : il se voit dans l'un d'eux, — les *Décisions sommaires du Palais*, par Abraham Lapeyrère, — qui se trouve à la bibliothèque de Bordeaux, avec son nom écrit de sa main sous le titre. Entre chaque feuille du texte est encartée une page de papier, qui était destinée à recevoir des notes. Celles qu'y a écrites le jeune maître sont remarquables par la netteté de la rédaction, par la précision impeccable des citations et des références, surtout par le soin avec lequel l'espèce est rattachée aux textes de loi et aux décisions antérieures. Vergniaud était évidemment un avocat consciencieux. Il ne traitait pas les questions par la routine, sachant qu'il y a autant de cas nouveaux que de clients, de même que pour un praticien qui n'est pas un empirique, il y a autant de maladies que de malades.

Mais cette étude des supports juridiques de la cause ne l'alourdissait pas, à l'heure de la plaidoirie. Ce n'est pas de lui que son spirituel confrère de Saget eût dit, comme de tel autre que son érudition empêtrait : « Sa fortune est toute en lingots et, à l'audience, il faut de la monnaie. » Nous savons par des témoignages certains qu'il battait monnaie à l'audience, aussi prestement que pas un.

Toutefois, cette conscience dans le cabinet et cette vitesse d'esprit dans le débat ne signifient pas qu'il se soit vite affranchi de certaines traditions du barreau bordelais qui nous paraissent aujourd'hui bien surannées. C'en était une notamment que celle d'enfler le ton jusqu'à guinder le style, dans l'exorde et dans la péroraison. Ces défauts, y compris la préciosité, étaient d'ailleurs facilités et encouragés par l'habitude de rédiger entièrement les plaidoiries pour les lire textuellement à l'audience, en se ménageant des effets littéraires. Cette recherche du beau langage dans les plaidoyers survivra même à la Révolution. Sous l'Empire, un des successeurs de Vergniaud, « le bon Ferrère », se scandalisera, en entendant son terrible rival, « le prépondérant Ravez », commencer une plaidoirie par une date.

Cette audace faisait paraître là son auteur aussi révolutionnaire que l'avait été, à la tribune de la Convention, Danton commençant un discours par la conjonction *et*. « Nous ne serons bientôt plus que des référendaires ! » avait gémi Ferrère, dans le sein de son voisin.

Voilà ce qui explique, par exemple, que Marie Bérigaud, fille-mère, se défende en ces termes, par l'organe de son avocat, contre l'accusation d'avoir tué son enfant et de l'avoir jeté aux latrines où il avait été mangé par des pourceaux : « On m'accuse d'avoir porté des mains parricides sur le fruit de mes débauches, de lui avoir donné pour sépulture des lieux immondes qu'on ose à peine nommer, d'où il a été tiré ensuite par les animaux que leur voracité attirait dans ce cloaque pour y chercher leur pâture. »

Ce style périphrastique et redondant est d'abord assez fréquent chez Vergniaud : mais il s'en dégage graduellement sous l'aiguillon de sa dialectique pénétrante et sous la poussée de sa véhémence oratoire. Ainsi, dans un autre exorde, aux ornements de convention il substituera un accent personnel que lui inspirait sans doute la similitude des circonstances de la cause avec celles de sa propre jeunesse. N'est-ce pas en effet un écho discret, mais direct, de ses débuts au séminaire et dans le monde que ce passage du mémoire pour l'abbé Graillot ? « Supposons un ecclésiastique qui ait passé sa jeunesse dans une de ces maisons où l'on s'instruit et se prépare aux fonctions du sacerdoce. Supposons qu'à cette époque de la vie où les passions règnent presque toujours en despotes sur le cœur humain, cet ecclésiastique... appelé dans le monde par des amis qui lui donnaient sur son avancement des espérances flatteuses, ait su intéresser à sa destinée des personnes de la plus haute distinction.... » Il y a, dans la péroraison de ce même mémoire, une émotion vraie et que ne défigure aucune emphase.

Une autre péroraison, — celle du célèbre plaidoyer dans l'affaire de *la Religieuse,* contre la sœur Sainte-Colombe qui,

quoique morte civilement, se portait héritière d'une grosse fortune, contre deux neveux, — est vraiment éloquente. Il s'y rencontre bien encore des traces de la déclamation traditionnelle, mais elles y sont à peine sensibles, étant excusées par la chaleur du ton, balayées par la véhémence croissante de cette apostrophe réitérée : « Vous voulez succéder ! Il n'est plus temps ! » qu'il prête à la loi, dans une prosopopée hardie et heureuse : « Je ne peux pas devenir complice de la violation que vous projetez des lois dont je suis la source, des lois qui ont pour objet de préserver les biens du siècle de l'envahissement des monastères. Vous voulez succéder ! Il n'est plus temps. »

Cet emploi d'une sorte de refrain qui scande les périodes, comme un arrêt sans appel, restera le tour oratoire le plus caractéristique de la manière dialectique de Vergniaud. Il se rencontrait déjà dans les précédents mémoires, et nous le retrouverons, au moins une fois, dans presque tous ses grands discours, au fort de la discussion. La figure de *la répétition* sera, dans son escrime de tribune, sa manière préférée de charger l'adversaire, pour placer et redoubler les coups qu'il aura savamment amenés. On voit qu'il s'était exercé, dès la première heure, au maniement de cette arme favorite.

C'est dans son plaidoyer pour Pierre Durieux que s'offrent réunies toutes ses qualités d'avocat, y compris cette dialectique pressante et hérissée de traits piquants dont les annales du barreau de Bordeaux ont conservé quelques échantillons. Elles étaient le fruit d'un don naturel cultivé par dix ans de pratique. Telles qu'elles se présentent dans ce plaidoyer, elles caractérisent toute son éloquence, à la veille du jour où celle-ci allait se produire à la tribune, avec un si vif et si soudain éclat.

Au cours d'une rixe entre les paysans d'Alassac et les acolytes du seigneur local, ceux-ci avaient fait feu sur ceux-là. De Brives étaient alors accouru un détachement de la garde nationale dont faisait partie le tambour-major

Pierre Durieux, patriote ardent. Indigné à la vue des victimes de la fusillade, Durieux, se serait écrié, « dans le délire de l'humanité » : « C'en est trop! Il faut venger nos frères, il faut raser le château! » Sur ce propos qu'un euphémisme de son avocat qualifie de « simple indiscrétion de sensibilité », dénonciation, arrestation et procès du tambour-major, coupable de ces « transports d'une sensibilité vraiment expansive,... et que les brigands ne connurent jamais ». Vergniaud plaida pour lui, le 7 février 1791.

Le début de son plaidoyer est tout vibrant d'enthousiasme révolutionnaire, tout frémissant d'appels à « l'humanité ». Sans doute on y peut relever encore quelques accents déclamatoires, mais qui ne détonnent pas trop, même pour nous, dans la chaleur du développement d'un tel sujet. D'ailleurs quand il en vient à l'examen des faits, sa grandiloquence laisse le plus souvent la place à une dialectique serrée, qui n'exclut pas le pathétique. Il a aussi des effets d'ironie par lesquels il détend un peu l'esprit des juges, par exemple celui-ci : « Le sieur Durieux a dit : *Nous sommes tous égaux; Monsieur est Lissac comme moi je suis Durieux.* Mais en quoi ce propos est-il donc insultant?... Sommes-nous à Athènes ou sous le joug de quelque petit sultan germanique? »

A ces rapides détentes succèdent de longs effets d'un pathétique soutenu, comme dans la vivante narration des faits qui fit éclater les applaudissements. Puis, voulant détruire l'effet des pétitions où on avait dépeint le patriote Durieux comme un brigand digne du dernier supplice, il s'avise d'opposer à cette cruauté calomnieuse l'impunité dont jouissent les antipatriotes qui ont fait bien pis. Il procède par une énumération — aristocrates, prêtres réfractaires, etc. — qui offre une curieuse esquisse de ses futurs discours sur ces mêmes thèmes. Chaque cas, après avoir été vigoureusement caractérisé, est souligné et rattaché au suivant, à l'aide de cette interrogation répétée : *Demandez-vous qu'on leur dresse des échafauds?* Ainsi liés ils forment un bloc écra-

sant. L'habileté du procédé ne dut pas nuire à sa puissance.

La péroraison qui conclut contre une nouvelle enquête est majestueuse autant que chaleureuse. C'est de l'autorité de l'Assemblée Nationale que découlent et se précipitent les arguments, plus politiques et philosophiques que juridiques, à l'adresse des magistrats-citoyens. Sommes-nous au prétoire ou au club? En vérité, l'avocat est devenu tribun : « Mais fût-il vrai que vous eussiez ce droit, existât-il encore quelques nuages sur l'innocence du sieur Durieux, je vous dirais : l'Assemblée Nationale a éteint toutes les procédures commencées pour l'incendie des barrières de Paris, pour les troubles qui ont agité les départements du Morbihan et du Var, et pour la désastreuse affaire de Nancy; que les principes qui ont dirigé sa justice, tempèrent aussi la sévérité de la vôtre.... Magistrats citoyens, vous le savez, la raison des nations comme celle des individus, n'est qu'une faible étincelle de la raison divine. Les passions les plus nobles ont leur ivresse; celle de la liberté a aussi la sienne, qui peut conduire à des égarements instantanés. Les grandes révolutions des empires impriment aux peuples des mouvements tumultueux dont la sagesse des hommes ne saurait régler l'oscillation terrible. »

On voit assez par ces citations combien Vergniaud était mûr pour la tribune révolutionnaire. Il en parlait déjà le langage avec la véhémence et l'ampleur à la mode, où perçait aussi l'accent d'une éloquence très personnelle, en son pathétique.

Ce fut donc une bonne école pour son talent que le barreau de Bordeaux, en dépit de ses usages, y compris celui de lire les plaidoyers. Cet « usage des avocats du Parlement de Bordeaux », — que signale notamment et apprécie Hérault de Séchelles, en son opuscule posthume sur l'art de la parole, — y était si bien établi qu'il y durera jusqu'au milieu du dernier siècle. Nous tenons d'un des vétérans du barreau bordelais que le premier qui y dérogea fut Dufaure. Il avait été maintenu par la crainte de « patauger », comme dit Hérault de Séchelles, outre qu'on aurait cru manquer

de déférence envers le tribunal, en risquant une improvisation, au cours de la plaidoirie proprement dite. L'usage avait du bon et, en considérant l'éloquence de Vergniaud, dans son plaidoyer pour Durieux, on peut répéter avec l'orateur romain, dont les traités techniques étaient en belle et large place dans sa bibliothèque : « La plume, voilà le meilleur ouvrier et le souverain maître d'éloquence. »

Mais la rédaction ne fut pas le seul exercice par lequel il cultiva son don de parole. Au barreau de Bordeaux, comme dans tous les autres, l'improvisation avait forcément sa place dans les répliques. Son historien nous est témoin qu'elle s'y donnait alors carrière et très brillamment. On a beau, en effet, avoir cherché, dans le cabinet, à prévoir les arguments de l'adversaire, il en surgit couramment d'imprévus, à l'audience, et qui obligent à parer et à riposter, séance tenante. Là est la pierre de touche pour le talent de l'avocat ; c'est là que les connaisseurs attendent l'orateur judiciaire, comme les autres. Il n'est donc pas douteux que Vergniaud, en qui la vocation oratoire s'était révélée justement par l'improvisation, — et que nous verrons y exceller autant et plus que Barnave, Cazalès ou l'abbé Maury, — s'y était entraîné de longue main, grâce à ces tournois de parole vivante, où les passes d'armes ne devaient être ni un spectacle stérile, ni un vain jeu, en face de modèles ou d'adversaires comme ceux qu'il y rencontrait. Ce fut d'abord, vers ses débuts, et jusqu'en 1784, le grave et élégant Romain Desèze, le grand ami de Dupaty, — qui donnait le ton et qu'il retrouvera au procès de Louis XVI, — auquel succéderont ses égaux en jeunesse et rivaux en talent, dont les deux derniers allaient être ses frères d'armes dans les luttes politiques, le chaleureux et entraînant Devigne, le précis et disert logicien Gensonné, son collaborateur dans l'affaire de *la Religieuse*, surtout l'ardent et avisé Guadet, prestigieux improvisateur et rude jouteur, le futur « Eschine de la Gironde ».

Mais tout le temps de Vergniaud n'était pas pris par son

cabinet d'avocat, tant s'en faut. Dans la magistrature et au barreau de Bordeaux, on se piquait, en ce temps-là plus qu'en tout autre, de littérature et de bel esprit. On y avait, ainsi que dans toute ville plus ou moins capitale, une de ces académies qui se disaient ambitieusement filles de l'Académie française, — comme celle à laquelle Voltaire riposta : « Oui, une fille bien sage, qui n'a jamais fait parler d'elle ». Celle de Bordeaux s'élargira, vers 1783, « comme à Paris », en « un *Musée*, espèce d'Académie ». On pense si Dupaty en était et, à sa suite, son secrétaire qui comptait « y faire de bonnes connaissances ».

D'ailleurs la muse de ce dernier n'était pas entrée au *Musée* pour y rester inactive, et sur l'article des petits vers il n'etait pas plus en reste avec son patron qu'avec les autres *Muséens*.

Dès l'année même de la fondation de leur société, *le Mercure de France* avait inséré, à la date du 14 septembre 1782, en tête de *Pièces fugitives en vers et en prose*, une galante *Épitre aux astronomes*, signée de « M. Vergniaud, avocat au Parlement de Bordeaux ». C'était une variation sur un thème suranné — déjà fatigué au temps de Voiture et du sonnet d'Uranie, — celui de l'amante éclipsant les astres, y compris celui du jour. Notre avocat-poète y faisait montre d'esprit dans la facilité et de grâce dans la préciosité. Elle débutait ainsi :

Messieurs les amants d'Uranie,
Le ciel brille, l'air est serein :
Par deux astres nouveaux la nuit est embellie;
Dépêchez-vous, lorgnette en main,
Pénétrons sous ce vert feuillage,
Aux vieux observateurs laissons le firmament.
Vous savez bien qu'Amour place le plus souvent
Sur du gazon, dans le bois d'un bocage,
L'observatoire d'un amant.

Notre avocat-poète cultivait aussi la satire, à l'occasion, comme son ami Ducos. Ainsi la politique ayant divisé la

société du Musée qui avait d'abord pris pour devise : « Liberté, Égalité », les uns firent scission en déclarant que les « Muses étaient tombées en aristocratie », les autres ripostèrent en vers, comparant les dissidents à des fourmis qui tentaient de déraciner le chêne séculaire, à savoir la monarchie. Vergniaud qui était des premiers, bien entendu, contre-riposta par une épigramme dont il aiguisait ainsi la queue :

Quant au chêne, vivez tranquille,
On n'ira point déraciner
Cet arbre qui vous est utile,
Ne fût-ce que pour le dîner.

Tout gros qu'il fût, le trait porta et les rieurs furent du côté de l'auteur et de ses amis, Guadet, Gensonné, etc.

Une autre de ses « poésies fugitives », *les Adieux aux bois et aux ruisseaux*, fit beaucoup de bruit, dans les milieux littéraires de Bordeaux. Nous voyons même qu'elle lui était demandée, devant qu'elle fût achevée, si jamais elle l'a été, par un de ses collègues du barreau et confrères du *Musée*. C'est celle qu'il avait composée, chez ses amis les Desèze, à Eyrand, et que ceux-ci, au dire de Chauvot, « déchirèrent en 1792, dans un moment de juste indignation », singulièrement rétroactive. Nous avons retrouvé ces pauvres vers qui n'en pouvaient mais, dans une copie autographe, à la bibliothèque de Bordeaux, avec le billet d'envoi, en date du 26 août 1788. Ce billet est piquant, quoique maniéré, à l'ordinaire. Il renferme notamment une énigmatique, mais curieuse allusion aux « affaires de cœur » de l'auteur. Celles-ci lui auraient alors fait rompre « tout commerce avec son esprit », — du moins à l'en croire — et si ce n'est pas là une attitude entre poètes *Muséens* se donnant des Iris en l'air. La pièce est, en son épicurisme affecté, d'un tour agréable. Il y a au moins un bon vers et qui caractérisait si heureusement l'humeur volontiers contemplative de l'auteur qu'il resta dans la

mémoire des amateurs bordelais. Il sera répété par tous ses biographes, mais altéré et allongé de deux pieds, pour atteindre à la majesté de l'alexandrin :

> Regarder l'eau couler quel plaisir admirable !

Or notre rimeur avait écrit, en un simple décasyllabe trotte-menu :

> Voir l'eau couler quel plaisir délectable !

Ainsi Vergniaud, — comme Robespierre d'ailleurs, vers la même date —, ne donnait pas tort à son maître Voltaire qui avait écrit et qui répétait à Dupaty : « Tous les hommes éloquents ont commencé par faire des vers. Cicéron et César en firent avant d'être consuls. » Ceux du « Cicéron de Bordeaux » valaient bien ceux du Cicéron de Rome, à tout prendre.

Poussa-t-il plus loin ces distractions littéraires et eut-il de plus hautes ambitions d'auteur, celle du théâtre par exemple? Certains documents soulèvent la question, sans la résoudre. Nous les rencontrons dans le catalogue de ses papiers de la rue du Hâ, retrouvés à Bordeaux en 1872, et si fâcheusement égarés depuis. On y trouvait notamment des allusions à « un enfant malheureux » entre Thalie et la Chicane, et le canevas de deux comédies et d'un opéra-comique, sans nom d'auteur.

En tout cas, si Vergniaud ne fit pas de pièce de théâtre, il en jouait. La théâtromanie sévissait alors, de Paris au fond des provinces : « La fureur incroyable de jouer la comédie, écrivait Bachaumont en 1770, gagne journellement et, malgré le ridicule dont l'immortel auteur de *la Métromanie* a couvert tous les histrions bourgeois, il n'est point de procureur qui, dans sa *bastide*, ne veuille avoir des tréteaux et une troupe. » A Bordeaux, dans « ses salons », M. Lemesle était de ceux-là et Vergniaud fut de sa troupe, avec son ami « le petit Ducos », qui, pour être réputé « l'oracle de la

Bourse », n'en était pas moins un mordant coupletier, à l'occasion.

Fut-il romancier, comme le veut une tradition limousine? En considérant ses absorbantes occupations vers la date de 1782 où parurent *les Amants Républicains*, et surtout le style de ce fastidieux et symbolique roman par lettres, il nous paraît y avoir été aussi étranger qu'à cette banale *Belle Fermière* dont la beauté et le souple talent de son auteur et interprète, Julie Candeille, feront le principal mérite et tout le succès.

Mais il ne jouissait pas seulement de la réputation méritée de bel esprit, ayant la rime facile, avec le sel d'un épicurisme de bon aloi. Il avait aussi celle de posséder de l' « érudition », comme en témoignent elles-mêmes, en leurs allusions ironiques, les polémiques soulevées dans la presse bordelaise par la querelle des *Muséens*.

Le fait est qu'il s'était constitué une bibliothèque d'humaniste et qui lit. On en peut juger curieusement par une liste qui nous en reste, tout incomplète qu'elle soit. Le rayon des ouvrages professionnels, très bien garni, contenait, à côté des instruments de plaidoirie, des modèles pour les plaidoyers, tels que le recueil de ceux d'Expilly et du défenseur des Calas, Loyseau de Mauléon. Dans le coin des auteurs graves, il y avait quelques historiens et même un historien de l'art, Winkelmann. A côté de l'histoire du passé, le souci de celle du présent, des actualités politiques et polémiques, avait amené là *le Catéchisme du curé Meslier* qui y voisinait avec les *Lettres de Mirabeau à ses commettants*, et aussi avec une liste tentatrice des *Députés à l'Assemblée Nationale*. Quant à la littérature proprement dite, elle était représentée par un nombre respectable de classiques grecs, latins et français. Riches en littérature légère étaient les tablettes spéciales. Outre ses outils d'écrivain et de rimeur, — tels que les *Poétiques* de d'Olivet et de Marmontel, — il y avait groupé, pour s'en inspirer, Parny, Dorat, Bertin, Florian, puis, pour des distractions

encore plus légères, *les Liaisons dangereuses*, *le Paysan perverti*, *Zélis au bain* de Masson de Pazay, et, tout au fond de son *enfer*, l'*Errotika Biblion*. Notons, au passage, un petit rayon d'auteurs étrangers où la prédominance des Italiens, dans leur texte original, invite à conjecturer qu'il l'entendait. Enfin, brochant sur le tout, pour philosopher à loisir — et aussi pour rêver, mais peu, car ainsi qu'il le dit dans ses *Adieux*,

Le trop rêver n'est point philosopher,

— s'offrait toute une collection de textes ou d'extraits de penseurs suggestifs, depuis Platon, Montaigne et Pascal, jusqu'à ce Delisle de Salles qui était un de ses auteurs préférés, du moins au dire de Nodier.

Tels étaient les principaux de ces cinq ou six cents « bouquins » auxquels nous l'avons vu « revenir non pas sans regrets, mais du moins sans murmure », après les plus séduisantes villégiatures chez les riches clients ou amis. Par leur qualité et même par leur quantité, ils devaient suffire à alimenter les curiosités et à charmer les goûts du lettré qui doublait en lui l'avocat et inspirera si souvent l'orateur, comme ceux du bel esprit qui les délassait et affinait l'un et l'autre.

Cependant l'accroissement de sa clientèle l'avait amené, vers la fin de 1788, à quitter son petit cabinet garni de la bruyante et populaire rue Sainte-Catherine, pour s'installer tout près du Palais, dans la solennelle rue du Hâ, au numéro 44, — présentement numéro 41, — où les almanachs locaux nous le montrent à demeure, à partir de 1789. Il écrivait, en décembre 1788 : « Mon logement est très joli pour un garçon ». Nous pouvons en juger par le mobilier dont l'inventaire vient de se retrouver. « Je n'y couche que depuis avant-hier », écrit-il à Alluaud, le 20 décembre 1788; mais avec quelle joie bourgeoise après tant de gîtes plus ou moins garnis et d'installations de fortune! On se l'imagine, au ton de ses lettres, à cette date.

Dormir dans son lit « à double matelas, avec couette de plume », bien bassiné par « le chauffe-lit »; au lever, aussi tardif que possible, car on n'est rien moins que matinal, livrer au fer du Figaro local, dans son cabinet de toilette spacieux, la chevelure dont on est fier et en mirer le pli godronné, à la Mirabeau, dans sa grande glace, en faisant jabot; manier, sous la claire lumière des deux fenêtres, ses chers « bouquins », bien rangés sur les tablettes de la bibliothèque et aussi les dossiers classés à l'aise dans la vaste armoire; se carrer, aux heures creuses, dans le fauteuil d'angle, « en paille de couleur, avec le tour du dossier en cuir rouge », en rêvant à l'avenir plus riant, dans le gazouillis de ses oiseaux; recevoir gaîment les amis assidus, le petit Ducos, les Fonfrède et autres compagnons *Muséens*, voire le précepteur Reinhart, frais émoulu de l'Université de Tubingue, pour leur offrir le thé dans le service en porcelaine à son chiffre, venu sans doute en droite ligne de la fabrique du beau-frère, — sans compter la clientèle intermittente et aussi les bonnes fortunes qui manquent moins et occupent fort, à en juger par certaines indiscrétions de secrétaire et par certaines confidences plus discrètes entre poètes du cru, — tel était apparemment son train de vie, là, durant les trois dernières années de son séjour à Bordeaux, entre les affaires du Palais, les distractions des compagnies littéraires et la fièvre croissante des sociétés politiques.



CHAPITRE III

DE LA BARRE A LA TRIBUNE : VOIES ET MOYENS

VERS LA POLITIQUE || DANS LA GARDE NATIONALE ET AU CLUB || AVANT ET APRÈS VARENNES || DU CONSEIL GÉNÉRAL A LA DÉPUTATION || LES GIRONDINS DANS LE COCHE || UN DÉPUTÉ DE L'AGE D'OR.



MALGRÉ les succès de Vergniaud à la barre, il y avait, dans son cabinet, disette d'honoraires. Il faut croire que François Alluaud n'avait pas relu de près les lettres de son oncle, quand il écrivait : « A dater de cette époque, — 13 avril 1782, date de sa première affaire, — il se suffit à lui-même. » Il n'en fut rien, ainsi qu'en témoignent de reste, et longtemps après cette date, nombre de ses lettres au beau-frère. Si l'avocat avait cru, vers la fin de 1788, devoir faire façade, comme nous l'avons vu, en proportion de ses succès à la barre, ce n'était pas tout à fait en proportion de sa bourse. De son « nouvel hôtel » il écrivait à Alluaud : « Vous qui connaissez mes fonds, vous imaginez bien que je ne l'ai pas meublé pour m'endetter, mais la Providence et puis le travail y pourvoiront. » Le travail ne manqua pas, sans doute, mais la Providence avait d'autres vues sur Vergniaud. Son calcul du 20 décembre 1788, d'être, « dans deux ans, pleinement au-dessus de ses affaires, s'il ne survient pas de nouveaux troubles, » fut un pot-au-lait. On sait s'il survint alors de nouveaux troubles et lesquels! Aussi deux lettres de mai 1790 nous le montrent dans une

position si pénible qu'il peut à peine « se livrer au peu de travail que lui fournit le Palais », et qu'il recourt aux usuriers.

Cependant sa popularité croissante lui réservait des compensations. Les confidences sur sa gêne matérielle et sur ses espérances politiques qui se côtoyaient alors, dans le cours de sa correspondance, s'offrent curieusement à leur confluent, dans ce billet du 19 mai 1790 : « J'ai eu recours, mon cher frère, à un usurier pour payer mes billets.... On a commencé ici les élections pour le Département : je crois que je suis nommé. » Il l'était, en effet. La politique tenait sa proie : dans moins de quatre ans, elle lui aura pris la vie, en le payant de gloire.

Mais il est intéressant de voir d'abord comment elle l'amena au mandat de député, puis le haussa à la tribune où il devait succéder à Mirabeau.

De certains succès à la barre qui avaient fait du « bruit en ville », une certaine popularité lui était venue. L'affaire Durieux, pour laquelle il avait été choisi par *les Amis de la Constitution* de Brives, avait porté cette popularité à son comble. Après un tel procès et un si retentissant triomphe, qui lui assuraient l'appui des sociétés populaires, il se trouvait tout désigné aux suffrages des électeurs. C'était en effet une de ces causes politiques qui ont toujours et naturellement servi de tremplin — depuis le procès de Roscius jusqu'à l'affaire Baudin — aux avocats avides de bondir de la barre à la tribune. Tel était bien le cas de celui de Durieux, ainsi qu'on l'a vu.

En attendant, sa popularité se manifesta d'abord aux élections des gradés dans la garde nationale, « cette armée de l'humanité » comme il l'appelait à la barre. Il y fut élu d'emblée capitaine, dès juillet 1789, témoin ce billet : « Ce n'est plus un avocat qui vous écrit, mon cher frère, c'est un capitaine d'infanterie. Ce n'est pas seulement un homme de robe en cheveux longs, c'est un homme portant la cocarde et l'épée. » Il constate que, grâce

aux bonnes nouvelles venues de Paris, le spectacle de la milice qui vient de se former « semble plutôt annoncer une fête qu'une guerre ». Dans cette fête, son ami Fonfrède aîné avait joué le rôle d'organisateur, et en émule de Camille Desmoulins. Du haut d'une échelle de jardinier qui, dans le jardin public de Bordeaux, constituait la tribune aux harangues, — comme à Paris les chaises du Palais-Royal, — au milieu d'une foule de trente mille manifestants, il avait péroré sur ce sujet passionnant, et son plan avait été mis à exécution.

C'est une grande perte de temps, observait notre capitaine-avocat, « une grêle sur la moisson »; mais l'importance des événements publics l'amenait à cette conclusion patriotique et philosophique : « Il faudra se consoler par le bonheur général des malheurs particuliers ». Au reste, il prendra son service au sérieux et se montrera des plus assidus au corps de garde et aux patrouilles.

A l'honneur du galon électif allaient naturellement succéder les mandats de même nature. Pour arriver à la députation il avait d'ailleurs pris le raccourci ordinaire, celui des sociétés politiques. Il y fréquentait, à son heure, comme dans les sociétés littéraires : « Nous avons ici formé une société appelée *la Société des Amis de la Révolution;* elle est très intéressante », écrit-il, en mai 1790, à Alluaud — qu'il y affiliait d'ailleurs comme membre correspondant, le 5 juin de la même année. De fait, cette société, à l'exemple des autres filiales des *Jacobins* de Paris, s'appelait comme celle-ci : *Société des Amis de la Constitution*, — et non de *la Révolution*, comme écrit Vergniaud par suite d'un lapsus qui prouve combien il identifiait facilement les deux choses. Elle était en effet « très intéressante » et reste telle pour nous, car elle ne fut rien de moins que son berceau politique.

Elle avait été fondée, le 16 avril 1790, par une trentaine de patriotes, sur l'initiative de Ducos qui invoquera cette preuve, entre autres, de son républicanisme de la veille, devant le Tribunal révolutionnaire. Elle était fort active,

car elle se réunissait d'abord tous les deux jours, et à l'ancien couvent des Jacobins, suivant ainsi, jusque dans le lieu choisi pour ses séances, l'exemple de la maison-mère. Mais elle se gardera bien de pousser jusqu'au bout la ressemblance, en s'associant à l'évolution politique des Jacobins de Paris. Elle se défendra même si vivement de partager leurs sentiments à l'endroit de Marat et de Robespierre que, dès décembre 1792, elle décidera l'exclusion immédiate de tout membre qui essaierait de justifier l'un ou l'autre. Ses registres ne montrent pas Vergniaud très assidu aux séances et on n'y voit pas trace de son action dans les comités. Néanmoins ils témoignent que son rôle, pour être intermittent, n'en fut pas moins très important. Il avait été un des trente fondateurs de la société, y exerça les fonctions de secrétaire du 19 mai au 20 juillet 1790, et deux fois celles de président, du 25 septembre au 22 octobre 1790 et du 19 mars au 17 avril 1791. Un historien de Bordeaux, le mordant chroniqueur Bernadau, malgré les critiques qu'il ne lui ménage pas, l'y trouve « honnête et éloquent ». En somme, il déploya au club de l'activité, à défaut d'assiduité, à côté de ses futurs collègues à la députation, Guadet, Gensonné, Grangeneuve. Ce dernier et Boyer-Fonfrède seront d'ailleurs, à la Convention, les correspondants ordinaires des Jacobins de Bordeaux.

Mais c'est Vergniaud qui, dès le début, avait été chargé par eux de rédiger l'*Adresse à nos concitoyens* dont ils décidèrent l'impression, le 21 mai 1790, pour l'envoi aux municipalités de la Gironde et l'hommage à l'Assemblée nationale. Ils y joignaient, le 12 juin, une adresse où leur but était ainsi défini, en substance : « Se pénétrer de la sagesse des décrets de l'Assemblée nationale et consacrer toutes leurs forces au désir de propager l'esprit de la Révolution ». Dans l'*Adresse à nos concitoyens*, Vergniaud, qui avait tenu la plume, exprimait en ces termes leurs sentiments et sans doute aussi les siens sur le roi : « Bénissons le ciel de nous avoir donné un chef qui a reconnu ces grandes

vérites et qui, au lieu de se tromper ou de nous tromper, comme auraient fait ses prédécesseurs, en nous promettant des réformes qui ne s'effectueraient jamais, s'est mis lui-même dans l'heureuse impuissance de faire le mal. Bénissons Louis XVI d'avoir reconnu que le pouvoir des rois émane de la volonté des peuples, et que vingt-quatre millions d'hommes ne doivent pas être soumis aux erreurs ou aux caprices d'un seul. Bénissons-le, etc. » Évidemment ce *bénissons* réitéré n'est pas la plus heureuse de ses répétitions coutumières. Mais mérite-t-il les railleries qu'il lui a attirées, sans qu'on ait pris garde à la fine ironie qui en tempère l'élan officiel ? Ces effusions qui étaient alors de style, en de pareilles manifestations, prouvent simplement qu'en mai 1790, Vergniaud était royaliste constitutionnel, comme le fut à peu près tout le monde à la Constituante, comme Robespierre notamment. Il le sera même moins longtemps que ce dernier.

Dès le 9 juillet, sur le coup de la nouvelle de la fuite à Varennes, il montait à la tribune des Jacobins de Bordeaux et y portait une déclaration anti-royaliste. Il y concluait, d'après le procès-verbal, à ce qu'il fût fait une adresse de confiance à l'Assemblée nationale, en émettant les vœux suivants : le Roi doit être envoyé devant la Haute-Cour et « si, par les résultats de la procédure, il est trouvé coupable, la Nation doit être consultée sur sa destitution ». Il formulait cette opinion, malgré un discours prononcé en sens contraire par son ami Ducos qui proposait, dès lors, une Convention nationale.

Ainsi les sentiments royalistes de Vergniaud, très conditionnels, n'étaient pas de nature à résister à une rupture du pacte entre le Roi et la Nation. Or, il voyait ce pacte rompu du fait de cette fuite qui, à Paris, avait « consterné tous les bons citoyens », — du moins à en croire la lettre écrite, dès le 22 juin, par le député Victor Desèze, aux administrateurs de la Gironde. Vergniaud, qui en faisait partie, n'avait pas été jeté dans la consternation, tant s'en faut. Il avait accueilli

la nouvelle avec un sang-froid dont témoigne ce passage d'une lettre écrite au beau-frère, après la double secousse du prétendu « enlèvement » du Roi et de son arrestation : « La nouvelle de l'évasion du Roi n'a pas troublé notre tranquillité. On a pris seulement toutes les mesures de prudence; on s'est emparé de tous les fonds. Nous avons appris cette nuit, par un courier extraordinaire, l'arrestation du Roi. » Certes, ni cette tranquillité devant les coups de théâtre du drame de Varennes, ni cette promptitude à proposer des sanctions si vigoureuses, n'étaient le fait d'un royaliste bien pénétré des sentiments qu'il exprimait, — non sans de spirituelles réserves, — un mois auparavant, au nom de ses collègues, les Jacobins de Bordeaux.

Au reste, cette société, constituée pour « propager l'esprit de la Révolution », comptait bien ne faire cette propagande qu'avec une prudente hardiesse, en ménageant toutes les transitions opportunes. Ainsi, quand des évêques constitutionnels, — suivant une tactique qui fut à peu près générale dans le nouveau clergé, à l'égard des sociétés populaires, — demandèrent à celle-ci de venir fraterniser en séance, un bel accueil leur fut réservé. Le 3 avril 1791 Vergniaud présidant la réunion à laquelle furent admis, parmi force applaudissements, les évêques de Bordeaux, Dax, Saintes, Auch et Périgueux, les haranguera en ces termes, aussi solennels qu'optimistes : « Pontifes révérés, vous serez, dans les fastes de l'histoire, un triple objet de reconnaissance. La religion vous devra le retour à sa dignité primitive, la France l'affermissement de sa Constitution, et l'univers le triomphe de la liberté. »

Vergniaud avait encore pris la parole, dans une séance solennelle des *Amis de la Constitution*, pour prononcer l'éloge de Mirabeau, le 17 avril, c'est-à-dire quinze jours après la mort du grand orateur dont la France entière avait pris le deuil, — en attendant de le voir « dépanthéoniser », par décret.

Ce panégyrique méritait en somme la louange et l'accueil

chaleureux dont témoigne le registre de la société, bien plus que la critique du journaliste Bernadau qui n'y voit que « de l'emphase et point d'idée ». Quoique son auteur eût été « pressé par le temps », — ayant eu, tout compte fait, à peine plus d'une semaine pour le composer, — il paraît plein, judicieux et d'un style digne du sujet, si l'on tient compte des circonstances qui en dictaient le ton et de l'admiration alors sans réserve qui produisait certaines illusions sur le défunt. Sans doute Vergniaud s'y montre la dupe, comme la plupart de ses contemporains, à cette date, de quelques erreurs de perspective sur Mirabeau révolutionnaire, mais il démêle très bien en lui les dons de l'homme d'État, l'étendue du savoir et la sagesse des vues.

Au reste il se documentait, au jour le jour et soigneusement, sur la Révolution en marche, comme s'il eût pressenti le rôle qui l'y attendait. Nous trouvons même des témoins de cette préoccupation, ailleurs que dans sa bibliothèque. Sa correspondance nous le montre attentif à ce qui s'est passé à la seconde assemblée des Notables, à ce qui s'y est dit en faveur du Tiers, et aux sentiments du « peuple » à cet égard. Cinq lettres qu'il écrit à sa famille, du 24 novembre 1789 au 16 janvier 1790, pendant un séjour à Paris, sont surtout intéressantes à ce point de vue. Il y apparaît tout à fait au courant des questions du jour, avide des nouvelles politiques de la France et de l'étranger, passionné par les débats de la Constituante, enfin observateur avisé des aspects pittoresques de la Révolution.

La plus intéressante pour nous de ces lettres est celle où il conte à Alluaud ce qui « l'a frappé le plus » dans la tumultueuse séance du 19 décembre 1789, où a été discuté le rapport du Comité des finances. C'est un compte rendu qui supplée curieusement aux lacunes et à la sécheresse de celui du *Moniteur*, comme à celles, à peine moindres, de ce *Point du jour* auquel il renvoie son beau-frère. Son récit paraît aussi fidèle qu'il est vivant. Les incidents y sont démêlés, et notés avec une verve aux aguets et amusée, — notamment

le défilé des orateurs, depuis M. Camus « qui a crié comme un aveugle », jusqu'à l'abbé Maury dont Vergniaud reconnaît une fois de plus le talent et constate cette fois le succès : « On l'a beaucoup applaudi et il est sûr qu'il a bien parlé ». Tout ce spectacle lui inspire sur le rôle du président — qui était ce jour-là Fréteau de Saint-Just — des remarques curieuses et des réflexions réalistes dont il sera à même, deux ans plus tard, de ne vérifier que trop l'exactitude : « C'est un rude métier que celui de président : il faut avoir d'abord un esprit doux et conciliant et, néanmoins, de la fermeté; il faut un poignet infatigable pour agiter sans cesse une cloche qui, comme les huissiers, réclame le silence; il faut accompagner le son de la cloche qu'on ne respecte pas, de celui de la voix et crier de toutes ses forces pour ramener à l'ordre; il faut relire vingt fois l'objet mis en délibération et faire cette lecture à la moitié de la salle, pendant que l'autre moitié étouffe par ses cris la voix du lecteur. »

Il ne manquait plus à Vergniaud qu'un mandat électif pour mettre à profit ces observations. Il en reçut deux, coup sur coup, en récompense de son activité dans la politique locale et de ses paroles et écrits sur la politique générale.

En mai 1790, il était d'abord élu « honorable membre du département de la Gironde » avec deux de ses collègues des *Amis de la Constitution* et du barreau, Guadet et Sers. Dans cette « administration du département », — au Conseil général, comme nous dirions aujourd'hui, — il marqua son action et son orientation politique, en proposant notamment les mesures suivantes : développer l'instruction dans les campagnes, pour tirer les paysans de cette ignorance qu'il avait déplorée, dans l'affaire Durieux, en y mesurant combien elle était mauvaise conseillère; et relever de moitié le traitement des juges pour les mieux recruter. Contre ceux qui étaient encore d'avis de couvrir du voile traditionnel les abus, en attendant de les pouvoir supprimer, il appuya hardiment le vœu de livrer à la publicité les

rapports des ministres avec les intendants : il était déjà parlementaire dans l'âme.

Il faisait d'ailleurs tout ce qu'il fallait de plus pour le devenir en réalité. Comme il l'écrit alors et malgré l'état de ses affaires que la Révolution n'arrange guère, car « tout cela ne fait pas bouillir la marmite des avocats », il se sent « entraîné dans un tourbillon irrésistible ». Il y cède donc, se laissant porter par lui au but qui est la députation. En réalité, il aura visé ce but depuis longtemps, quand il l'atteindra, et en voici la preuve.

Dès le 10 juillet 1790, au lendemain de son élection « au Département », il se préoccupait de réaliser la seconde condition de l'éligibilité à la députation, celle du cens, puisqu'il remplissait déjà — et brillamment, comme on a vu — la première, celle d'être garde national. Il s'agissait d'être imposé pour le fameux marc d'argent, sans doute par un report sur le rôle des impositions payées pour les quatre maisons de Limoges qu'il avait héritées de sa mère : « Tout pauvre que je sois, écrit-il dès lors au cher frère, je voudrais payer assez d'impositions pour me trouver éligible en cas d'événements. Je paie 13 francs à Bordeaux. Veuillez bien veiller à ce que je sois complété pour le marc d'argent, lors de la confection du rôle. » On voit donc qu'il ne perdait pas de temps pour être en règle avec la loi, comme avec la chance. Il agissait sagement, car la condition du marc d'argent devait finir par prévaloir, en fait, du moins pour la Législative, malgré d'habiles et éloquentes interventions de Robespierre et un semblant de revision du décret qui l'avait prescrite.

Le beau-frère dut donc veiller à ce qu'il fût « complété » des 41 francs nécessaires pour atteindre les 54 francs du cens exigé, car, quatorze mois plus tard, le 3 septembre 1791, il recevait le modeste bulletin de victoire que voici : « Je vous écris, cher frère, de l'Assemblée électorale où je suis collé depuis dimanche matin comme scrutateur, métier le plus ennuyeux possible; dix députés sont déjà nommés. En général, je

suis content des élections. Il n'y a que les aristocrates qui en gémissent; c'est vous dire assez qu'elles ne sont pas mauvaises. Je vous en donne une note dans l'ordre qu'elles ont été faites.... Barennes, Ducos fils, Servière, Vergniaud.... » A la proclamation de son nom, « des applaudissements universels » ont répondu, dit le procès-verbal du 31 août qui ajoute : « M. Vergniaud les a suspendus un instant pour remercier l'Assemblée de la confiance qu'elle venait de lui prouver et pour renouveler le serment de consacrer toutes les facultés de son âme à la défense de la liberté ou de succomber sous ses efforts pour cette sublime cause. »

Nous avons fait remarquer que ce mandat ne le prenait pas au dépourvu. Non seulement il s'était préparé matériellement à le recevoir depuis plus d'un an, mais il s'était entraîné moralement à s'en acquitter et même à y « succomber », de manière à mériter « les applaudissements universels » qui saluaient son succès électoral et l'invitaient à remplir l'attente qu'avait excitée son talent. Dans son éloge de Mirabeau, il avait tracé un portrait du législateur de génie, où il se laissait entraîner un peu loin, tout à fait au delà de *l'Esprit des lois*, par le prosélytisme humanitaire des rationalistes de 89 : « Un législateur ordinaire fait des lois pour une nation, pour un siècle.... L'homme de génie embrasse, dans sa pensée bienfaisante, tous les temps, tous les lieux, tous les hommes. » Il y avait été amené à dire aussi quelle conception il avait du rôle de président d'une grande assemblée délibérante, et ici le portrait idéal forme l'avers de la médaille dont son réalisme avait montré le revers d'après nature, dans sa piquante lettre sur la séance du 19 décembre 1789 : « Il porta au fauteuil du Président une impartialité rigoureuse; il y porta surtout la dignité qui maintient l'ordre; la modération, sans laquelle il n'y a pas de dignité; la fermeté qui réprime les malveillants; cet art des convenances qui ménage toutes les passions; ce tact heureux qui subjugue; enfin ce je ne sais quoi que la nature donne et qui, seul, peut concilier les égards et l'attention d'une Assem-

blée nombreuse. » C'était donc une double succession à recueillir : elle l'attendait à Paris.

Un témoignage de Reinhart, rapporté par Michelet, nous peint au vif la physionomie de la députation de la Gironde dans le coche, — *la Turgotine*, à seize sous par lieue, — qui l'emmenait de Bordeaux pour siéger dans la capitale : « En septembre 91, il était venu de Bordeaux à Paris par une voiture publique qui amenait les Girondins. C'étaient les Vergniaud, les Guadet, les Gensonné, les Ducos, les Fonfrède, etc., la fameuse pléiade en qui se personnifia le génie de la nouvelle Assemblée. L'Allemand, fort cultivé, très instruit des choses et des hommes, observait ses compagnons et il en était charmé. C'étaient des hommes pleins d'énergie et de grâce, d'une jeunesse admirable, d'une verve extraordinaire, d'un dévouement sans bornes aux idées. Avec cela, il vit bien vite qu'ils étaient fort ignorants, d'une étrange inexpérience, légers, parleurs et batailleurs, dominés (ce qui diminuait en eux l'invention et l'initiative) par les habitudes du barreau. Et toutefois, le charme était tel qu'il ne se séparera pas d'eux. « Dès lors, disait-il, j'ai pris la France pour patrie, et j'y suis resté. »

Le tableau est vivant, mais l'exacte vérité y appelle quelques retouches.

La mémoire du vieux diplomate fut infidèle au moins sur deux points. Boyer-Fonfrède, qui ne sera d'ailleurs élu qu'à la Convention, était resté à Bordeaux où la correspondance de Mme Ducos nous le montre servant d'intermédiaire entre son beau-frère et *les Amis de la Constitution*. Reinhart, le métèque retors et grimpeur, qui devra le commencement de sa haute fortune à la protection des Girondins, n'en était pas à sa première rencontre avec eux, comme le donne à penser le récit dramatisé de Michelet. Non seulement il s'était déjà glissé dans l'intimité de Vergniaud et de Ducos, mais il faisait partie avec eux et leurs amis des Jacobins de Bordeaux.

D'ailleurs ces hommes qui se rendaient au Parlement de la Nation pour y siéger, avec « un dévoûment sans bornes

aux idées », étaient beaucoup moins « ignorants », témoin Vergniaud, qu'il ne plaisait à dire à l'ancien étudiant de Tubingue et qu'il ne l'écrivait peut-être, dans son assidue correspondance avec ses camarades d'université et avec son ami Schiller. Sans doute ils ne prévoyaient guère leur sort, mais sans mériter pour cela d'être taxés, après coup, d'une « étrange inexpérience ». Dans quel drame ils entraient et combien vite sanglant pour eux! Encore deux ans, et trois au moins de ceux qui arrivaient par ce coche, « parleurs et batailleurs », mais « si pleins d'énergie et de grâce », avec tant de « charme », allaient se retrouver dans « le vis-à-vis de maître Sanson », chantant leur *Marseillaise* de la mort. Cette tribune où ils aspiraient de toute la force de leurs généreuses idées, de tout l'essor de leur talent formé, pour les plus éloquents d'entre eux, par « les habitudes du barreau », elle était le marchepied de l'échafaud jacobin. Mais qui l'eût prévu, à cette date, au cœur de l'immense espérance qui traversait la Nation et tendait vers l'idéal tant de jeunes énergies de ses élus?

En arrivant à Paris, Vergniaud et Ducos se logèrent d'abord, pendant trois mois environ, à l'hôtel d'Aligre, dans la rue d'Orléans-Saint-Honoré, — qu'a fait disparaître, en 1888, le percement de la partie inférieure de la rue du Louvre. Le 9 janvier, Mme Ducos félicite son mari de l'appartement qu'ils ont loué, quoiqu'il soit un peu cher, qu'il faille acheter des meubles, et qu'il ne s'y soit pas trouvé de place pour « le sage », l'inévitable Reinhart, — enfin évité. L'aimable femme s'en console, en menaçant gentiment de tenir Vergniaud à la lisière : « Je suis bien aise que Vergniaud demeure avec nous et je me prépare à veiller sur sa conduite, car je suis sûre qu'il en a besoin. » Cet appartement était situé, à deux pas de l'Assemblée, au numéro 5 de la place Vendôme, — dans l'hôtel qui porte aujourd'hui le numéro 12, très certainement. Nous les y retrouverons bientôt et dans des circonstances mémorables.

Quoique Vergniaud eût été jusque-là en camp volant, il

s'était employé activement à remplir son mandat. Dès le 27 septembre, il assiste à une séance de « l'Assemblée nationale mourante » dont il est un des successeurs, pour le 1er du mois, — mission qui « le flatte et l'effraie », confie-t-il à sa sœur. Il se préparait à la remplir avec des scrupules de conscience dont témoignent notamment les difficultés qu'il fait à son beau-frère pour demander un règlement de comptes à Laporte, l'intendant de la liste civile. Il se dit « tout à la fois enchaîné par la délicatesse et par un décret ». En effet, la Constituante, à la date du 7 avril 1791, sur la proposition de Robespierre et de Bouche, avait décrété l'interdiction, pour tout membre de l'Assemblée ou des législatures suivantes, de rien recevoir du pouvoir exécutif ou de ses agents, pour soi ou pour d'autres, « pendant quatre ans après la fin de l'exercice de ses fonctions ». Ce n'est pas pour Vergniaud que ce décret sera lettre morte et il pourra s'écrier un jour, à la tribune, qu'il n'a jamais fait placer même un huissier. Du reste, en séance et dans les lieux publics, les députés affectaient, dès la Constituante, de se tenir à l'écart des ministres. Vaublanc nous est même témoin, dans ses *Mémoires*, que s'accointer avec eux, en séance, faisait scandale et était « une espèce de crime » dont les collègues vous punissaient couramment par une mise en quarantaine. Vergniaud, dînant avec Dumouriez, ministre depuis la veille, lui déclarera tout net qu'il ne le verra plus, tant que durera son ministère. C'était l'âge héroïque.

Nous allons suivre maintenant Vergniaud dans cette carrière politique où il voulait rester si parfaitement libre à l'égard des gens en place. Il ne nous y apparaîtra guère désormais que dans cette attitude plus ou moins raidie qui s'est imposée de tout temps à l'homme public, même modeste, — celle dont Brutus déjà rappelait la nécessité à Cicéron, quand il lui écrivait, aux heures de défaillance sentimentale : « N'oublie pas que tu es en scène ! » Nous savons bien que « Monsieur Vergniaud-Brutus », comme

l'appelleront les journaux royalistes, après le discours sur l'émigration, l'oubliait volontiers, quand il était descendu de la tribune, du « trépied », mais nous ne savons guère comment. L'histoire de sa vie ne sera plus désormais pour nous, et presque jusqu'à sa dernière heure, que celle de son éloquence. Cette histoire se confondra avec celle de la Révolution jusqu'au début de la Terreur. Elle sera rythmée par les événements publics, découpée comme les péripéties mêmes du grand drame, entraînée, dans leur progression tragique, jusqu'à la crise finale. Nous sommes donc obligé de prendre le recul du spectateur, pour le voir jouer son rôle, sous le masque du protagoniste, dans chacun des actes du drame des Girondins, jusqu'à celui qui sera si abominablement sanglant, quelque belle qu'ait été la tragédie dans une partie du reste.



CHAPITRE IV

UN DÉBUT ÉCLATANT : CONTRE L'ÉMIGRATION

AUX JACOBINS || PREMIÈRES IMPRESSIONS DE SÉANCE ET INTERVENTIONS DE TRIBUNE || HONNEURS OBSCURS DES COMMISSIONS || A LA VICE-PRÉSIDENCE || UN TOURNOI ORATOIRE || VERGNIAUD A LA TRIBUNE || « TRAITS DE GÉNIE » ET PRIX DU TOURNOI || LE SUCCESSEUR DE MIRABEAU.



VERGNIAUD et Ducos s'étaient trouvés, dès leur arrivée, en compagnie de nombreux coreligionnaires politiques. Mme Ducos écrit en effet à son mari son plaisir de voir qu'ils ont rencontré de « zélés patriotes qui les consoleront de l'absence de leurs amis ». Il est facile de deviner où ils avaient trouvé ces « zélés patriotes » et que c'était surtout au club des Jacobins.

Vergniaud avait dû s'y rendre, au débotté. Il savait que là foisonnaient les amis de ses amis politiques de Bordeaux : leur nombre qui était déjà de 1 102, au 21 décembre 1790, s'élèvera à 1 211, au 15 novembre 1791. La société bordelaise des *Amis de la Constitution* qui avait été son comité électoral, était une des 406 affiliées que comptait, au 19 juin 1791, « la société métropole ». André Chénier dira bientôt de ces filiales qu'elles forment autour de la France « la chaîne électrique », — celle d'où partiront en effet les commotions plus ou moins salutaires et les étincelles qui mettront le feu aux poudres. Vergniaud fut avec ses collègues Guadet, Gensonné, Jay et Sers, du nombre des 136 nouveaux

députés qui se firent admettre aux Jacobins, dès le 9 octobre. Ducos, dont le nom manque sur la liste, à cette date, avait dû suivre de près son ami au club de la rue Saint-Honoré, car nous l'y trouverons, en qualité de secrétaire, quand celui-ci en sera le président.

Les séances ayant été rendues publiques, à partir du vendredi 14 octobre, les députés, d'après *la Chronique de Paris* du 19, accoururent. A en croire un orateur du café de Foy, ils n'auraient pas été moins de 150 à venir là « recevoir leur leçon ». Le fait est qu'ils seront 300 à la recevoir, le 21 octobre, quand elle leur sera adressée par Camille Desmoulins, dans son *Discours sur la situation politique de la Nation*. Vergniaud dut en applaudir la forme et même le fond, quitte à trouver bientôt que son auteur avait plus de malice que de clairvoyance, et qu'avec tant d'esprit il lui manquait celui de suite. Il n'avait d'ailleurs pas de « leçon » à recevoir du pétulant Camille, non plus que de personne, étant bien décidé à n'en prendre que de ses observations directes sur les hommes et sur les choses. Il se mit donc à observer la nouvelle Assemblée.

Sa correspondance nous montre qu'il la voit telle que les historiens — sans parler des pamphlétaires — et certains de ses collègues, comme Fabre de l'Aude, s'accorderont à la peindre, c'est-à-dire extraordinairement bruyante et encombrée de bavards. Il est vrai qu'à cette turbulence et surtout à ce bavardage on pouvait facilement trouver deux explications, sinon deux excuses : elle était singulièrement jeune et toute farcie d'avocats. Les députés âgés de moins de trente ans — dont soixante ayant moins de vingt-six ans — étaient le plus grand nombre. Quant aux avocats, ils y formaient à eux seuls la majorité, étant environ 400 sur 745 membres. Aussi la sévérité des jugements portés d'abord par Vergniaud sur ses collègues n'est-elle pas sans nuances, comme l'a été depuis celle de certains historiens ou soi-disant tels. Le 10 octobre, il dit bien : « Nous n'avons encore fait que du bruit », mais, le 18, s'il constate qu'on

n'a « encore rien fait », il pense, à de certains signes, qu' « avant la fin de la semaine, l'Assemblée aura pris l'aplomb convenable et qu'elle se montrera digne des fonctions qui lui sont confiées ». Cinq semaines plus tard, il confirme ainsi cette prévision par l'expérience, l'ayant présidée : « L'Assemblée prend de l'aplomb. Il y a des talents, mais il y a trop de bavards. » Enfin, le 1er janvier, il remarque la diminution sensible de ce bruit contre lequel il avait protesté, dès le 16 octobre, en adjurant ses collègues « de ne pas se fatiguer mutuellement par des cris tumultueux ». Il constate l'accroissement du caractère et de la dignité de l'Assemblée, « à proportion qu'on approche des grands événements ». Il note aussi le commencement d'une retraite en bon ordre des bavards, de laquelle il donne cette explication un peu dédaigneuse, mais si juste! « Ce ne sont pas les talents qui lui manquent, ce sont des bavards qu'elle a de trop. Heureusement ceux-ci, dont plusieurs ont des intentions pures, commencent à sentir leur impuissance et la nécessité de laisser la tribune à d'autres. » Au reste, il sait très bien que ce sont là les inévitables frottements de départ, dans la machine parlementaire comme dans les autres, car il ajoute : « Ce qui nous est arrivé arriva à l'Assemblée Constituante et, les trois premiers mois, elle fit plus de bruit que de besogne. »

L'indulgence finale de Vergniaud pour ses collègues lui avait été facilitée par l'accueil qu'il en avait reçu. Tout de suite, il avait été mis au premier plan. Dès le 17 octobre, il était élu vice-président et, treize jours après, son premier discours l'avait fait porter à la présidence. Sans doute il n'avait pas dû le premier de ces honneurs à ses observations des 5 et 6 octobre sur « les relations d'égards » que le Corps législatif devait avoir avec le Roi, et où il concluait à la suppression des mots de « sire » et de « majesté » et autres « qualifications féodales » comme celles de « grandeur et d'éminence ». Mais il avait été récompensé de ces déclarations jacobines par les applaudissements de l'Assemblée et des tribunes et par sa nomination dans la députation

chargée d'aller au-devant du Roi. Ce n'était pas non plus son rapport sur les Archives qui lui avait valu d'être ainsi distingué, bien que cette mission, d'après sa correspondance, lui eût coûté un travail de tous les jours; car il était venu, après vérification, déclarer à la tribune, le 13 octobre, qu'il était plus digne de la commission et de son rapporteur d'adopter franchement le travail de l'archiviste, M. Camus, que de « s'approprier son ouvrage ». En vérité, c'était bien l'âge d'or du parlementarisme.

La modestie en était un des fruits, du moins chez Vergniaud, quoi qu'on en ait dit. Voici en effet dans quels termes il annonce à la famille sa nomination à la vice-présidence : « Je serais plus flatté de mon élévation, si j'avais fait quelque chose pour la mériter; mais je sais que je ne la dois qu'à une espèce de hasard qui dirige les élections, tant qu'on ne se connaît pas. » Vraiment il est ici trop modeste. Sans doute l'absence de vétérans, dans une assemblée toute neuve, abrégeait les noviciats; et la brièveté des fonctions présidentielles ou vice-présidentielles, qui prenaient fin au bout d'une quinzaine, en diminuait l'importance. Mais, — sans être alors la récompense de longues années passées dans les travaux et les honneurs obscurs des commissions ou de succès éclatants à la tribune, — de telles fonctions ne pouvaient pas être l'effet « d'une espèce de hasard ». Il n'y avait qu'une place de vice-président : or Vergniaud nous a décrit lui-même l'échauffement et l'ambition des bavards. Les candidats devaient donc être nombreux et ne pas laisser au hasard le soin de les départager. Pour être distingué dans une pareille cohue, au point d'obtenir, le 17 octobre, 102 voix pour la présidence sur 545 votants, contre 302 accordées à l'élu, Ducastel, et pour battre, à l'élection du vice-président, au troisième tour, par 271 voix contre 169, le comte de Vaublanc, un des futurs chefs des 250 indépendants du centre, il fallait bien que Vergniaud eût été précédé de la réputation d'orateur qu'il s'était acquise à Bordeaux. Au reste, nous constaterons par le

ton de la presse, dès ses débuts, qu'il en était bien ainsi : et puis le spirituel, expansif et sympathique Ducos n'était-il pas là pour avertir, au besoin, ses collègues de l'éloquence de son ami, au tournant des couloirs et dans les coins des bureaux ?

On savait aussi qu'il s'entendait en affaires et, le 18 octobre, — Brissot aidant, sans doute, — il était nommé le premier, au Comité colonial, par 418 suffrages, alors que le second sur la liste des élus n'en obtenait que 324 et le dernier 74. Pour le coup, la modestie du représentant de Bordeaux ne pouvait pas insinuer que ce fût là l'effet du hasard. Il donnera lieu d'ailleurs à ses collègues du Comité colonial de s'applaudir de leur choix, par exemple à la lecture de son rapport sur la grosse affaire des créanciers anglais des habitants de l'île de Tabago, — sur laquelle il est bien possible qu'il ait été soufflé par Brissot, auteur d'une brochure sur ce sujet, comme sur tant d'autres. On y retrouve la précision et la dialectique de ses mémoires d'avocat, émaillées de traits descriptifs ou d'épigrammes acérées, à l'adresse de ces aigrefins de l'ancien régime qui, « au sein de cette perversité profonde qui a préparé notre révolution », s'agitaient autour des cabinets de ministre, en « prenant le fisc pour la patrie ».

Il avait fait ses débuts au fauteuil, en présidant, à la place de Ducastel absent, la séance du 19 octobre. A cette occasion, il avait eu à prononcer deux harangues qui avaient dû attirer l'attention de l'Assemblée sur l'apprenti-président. L'une avait été adressée à une députation des artistes de Paris demandant que, dans la commission de la distribution des prix de l'Exposition de peinture, les commissaires académiciens ne fussent pas plus nombreux que les commissaires non académiciens. L'autre avait été une réponse à une députation des marchandes de la Halle venue pour présenter des félicitations aux nouveaux législateurs. L'atticisme de la première de ces allocutions de circonstance, où perçait le goût d'un amateur instruit, et la galanterie patrio-

tique de la seconde, en sa prestesse adroite, montraient qu'on avait un vice-président tout à fait digne du plein exercice de la fonction et pour lequel il fallait en abréger l'apprentissage. L'éclat de son début allait achever cette démonstration, au cours même de sa vice-présidence, et le faire porter, dès qu'elle prit fin, à la présidence de l'Assemblée, tandis qu'il se plaçait d'emblée à la tête de ses orateurs.

Le premier des grands discours de Vergniaud révéla tout de suite à la nouvelle Assemblée que, de cette vaste et bavarde promotion d'avocats, un orateur d'élite sortait. D'une révélation si soudaine et si éclatante bien rares sont les exemples, dans les annales de l'éloquence parlementaire. Voici les circonstances dans lesquelles elle se produisit.

L'heure de l'indignation publique contre les émigrés était venue avec la seconde émigration. On comptait alors, parmi « les patriotes », autant d'ennemis déclarés des émigrants qu'il y avait de ces soi-disant *amis de la Constitution* dont nous avons vu foisonner les sociétés. La première émigration, celle « de l'orgueil », dont le comte d'Artois donnait l'exemple dès le 18 juillet 1789, avait provoqué plus de railleries que d'inquiétude. Le public s'était occupé des émigrants à la suite des princes pour en rire, sans trop, ni même assez s'en préoccuper, — comme l'indique curieusement cette roulotte en va-et-vient, dite *Coblentz* ou *l'Émigrette*, qui faisait fureur vers la fin de l'année 1791 et sera le grand jouet des étrennes, le *puzzle* de ce temps-là. A en croire Beaumarchais, — toujours à l'affût de la nouveauté et qui, dans une variante du *Mariage de Figaro*, montrait Brid'oison faisant son entrée en rouleur d'*émigrette*, — un Français sur cinq roulait « une émigrette, en parlant de la Constitution ». « Émigrette et Constitution! s'écriait le burlesque docteur, le beau mélange qu'ils font là! » De fait, ce beau mélange était exactement à l'image de leurs deux principales préoccupations.

Mais la première allait être bientôt aussi grave que la

seconde, du moins aux yeux des Législateurs. C'est que l'émigration, comme le jeu de *l'Émigrette*, devenait « épidémique », selon le mot de Dubayet. Ce député fera d'ailleurs remarquer à la tribune, le 22 octobre, que l'immensité des Français se rendant par contagion « au rendez-vous de l'orgueil », était provoquée à « cette fureur vagabonde », beaucoup plus par l'empire de la mode que par le faux point d'honneur. Pour nombre de bourgeois, par exemple, avides de faire les gentilshommes, l'émigration tenait lieu de lettres de noblesse. Mais, cette fois, le mouvement, par son étendue, méritait d'être pris tout à fait au sérieux.

C'est ce qui ressortait notamment d'une proclamation du Roi, en date du 14 octobre, où il se montrait « vivement affecté d'une émigration aussi considérable », et où il observait que « l'esprit de parti qui a causé tous nos malheurs n'est propre qu'à les prolonger ». Dans deux lettres, plus explicites, aux commandants des ports et aux officiers généraux, l'une du 13, l'autre du 14 octobre, il avait encore déploré les émigrations multipliées des officiers, les invitant à rentrer dans leur patrie : « C'est là, disait-il, qu'est le poste d'honneur, parce qu'il n'y a de véritable honneur qu'à servir son pays et à défendre les lois. » On ne pouvait être plus correct, plus constitutionnel, mais les nouveaux députés n'entendaient pas se payer de mots, même sortis de la bouche du Roi : c'était par des réalités effectives qu'il fallait convaincre leur flamme patriotique. En croyant par des déclarations pareilles amortir et peut-être éviter un débat qu'elle redoutait fort, la Cour ne faisait qu'offrir à l'Assemblée le thème de la discussion et en désigner le terrain. La désertion en masse des officiers, la dislocation alarmante qui en résultait pour les cadres, voilà justement ce qui posait, à l'état aigu, la question de l'émigration devant la Législative. Elle eut à cœur de la résoudre pratiquement.

Il ne s'agissait de rien de moins pour elle, que de faire une nouvelle loi sur la matière et de trouver les mesures effi-

caces que la Constituante avait cherchées, avec plus ou moins de désir de les trouver. Ses membres avaient présentes à l'esprit les tergiversations de leurs devanciers sur ce sujet brûlant — et qui devait, en fait, rester à l'ordre du jour de toutes les Assemblées de la Révolution. Il fut mis à celui de la Législative par Vergniaud. C'est lui qui, le matin du 20 octobre 1791, fit ouvrir « le champ clos » où il allait triompher.

Le 16 octobre, le ministre de la Guerre, Du Portail, avait adressé une lettre à l'Assemblée, en réponse à sa question sur le nombre des emplois d'officiers vacants. A cette date, par l'effet de ce « délire » de démissions, « ou plutôt de désertions », comme disait le ministre lui-même, il y avait environ la moitié des vacances à remplir dans la cavalerie et le tiers dans l'infanterie. En face de l'attitude des puissances étrangères, décidément menaçante, c'était bien là, selon les termes de la lettre officielle, « un vide effrayant ». Sur cette question des « officiers émigrants », Vergniaud fit greffer celle de l'émigration en général, en demandant que la première fût « traitée avec solennité », afin que l'on pût « non pas se fatiguer mutuellement par des cris tumultueux, mais s'éclairer par une discussion approfondie ». Il avait choisi évidemment son terrain de début : il prenait même la précaution d'en faire déterminer l'étendue et d'indiquer le ton à prendre. Son discours devait être déjà fait. La « discussion sur les émigrants » fut fixée au jeudi suivant, 20 octobre.

C'était le premier débat vraiment important, qui s'engageait devant la nouvelle Assemblée. Il suscita aussitôt, du moins sur « la liste de la parole », beaucoup d'orateurs avides de se produire et qui n'avaient pas encore senti, comme disait Vergniaud, la nécessité de laisser la tribune à d'autres. Mais leur nombre diminua bientôt à vue d'œil, ainsi qu'il arrive toujours dans les assemblées, près du moment réfrigérant où vient votre tour de parole, et où s'éloigne d'autant plus l'ardeur dont on s'était échauffé, dans le silence du cabinet, qu'on prend mieux sa mesure par la

comparaison forcée de ce qu'on voulait dire avec ce qui vient d'être dit par d'autres, plus éloquents. Aussi est-ce à peine si une vingtaine d' « opinants » tint vraiment la tribune, au cours des trois séances que prit la discussion générale. Bien que Fauchet se fût écrié, à la première : « Il semble que l'on ne veuille entendre ici que des endormeurs », trois orateurs éveillèrent la plus vive attention et se mirent hors de pair : ce furent Brissot, Condorcet et Vergniaud.

Brissot, qui parla le premier des trois, avait dressé, avec une lucide précision et des traits assez vifs, même spirituels, « le bilan de situation » de la France vis-à-vis de l'Europe. Sa péroraison avait porté sur la nécessité d'avoir en face de celle-ci une attitude imposante. Visiblement, il méditait, dès lors, sa guerre. L'effet de ce discours — médiocrement composé, fait tout entier pour la péroraison, laquelle était d'ailleurs entraînante, — avait été grand. L'impression en avait été votée à l'unanimité et un des orateurs qui avaient suivi, Gaston, débuta en ces termes : « Après les éclairs de M. Brissot, je ne puis jeter que de faibles étincelles ». Il n'en jeta même qu'une, mais dont Vergniaud fera grand feu, en comparant les émigrés à des pygmées.

Condorcet n'était pas tenu à la modestie de Gaston, en sa double qualité d'académicien et d'encyclopédiste. Il avait donc pris la parole avec autorité, en soutenant « les principes sacrés » contre les « sophismes », pour établir la légitimité de la loi proposée. Il avait été logique et disert, d'une rigueur géométrique, mais un peu froide et lourde, — celle qui agaçait Rivarol et lui suggérait cette méchante hyperbole : « Il écrit avec de l'opium sur des feuilles de plomb ». Mais le tout n'avait pas laissé d'être applaudi et l'impression en avait été votée : c'était Condorcet!

Jusque-là, entre Brissot et Condorcet, il y avait eu un défilé assez rapide d'orateurs dont les opinions étaient si opposées sur les mesures à prendre, que l'un d'eux, Roujoux, cherchant le juste milieu, avait eu cette exclamation

plaisante : « L'un vous crie : *Aux armes!* L'autre vous dit : *Dormez!* » On attendait un orateur qui fît la lumière et la persuasion. Vergniaud parut à la tribune. Il y succédait à Condorcet. Ce fut dans la séance du matin du 25 octobre.

Point d'exorde apprêté, cette fois : cela était bon pour la barre et pour la province. Mais on est à la tribune de Mirabeau, devant un auditoire tumultueux et rétif, fatigué par les redites des orateurs à la douzaine, agacé par le bourdonnement des innombrables mouches du coche parlementaire. Le député de la Gironde tire d'abord l'attention à lui, par une triple saccade : « Est-il des circonstances dans lesquelles les droits naturels de l'homme puissent permettre à une nation de prendre une mesure quelconque relative aux émigrations? La nation française se trouve-t-elle dans ces circonstances? Si elle s'y trouve, quelles mesures lui convient-il de prendre? » Ces trois questions étant ainsi posées, il se borne à déclarer, en guise d'exorde, que son esprit et son cœur sont d'accord pour y répondre et qu'il espère résoudre par ses réponses ce qu'il appelle « un grand problème ».

Aussitôt il entre en matière et son discours suit, en trois points dont il annoncera les numéros, en passant de l'un à l'autre, pour soulager l'attention et indiquer le chemin parcouru. L'ensemble est d'une ordonnance stricte et limpide, calculée de manière que la sobriété du cadre fasse ressortir l'éclat du coloris.

Le premier point avait été traité, fatigué par les précédents orateurs. Déjà même, à la Constituante, huit mois auparavant, Merlin avait voulu extraire du *Contrat social* la preuve que l'émigration n'était pas un droit de l'homme, étant une infraction au pacte social, à quoi Mirabeau avait répliqué que l'homme « ne tient pas par des racines à la terre ». Tous les arguments contradictoires qui, depuis lors et au cours des trois séances antérieures, avaient été tirés de la considération du pacte social, pour ou contre l'émigration, sont condensés par Vergniaud dans son premier

point. Les renouvelant et les opposant avec force, il les résout en une conclusion contraire au droit d'émigrer. Il se montre là pénétré de l'esprit, comme de la lettre du *Contrat social*. Les formules mêmes du « philosophe immortel » reparaissent, fondues dans les siennes, notamment celle-ci : « aliéner une partie de sa liberté pour conserver l'autre », — qui est le thème de sa tirade sur le pacte « universellement regardé comme légitime ». Il insiste vigoureusement sur « la réciprocité d'obligations » de la nation et de l'individu, sur « le devoir sacré », qui en découle, de payer à celle-ci, aux heures de crise, « le tribut de fortune ou de sang qu'elle demande ». Il en conclut que répondre à l'appel de la patrie par une émigration « serait la plus lâche des défections ».

De la hauteur des principes ainsi dressés et mis en lumière, — sans s'attarder avec Brissot à des distinctions où il ne voit, en dernière analyse, que des circonstances aggravantes de « la fuite banqueroutière », — il fond sur l'émigré qui a rompu le pacte social. Il entend enfin que, « le remords dans le cœur et la honte sur le front, il devienne à jamais le rebut de tous les peuples ». Puis, remontant aux principes, il en déduit, par une dialectique serrée, que « la liberté absolue n'appartient qu'à l'homme sauvage ». Après cette distinction énergiquement précisée — entre l'homme de la nature et ce que Jean-Jacques appelait *l'homme de l'homme* — il élève le ton. Il insiste sur cette « vérité fondamentale », base de « l'harmonie sociale », dont la méconnaissance donne, il est vrai, à l'homme « l'univers pour patrie », mais en lui ôtant « celle qui l'avait vu naître », « tous les hommes pour concitoyens », mais en l'instruisant à leur manquer de foi.

Il revient alors à ces distinctions aggravantes qu'il n'avait voulu d'abord qu'indiquer. Par une gradation savante où des conjectures pressantes sur les vrais desseins des émigrés forment les degrés de *l'escalier* classique, il s'élève au-dessus du « champ clos » dans lequel il a combattu jusque-là ses

adversaires, et il les appelle dans « une autre arène ». Il les prie de répondre, non sur le cas d'une émigration proprement dite, d' « une simple fuite », mais sur celui des émigrants qui formeraient autour de la patrie « une ceinture de conspirateurs » animés de haine et de fureur, « et le fer et la torche à la main ». Arrivé là, à coup de suppositions criantes de vraisemblance, il harcèle de vives apostrophes ses adversaires, « ardents défenseurs des droits de l'homme et de la liberté indéfinie des émigrations » : « Croient-ils qu'il soit de la justice que la patrie attende, dans une torpeur funeste, les coups qu'on lui prépare?... Pensent-ils qu'elle ne puisse pas traiter en rebelles les enfants ingrats qui aiguisent des poignards pour la déchirer?... L'exercice des droits de l'homme ne serait-il permis qu'aux émigrants ou aux assassins?... »

Les applaudissements éclatent. L'orateur s'est emparé de son auditoire : il l'a enlacé de sa dialectique; il peut l'aiguillonner de son ironie. Il la darde, dès le début du second point, superbe, vengeresse, allant droit au fait contre ces factieux, aussi ridicules qu'insolents, qui décorent leur rassemblement criminel du nom bizarre de « France extérieure », et auront tôt fait de gaspiller « les roubles de la fière Catherine et les millions de la Hollande », dans le désordre de leurs préparatifs et dans le faste de leurs chefs : « Bientôt on verra ces superbes mendiants qui n'ont pu s'acclimater à la terre de l'égalité, expier, dans la honte et dans la misère, les crimes de leur orgueil et tourner des yeux trempés de larmes vers la patrie qu'ils ont abandonnée; et quand leur rage, plus forte que leur repentir, les précipiterait les armes à la main sur son territoire, s'ils n'ont pas de soutien chez les puissances étrangères, s'ils sont livrés à leurs propres forces, que seraient-ils si ce n'est de misérables pygmées qui, dans un accès de délire, se hasarderaient à parodier l'entreprise des Titans contre le ciel? »

Sans doute, des arguments analogues venaient d'être portés à la tribune, par Brissot notamment, mais émoussés

par des périphrases, délayés dans des dissertations diplomatiques ou historiques. Nous avons même noté que le qualificatif de pygmées avait été adressé déjà aux émigrés par Gaston. Mais comme tout cela se mettait à luire, à étinceler, ramassé et fondu dans le creuset de cette parole ardente! Une nouvelle salve d'applaudissements éclata qui en témoigne.

Montée à cette hauteur, l'éloquence de Vergniaud s'y soutient jusqu'au bout. Elle plane sur le sujet, à grands coups d'aile. Déjà inspirée par la noble illusion girondine de la guerre de propagande, elle annonce l'inquiétude des rois qui « frémiraient d'envoyer leurs soldats sur une terre encore brûlante du feu » de la liberté, et qui « trembleraient qu'un jour de bataille ne fît de deux armées ennemies un peuple de frères ». Elle avertit d'ailleurs que « le ciel est encore assez orageux pour qu'il n'y ait pas une grande légèreté à se croire entièrement à l'abri de la tempête ». Elle crible de traits sarcastiques et indignés ces émigrants qui, dans « les cours vagabondes de Worms et de Coblentz », calomnient leur roi et la franchise de son adhésion à la Constitution, en y promenant « leur haine et leur bassesse » et leur « imbécile fatuité »; qui excitent officiers et soldats à déserter et à « voler les caisses et les drapeaux de leurs régiments »; qui s'agitent en tous sens sur les frontières pour « attirer en Allemagne les munitions de guerre » et « pomper » le numéraire; qui, à l'intérieur, correspondent « avec des prêtres turbulents et avides partageant leur haine et brûlant, comme eux, du désir de la vengeance »; qui enfin rallient à « cette coalition fatale les hommes sans caractère qui voient toujours la justice du côté de la force ». « Ils ont refusé le pardon qu'on leur offrait, s'écrie l'orateur, eh bien! livrons-les aux peines qu'ils ont trop méritées; rendons-leur enfin haine pour haine! »

Mais il restait une objection à vaincre, que Condorcet avait combattue assez chaleureusement et que Brissot avait raillée avec une ironie assez mordante, en ces termes : « Exigerez-vous des preuves judiciaires de ces faits, pour

punir les grands coupables?... Qui ignore qu'un noble ne peut plus rester en France, sans être déshonoré au delà du Rhin?... » Alors, pour emporter cette redoute, dernier refuge des opposants, Vergniaud a recours à l'arme favorite que nous lui connaissons de longue date, à cette figure de la répétition qui lui sert à faire de chacun des arguments qu'elle masse autant de coups de bélier dans le rempart de l'argumentation adverse, y élargissant, à chaque coup, la brêche par où passe finalement en rafale la mitraille oratoire dont parlait Courier et qui balaie tout. L'effet qu'en tire ici Vergniaud n'est pas le plus beau de tant d'autres qui suivront, mais il en est digne : « Ici j'entends une voix qui s'écrie : « Où est la preuve légale des faits que vous avancez? Quand vous la produirez, il sera temps de punir les coupables. » O vous, qui tenez ce langage, que n'étiez-vous dans le Sénat de Rome, lorsque Cicéron dénonça la conjuration de Catilina, vous lui auriez demandé aussi la preuve légale!... Des preuves légales! Vous ignorez donc que telle est la démence de ces nouveaux conjurés, qu'ils tirent même vanité de leurs complots.... Des preuves légales! Ah! prévenons plutôt les désastres qui pourraient nous les procurer.... Débarrassons la nation de ce bourdonnement d'insectes avides de son sang qui l'inquiètent et la fatiguent, et rendons le calme au peuple! »

Combien apparaît froide la dialectique, pourtant acérée, d'un Brissot, et combien sèche, malgré sa logique, la démonstration géométrique d'un Condorcet, auprès de cet élan dans l'attaque, de cette grêle de coups dans le corps à corps, de cette ironie attique qui achève la victoire par le rire de triomphe et conquiert l'auditoire, en le charmant, enfin auprès de cette véhémence torrentielle qui creuse un lit à la parole et la précipite avec une force irrésistible! Qu'on se reporte au texte, si l'on veut sentir la distance qui sépare à la tribune la dissertation de l'éloquence, en mesurant la hauteur dont Vergniaud parut dominer le débat et le reste des orateurs.

Les applaudissements viennent de lui apprendre qu'il a vaincu, d'assaut. Pour profiter de la victoire, il laisse là ses adversaires de tribune. Une fois de plus, il se retourne contre leurs clients et leurs complices du dedans comme du dehors, contre ceux qui « ne cessent depuis quelque temps de crier que la Révolution est faite, mais qui n'ajoutent pas que des hommes travaillent sourdement à la contre-révolution »; qui n'ont d'autre but, semble-t-il, que « d'éteindre l'esprit public » et, en recommandant « l'amour pour les lois, redoutent de parler de l'amour pour la liberté ». Alors, si le danger n'existe plus, « pourquoi ce cordon d'émigrants qui, s'étendant chaque jour, cerne une partie de nos frontières? Qu'on m'explique ces apparitions alternatives de quelques hommes de Coblentz aux Tuileries, et de quelques hommes des Tuileries à Coblentz! » N'auraient-ils « d'autres projets que d'imprégner jusqu'aux murailles du poison de leurs séductions? » Non, non, les précautions à prendre ici ne sont pas inutiles et il va les énumérer, ce qui sera son troisième et dernier point.

Il y est court, incisif, comme il convient en un arrêt, car c'en est un, avec son énumération des sanctions qui s'imposent, afin de donner à l'Europe « un mémorable exemple », contre les trois sortes d'émigrants, — princes et officiers de « la horde nobiliaire » ou simples citoyens, — dont chacune est stigmatisée, au nom de la justice distributive. Il étreint l'Assemblée dans ce formidable dilemme. « D'un côté, ce sont les intérêts de quelques rebelles qui regorgent de bienfaits et d'ingratitude, de l'autre, ceux du peuple; il faut opter. D'un côté est la gloire de signaler votre amour pour la patrie par un acte sévère, mais équitable, mais nécessaire, de l'autre la honte de signaler votre insouciance pour elle par une faiblesse coupable, même aux yeux de la justice; il faut opter. » Puis, par-dessus la tête des députés, en guise de péroraison, il adresse au Roi ce conseil indirect, légèrement ironique, qui le fera traiter de « Monsieur Vergniaud-Brutus » par *l'Ami du roi*, mais qui ne sera pas le

dernier sur ce ton : « On parle de la douleur profonde dont sera pénétré le Roi. Brutus immola des enfants criminels à sa patrie. Le cœur de Louis XVI ne sera pas mis à une si rude épreuve, mais il est digne du roi d'un peuple libre de se montrer assez grand pour acquérir la gloire de Brutus. »

Quand ont cessé les applaudissements vifs et longs dont témoigne le procès-verbal, Vergniaud ajoute « deux mots » pour terminer « cette longue discussion ». Il tient à protester contre la prétendue inutilité des mesures de répression et contre ceux qui, — comme avaient fait Brissot lui-même et d'autres déjà, dès la Constituante, — avaient cru devoir rappeler l'impuissance des lois de Louis XIV contre l'émigration des protestants. Il estime que cet exemple est cité avec « irréflexion », car ce ne furent pas les peines prononcées contre les émigrants qui les firent sortir du royaume, mais bien « la violence qu'on ne cessait de faire à leur conscience ». « Or, au lieu de menacer de violence les Français aujourd'hui émigrés, la patrie leur tend les bras avec bonté et les recevra comme des enfants dont elle a oublié les égarements. »

Après cette conclusion conciliante, l'orateur, considérant les mesures qui seront en accord avec elle, remarque qu'on a le devoir impérieux de les prendre, dussent-elles ne pas être suivies de succès, et il termine par cette maxime frappée au coin de sa philosophie fataliste, toute stoïcienne : « J'observe que, dans tous les événements, le succès est l'affaire du destin, et vous ne sauriez en être responsables ».

Celui de l'orateur fut vif, comme en témoignent la fréquence et la chaleur des applaudissements et les cris de : « l'impression ! l'impression ! » — laquelle fut votée. Ce qui paraît avoir encore plus frappé l'Assemblée que la sobriété et la force de l'argumentation, c'était le bonheur et l'éclat des images, « les traits de génie », comme dira le journal de Brissot. Le lendemain en effet, *le Patriote français* constatait d'abord que les trois orateurs de la veille, — à savoir MM. Condorcet, Vergniaud et Pastoret, — n'avaient point démenti « *la*

réputation qui les avait devancés dans la carrière législative » et que « le second avait persuadé presque toute l'Assemblée. » Puis il ajoutait, en se guindant à l'allégorie mythologique, ce qui était alors le dernier effort du style et de l'éloge : « Des idées neuves et bien liées, un style majestueux, plein d'images et de *traits de génie* distinguent le discours de M. Vergniaud ; c'est Junon, c'est la majesté ornée par les Grâces.... » De fait, c'était très éloquent et paraît tel, même à distance.

Voilà quel fut le début, comme orateur politique, du « Cicéron bordelais ». Son coup d'essai était, à tout prendre, un coup de maître. Une fois de plus, notre tribune, en son orageuse nouveauté, venait de se parer de beauté. La royauté oratoire de Vergniaud dont l'avènement date de ce discours du 25 octobre, devait durer autant que la Législative, c'est-à-dire jusqu'à la rentrée de Robespierre et à l'apparition de Danton, avec lesquels il la partagera, sans déchoir.

Cinq jours après, ceux qui l'avaient applaudi lui décernaient l'honneur de les présider : c'était le prix du tournoi oratoire dont il venait de sortir vainqueur. Dès lors il avait donné l'impression que traduira un jour cet éloge dénué de simplicité, mais gonflé d'admiration, — dont son collègue Paganel sera l'éditeur responsable, quoiqu'il n'y ait été que pour la première moitié, comme on verra plus loin — : « La foudre de Mirabeau se rallumait dans les serres de l'aigle de la Gironde ». Cette double et ambitieuse métaphore dont ce grand phrasier de Thomas, son hôte de jadis, eût été jaloux, fait plus de tort au goût du temps, qu'à la vérité du fait. Qui donc fut le digne successeur de Mirabeau, à la tribune révolutionnaire, sinon Vergniaud? Nous avons entrevu qu'à Bordeaux c'était peut-être déjà son rêve : à Paris, ce sera certainement son destin.



CHAPITRE V

AU FAUTEUIL
ET « EN PETIT COMITÉ »

VERGNIAUD PRÉSIDENT || GENÈSE DU GROUPEMENT GIRONDIN || « PETIT COMITÉ » CHEZ VERGNIAUD ET « CONCILIABULE » CHEZ VALAZÉ || LE SALON DE Mme DODUN ET BRISSOT || SUS A DE LESSART || UN MINISTÈRE PARLEMENTAIRE || BRISSOT « LE FAISEUR » ET VERGNIAUD L'IDÉALISTE.



Le 30 octobre 1791, Vergniaud était porté à la présidence de l'Assemblée nationale législative. D'après un article du règlement, copié sur celui de la Constituante, il était élu pour une quinzaine, sans pouvoir être réélu avant une autre quinzaine. Cette brièveté de la fonction présidentielle partait du même esprit de défiance démocratique qui avait inspiré à Lanjuinais et à Blin, — avec l'antipathie contre Mirabeau, — le décret du 7 novembre 1789, déclarant incompatibles le mandat de député et la fonction de ministre. On avait voulu éviter sans doute que le président, en se perpétuant au fauteuil, se fît, parmi ses collègues, une clientèle d'obligés nuisible à l'indépendance de l'Assemblée. On avait craint que celle-ci ne perdît par là en dignité plus que son élu n'aurait pu gagner en expérience et en autorité. La précaution avait du bon.

Quand le résultat du scrutin eut été proclamé par le président sortant, Ducastel, celui-ci, qui aurait pu siéger encore un jour, ayant été nommé le 17 octobre, se hâta

d'inviter le nouvel élu à venir le décharger d'une fonction dont il ne pouvait plus « soutenir le poids ». Vergniaud monta au fauteuil et, au milieu de vifs applaudissements, embrassa son prédécesseur, — politesse que ne lui rendra pas, le 15 novembre, son propre successeur, Vaublanc. Il s'assit, sans faire de compliment, conformément à la décision prise par l'Assemblée, dès sa troisième séance. Puis il se chargea aussitôt du poids qui excédait les forces de Ducastel et qui allait aussi épuiser les siennes, avant la fin de sa quinzaine. A partir du 11, il cessera en effet de présider, par suite sans doute de la fatigue éprouvée à l'orageuse séance de la veille; et il ne reparaîtra au fauteuil que le 15, pour proclamer son successeur. Il était exténué, comme il l'écrivait à Bordeaux, le soir du 14. Quinze jours après, il confiera à son beau-frère qu'il est encore « prodigieusement échauffé », que ses yeux, qui « jamais de sa vie n'ont été malades », s'en ressentent, qu'il a été « horriblement fatigué, en quittant le fauteuil » et qu'il a été « plus de huit jours hors d'état de rien faire ».

Il s'était en effet beaucoup dépensé. Il avait d'ailleurs fait montre des qualités essentielles à la fonction. Il avait eu de la fermeté et des adjurations opportunes, en face des gros tumultes. Or, il en avait éclaté de tels presque à chaque séance. Il avait dû rappeler maintes fois l'Assemblée « au calme et à la dignité », même à « la décence », protester contre « les conversations particulières et les observations tumultueuses », allant jusqu'à déclarer son « impossibilité de présider », sa « douleur du tumulte », et à conjurer, « au nom de la patrie », qu'on l'écoutât. Il avait eu de la présence d'esprit et même de l'esprit, ce qui ne nuit pas, au fauteuil, si on sait n'en pas abuser. Il avait dirigé les débats, avec autorité, sans distribuer les rappels à l'ordre à l'aveuglette, attentif à les asséner sur les récidivistes de l'interruption, sur « les cinq ou six personnes qui troublent sans cesse l'Assemblée », — ce qui n'empêcha pas un membre rappelé à l'ordre, pour avoir demandé la parole

après la clôture de la discussion, de s'écrier : « C'est un despotisme affreux! »

De fait, Vergniaud, qui était d'une aimable simplicité dans les relations courantes avec ses collègues, prenait, au fauteuil, toute la fermeté requise et s'y montrait, selon le fond de son tempérament, homme d'ordre et d'autorité. Il était évidemment un président à poigne, tel qu'il le fallait, en un pareil lieu et contre les perturbateurs de tout acabit — dont il y avait foison, des banquettes aux tribunes, — surtout contre ceux « qui avilissent le caractère des représentants de la nation » et qu'il appellera hautement : « les plus grands ennemis de la chose publique ». En somme, malgré la fatigue finale, il avait réussi dans l'exercice difficile de la fonction présidentielle, autant que le permettaient l'incommodité de la salle et l'insuffisance du règlement, y suppléant par « ce tact heureux,... ce je ne sais quoi que la nature donne » et qu'il avait loués naguère chez Mirabeau président.

L'autorité qui, dans les assemblées même les plus démocratiques, suit l'exercice de la présidence, vint s'ajouter à celle de son talent oratoire, — lequel croissait d'ailleurs à chacune de ses interventions de tribune, éclatant, s'imposant. Une certaine influence de couloir, mais qu'il ne faut pas exagérer, en était la conséquence naturelle. Le moment est venu de la considérer d'assez près pour en deviner le jeu, avant que l'action publique de l'orateur absorbe toute notre attention par sa continuité sans trêve.

A cet effet, nous interrogerons certains documents, — en partie inédits — qui nous entr'ouvriront précieusement sa demeure. Celle-ci était devenue un centre de réunion pour ses amis politiques, et si important, que le premier ministère Roland y sera fabriqué de toutes pièces. C'est là un fait trop peu connu et dont les circonstances sont de nature, si on les rassemble, à projeter quelque lumière sur la genèse et l'organisation du groupe dit des Girondins, si soigneusement dissimulées par eux qu'elles restent encore obscures.

Lors de leur procès, Chabot déclarera : « Quelques

semaines après sa présidence aux Jacobins, Jean-Pierre Brissot me dit : Nous nous réunissons en particulier avec Vergniaud, Guadet, Gensonné, Condorcet et autres députés bien intentionnés : vous devriez vous réunir avec nous : nous dînerons ensemble, une fois la semaine, et là nous concerterons une marche à tenir dans l'Assemblée. » Chabot, à l'en croire, aurait décliné cette invitation, en faisant observer qu'on n'était plus au temps de la Constituante dont les éléments disparates « nécessitaient des meneurs et des menés », qu'on avait maintenant le peuple pour soi et qu'il fallait agir ouvertement. Grangeneuve, chez qui il était en pension et qui lui témoignait « l'affection d'un père », — elle était bien placée! — l'aurait même félicité de son refus, en drapant de la belle manière ses collègues de la Gironde qu'il qualifiait « d'ambitieux et d'intrigants », avec des preuves à l'appui. Mais c'est Chabot qui le dit et les rapporte : passons. Dans sa réplique, Brissot avouera, sans ambages, qu'en effet, à leur arrivée à Paris, les députés de la Gironde « recherchèrent son amitié, à cause de son opinion sur les colonies », et qu'ils convinrent de se voir « trois fois la semaine », avant l'heure de la séance, pour s'entretenir, « dans ces déjeuners, des objets qui allaient se traiter à l'Assemblée », — en ajoutant, par parenthèse, que Gensonné y était fort inexact, vu son éloignement. Celui-ci habitait en effet au bout du monde, dans le faubourg Picpus, 19, rue Saint-Sébastien. Il confirma d'ailleurs le témoignage de Brissot, en précisant un point fort intéressant, celui du lieu de ces réunions, lequel n'était autre que la demeure de Vergniaud : « Chabot m'a reproché mes fréquentes visites à Vergniaud. Citoyens, quelques patriotes étaient convenus de se réunir, trois fois par semaine, chez Vergniaud, d'y attendre l'heure où l'Assemblée ouvrait ses séances. J'ai assisté à ces réunions; il n'y était question que des objets qui allaient se traiter à l'Assemblée, et Chabot s'est trompé, lorsqu'il a dit que c'était pour faire passer tel ou tel décret que nous nous rassemblions. »

Où eût été le crime? Mais le perfide Chabot voulait établir une confusion entre les causeries politiques du petit cénacle de la place Vendôme, autour du contemplatif Vergniaud, et « les conciliabules nocturnes » de la rue d'Orléans dont l'ardent Valazé était l'âme. C'est en effet au domicile de ce dernier que se réunissaient les militants, — « les conjurés » comme les qualifiait Anaxagoras Chaumette. Leurs conciliabules s'y tenaient d'ordinaire jusqu'à minuit, selon le versatile Réal, et « presque journellement », au témoignage du propre neveu de Valazé, des Genettes, qui nous a laissé, — outre ses propos sans bienveillance pour son oncle, rapportés au Tribunal révolutionnaire, — une description de ces « conférences ». Valazé s'est d'ailleurs expliqué lui-même là-dessus, en ces termes, dans une curieuse lettre à ses commettants, en date du 26 janvier 1793 : « Il faut que vous sachiez, mes chers concitoyens, qu'effectivement depuis que je demeure rue d'Orléans, où je suis assez grandement logé, un nombre assez considérable de mes collègues se rend régulièrement chez moi, tous les soirs, et ils conviennent tous que si la Convention nationale a quelquefois vaincu les factieux, cela n'est dû qu'à la réunion qui a lieu chez moi. Aussi les malintentionnés la voient-ils du plus mauvais œil; mais quelque chose qu'ils disent, ils ne feront jamais considérer comme ennemis de la patrie ceux qui forment cette réunion. Sachez que nul n'y est admis qu'il n'ait donné des preuves de civisme. Je ne vous enverrai pas la liste, mais Buzot, Salle, Grangeneuve, Barbaroux et bien d'autres de ce genre ne passeront jamais pour ennemis du bien public. » Nous remarquerons au passage que, dans cette énumération, le nom de Vergniaud brille par son absence : nous savons d'ailleurs par Champagneux qu'il « n'y allait presque jamais », non plus que Brissot, Guadet et Gensonné, — sans doute parce que il y régnait une telle « confusion d'idées et de projets », qu'elle fera dire à Roland, plusieurs fois leur témoin, « le parti des honnêtes gens est perdu ».

En tout cas, il résulte des témoignages concordants, sur

ce point, de Brissot, Gensonné et Chabot, que l'on commença à se réunir, entre « Brissotins » et futurs Girondins, mais en petit comité, dès le début de la Législative, trois fois par semaine, pour causer politique; une fois par semaine au moins pour dîner ou déjeuner ensemble; et que le tout se passa finalement chez Vergniaud. Mais ce dernier fait ne doit être exact qu'à partir du moment où celui-ci et Ducos, quittant l'hôtel d'Aligre, s'installèrent au numéro 5 de la place Vendôme, c'est-à-dire vers la mi-janvier 1792, comme nous l'apprend une lettre de Mme Ducos.

Leur nouveau domicile était parfaitement situé pour devenir le lieu de réunion des députés amis. Nous voyons en effet, dans l'almanach du temps, que nombre de ceux-ci étaient logés dans son voisinage, notamment Brissot, rue Grétry, Louvet, quai Voltaire, Guadet, à l'entrée de la rue du Faubourg-Saint-Honoré, Fauchet, rue du Chabanais, etc. Il était contigu, à gauche, à l'un des deux hôtels annexes de l'Assemblée, où siégeaient les grands comités, — notamment celui de la Constitution, au n° 4, le 10 actuel. On pouvait attendre, chez Vergniaud, l'ouverture de la séance jusqu'à la dernière heure, car, de là, il n'y avait guère plus de trois cents mètres à faire pour gagner la salle du Manège par la porte monumentale des Feuillants, rue Saint-Honoré, puis par l'étroite et sale ruelle qui se terminait par le couloir couvert du jardin du cloître. Nous verrons même que cette proximité de sa demeure inspirera à des députés l'idée de venir l'y chercher, vers minuit, dans la nuit tragique du 9 au 10 août 1792, pour présider la Convention. Cet hôtel est celui qui porte aujourd'hui le n° 12, où demeura aussi M.-J. Chénier et où est mort Chopin. Il venait d'être acheté par Claude-Denis Dodun, qualifié, dans l'acte de vente, « administrateur de la Compagnie des Indes », au trésorier de la marine Baudart de Saint-Jame, — lequel s'était ruiné avec sa fameuse « folie » de Neuilly, rivale en faste de celle que le père de Figaro avait naguère campée, en face de la Bastille.

VERGNIAUD

Mme Roland, dans ses mémoires et dans ses lettres, parle, à plusieurs reprises, des réunions des Girondins, chez Vergniaud, notamment dans ce passage : « Des députés de l'Assemblée se rassemblaient souvent en petit comité, place Vendôme, dans la maison où logeait l'un d'eux et chez une femme honnête, opulente, qui pouvait, sans se gêner, leur prêter un appartement commode dont ils étaient libres de se servir, même en son absence. Roland, dont on estimait le bon esprit et l'intégrité, fut invité à s'y rendre; il n'y allait presque point, à raison de la distance. » Était-ce bien *à raison de la distance?* Passe encore pour Gensonné qui habitait au fond d'un faubourg, — mais de la rue Guénégaud, vers le n° 12, à la place Vendôme, n° 5, la distance n'était pas assez grande pour être une raison suffisante de ces abstentions de Roland : il y en avait d'autres, plus vraisemblables, notamment le peu de sympathie de sa femme pour Vergniaud, que l'on ne voyait d'ailleurs guère dans leur salon. En tout cas, il alla longtemps, sinon souvent, au « petit comité » et même étant ministre. On lit, dans une lettre écrite par lui à Mme Roland, vers le milieu de septembre 1792, et saisie par le Comité de Défense générale, dans la nuit du 31 mars 1793, lors de la trahison de Dumouriez : « Je dînerai chez Mme Dod. (*Dodun*) ou aux Postes (*chez Bosc*)... ».

Quelle était donc, au juste, cette Mme Dodun « honnête, opulente » qui prêtait ainsi son salon et offrait sa table aux amis de Vergniaud? L'intérêt de son rôle d'hôtesse des Girondins a éveillé, chez leurs derniers historiens, une curiosité que nous pouvons satisfaire.

Elle avait pour prénoms Louise-Julie. Fille de Laurent Bourgeois, trésorier de la Marine à Lorient, épouse en premières noces de Claude Dodun, elle était riche, en effet. Son contrat de mariage avec son second mari, Jacques Cambry, — le celtophile et polygraphe, futur préfet de l'Oise, qu'elle épousera, après divorce, le 6 messidor an V (24 juin 1797), — nous la montre pourvue de « deniers



SALON OU SE RÉUNISSAIENT LES GIRONDINS

Chez Vergniaud, Place Vendôme, n° 5, présentement n° 12 (État actuel).

D'après une photographie.

comptants, immeubles, rentes ou créances ». C'était bien elle qui devait offrir au cénacle des Girondins les déjeuners dont parle Brissot. Le ménage Ducos allait à l'économie, comme nous avons vu, et son chef déclarera formellement, pour sa défense devant le Tribunal révolutionnaire : « Pour les rendez-vous, ils ne se faisaient pas chez moi, mais chez une citoyenne qui logeait dans la même maison ». Quant à Vergniaud, il était toujours trop désargenté pour être l'amphitryon du petit comité, témoin ce passage d'une lettre à son beau-frère, en date du 31 juillet 1792 : « Je vous prie de me rendre un service. Garreau, le boulanger, à qui je fis un billet, l'année dernière, me l'a fait présenter. Je n'ai pas d'argent, car mes anciens cordonniers de Paris m'ont fait des visites. Je les paye chaque mois ici ; avec les loyers échus (*ceux des maisons de Limoges à toucher et non ceux à payer par lui, comme l'écrit Lamartine, à contresens*), il y a de quoi le payer. » Ces agapes se passaient même parfois de sa présence, car Mme Roland écrit à Bancal, le 7 juillet 1792 : « Vergniaud sera-t-il chez Mme Dodun ? »

Au bout du compte, les relations de cette dame avec les Girondins faillirent lui coûter plus cher que ses frais de réception. Elle a un petit dossier aux Archives, où nous voyons qu'elle fut l'objet, de la part du Comité de sûreté générale, d'un ordre de transfert à Sainte-Pélagie, le 17 février 1794, et qu'ayant été arrêtée par les soins du Comité révolutionnaire de Falaise, le 11 juin 1794, elle fut écrouée à la Conciergerie. Nous avions vainement cherché son nom sur les listes des exécutés ou acquittés, quand nous trouvâmes une lettre d'elle, en date du 9 fructidor an II (26 août 1794), par laquelle elle demande énergiquement aux citoyens commissaires du Comité révolutionnaire de la Montagne de lui fournir un certificat de l'ordre reçu par eux de l'arrêter, avec « copie des motifs ». C'était évidemment une femme de tête et qui tenait ses écritures en ordre. Plus heureuse que ses amis, elle avait été sauvée par Thermidor.

Dans l'acte de vente de son hôtel, en date du 19 floréal an VI (8 mai 1798), nous trouvons la description du salon, situé au premier étage, — œuvre de François Bellanger, l'architecte de Bagatelle. Il était « éclairé sur la place », avec « toutes ses glaces en différentes parties », orné « de quatre tableaux au-dessus des portes représentant différents sujets », — peints sans doute par Lagrenée le jeune qui avait décoré l'hôtel, — et de « quatre girandoles dorées » qui devaient être de prix, car elles furent payées deux mille livres. Voilà, évidemment, la pièce où se tenaient les grandes réunions du « petit comité », dans « l'appartement commode » que Mme Dodun prêtait à ses deux locataires et à leurs amis, « même en son absence », au témoignage de Mme Roland. C'est dans ce luxueux salon, auquel on accédait par un escalier monumental, que Cadet, venu de Limoges pour être valet de chambre de Vergniaud, devait introduire les amis de son maître, trois jours par semaine, — y compris, une fois au moins, ce traître et voleur de Chabot.

Un très important passage des *Souvenirs* du véridique Étienne Dumont, le souffleur en chef de Mirabeau, nous permet d'y pénétrer, à leur suite : « Ils m'introduisirent à des déjeuners chez une dame d'Odun (si je ne me trompe), dans la place Vendôme. Ces déjeuners étaient composés ordinairement de Brissot, Clavière, Rœderer, Gensonné, Guadet, Vergniaud, les Ducos, Condorcet, etc. Ils y venaient avant de se rendre à l'Assemblée, concertaient leurs mesures et, comme on peut imaginer, il y avait encore plus de babil et de commérage de parti que de résolutions prises et de démarches arrêtées. Brissot était devenu le faiseur. Son activité suffisait à tout. » Cette dernière assertion mérite que nous l'examinions d'un peu près.

Vergniaud déclarera au Tribunal révolutionnaire qu'il avait fait, aux Jacobins, la connaissance de Brissot. Celui-ci était en effet le président du club, vers la date de l'arrivée des Girondins, — exactement du 3 au 17 octobre. Il était d'ailleurs tout naturel que les représentants du port de

Bordeaux liassent partie avec lui, dès la première heure. Il s'était fait le défenseur, dans sept brochures déjà parues, des intérêts des colonies contre Barnave et contre ceux qui étaient prêts à proclamer, — selon le mot attribué formellement par Ducos à Robespierre — : « Périssent les colonies plutôt qu'un principe ». Fondateur, avec Mirabeau et Condorcet notamment, de la *Société française des amis des noirs*, protecteur attitré de ceux-ci contre « les salons blancs » — et les « muscadins des îles, flagelleurs d'esclaves », comme disait Ducos, quoique la révolte des noirs lui coûtât le plus clair de son bien, — il avait déclaré qu'il n'y avait pas de « noblesse de peau ». C'est Vergniaud d'ailleurs qui se chargera de commenter ce mot, dans la séance du 24 mars 1792, lorsqu'il y proclamera que « les droits des hommes de couleur » sont « indépendants des décrets et de toute puissance humaine », et qu'il fera voter cette déclaration de leurs droits « avec un saint enthousiasme », au témoignage même de Brissot. Ce dernier s'était donc trouvé tout désigné pour former avec les députés Girondins le noyau d'un groupe de *coloniaux*. Il ne l'était pas moins pour en être le chef actif, le publiciste influent, étant le premier en date des journalistes de la Révolution, avec son *Patriote français*, — au titre si opportunément choisi, dès lors, comme ce bonnet phrygien dont il y vantait, pour achever de le populariser d'accord avec le quaker Pigott, la gaîté seyante et le symbolisme antique, déjà cher à Voltaire et à Jean-Jacques. Au reste, il ne devait pas tarder, ainsi que ses amis Girondins, à délaisser le club de la rue Saint-Honoré, pour fonder avec eux un *Club de la réunion* plus fermé, — si fermé même que nous ne savons guère sur lui que le mal qui en sera dit, à l'occasion, par les procès-verbaux des Jacobins. Nous lisons, dans le projet de défense de Ducos, qu' « un très grand nombre de montagnards s'y rendaient », qu'il y alla lui-même une douzaine de fois et qu'il y vota toujours avec ces montagnards « pour les mesures les plus rigoureuses ». Vergniaud ne l'y accompagna

pas, sans doute, ces ours-là. En tout cas, il n'était pas homme à prostituer son estime et il n'égara pas son choix en le portant sur Brissot. Nous savons aujourd'hui, après tant de calomnies dissipées, que ce dernier en était digne par son honnêteté, comme par son savoir et ses talents.

Il convient en effet de remarquer que l'épithète de *faiseur* infligée par Dumont à Brissot, — si on la prenait au sens du sous-titre du *Mercadet* de Balzac, — constituerait à son adresse une injure gratuite. Il a d'ailleurs riposté lui-même avec une ironie acérée, dans son *Adresse à tous les républicains*, à un pamphlet où il était traité de « grand faiseur ». Étienne Dumont qui, là et ailleurs, est fort sévère pour Brissot, se trompe grandement sur son compte, quand il ne veut voir en lui, — comme nombre de ses contemporains et certains des nôtres, — qu'un touche-à-tout agité, dépourvu de connaissances sérieuses et même de talent. De graves et récents historiens, mieux informés, ont été amenés à reconnaître au directeur du *Patriote français* des mérites de premier ordre. De fait, par son rôle au Comité diplomatique et par son action de tribune, il a été longtemps le véritable ministre des Affaires étrangères de la Révolution, — autant et plus que ne l'avait été Mirabeau dont la politique extérieure était « la brillante partie », selon le mot de Loménie de Brienne, — et en attendant Danton. En tout cas, l'opinion européenne était si préoccupée de ses faits et gestes, alors qu'il paraissait être, à la tribune, avec ses coups de théâtre, l'arbitre de la paix ou de la guerre, que Gustave III, frappé à mort par la balle d'Ankerstrœm, se récriera : « Je voudrais bien savoir ce que va dire Brissot ». S'il écrivait et parlait trop, il avait aussi beaucoup lu, beaucoup vu dans les Deux Mondes, et beaucoup retenu ; et il montrait, à toute occasion, autant d'activité publique qu'il gardait d'honnêteté privée. C'étaient là des qualités sérieuses, pratiques, que nous aurons d'ailleurs l'occasion de voir à l'œuvre. Elles lui attireront finalement cet hommage rendu par l'amitié du vaillant Girey-Dupré, dans sa fière réplique

à son juge d'instruction : « Il a vécu comme Aristide, il est mort comme Sidney ». En attendant, elles feront son ascendant, dans les Assemblées, tant qu'elles ne seront contestées que par les royalistes. Plus évidentes que ses mésaventures passées n'étaient certaines, — malgré les pamphlets enragés du vil Théveneau de Morande contre le soi-disant « M. de Warville », et avant ceux de Camille et leur cinglante hyperbole, — elles lui donnaient, parmi les membres du « petit comité » de la place Vendôme, l'autorité et le rôle prédominant que constate aigrement Dumont.

« Leur grand objet, ajoute ce dernier, était de se rendre maîtres de la Cour, en déclamant contre le comité autrichien. Ce comité autrichien était une sorte de puissance invisible à laquelle on attribuait tout ce qu'on voulait. » Ce n'était pas sans raison : ce comité, ou « cabinet » autrichien n'était rien moins qu'une fiction girondine. Nous connaissons aujourd'hui ses principaux membres et leurs menées et nous avons les preuves que la reine en était l'inspiratrice, comme le devinait Vergniaud. Ses hôtes et lui-même allaient d'ailleurs passer vite du « commérage de parti » à l'action de tribune, en y prononçant des discours qui furent des actes et influèrent gravement sur les destinées de la Révolution et de la France.

Dans le cénacle de la place Vendôme, on voulait la guerre, pour des raisons à la fois patriotiques et politiques, que nous aurons bientôt à considérer de près. On la savait inévitable et on avait le dessein de prévenir l'ennemi, en brusquant l'attaque. On y voyait aussi un moyen souverain de mettre fin aux intrigues du comité autrichien des Tuileries, comme à celles des émigrants de Coblentz et des prêtres réfractaires de partout, — notamment de Vendée d'où revenait Gensonné, bien renseigné sur l'étendue du mal. La déclaration de guerre devait acculer le roi à une trahison ouverte ou à une soumission sans borne, c'est-à-dire sans *veto*. C'était là l'opinion de Brissot et qui était partagée par Vergniaud, à n'en pas douter. Depuis la

5 octobre, dans son journal, et depuis le 20, à la tribune, il poussait ouvertement à la guerre; et Vergniaud lui-même, dans son projet de décret contre les émigrés, avait reproduit textuellement l'article comminatoire de celui de Brissot, à l'adresse des puissances.

Mais, pour faire la guerre, il y avait un premier obstacle à vaincre, le ministère. Elle n'y avait qu'un partisan, le brillant et sceptique Narbonne, avec qui Brissot avait partie liée et qui était alors en « guerre ouverte avec Lessart », selon une lettre de Marie-Antoinette à Mercy. Or ce ministre, haï de la reine, suspect de démagogie et d'une « intrigue protestante » avec son Égérie, Mme de Staël, fut renvoyé brutalement par le roi, le 9 mars 1792. C'était un défi. Le comité de la place Vendôme le releva aussitôt, d'accord avec le salon de l'ambassadrice de Suède qui jetait feu et flammes contre de Lessart pour celui que Goltz, dans ses lettres à son maître, le roi de Prusse, appelle « son amant ». Dès le lendemain, une lettre du roi ayant fait savoir à l'Assemblée qu'il avait nommé « M. de Grave au département de la Guerre, à la place de M. de Narbonne », Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné se succédaient à la tribune. Cette journée mémorable vit le triomphe de Brissot, la chute du ministère et l'avènement des Girondins au pouvoir.

L'Assemblée avait d'abord applaudi une motion où il était dit : « M. de Narbonne emporte les regrets de l'Assemblée Nationale ». Puis une discussion avait suivi, traînante, sur les moyens d'obliger les ministres révoqués à ne pas quitter le lieu de la résidence du corps législatif, sans rendre leurs comptes de gestion. Tout à coup, sur les instances de Gensonné et après une intervention fulminante de Guadet, le président annonce que la parole est à M. Brissot de Warville, pour une « dénonciation contre M. Delessart ». Des applaudissements vifs éclatent, à l'annonce de ce coup de théâtre. Brissot, en sa qualité de rapporteur du Comité diplomatique monte à la tribune et porte aussitôt au ministre un coup droit. Tout en s'excusant

de remplir « une de ces fonctions redoutables que les législateurs ne doivent pas entreprendre légèrement », et en observant que « si on a cherché à décourager les dénonciations, il n'en faut décourager que l'abus », il dresse, au nom du Comité diplomatique et sous forme de rapport, un formidable réquisitoire contre le ministre des Affaires étrangères. Il fait un historique serré et lumineux de toutes les négociations avec les puissances et enferme de Lessart dans un terrible dilemme, en montrant partout son incapacité ou sa traitrise. Très habile, tour à tour ironique et indigné, ce réquisitoire, assaisonné de documents inédits, — dus peut-être à Dumouriez, faux ami de celui auquel il allait succéder, — avait été fort applaudi. Mais les partisans de de Lessart protestaient en nombre contre sa mise en accusation.

Guadet avait alors demandé ironiquement à parler pour le ministre et il avait dit, aux applaudissements des tribunes, qu'un ministre étant sous le poids de telles accusations, c'était vraiment parler pour lui que de demander des juges pour le condamner ou l'absoudre. Cependant les ministériels continuaient à protester contre une mise en accusation si brusque, alors que, selon la remarque de Becquey, il n'y avait peut-être pas dix membres de l'Assemblée capables de récapituler les griefs dont on venait de charger le ministre sur la sellette. La clôture était demandée, au milieu d'un choc d'opinions qui indiquait l'incertitude de la majorité. C'est alors que Vergniaud vient à la rescousse.

Il n'a garde de tenir compte de cette déclaration de Guadet : « Lorsqu'il s'agit de porter un décret d'accusation, la première chose dont celui qui parle sur une telle matière doit s'abstenir, c'est d'exciter, dans l'Assemblée, par des mouvements oratoires, un enthousiasme qui, pouvant se concilier avec les élans de la liberté, afflige néanmoins la justice. » Il lui laisse pour compte cette manière de voir et — la discipline étant le moindre défaut des orateurs girondins, même en sortant du petit comité de la place Ven-

dôme, — il s'abandonne à ces « mouvements oratoires » que s'était, pour une fois, interdit son ami.

Après avoir très brièvement rappelé les faits, il en ajoute un, en le faisant proférer par « une voix plaintive qui sort de l'épouvantable glacière d'Avignon. » Cette voix — reprenant pathétiquement un argument déjà porté par Robespierre à la tribune des Jacobins, le 18 janvier, — proteste contre le véritable auteur du massacre, ce ministre par qui a été gardé deux mois le décret de réunion du Comtat à la France, lequel eût peut-être tout apaisé. La prosopopée s'ensuit, pathétique à outrance, avec cette conclusion : « Dans cet intervalle, — dit la voix plaintive, — de nouveaux crimes ont souillé notre déplorable patrie ; c'est notre sang, ce sont nos cadavres mutilés qui demandent vengeance contre votre ministre. » Les applaudissements éclatent et se prolongent.

Soutenu par eux, avide de remplir l'attente qu'il sent ardente autour de lui, l'orateur s'enhardit jusqu'à viser, à travers le ministre, cet entourage du roi qu'a ménagé Brissot, le comité autrichien, y compris la reine — dont il devine et fait deviner le rôle — et presque le roi. Pour atteindre si haut, il se risque à ressaisir la foudre même de Mirabeau, celle qui servait au formidable orateur, quand il était d'humeur à « foudroyer messieurs du rétrograde » ; et il la lance sur les Tuileries, du haut de la même tribune, avec une force égale et avec quel éclat ! « Permettez-moi, Messieurs, une réflexion. Lorsqu'on proposa à l'Assemblée Constituante de décréter le despotisme de la religion chrétienne, Mirabeau prononça ces paroles mémorables : « De « cette tribune où je vous parle, on aperçoit la fenêtre d'où « la main d'un monarque français armée contre ses sujets par « d'exécrables factieux, qui mêlaient des intérêts personnels « aux intérêts sacrés de la religion, tira l'arquebuse qui fut « le signal de la Saint-Barthélemy. » Eh bien, Messieurs, dans ce moment de crise où la patrie est en danger, où tant de conspirations s'ourdissent contre la liberté, moi

aussi, je m'écrie : Je vois de cette tribune les fenêtres d'un palais où des conseillers pervers égarent et trompent le roi, forgent les fers dont ils veulent nous enchaîner, et préparent les manœuvres qui doivent nous livrer à la maison d'Autriche. Je vois les fenêtres du palais où l'on trame la contre-révolution, où l'on combine les moyens de nous replonger dans les horreurs de l'esclavage, après nous avoir fait passer par tous les désordres de l'anarchie, et par toutes les fureurs de la guerre civile. Le jour est arrivé, Messieurs, où vous pouvez mettre un terme à tant d'audace, à tant d'insolence, et confondre enfin les conspirateurs. L'épouvante et la terreur sont souvent sorties dans les temps antiques, et au nom du despotisme, de ce palais fameux. Qu'elles y rentrent aujourd'hui, au nom de la loi. Qu'elles y pénètrent tous les cœurs. Que tous ceux qui l'habitent sachent que notre Constitution n'accorde l'inviolabilité qu'au roi. Qu'ils sachent que la loi y atteindra sans distinction tous les coupables, et qu'il n'y sera pas une seule tête, convaincue d'être criminelle, qui puisse échapper à son glaive. Je demande qu'on mette aux voix le décret d'accusation. » En deux élans oratoires, dont l'un au moins est parmi ses plus éloquents, refoulant la droite et faisant « plier le centre », selon l'expression d'un de ses membres, il avait tout emporté.

De Lessart, mis en accusation et qui sera traduit devant la Haute-Cour, entraînait ses collègues dans sa chute : ils démissionnèrent l'un après l'autre. Le 15, le roi cédait. Il ne pouvait appeler au ministère les vainqueurs, puisque le décret du 7 avril 1791, rendu sur l'initiative de Robespierre et de Bouche, était venu renouveler, pour les députés, en l'étendant à ceux des législatures suivantes, cette interdiction d'être ministres qu'avaient déjà fait voter, le 7 novembre 1789, Lanjuinais et Blin. Il s'adressa donc à leurs amis. Il nomma d'abord aux Affaires étrangères Dumouriez qui désigna ensuite Lacoste pour la Marine. Ce fut « le petit comité » de la place Vendôme qui, — d'accord avec Dumouriez, dont

Gensonné était « le prôneur », et avec Laporte, Grave et Cahier, intermédiaires entre le roi et les Girondins, — fit désigner les quatre autres ministres. Ce ministère « brissotin », — l'épithète politique de *girondin* ne lui viendra que plus tard, — était donc, par cette formation, d'essence *parlementaire*, à la manière anglaise chère à Brissot, et dans le sens actuel du mot. Il sera même le seul de cette espèce, à y bien regarder, tout au long de la Révolution. Le 23 mars, il était définitivement constitué, avec Roland à l'Intérieur, Clavière aux Finances, de Grave maintenu à la Guerre, et enfin, le 13 avril, avec Duranthon, procureur-général-syndic de la commune de Bordeaux, à la Justice.

Vergniaud aura à se défendre d'avoir intrigué pour la nomination de ces ministres. « Je ne sais pas, dit Mme Roland, quel est l'individu qui, le premier, dans le comité de la place Vendôme, nomma Roland comme un de ceux à qui l'on pourrait penser. » Ce n'est sûrement pas Vergniaud, mais ce fut probablement Lanthenas, d'après les intéressants mémoires de son amie Sophie Grandchamps que l'on vient de publier. De graves historiens veulent qu'il ait été l'auteur du choix de Duranthon, l'oracle des jurisconsultes de Bordeaux où naguère Dupaty, son patron, le consultait assidûment, — « le bonhomme Duranthon », comme l'appelait le roi, — mais qui se montrera assez faux bonhomme, au demeurant. Quoi qu'on ait dit, de l'intervention de Vergniaud pour ce choix, dans l'entourage des Roland, où on avait d'autres candidats, il protestera contre cette insinuation, devant le Tribunal révolutionnaire, avec une verve et une énergie qui nous paraissent tout à fait dignes de foi. Il y racontera d'abord, — et Ducos confirmera énergiquement ses dires, — que Dumouriez lui avait été présenté par Gensonné et lui avait annoncé qu'il avait quelque espérance de remplacer de Lessart qui chancelait : à quoi il avait répondu : « Tant mieux, si vous vous conduisez aussi bien que vous avez fait dans la Vendée! » Puis il ajoutera : « Dumouriez, parvenu au ministère, vint

me trouver chez un négociant de Bordeaux où je dînais. Il me dit : Le roi vient de renvoyer son ministre de la Justice, et j'ai fait nommer à sa place le procureur de la commune de Bordeaux. Ducos et moi prévîmes alors ce qui est arrivé, et nous dîmes : Vous nous perdez : on nous accusera de faire nommer les ministres; car jamais nous n'en avons nommé. » Dumouriez avait donc voulu ou cru être agréable à Vergniaud, en faisant choisir Duranthon, mais c'est lui qui avait pris les devants et qui s'empressait de faire savoir à ses amis qu'il en avait les gants. Au reste, dans ses Mémoires, il n'attribue pas expressément à Vergniaud l'initiative de ce choix, et il se borne à dire que « la Gironde le proposa ».

Étienne Dumont, parlant des sentiments des habitués du cénacle de la place Vendôme, a écrit : « L'ambition de gouverner en était le fond », mais il s'est trompé, au moins pour Vergniaud, de même que pour Ducos d'ailleurs. Sans doute, la plupart des autres Girondins avaient l'ambition de gouverner et, à cet effet, ils tâchaient de « gagner de vitesse sur les Jacobins », comme dit encore Dumont. Mais était-ce un tort? En politique, quand on a des *idées-forces* dans ses principes, — et c'était bien le cas de cette élite de la Gironde, — n'a-t-on pas le droit et même le devoir de rechercher le pouvoir pour les mettre en action et appliquer son programme? Le piètre idéal de parti, en vérité, que celui qui ne tend pas à se réaliser et à persévérer dans la réalisation! Quant au grand orateur girondin, c'était avant tout un idéaliste pour lequel l'éloquence apparaissait un but autant et plus qu'un moyen. S'il voulut jamais gouverner, ce ne fut que pour servir son idéal et ses amis. Son collègue Paganel a bien raison d'insister là-dessus, quand il écrit : « Les meneurs l'associèrent à leur ambition et ne parvinrent jamais à le rendre ambitieux pour lui-même ». Quand Étienne Dumont ajoutait, en scrutant les mobiles des Girondins qui s'agitaient autour de Vergniaud : « Ils sentaient d'ailleurs le besoin de la puissance pour faire

face aux Jacobins de Robespierre qui commençaient à les inquiéter beaucoup », il avait tout à fait raison, cette fois, mais alors il indiquait un sentiment tout autre que « l'ambition », — et qui dut être partagé par Vergniaud. Le danger de ses amis, plus que le sien, le mettait en mouvement. Ce danger passé, il retournait à ses méditations favorites et aux délassements chers à son épicurisme délicat, où les plaisirs de l'esprit tenaient au moins autant de place que les autres.

Parmi les manœuvres plus ou moins savantes de Brissot, les âpretés combatives de Guadet, les calculs pondérés et les ironies acérées de Gensonné, les saillies caustiques de Ducos, les pétulances agressives de Louvet, il devait être exactement tel que le montre Paganel, dans ce joli couplet : « Représentez-vous un homme que d'autres hommes entourent et entraînent, qui ne cherche pas une issue pour s'échapper, mais qui resterait là, si le cercle se rompait et le laissait libre ». Tel il faut se le représenter, même dans le salon et aux déjeuners de la place Vendôme, où machiavélise et pérore Brissot, « le grand faiseur », et aussi, le plus souvent, dans les couloirs de l'Assemblée, jusqu'au pied de la tribune. Mais, dès qu'il y montait, il devenait lui-même tout entier et c'est là qu'il était chez lui, non à la place Vendôme.

Nous allons donc le suivre à cette tribune, pour le retrouver et le voir à plein, dans son vrai rôle, indépendant de toute coterie, même de cette parlote girondine dont nous avons pu entr'ouvrir la porte, de manière à constater que si son éloquence devait y régner, à l'occasion, son ambition, tournée vers l'idéal, n'y gouvernait pas.



CHAPITRE VI

VERS LA GUERRE ÉTRANGÈRE : LES « MARSEILLAISES » DE VERGNIAUD

LE MINISTÈRE « BRISSOTIN » ET SA GUERRE || MANIFESTE DÉCLAMATOIRE ET DISCOURS ÉLOQUENT : CONTRE L'INVASION AVEC « LA JUSTICE ÉTERNELLE » || LES GIRONDINS ET LA GUERRE || LES « APPELS AU CAMP » ET LEUR ACTUALITÉ || VERGNIAUD VOIX DE LA PATRIE AVEC DANTON || LIMITE ET GLOIRE DE SA RESPONSABILITÉ.



C'EST sur l'attitude du gouvernement en face des puissances, c'est-à-dire au fond sur la question de paix ou de guerre, que le ministre de Lessart avait été mis en accusation et remplacé par Dumouriez. La liste des autres ministres, avec Roland en tête, — suggérée par Brissot, d'accord avec le petit comité de la place Vendôme, — avait été ensuite acceptée intégralement de Dumouriez puis du roi. Il s'agissait maintenant, selon les lettres de la ministresse de l'Intérieur, Mme Roland, — après s'être débarrassé des « sous-ordres détestables » et avoir nettoyé « des écuries comparables à celles d'Augias », — de veiller à la chose publique et de « la faire prospérer ou périr ». Parmi les moyens de la faire prospérer, le principal était, aux yeux du ministère Roland, de ses promoteurs et de ses conseillers : la guerre. C'est ce qu'on voit très bien, par exemple, dans une lettre de Mme Roland, du 10 mai, à Servan nommé de l'avant-veille, en remplacement de

de Grave. Elle y trace virilement au nouveau ministre de la Guerre le programme militaire à remplir, dans la quinzaine, maintenant « qu'ils sont tous plébéiens, ou à peu près, et vrais révolutionnaires ». Il y avait alors trois semaines que la guerre si résolument voulue, et plus ou moins préparée, était déclarée.

Vergniaud avait poussé à cette déclaration, de toute son éloquence et dès son discours sur l'émigration. Il avait même forcé son talent, témoin le ton où il se guinda, le 27 décembre, dans un projet d'adresse au peuple français. Il paraît y avoir subi la contagion d'une sorte de frénésie verbale qui s'était emparée des orateurs partisans de la guerre. On le vit notamment lutter de lyrisme à la Tyrtée avec le boute-feu Isnard dont il imita même certains serments et transports d'un goût douteux. Son langage « digne de Romains », au jugement de Brissot, avait paru à un autre membre de l'Assemblée, — et qui le dit tout haut, parmi des compliments sur « d'excellentes choses », — « purement déclamatoire » et ne parlant pas assez « à la nation le langage des faits ». Vergniaud s'en aperçut bien, à tête reposée et son bon goût aidant, malgré les applaudissements de séance et le vote de l'impression. C'est ce qui ressort curieusement des coupures, des raccourcis de développement et des retouches pour éteindre le style, quand on compare le texte de son adresse, dans *le Logographe*, à celui qu'il livra à l'impression. L'Assemblée, après le grand discours prononcé par Brissot, le 29 décembre, — toujours sur « le bilan de la situation » extérieure de la France, — préféra finalement à l'adresse de Vergniaud celle que proposait Condorcet et fit bien. Mais si le philosophe l'avait emporté sur l'orateur, la plume à la main, celui-ci allait briller par-dessus tous à la tribune, une fois de plus, dans la séance du 18 janvier.

Depuis un mois, se précipitaient des événements qu'il faut avoir présents à l'esprit pour bien saisir le sens et la portée de son intervention. Le 31 décembre, avaient été communi-

qués à l'Assemblée l'office de l'Empereur, en réponse à la sommation faite, le 14, à l'Électeur de Trèves dont il se déclarait le protecteur, les armes à la main, ainsi que la réplique du roi, sur le même ton, avec pareille menace de la force des armes, au terme du délai fixé. Dès le lendemain, avaient été décrétés d'accusation pour crime de haute trahison, les deux princes frères du roi, ainsi que Condé, Calonne, Riquetti cadet, etc. Le 5 janvier, s'était ouverte par un discours pathétique d'Isnard une discussion qui devait aboutir, le 25 du même mois, à un décret constituant une véritable déclaration de guerre. Le 11, Narbonne avait rendu compte à l'Assemblée de son voyage d'inspection aux frontières, en étalant un optimisme que devaient cruellement démentir les faits. Le 14, Gensonné avait fait un rapport sur l'office de l'Empereur, au nom du Comité diplomatique, dénonçant la violation du traité, d'ailleurs si onéreux, de 1756, et proposant de féliciter le roi de la fermeté de son attitude par un message où il serait dit « que la guerre est utile, qu'elle est nécessaire, que l'opinion publique la provoque et que le salut du peuple en impose la loi ». On y sommerait l'empereur Léopold d'avoir à donner des explications claires et précises, avant le 10 février, avec une réponse satisfaisante dont le défaut serait considéré comme un acte d'hostilité. Le même jour, on avait assisté à un transport d'éloquence de Guadet, descendu du fauteuil présidentiel exprès pour s'y livrer et déclarer, au milieu d'applaudissements enthousiastes, en défiant tous les princes de renverser la Constitution : « En un mot, marquons à l'avance une place aux traîtres, et que cette place soit l'échafaud ! » Enfin, le 17, jour fixé pour la discussion du rapport de Gensonné, Brissot, très applaudi, avait prononcé un nouveau discours, — disert, comme toujours, mais moins diffus, malgré son ampleur, et plus pressant qu'à l'ordinaire, — où avait éclaté cette conclusion pour demander la renonciation formelle de l'Empereur à la ligue contre la France : « Je veux la guerre au 10 février, si cette renon-

ciation n'est pas parvenue ». Ce *je veux* avait été couvert d'applaudissements répétés : c'était bien sa guerre.

Le lendemain, Vergniaud montait à la tribune. Il succédait donc encore une fois à Brissot et il semble bien que ce fût là une tactique concertée en petit comité. Lorsque Brissot avait parlé sur les faits, en s'adressant aux esprits, on chargeait Vergniaud de faire parler ces faits de manière à toucher les cœurs et à séduire les imaginations : après que l'un avait disserté pour ébranler, l'autre devait pérorer pour entraîner. Une fois de plus, le grand orateur des Girondins remplit leur attente.

Pour montrer d'abord l'orage menaçant, il débuta par une de ces phrases bien balancées et d'ampleur cicéronienne, où il excellait : « Messieurs, tandis que la France était agitée au dedans par les efforts convulsifs du despotisme terrassé et du fanatisme expirant, la clémence nationale, par une amnistie imprudente, une astucieuse diplomatie, par des principes contre-révolutionnaires, laissaient grossir au dehors un orage qui enfin a menacé d'embraser notre horizon. » Ayant ainsi pris l'essor, il dit comment cet orage s'est formé et pourquoi il ne faut pas se fier à certains tableaux optimistes du peu de danger à craindre du côté des puissances. Il rappelle leur tolérance pour les armements des émigrés, leurs négociations jusque dans « les repaires de Coblentz ». C'est à la Constitution qu'on en veut, c'est elle que l'on combat déjà avec trois armées d'avant-garde : celle des calomniateurs à gages, celle des prêtres séditieux suivis des fanatiques qui sont leur dupe, et celle des « financiers agioteurs ». Cette dernière est la plus redoutable présentement, car ces professionnels de l'agio savent que des millions s'écoulent en préparatifs de défense et ils veulent « tenir longtemps ouverte cette fatale écluse », complices de ceux qui, connaissant l'impatience du caractère français, « espèrent lasser notre courage, en le *tantalisant*, si je puis m'exprimer ainsi, je veux dire en l'irritant sans cesse, sans lui fournir d'aliments ».

Quels que soient les maux de la guerre et même des défaites, ils sont moins désastreux que « cet état d'incertitude et d'alarme, que ces présages cruels ». Il faut sortir au plus tôt de cette « guerre de préparatifs » qui est un « véritable état de destruction ». La victoire est possible et par elle une paix solide et durable.

Alors éclate, logique, entrainant, l'appel aux armes. Il rappelle curieusement par son allure le chant de guerre des Grecs de Salamine, dans Eschyle : « Allez, enfants des Hellènes, libérez la patrie ! » en devançant d'ailleurs le refrain de *la Marseillaise* et presque dans les mêmes termes : « Aux armes donc, aux armes ! c'est le salut de la patrie et l'honneur qui le commandent : aux armes donc, aux armes !... » et les couplets de bravoure et de haine aux tyrans suivent, ailés comme des strophes. Après cet élan d'éloquence, cette *Marseillaise* parlée et rythmée, — dont on retrouve l'écho direct, trois mois après, dans le manifeste des Jacobins de Strasbourg qui inspirera Rouget de Lisle, — l'orateur fait un rapide examen de la question des alliances, donnant à entendre que le dernier mot sera dit là-dessus par Condorcet. On voit que les rôles avaient été distribués, cette fois, entre les orateurs de la Gironde, avec plus de discipline qu'à l'ordinaire. Puis il se lance, après Brissot, dans une critique passionnée du traité de 1756. Mais aux raisons froides et ironiques de l'orateur de la veille succède la véhémence oratoire et qui, cette fois encore, — la répétition coutumière aidant, — balaie tout, y compris les dissertations assez applaudies de Mathieu-Dumas : « Si l'on parcourt la chaîne des événements depuis ce déplorable traité de 1756, — s'écrie-t-il, aux applaudissements de l'Assemblée et des tribunes, — on voit que nous avons sacrifié nos possessions d'Amérique, notre or, nos soldats, notre sang et même notre gloire à la Maison d'Autriche ;... on voit enfin que la rupture de ce traité est une révolution aussi nécessaire, dans l'ordre politique, soit pour l'Europe, soit pour la France, que la destruction de la Bastille l'a été

pour notre régénération intérieure. » Ayant donc pénétré les desseins de l'Empereur qui ne retarde l'agression que parce qu'il n'est pas prêt, on doit le prévenir. Assez de duperies et d'affronts, assez longtemps la liberté et le bonheur de la France ont dépendu des fantaisies et des intérêts d'une maison qui « aspirait à la monarchie universelle », comme avait dit Brissot. On est maître de l'heure ; il la faut saisir, à la face du monde attentif, devant l'histoire qui jugera : « Messieurs, l'Europe a, dans ce moment, les yeux fixés sur nous. Apprenons-lui enfin ce qu'est l'Assemblée Nationale de France.... Si vous négligez l'occasion que la Providence semble vous offrir pour rompre des liens avilissants, si lorsque la nation a secoué le joug de ses despotes intérieurs, vous consentez, vous, ses représentants, à la retenir dans l'asservissement d'un despote étranger, j'oserai vous le dire, redoutez la haine de la France et de l'Europe, le mépris de votre siècle et de la postérité. »

Par cette éloquente tirade, par cet appel à l'audace, avant-courrier de celui de Danton, et qu'accueillent les bravos et les applaudissements, l'orateur a conquis visiblement la majorité. Un membre de l'Assemblée s'est écrié, dans un de ces élans d'admiration parlée dont les députés de ce temps-là — ou du moins les comptes rendus — étaient avares : « Voilà la véritable éloquence ! » Oui, et la victoire de l'orateur est dès lors assurée.

Pour en profiter, reprenant les conclusions mêmes de Brissot, il insiste sur les explications dont il faut sommer l'Empereur et qui doivent n'être ni ambiguës, ni diplomatiques : « Si l'on veut employer les équivoques, les évasions, ne délibérez plus, attaquez. » C'est la leçon même du grand Frédéric ; s'il eût temporisé en face de la ligue de ses adversaires, « peut-être que le roi de Prusse ne serait aujourd'hui que le marquis de Brandebourg ». Après avoir ainsi emporté les convictions de haute lutte, à force de secousses oratoires, Vergniaud fixe les volontés, en faisant honte aux hésitants, dans une tirade où, invoquant l'auteur

des *Philippiques*, il en reproduit avec bonheur l'ironie attique : « Moi aussi, je vous dirais : Publie-t-on des lettres, des offices, dans lesquels on vous insulte? Alors votre indignation s'excite et vous voulez combattre. Vous adoucit-on par des paroles flatteuses, vous berce-t-on par de fausses espérances, alors votre courroux, docile aux insinuations, se calme : vous songez à la paix. Ainsi, Messieurs, ce sont les émigrés et Léopold qui sont vos chefs. Ce sont eux qui commandent vos armées. Ce sont eux qui en règlent tous les mouvements. Ce sont eux qui disposent de vos armées et de vos trésors ; ils sont les arbitres de votre repos, ceux de votre destinée. »

Mais l'orateur se garde bien de conclure sur le mode ironique, en un sujet si grave. Évoquant, dans une péroraison pathétique, les raisons suprêmes de son appel aux armes, il s'élève sur les sommets d'où on aperçoit tout le devoir envers le passé à venger et envers l'avenir à libérer : « Messieurs, une grande pensée s'échappe en ce moment de mon cœur, et c'est par elle que je finirai. Il me semble que les mânes des générations qui dorment dans le tombeau se pressent dans ce temple ; qu'ils vous adjurent par les maux que leur fit souffrir l'esclavage, d'en préserver par votre énergie les générations futures; exaucez ce vœu de l'humanité si longtemps opprimée. Soyez pour l'avenir une providence généreuse. Osez vous associer à la justice éternelle; sauvez la liberté des efforts des tyrans : vous serez tout à la fois les bienfaiteurs de votre patrie et ceux du genre humain. » Voilà des exhortations dont les événements ne laisseront vieillir ni le sens ni la beauté, au pays de France : quelles tragiques sommations ils devaient y apporter, un jour, d' « oser s'associer à la justice éternelle » et d'y associer les nations sœurs pour en hâter l'heure!

Qu'importent maintenant les alarmes énergiques et les prudences motivées des Mathieu-Dumas, des Ramond, des Beugnot, des Bacquet? L'éloquence a passé par là. Elle a fait son œuvre, à laquelle n'ajouteront rien ni les réserves

humanitaires et enluminées de ce bon mystique de Fauchet qui s'écriera, — défiant les forces esclaves des tyrans en un style rival de celui d'Isnard — : « Que produiront des torrents de grêle versés dans l'embouchure d'un volcan! » — ni les leçons d'histoire romaine du tonitruant Isnard lui-même, avec ses avis terribles aux tyrans d'avoir à trembler et aux ministres aussi, pour lesquels un code nouveau sur la responsabilité va « bien aiguiser le glaive des lois ».

Le 25 janvier, était voté un décret, rédigé par Hérault de Séchelles et amendé par Brissot, dont l'article 3 était ainsi conçu : « Le Roi sera invité à déclarer à l'Empereur, qu'à défaut par lui de donner à la nation, avant le 1er mars prochain, pleine et entière satisfaction sur tous les points ci-dessus rapportés, son silence, ainsi que toute réponse évasive ou dilatoire, seront regardés comme une déclaration de guerre. » De fait, ce texte même en était une; et le roi de Prusse tiendra pour telle la teneur de ce « sauvage décret ». Le 7 février, il faisait alliance avec l'Empereur, tandis que son ministre déclarait au nôtre, « avec une vivacité singulière », que son maître n'en voulait pas à notre Constitution, mais qu'il fallait bien « se préserver de la gangrène ».

Quant à l'Empereur, après s'être récrié d'abord : « Les Français veulent la guerre : ils l'auront, mais ils paieront les frais », il avait calculé, s'était calmé, à son ordinaire, et revenait aux négociations, quand il mourut, le 1er mars. Aussitôt les événements précipitent leur cours. A Léopold a succédé François II, jeune homme de vingt-quatre ans, d'humeur belliqueuse, grand contempteur de la politique temporisante de son père. Dumouriez qui avait envoyé, le 27 mars, un ultimatum à l'Empereur et en avait essuyé un refus, se décide, le 19 avril, à communiquer celui-ci à l'Assemblée. A la séance du lendemain, la guerre était décidée, au milieu des surenchères patriotiques des partis, — fouettés par l'enthousiasme des tribunes et aussi de la rue, — après cette exclamation de Merlin explosant parmi les cris :

« Aux voix! » qui lui coupaient la parole : « Ce que je voulais dire, c'est qu'il faut déclarer la guerre aux rois et la paix aux nations! » Le décret qui déclare la guerre, dû à la plume, cette fois énergique, de Condorcet est voté à l'unanimité moins 7 voix.

La guerre ainsi déchaînée allait durer vingt-trois ans, coûter cinq à six millions de vies humaines, en heurtant tragiquement toutes les races de la vieille Europe pour donner le baptême de leur sang à des nations nouvelles et y établir un équilibre qui devait durer tout juste un siècle, et à travers quelles vacillations!

Les écrivains qui, depuis quelque temps, se sont fait un devoir de diminuer l'indulgence traditionnelle de l'histoire pour les Girondins, reprochent amèrement à leurs orateurs, surtout à Vergniaud, d'avoir rendu cette guerre inévitable et ils les en accusent comme de « la plus énorme des fautes ». Il y a là d'abord une erreur de fait et puis un déni de justice.

Aussitôt que l'Europe royaliste et féodale avait commencé à prendre conscience de sa solidarité politique, des droits et des devoirs de sa personne morale, en face de celle de la Révolution française, — et cet état d'esprit commence à être visible chez elle, en juillet 1791, dès la circulaire de Padoue, — le conflit entre ces deux puissances était devenu inévitable. Il devait se produire par-dessus ces rivalités de potentats qui longtemps n'avaient laissé place qu'à des déclarations dont le vague émoussait la menace, et à des pactes éventuels, comme cette « comédie auguste » de Pillnitz dont les clauses résolutoires faisaient sauter aux yeux la fragilité. Contre l'évidente nécessité de ce conflit ne pouvaient prévaloir ni les méfiances séculaires de ces potentats, ni leurs appétits autour de la Pologne. N'était-ce pas d'ailleurs, à leurs yeux, une autre Pologne que la France en proie à *l'anarchie*, comme le disait trop souvent son propre roi? Il n'y avait qu'à se mettre d'accord pour la curée. En attendant, on gardait en réserve les conditions inacceptables : la compensation en terres, comme le voulait

la Diète, non en indemnités, pour les princes possessionnés en Alsace; la restitution au pape d'Avignon et du comtat Venaissin qui, depuis quatre siècles, servaient à la royauté d'instrument de négociation — et, au besoin, d'intimidation — avec le Vatican; la protection matérielle des émigrés, avec le droit de regard sur les affaires intérieures de la France et sur sa Constitution. Ce seraient là autant de cas de guerre, quand on le voudrait.

L'esprit public sentait d'ailleurs parfaitement combien était irréductible cet antagonisme immanent entre l'intérêt de l'Europe monarchique et celui de la Révolution, même constitutionnelle, et que le choc était fatal, en dépit des palliatifs de la diplomatie et du labyrinthe des arrière-pensées des cours rivales. En poussant à cette solution par une guerre préventive, et en traçant autour de Léopold « le cercle que Popilius traça autour d'Antiochus Epiphane », — comme avait dit Robespierre lui-même, aux Jacobins, le 28 novembre, — la Gironde ne faisait que traduire fidèlement le vœu de l'opinion publique.

D'ailleurs ce vœu n'était pas sorti seulement du spectacle de l'émigration et du sentiment de « la patrie en danger », — selon la formule dont on fait honneur à Lasource. La volonté à peu près générale de trancher par la guerre le nœud des destinées de la nation, venait des plus lointains instincts de la race. Celle-ci, dès les premières chansons de geste, ne révélait-elle pas cette double et essentielle caractéristique de son tempérament national, l'aspiration à l'unité et à l'expansion? « Dieu, ne laissez honnir France! » clame, en ce sens, le preux Roland à l'agonie. Des croisés à Jeanne d'Arc, et des soldats de Louis XIV à ceux de Napoléon, en passant par les volontaires de la Révolution, — depuis « les sublimes élans de 1791 », comme disait l'ancien tambour devenu le maréchal Victor, — apparaissent et le même esprit et la même volonté de faire de la nation, par les armes, un missionnaire d'idéal religieux ou politique.

Voilà pourquoi deviendra si vite caduc cet article de la

Constitution de 91, rappelé en vain, dans le décret du 20 avril 1792 : « La nation française renonce à entreprendre aucune guerre, dans la vue de faire des conquêtes, et n'emploiera jamais sa force contre la liberté d'aucun peuple. » Cette déclaration, — refrain de tribune chez Vergniaud et chez les autres orateurs girondins, — se trouvera infirmée, dans leur bouche même, par leurs appels réitérés à « la fraternité des nations » et à l'insurrection des peuples esclaves contre la ligue des « têtes couronnées ». Ne faut-il pas ouvrir le sein de la nation qui exporte cette fraternité à ceux qui s'y jettent, en l'invoquant, Avignonnais ou Belges? Puis, comment ne pas glisser de la guerre défensive à la guerre de propagande et d'expansion, et de celle-ci à la guerre de conquête? Comment ne pas garder ce qu'on a conquis, quand ce sont des morceaux de la terre nationale, — comme le prouve la géographie naturelle et comme en témoignent les textes, de César à Grégoire de Tours, sur le Rhin gaulois, — et qu'on vient de lui rendre par une revanche de la force du droit sur celle des invasions? Quel principe de révolution pouvait prévaloir alors contre la puissance de ces revendications séculaires, surexcitée par le succès et par les impulsions de la combativité gauloise, contre cette évolution idéaliste de l'impérialisme ancestral? En un mot comment trahir l'histoire de France?

La guerre que Vergniaud et les autres orateurs girondins ont l'air d'avoir déchaînée, tout en obéissant eux-mêmes à une poussée générale, avait ces causes grandes et profondes. Ce sont elles qui secondaient, en les dominant, tous les calculs de leur parti pour maîtriser le roi et la cour et mettre le pouvoir au service de leur idéal, en faisant déclarer la guerre coûte que coûte, — fût-ce au risque de trahisons, d'ailleurs surveillées, et de défaites que la foi en la victoire finale faisait regarder comme négligeables et passagères.

Comment voir là, avec Taine, à leur charge, une faute énorme, inexcusable, en oubliant que le résultat tourna en effet à leur honneur? Sans doute, on n'était pas prêt. Les

forteresses malgré « le génie de Vauban », — invoqué par Vergniaud, — « qui veillait sur la frontière », n'étaient pas dans l'état si satisfaisant qu'avait dit le ministre Narbonne, en revenant de les inspecter. On n'aura guère d'abord que 82 000 hommes à opposer aux Prussiens et aux Autrichiens, au lieu des 130 000 qu'il avait annoncés. On subira, avec l'indiscipline, les paniques du corps de Dillon et des hussards de Biron, honteuses et qui nous valaient ces invectives de Bürger, — auxquelles répliquera directement, dans l'histoire, l'admiration de Gœthe poétisant, pour la vérité, ses souvenirs du bivouac de Valmy — : « Celui qui ne peut mourir pour la liberté, mérite que le prêtre et le noble le chassent à coups de fouet de ses propres foyers. » Mais on allait avoir l'enthousiasme formidable de ce Valmy, l'héroïsme heureux de Jemmapes, avec

La Marseillaise ailée et volant dans les balles.

On eut la trahison de Dumouriez, mais on eut la fermeté de Jourdan, ce Villars de la Révolution, le pur héroïsme de Marceau et de Hoche, la vaillance et les talents militaires de vingt autres, sortis des rangs, promus au généralat par la victoire, les 750 000 hommes des quatorze armées de Carnot; et, le civisme ayant fait la discipline pour la patrie en danger, la victoire fut organisée et elle vola de Wattignies à Fleurus et elle imposa la paix à la Prusse.

Au reste, la responsabilité de Vergniaud est, en cette matière, plus limitée. Son action oratoire dans la politique de la guerre s'arrête à peu près à la date de la déclaration du 20 avril. Il ne sera pas de ceux qui, après l'exécution de Louis XVI, monteront à la tribune pour provoquer la coalition de l'Europe entière, d'ailleurs fatale. Son ami Brissot lui-même manquera aussi d'enthousiasme pour la guerre contre l'Angleterre et l'Espagne, — laissant à Barère, à propos de cette dernière, la responsabilité de cette gasconnade de tribune : « Un ennemi de plus pour la France n'est qu'un triomphe de plus pour la liberté! », se

défendant toujours d'y avoir poussé, affirmant n'avoir fait que traduire la pensée du Comité diplomatique dont il était le rapporteur, — sans convaincre d'ailleurs ni ses juges ni l'histoire. Mais la prudence de Vergniaud ne l'empêchera pas de collaborer de toute son éloquence, dès lors comme avant, à l'œuvre de la défense nationale.

C'est ainsi qu'il fera proclamer la patrie en danger, dans son admirable discours du 3 juillet. Puis il donnera encore deux grands coups de clairon, avec ses deux appels au camp formé sous Paris. Dans l'un, celui du 2 septembre, très bref, il devancera l'appel à l'audace de Danton, — qui allait retentir dans la même séance, — en flétrissant « la peste » de ces trembleurs qui « prennent la poussière qui vole devant une compagnie de hulans pour des bataillons armés, et désespèrent toujours du salut de la patrie ». Il s'y écriera, dans une réponse improvisée à une députation de la Commune de Paris : « Il n'est plus temps de discourir, il faut piocher la fosse de nos ennemis, ou chaque pas qu'ils font en avant pioche la nôtre », mettant l'Assemblée tout entière debout, dans un transport de patriotisme et d'admiration. Le 16, il se livrera à une nouvelle et non moins évidente improvisation, encore plus éloquente, avec un surcroît d'indignation contre les alarmistes et les fauteurs de haines et de divisions, dont il dit : « Il est des hommes qui ne se montrent que dans les calamités publiques, comme il est des insectes malfaisants que la terre ne produit que dans les orages ». Le *Journal des Débats* estime que c'était là « le plus beau morceau d'éloquence qu'on eût improvisé dans l'Assemblée actuelle », et celle-ci vota l'envoi de l'appel aux 48 sections de Paris. En voici un passage dont les péripéties de notre histoire viennent de rajeunir l'éloquence toute démosthénique : « J'entends dire chaque jour : nous pouvons éprouver une défaite. Que feront alors les Prussiens? Viendront-ils à Paris? Non, si Paris est dans un état de défense respectable; si vous préparez des postes d'où vous puissiez opposer une forte résistance; car alors l'ennemi

craindrait d'être poursuivi et enveloppé par les débris mêmes des armées qu'il aurait vaincues, et d'en être écrasé, comme Samson, sous les ruines du temple qu'il renversa. Mais si une terreur panique ou une fausse sécurité engourdissent notre courage et nos bras; si nous livrons sans défense les postes d'où l'on pourra bombarder cette cité, il serait bien insensé de ne pas avancer vers une ville qui, par son inaction, aurait paru l'appeler elle-même; qui n'aurait pas su s'emparer des positions où elle aurait pu la vaincre. Au camp donc, citoyens, au camp! Eh quoi! tandis que vos frères, que vos concitoyens, par un dévoûment héroïque, abandonnent ce que la nature doit leur faire chérir le plus, leurs femmes, leurs enfants, demeurerez-vous plongés dans une molle oisiveté? N'avez-vous pas d'autre manière de prouver votre zèle qu'en demandant sans cesse, comme les Athéniens : qu'y a-t-il aujourd'hui de nouveau? Au camp, citoyens! au camp! Tandis que nos frères, pour notre défense, arrosent peut-être de leur sang les plaines de la Champagne, ne craignons pas d'arroser de quelques sueurs les plaines de Saint-Denis, pour protéger leur retraite. »

Après Valmy, il laissera la parole au canon et à Danton. Mais sa voix et celle du héraut de la victoire par l'audace, s'étaient unies mémorablement, le 2 septembre, dans la séance même où il avait été un improvisateur si éloquent. Au moment où il la présidait, « la voix stentorienne » était venue clamer, après la sienne, le danger de la patrie et la levée en masse. Elle disait : « Le tocsin qu'on va sonner n'est point un signal d'alarme, c'est la charge sur les ennemis de la patrie. Pour les vaincre, Messieurs, il nous faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace et la France est sauvée! » Dès lors c'est par cette voix encore plus forte, sinon plus éloquente que la sienne, par cette voix de tocsin que la patrie en danger allait appeler ses enfants.

Mais c'est Vergniaud qui leur avait, le premier, crié le garde à vous, qui les avait mis debout pour la guerre sacrée et qui, parlant d'avance à la tribune, les strophes

mêmes de *la Marseillaise*, avait fait entendre à nos soldats ce « cantique sacré de la liberté » qu'invoquait à ses côtés son ami Brissot. Il n'est que juste de l'associer à l'honneur des victoires qu'il fera fêter par un décret, le 9 novembre 92. N'y avait-il pas quelque écho de son éloquence dans les cris de : « Vive la Nation! » sur le tertre héroïque de Valmy, comme dans *la Marseillaise* qu'entonnait Dumouriez chargeant à la tête des chasseurs et des hussards de Jemmapes, ce « Rocroi de la République »? S'il fut imprudent, avec Brissot et autres, en hâtant l'inévitable guerre, bien légère en vérité est la responsabilité d'une initiative qui, au prix de l'héroïque effusion de sang que leur reprochera l'hypocrisie des terroristes, aboutira d'abord aux traités de Bâle, — c'est-à-dire à la reprise de l'idéale limite du Rhin, « frontière de Gaule », comme il est dit dans les *Commentaires* de César, à la réalisation du rêve national, en vain poursuivi par Henri IV, autour duquel on chantait :

Quand Paris boira le Rhin,
Toute la France aura sa fin.

puis par Richelieu et par Louis XIV, pour rétablir « les droits anciens et légitimes de la France », pour régler la question, toujours pendante, de l'héritage de Bourgogne, « berceau de toutes nos guerres » selon le mot de Louis XV devant le tombeau de la fille du Téméraire, et pour boucher la brêche béante à la frontière, depuis neuf siècles. Est-ce la faute de Vergniaud et de ses amis, si la mégalomanie de Napoléon a fait perdre ce que l'élan des armées de la République avait repris aux Prussiens?

Pour susciter, accélérer, fêter enfin cet élan, la voix de la patrie n'avait pas seulement parlé par la bouche de Danton : ses accents, partant sans relâche de la tribune nationale, étaient allés aussi et d'abord au cœur des combattants, dès *les Marseillaises* de Vergniaud, et ceux-ci les reconnaîtront jusque dans *les Carmagnoles* taillées par Barère.

CHAPITRE VII

VERS LA GUERRE CIVILE : VERGNIAUD ET LA QUESTION RELIGIEUSE

VRAI SENS DE SES INTERVENTIONS || TOLÉRANCE RELATIVE ET PROTESTATIONS INDIGNÉES || UN ÉGAREMENT DE SON ÉLOQUENCE || SON DÉISME || UNITÉ ET RAISONS DE SON ATTITUDE CONTRE « LES FACTIEUX DU DEHORS ET DU DEDANS ».



PARMI les problèmes que les Constituants avaient légués à leurs successeurs, les deux plus graves étaient celui des rapports de l'Église et de l'État et celui de l'émigration. Ils étaient d'autant plus difficiles à résoudre qu'ils étaient indissolublement liés. Ils s'étaient posés devant la Législative dès ses débuts, simultanément et dans des circonstances telles qu'ils lui avaient paru ne comporter que des solutions violentes. En tout cas, les nouveaux députés n'en trouvèrent pas d'autres. Les mesures que nous leur avons vu discuter, pour faire cesser et refluer l'émigration, — invitations à bras ouverts alternant vite avec les menaces de répression, — avaient été également impuissantes. Elles avaient contribué à rendre inévitable la guerre étrangère. Toutes les lois qu'ils croiront devoir faire, par solidarité avec leurs devanciers, pour appliquer la Constitution civile du clergé et imposer la loi du serment, ne faisant qu'aggraver l'erreur initiale de ceux-ci, la guerre civile allait éclater derrière la guerre étrangère. La masse du clergé préludait,

à l'exemple de la grande majorité des évêques, par une vaste insurrection morale à l'insurrection matérielle qui se préparait çà et là, à l'Ouest surtout, allumant, selon le mot prophétique du pape au roi, « la flamme dévorante d'une guerre cruelle ».

Or, l'Assemblée législative ne pouvait empêcher cette flamme de s'étendre, quoique l'ayant vu s'allumer. Ses membres, liés par serment à la Constitution, étaient tenus d'en faire exécuter les articles consécutifs au décret du 12 juillet 1790, comme les autres. Bon gré mal gré, elle se trouvait prise dans le terrible engrenage. Parmi les fautes qu'elle ajouta à l'erreur si lourde des créateurs de l'Église constitutionnelle, il y eut celle de traiter les prêtres insermentés avec la même rigueur que les émigrés, sans faire les distinctions nécessaires entre les résistances de la conscience religieuse et les cris de révolte du fanatisme. Mais Vergniaud ne commit pas cette faute, quoi qu'on en ait dit. Tout au long de ses interventions dans la discussion des lois de répression contre les insermentés, il distingua, avec énergie et même avec indignation, entre « les perturbateurs » et ceux qui n'étaient coupables que d'obéissance à leur conscience et aux brefs du pape. Ce fut là une ligne de conduite dont il ne dévia pas, même après le 10 août.

Dès le 7 octobre 1791, Couthon avait posé, avec insistance, la question des mesures à prendre contre les prêtres réfractaires. Deux jours après, un rapport précis et sagace de Gensonné et de Gallois, sur la nature des troubles dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres, était venu démontrer la nécessité de les faire cesser au plus vite, non sans avertir l'Assemblée que des mesures de rigueur « seraient infailliblement le signal de la guerre civile ». Ajournée à quinzaine, la discussion allait durer jusqu'au 29 novembre.

Vergniaud y eut peu de part. Il fit, les 16 et 17 novembre, deux brèves interventions, qui ne portaient que sur la marche à suivre dans le débat. Le 18, il commença à

prendre position contre les partisans des mesures draconiennes, notamment contre Couthon. Celui-ci voulait que l'ecclésiastique qui refuserait le serment civique fût obligé de s'éloigner : Vergniaud déclara qu'il y avait « quelque chose de barbare » à forcer l'ecclésiastique de « se dénoncer comme perturbateur du repos public ». Le 21, — pour ne pas donner au fanatisme une occasion de plus de « secouer ses torches », — il avait prudemment proposé d'ajourner jusqu'à la revision des lois sur la Constitution civile du clergé, l'article 14 qui avait trait à des modifications partielles de ces lois, notamment à celle de leurs titres, « comme n'exprimant pas leur vraie nature ». Il avait fait, à l'appui de sa proposition, cette remarque incisive : « Nous nous occupons, dans ce moment, d'une loi répressive contre les délits que fait commettre le fanatisme; il faut donc que les mesures que nous allons prendre ne donnent pas occasion au fanatisme de commettre de nouveaux délits ».

Quand il s'engagera à fond dans le débat, ce sera pour développer des opinions conformes à celle de son ami Ducos qui, dans son remarquable discours du 26 octobre, s'était écrié : « Séparez de ce qui concerne l'État tout ce qui concerne la religion! » et à celle de Gensonné qui avait signalé, le 3 novembre, « le terrible inconvénient de frapper l'innocent comme le coupable ». Qu'il pensât exactement comme eux sur la tolérance nécessaire et sur les distinctions non moins nécessaires entre le spirituel et le temporel à faire passer dans la loi, c'est ce que prouve d'abord son discours du 10 avril 1792 sur la laïcisation des registres de l'état civil. Il y proteste énergiquement contre « le mélange anarchique des pouvoirs » et il se demande : « Que peuvent avoir de commun telle ou telle opinion religieuse et l'état civil des citoyens? » Mais, sous ces réserves, il y déclare expressément : « Notre intention n'est pas de flétrir l'âme, en détruisant des espérances qui la consolent et des jouissances qui la rendent heureuse ».

Treize jours après, il était amené à prononcer, sur les mesures à prendre envers les prêtres réfractaires, des paroles dont on a singulièrement méconnu le vrai sens, faute de les éclairer par certaines de ses déclarations antérieures et ultérieures sur le même sujet.

Roland était venu lire à l'Assemblée un mémoire sur les troubles intérieurs du royaume, pour la « fixer essentiellement » sur ceux de ces troubles que l'on devait « au fanatisme ». Là-dessus, Merlin déclare que la faute en est à « un excès de tolérantisme » de l'ex-ministre de l'Intérieur, Cahier, qui avait fait ouvrir les églises aux prêtres réfractaires. Il s'écrie que « le fanatisme est prêt à faire couler le sang des citoyens », et il conclut, aux applaudissements des tribunes et d'une partie de l'Assemblée : « Je demande que tous les prêtres perturbateurs soient chargés sur un vaisseau et envoyés en Amérique. » Vergniaud intervient alors. Il propose « non pas que l'on charge les vaisseaux de prêtres », mais, comme « seule mesure prudente et possible », qu'on renvoie le mémoire du ministre au comité des Douze, qui devra développer, dans son rapport, le principe de la déportation, « afin que l'on sache dans quelle circonstance il est permis à une nation de rejeter de son sein ceux qui n'y restent que pour le déchirer. » Il constate d'ailleurs que « le fanatisme n'a continué ses progrès que parce qu'il n'existe pas de loi répressive », — celle du 29 novembre n'ayant pas été sanctionnée par le roi, — et il conclut : « Il faut faire cesser enfin ces convulsions anarchiques. Il est temps de leur faire une guerre ouverte au nom de la loi. »

Pour déduire de cette proposition et de ces considérations que Vergniaud, « plus contenu », fut « non moins impitoyable » que Merlin, il faut n'avoir pas présentes à l'esprit ses autres interventions qui suivirent et donnent leur vrai sens à celle du 23 avril. C'est évidemment ce qui est arrivé aux écrivains qui, examinant avec sévérité les déclarations de Vergniaud, au cours des divers débats

sur les prêtres réfractaires, ont passé sous silence celle du 23 août, entre autres, où, protestant contre la déportation à la Guyane, proposée par Cambon, il traita cette mesure d'inhumaine et de déshonorante pour la France. Entre la tolérance, voltairienne sans doute, mais constante de l'ex-séminariste Vergniaud et l'intolérance sans merci de certains de ses collègues défroqués, il y a tout de même des distinctions à faire.

Au fond, ce qu'il voulait, en demandant le renvoi aux Douze de la proposition de Merlin, c'était justement la faculté d'établir, dans les délits des réfractaires à la loi du serment, ces *nuances*, ces *possibilités de justification*, cette *procédure* qu'avait réclamées, le 3 novembre, son ami et collègue du barreau de Bordeaux, Gensonné, mû par des scrupules de justice et aussi de tolérance qu'il partageait. Il eût volontiers répété avec l'abbé Maury : « Prenez garde de faire des martyrs! » Au reste, la vraie nature de ses intentions ressort avec évidence de l'examen attentif de certains faits qui suivirent.

Sa proposition de renvoi ayant été votée, la discussion du rapport du comité des Douze s'ouvrit le 13 mai. Le 27, elle aboutissait à un décret qui prescrivait, comme mesure de sûreté publique et de police générale, la déportation des ecclésiastiques — en un pays étranger, à leur choix, — sans autre motif que la plainte de vingt-cinq citoyens d'un même canton, sauf avis conforme du directoire du district et décision arbitrale, en cas de conflit, de commissaires nommés par le directoire du département. Sans apporter aucune preuve, — peut-être en vertu d'un contresens sur la déclaration faite par Vergniaud à la tribune, le 23 août, d'avoir « concouru » à ce décret, ce qui signifiait simplement qu'il avait pris part à sa discussion en séance publique, — on a prétendu que la rédaction lui en était due, pour une bonne part. Or, voici des preuves matérielles et morales du contraire.

D'abord, à la date du 27 mai, Vergniaud ne faisait plus

partie de la commission des Douze qui avait été saisie du rapport. Il en était sorti, par le tirage au sort du 7 avril, et il n'y rentra que le 18 juin, dans la fournée des neuf membres suppléants qui en fit la fameuse commission des « Vingt et un ». En second lieu, les comptes rendus des débats de la Législative constatent que, le 24 mai, le priorité fut accordée au projet de décret de Benoiston et que, le 26, celui-ci était « seul chargé » de la rédaction des articles modifiés. Enfin et surtout, comment Vergniaud aurait-il pu se mêler de rédiger un décret dont les dispositions draconiennes étaient en contradiction formelle avec l'opinion qu'il venait d'exprimer, au cours même des débats, dans son grand discours du 16 mai?

Il y avait examiné ces deux questions : Exigera-t-on de tous les prêtres le serment civique? Emploiera-t-on dans les troubles religieux la peine de la déportation? Sur la première question il avait conclu par l'affirmative : il y avait, à ses yeux, au nom de la sûreté de l'État, nécessité pour les membres du corps social d'obéir aux lois qu'il fait; et se refuser à cette obéissance fondamentale, lorsque l'État est en guerre, c'est lui adresser une véritable déclaration de guerre. Telle fut sa thèse qui, pareille à celle de son discours sur l'émigration, était conforme à la pure doctrine du *Contrat social.*

En examinant la seconde question, il avait soutenu que, dans les troubles religieux, en face du fanatisme, — « cet égarement d'une raison exaltée et stupide », qui est dangereux et funeste, même s'il est de bonne foi, « parce qu'il se propage avec la rapidité de l'incendie », — on avait le droit d'employer la déportation, « sauf à rédiger la manière dont on pourra en faire usage ». C'était là, disait-il, une peine qui, sans atteindre personnellement les coupables, conciliait le mieux « et la pitié que vous devez au fanatisme et le soin paternel que vous devez à la tranquillité de l'État ». La suite de son discours montre qu'en dépit de murmures nombreux et réitérés, il chercha le moyen de faire traduire

ce sentiment de pitié, à l'égard des délinquants, par des discriminations inscrites dans la loi.

S'excusant d'improviser, car il était venu à la séance, « ne songeant même pas que cette question était à l'ordre », il proposa des mesures d'adoucissement, presque d'indulgence. La première — dont l'ingéniosité même prouve combien il avait à cœur de ne pas se montrer impitoyable et dont l'énoncé fut accueilli avec des *mouvements divers*, — consistait à « encourager la déportation volontaire », en faisant une loi « en sens inverse de celle sur les émigrés ». Elle excepterait de sa rigueur « ceux qui consentiraient à fixer leur résidence dans des pays étrangers », et on leur dirait : « Par votre refus de prêter serment d'obéissance à nos lois, vous prouvez que vous êtes leur ennemi. La nature, qui vous a fait hommes libres, vous permet d'aller chercher un gouvernement qui convienne mieux à vos principes. Vivez sur un autre sol; vous conserverez vos propriétés sur le nôtre, dès que vous cesserez de le troubler par votre influence et par l'exemple de votre rébellion. Vous serez traités comme des étrangers propriétaires en France. Je ne vois là qu'une mesure politique, qui peut être d'un très grand avantage et qui est d'une justice rigoureuse. » Vergniaud émettait ensuite, — non sans soulever encore des murmures, — l'avis que la déportation ne fût d'abord employée que « d'une manière individuelle », et qu'elle ne le fût « d'une manière simultanée » qu'en cas de récidive dans la même commune et dans les trois mois. Quant au lieu de la déportation, il désapprouvait, parmi de nouveaux murmures, que ce fût « dans quelques-unes de nos îles », au lieu de l'étranger. Enfin il faisait succéder les rires et les applaudissements aux murmures, en égayant les rigueurs tempérées de ses déductions à la Jean-Jacques par cette boutade voltairienne, — où il voulut rivaliser sans doute avec une proposition antérieure d'Isnard demandant la déportation des réfractaires, « ces pestiférés », dans « les lazarets de Rome et d'Italie » — : « Les hommes qui troublent

notre société ne sont coupables que d'avoir des principes contraires aux nôtres, et qui peuvent être conformes à ceux de plusieurs des gouvernements qui nous avoisinent : et même ces principes leur vaudront de la faveur dans quelques-uns d'entre eux. Par exemple, je ne doute point qu'en Italie ils ne soient accueillis comme de saints personnages que l'on persécute, et qui méritent les palmes du martyre ; et le pape ne pourra voir, dans le présent que nous lui aurons fait de tant de saints vivants, qu'un témoignage de notre reconnaissance pour les bras, les têtes et les reliques des saints morts dont il a gratifié, pendant tant de siècles, notre crédule piété. » Le fait est que « les perturbateurs » auraient trouvé, à Rome même, dans l'émigration, avec qui frayer et comploter.

On voit combien ces distinctions, indulgentes, — même avec le sourire de Voltaire, — et ces adoucissements aux rigueurs de la loi, ingénieusement cherchés et présentés, s'écartaient déjà des suspicions menaçantes et des formules brutales des décrets auxquels on veut associer Vergniaud, avec le prétendu bloc des Girondins. En vérité, était-ce là se faire l'auxiliaire de Merlin et autres sectaires qui ne proscrivaient pas sans phrases, tels que Français de Nantes ?

Relevons encore à l'appui de notre jugement sur sa tolérance et sur sa loyauté dans la question religieuse, sa protestation contre « l'escobarderie » d'une proposition qui tendait à reculer le paiement de la pension des prêtres.

Il prendra la même position intermédiaire et conciliante, dans le débat, et y soutiendra avec plus d'énergie encore son opinion contre les mesures de rigueur aveugle, le 23 août, à la veille du second décret de déportation ; et c'est ce qu'on oublie trop de rappeler, à sa décharge.

Benoiston était venu soumettre à l'Assemblée un nouveau décret, plus rigoureux que celui de mai, « sur le mode de déportation des prêtres » qui n'avaient pas prêté le serment ou l'avaient rétracté. Il leur était enjoint, dans le premier article, sans autre forme de procès, de sortir du district de

leur résidence en un jour, du département en trois jours, du royaume en quinze jours. Pour mieux veiller « au salut de l'empire » et empêcher ces fanatiques de revenir, avec l'ennemi, « armés d'un crucifix, ravager les frontières », Cambon avait demandé, parmi de vifs applaudissements, d'armer des vaisseaux, coûte que coûte, « pour porter ces prêtres à la Guyane française », en leur donnant « des vivres, des femmes même ». Vergniaud prend aussitôt la parole et, dans une improvisation chaleureuse, il proteste contre « l'inconcevable proposition d'une déportation à la Guyane ». Il rappelle à l'Assemblée son devoir de « n'adopter que des mesures dignes d'elle », de ne pas « déshonorer le peuple français qu'elle représente, par des actes que l'humanité désavoue », par une loi qui, lui étant « un outrage », n'est plus « qu'un acte de tyrannie et couvre d'opprobre le législateur ». Il rappelle le principe sanctionné par le précédent décret sur la matière, en vertu duquel était établie « une différence entre les prêtres insermentés qui troublaient l'ordre public, et ceux qui le respectaient », puisqu'ils ne tombaient sous le coup de la loi qu'après des dénonciations faites dans les conditions qu'elle édictait : « Voilà, déclarait-il, le principe qui doit encore vous diriger »; et il proposait de prendre pour base de la discussion ce premier décret. Dans une péroraison émouvante, il s'écriait : « Que vous propose-t-on aujourd'hui? Une loi qui enveloppe dans la même proscription et l'innocent et le coupable.... Tâchons, en finissant notre carrière, d'emporter quelques regrets et l'estime de la nation. Laissons dans cette enceinte le souvenir que nous avons fait, pour sauver la patrie, tout ce qui était nécessaire, et que, dans l'énergie des moyens que nous avons choisis, nous avons respecté l'humanité, honoré notre propre pays par la sagesse de nos lois. »

Sans doute, le décret Benoiston, deuxième du nom, n'en sera pas moins voté, le 26 août, donnant à tous les insermentés, sans autre distinction, huit jours pour sortir du district et du département, quinze jours pour être hors du

royaume, sous peine d'être déportés à la Guyane. Cette sanction sera aggravée par le décret du 23 avril 1793, ordonnant la déportation en bloc des insermentés, lequel sera voté sans phrases. Il avait été rendu sur l'initiative de Cambon qui, le 19 mars, raillera le reproche d'inhumanité que lui avait fait Vergniaud, le 23 août, — d'où il était résulté, selon lui, qu'on s'était borné à « renvoyer sur les frontières » les réfractaires. Il y sera même ajouté « la mort dans vingt-quatre heures » pour tout déporté rentrant sur le territoire de la République. Ce dernier article donnait une demi-satisfaction au député Monmayou qui ne craignait pas, lui, de faire des martyrs, et qui, le 23 mars, avait proposé de décréter que les insermentés seraient tenus de sortir du royaume, sous peine de mort, « tout simplement ». Mais où est donc la part prise par Vergniaud dans ces mesures dont les circonstances ambiantes de guerre étrangère et de guerre civile expliquent la rigueur croissante, sans en excuser la cruelle maladresse?

Dans toutes ses déclarations sur la question religieuse, nous n'en voyons qu'une où son horreur du fanatisme, et aussi sans doute l'esprit de parti, aient égaré son éloquence : et encore l'emploi qu'il en fit, cette fois-là, n'était-il pas sans excuses. Ce fut le jour, 19 mars 1792, où il demanda l'extension de l'amnistie à la seconde bande des assassins d'Avignon, — celle des « vengeurs » de Lécuyer, si atrocement torturé, — et plaida pour eux les circonstances atténuantes. En tête de celles-ci, il invoqua le fait que les meurtriers du malheureux secrétaire de la municipalité avignonnaise avaient été fanatisés par « l'hypocrisie abominable » des prêtres qui avaient répandu « l'imposture des larmes versées par l'image de la Vierge »; et il conclut que l'indulgence s'imposait pour les cruels vengeurs de cet attentat, parmi lesquels se voyait le jeune fils de la victime. Pathétiquement, en avocat au criminel qu'il avait été, il proposa, après avoir plaidé ces circonstances atténuantes, d'étendre l'amnistie de la Constituante qui couvrait les pre-

miers criminels, vu la date de leur crime, aux bandits politiques qui avaient commis ces massacres de la glacière d'Avignon « à laquelle on ne peut penser qu'avec terreur », selon sa propre expression, — et sur lesquels allaient prendre modèle les *septembriseurs*.

Mais, au cours de tous les débats sur les mesures de répression contre le clergé réfractaire, son langage avait été en parfait accord avec ses déclarations tolérantes d'antan.

Ainsi, dès le 3 avril 1791, chargé, en qualité de président de l'assemblée électorale du district, de proclamer les curés élus, il avait fait, en termes lyriques, l'éloge de l'Église constitutionnelle. Puis il avait adressé au clergé réfractaire cet avis à bon entendeur : « Citoyens, il est des hommes ou animés d'un faux zèle, ou aveuglés par des préjugés funestes, qui murmurent contre une si belle régénération : des prêtres même semblent ne l'avoir envisagée qu'avec terreur et se sont éloignés de l'arche sainte. Plaignez-les, car on doit *de la pitié* à tout homme qui s'égare. Mais si quelque factieux entreprenait de jeter l'alarme dans nos consciences, s'il tentait d'allumer les torches de la discorde à celles du fanatisme, ah! repoussons alors avec la plus vive énergie ces suggestions fatales. » Mais il avait vite écarté ces visions de guerre civile, pour présenter, en finissant, à son auditoire un tableau enthousiaste du pacte auguste formé, en ce jour, entre les Français et « le Dieu des nations » : « Vous allez voir, dans les temples, flotter le drapeau de la liberté à l'ombre de l'étendard de la croix : oui, vous avez pour garants et pour médiateurs de cette alliance solennelle et les prélats vertueux élus par le peuple, dans les diverses parties de la France, et les pasteurs citoyens que vous avez nommés et dont je vais faire la proclamation. »

Dix jours après, le pape condamnait la constitution civile du clergé; et nous avons vu quels cruels démentis les événements avaient donnés à cet optimisme.

Celui-ci était d'ailleurs tout de circonstance et il faudrait

bien se garder de prendre le lyrisme de l'orateur pour mesure de sa conviction en la matière. Au fond, le déisme de Vergniaud était tiède, malgré ses invocations assez fréquentes de la Providence. Dans un discours sur l'état civil des citoyens, le 10 avril 1792, il approuvait, comme « vraiment philosophique », l'arrêté du département de Paris ouvrant les églises à tous les cultes. Lorsque, les 17 et 19 avril 1793, il combattra la proposition de placer la nouvelle déclaration des droits, comme son aînée, sous les auspices de l'Être Suprême, il insistera sur la nécessité de séparer de l'organisation sociale, — où ne fut pas stipulée « une communauté de conscience », — « les relations qui peuvent exister entre vous et la divinité », car « l'existence de l'Être Suprême » ne tient pas « à la reconnaissance que les hommes peuvent en faire ».

Quant au déisme plus chaleureux dont il avait fait montre en présence des curés élus, il avait dû en trouver facilement l'inspiration dans ses souvenirs de séminaire : mais ce déisme ne nous paraît être en somme que de style, comme l'avait été son royalisme dans l'*Adresse à nos concitoyens*. Son admiration de l'embrassade constitutionnelle, — ce baiser Lamourette de la nature et de la religion, « ces deux filles du ciel », que célébrait la péroraison de sa harangue aux curés constitutionnels, — fera place, dans ses discours de tribune, à une libre-pensée tolérante, mais formulée sans ambages et, à l'occasion, avec une ironie acérée. Mais nous n'avons trouvé rien, dans ces mêmes discours, qui ne soit d'accord avec ses déclarations antérieures. Nous l'y avons vu reproduire scrupuleusement, au nom de la liberté de conscience et de la tolérance, et en termes presque identiques, les mêmes discriminations entre les prêtres insermentés mais paisibles, et les réfractaires militants qui tentaient « d'allumer les torches de la discorde à celles du fanatisme ».

Ainsi, pendant son mandat, comme avant, il nous paraît s'être appliqué en conscience à distinguer entre les apôtres

de la foi et ceux de la rébellion, comme il faisait entre la foule des émigrants par snobisme ou par nécessité et les bataillons des émigrés en armes contre la patrie.

Ce sont là des remarques dont il faut faire état, pour éviter de crier à la palinodie devant les déclarations républicaines ou laïques que l'orateur girondin a multipliées à la tribune, en face de la royauté agonisante ou de la guerre religieuse menaçante. En les oubliant ou en les passant sous silence, pour la commodité de leur thèse, ses détracteurs systématiques se donnent vraiment trop beau jeu.

S'il lança si souvent les traits de son éloquence contre « la coalition fatale » des « factieux du dehors et du dedans », s'il contribua ainsi, comme le remarque judicieusement l'auteur de l'*Histoire religieuse de la Révolution*, à faire qu' « une idée se grava, celle que l'ennemi le plus redoutable était celui de l'intérieur », ce n'était pas pour infliger aux uns « le supplice de l'égalité », selon un mot de Brissot, non plus que pour « déprêtriser » les autres, en vue de « décatholiciser » la France, comme avait déclaré Mirabeau, ou de la « déchristianiser », comme dira Hébert; c'était avec l'unique souci de la faire plus forte dans la double crise et — comme il l'avait expliqué, dans sa vibrante et généreuse péroraison du 23 août, — de « sauver la patrie », avec humanité et honneur.



CHAPITRE VIII

CONTRE LE ROI : POUR « LA PATRIE EN DANGER »

UN « 20 JUIN » PARLEMENTAIRE ‖ IMPORTANCE DU DISCOURS DU 3 JUILLET ‖ AVIS AU LECTEUR ‖ LE CHEF-D'ŒUVRE ‖ SON EFFET SUR L'ASSEMBLÉE ET SUR L'OPINION ‖ « LA PATRIE EN DANGER » ‖ NÉGOCIATIONS AVEC LA COUR ‖ SOUS « L'ŒIL » DES JACOBINS.



Le discours que prononça Vergniaud, le 3 juillet 1792, fut un bilan formidable de la situation de la France, à l'intérieur et à la frontière. Ce bilan était dressé, au nom d'un parti puissant, par une éloquence hardie et pressante qui mettait à nu toutes les responsabilités du gouvernement dans « cette terrible effervescence », et osait le sommer directement d'avoir à changer de politique. C'était l'invasion de l'opinion publique dans le Conseil du Roi, le pendant, à la tribune nationale, de la manifestation du 20 juin dans le palais des Tuileries.

Il est le cinquième des grands discours de Vergniaud dont il lance les quatre thèmes à l'assaut du pouvoir : menées des émigrés, guerre étrangère, perfidie de la Cour, conspiration du clergé réfractaire. Mais, par le fait même qu'il est formé du confluent de ces quatre torrents oratoires, s'il est le plus important de ceux que le principal orateur de la Gironde a prononcés, il est aussi celui qui se passe le moins de commentaires, pour être goûté comme il faut. L'ignorance ou l'oubli des à-côté et des dessous, y rend plus

facile que dans tout autre le plaisir de la critique, en ôtant celui de goûter ses beautés, comme elles le méritent.

Voici quelques exemples des points où il faut lever le voile des allusions épaissi par le temps, pour voir et sentir l'intérêt et toute la portée des traits d'éloquence.

L'orateur s'écrie, au début : « Il ne restera de nous, chez les malheureux Belges, que le souvenir des incendies qui auront éclairé notre retraite » : cette image, qui pourrait s'appliquer à beaucoup de retraites, a l'air banale, mais elle dut paraître singulièrement émouvante, — et elle l'est redevenue depuis, hélas ! — en présence de l'événement auquel elle fait allusion. On venait de recevoir et on allait lire, dans la même séance, une lettre de Luckner portant à la connaissance de l'Assemblée un épisode nouveau de la retraite sur Courtrai, qui s'était produit quatre jours auparavant. Le maréchal de camp Jarry, commandant de l'avant-garde, ayant essuyé un coup de fusil, parti d'une des maisons du faubourg de cette ville, y avait fait mettre le feu, après en avoir délogé l'ennemi. Mais l'incendie avait gagné le reste des faubourgs et les aurait eu vite réduits en cendres, si Luckner n'était accouru à étripe-cheval pour arrêter « une mesure aussi violente » et dont il se disait consterné. L'Assemblée ne l'était pas moins. La nouvelle de ce désastre, déjà répandue dans les couloirs, était venue y aviver l'amertume d'une retraite déjà suspecte : d'où l'image de Vergniaud qui traduisait éloquemment une émotion toute chaude.

Comment deviner aujourd'hui ce qu'il y a sous l'euphémisme de ce membre de phrase, prononcé à propos du double *veto* relatif au décret du 27 mai sur les prêtres insermentés et à celui du 8 juin pour le camp des 20 000 fédérés sous Paris : « Rendre le ministère responsable des mouvements désordonnés qui auront pu être la suite de ce refus », si on n'évoque pas le souvenir précis des événements auxquels il est fait allusion ? Ces *mouvements désordonnés* n'étaient en effet rien de moins que la formidable

« visite » du peuple au Roi, — comme disaient les journaux brissotins, — faite le 20 juin et où Vergniaud lui-même était accouru pour opposer son éloquence de représentant aux clameurs injurieuses de l'émeute, dans cet essai de mobilisation de l'armée du 10 août.

Il ne suffit pas de penser à Bonaparte, — ce « Robespierre à cheval », selon la boutade de Mme de Staël, — pour mesurer la portée de cette anxieuse question : « Est-ce le gouvernement militaire que l'on veut établir? Voilà peut-être le plus imminent, le plus terrible de nos dangers. » Ce n'est pas là une prédiction en l'air que fait Vergniaud, — après et avec bien d'autres de ses collègues, dénonçant de loin le péril de la *stratocratie*, — c'est le sentiment d'un danger immédiat qu'il porte à la tribune, celui-là même que Robespierre dénonçait violemment dès le mois d'avril aux Jacobins. La réalité en apparaît dans le *pronunciamiento* esquissé par La Fayette et qu'il eût peut-être achevé, si la reine avait consenti à être sauvée par lui. La menace n'en gronde-t-elle pas en effet, sous la politesse des formules de déférence, dans ce passage du manifeste que « ce monstre », selon Chaumette, vint lire, le 28 juin, à la barre de l'Assemblée, en « habit d'officier général » : « Cet honorable rempart que l'affection des troupes forme autour de moi... »?

A première vue, on est tenté de trouver que l'orateur force le ton et dramatise la situation, en s'exclamant, à la date du 3 juillet 1792 : « Vous enfin à qui chaque jour découvre un immense horizon de conspirations, de perfidies, de dangers, qui êtes placés sur les bouches de l'Etna, pour conjurer la foudre!... » Il semble d'ailleurs qu'il ait voulu, cette fois encore, renchérir sur une image d'Isnard qui avait déjà signalé « tout un volcan de conjurations » près d'éclater. On est tenté de se dire qu'il est au moins prématuré d'avancer, même avec l'atténuation des hypothèses oratoires : « Si tel était le résultat de la conduite dont je viens de tracer le tableau, que la France nageât dans le sang, que l'étranger y dominât, que la Constitution fût

ébranlée, que la contre-révolution fût là.... » Certes de telles expressions peuvent paraître exagérées, avant la guerre générale de Vendée, la Terreur et l'invasion de la Champagne : mais le lecteur réagit contre cette première impression, s'il se reporte aux faits suivants et y réfléchit. On est alors à cinq semaines du drame du 10 août, dont la journée tragi-comique du 20 juin venait d'être la répétition générale, et à deux mois des massacres de Septembre. De juillet 1791 à août 1792, il n'y eut pas moins de neuf tentatives d'insurrection dans les seuls départements de la Vendée et de la Loire-Inférieure, et sanglantes. Ces événements étant évoqués, on reconnaît que se dire « placé sur les bouches de l'Etna pour conjurer la foudre » c'était risquer une image hardie, en sa forme, mais juste au fond, et que « découvrir un immense horizon de conjurations », ce n'était que voir ce qui couvait.

Vergniaud n'apparaît pas moins clairvoyant quand, rappelant que « le roi de Prusse marche vers nos frontières », il pense pouvoir « présumer que cette armée nous attaquera dans un mois ». Depuis la fin de juin, c'est-à-dire depuis quelques jours à peine, les cinq colonnes de l'armée prussienne étaient en marche vers le Rhin ; le 19 juillet, elles se trouveront réunies à Coblentz; le 19 août, elles entreront en France par Redange, faisant sabrer à Fontoy, par les hussards bruns du « régiment des bouchers », les escadrons de Depretz-Crassier; et, le 23 août, Longwy, « la porte de fer de la France », sur laquelle « le génie de Vauban » veillait en vain, puisqu'on avait laissé se dégrader ses ouvrages de défense, se rendra à ceux que le chroniqueur anonyme du siège appelle déjà « cette horde de barbares ».

On risque aussi d'être sévère jusqu'à l'injustice, en jugeant obscures et quelque peu pédantes les allusions et invocations de l'orateur à l'histoire grecque et à la romaine. Mais songeons qu'il s'adressait à une Assemblée où dominaient les avocats, les lettrés. Tout de suite, ils saisissaient, par exemple, le rapprochement entre la duplicité d'un roi amusant les hommes par des serments, et celle du tyran

Lysandre pour lequel « la vérité ne valait pas mieux que le mensonge ». Pour en goûter toute l'amère saveur, ils n'avaient pas besoin de rouvrir leur Plutarque, comme le lecteur d'aujourd'hui : ils en étaient nourris. *Les Vies parallèles des hommes illustres* avaient été, selon le mot de Mme Roland, « la pâture des grandes âmes », comme de ceux qui visaient à s'en faire de telles : et qui n'y visait pas, à cette heure-là, parmi les acteurs parlementaires du grand drame entré dans sa crise? Tirer des événements, à la tribune, la morale de Plutarque peut paraître une habitude gênante aux réalistes d'une certaine politique, mais elle ne l'était pas pour les orateurs plus ou moins idéalistes de la Révolution, car c'est de bonne foi qu'ils semblent s'être dit tous, avec Montaigne : « Nous autres, ignorants, étions perdus si ce livre ne nous eût relevés du bourbier : sa mercy, nous osons à cette heure et parler.... »

Mais, en se pliant à cette adaptation de goût et en faisant cet effort de mémoire, on est prêt à apprécier le discours du 3 juillet, jusque dans ses « détails oratoires », comme disait, en le louant, Mathieu-Dumas — qui fut le plus adroit des contradicteurs de Vergniaud, ce jour-là.

Au nom de la commission des Douze, le député Jean Debry avait présenté à l'Assemblée, le 30 juin, un rapport et un projet de décret sur « les moyens à prendre, dans le cas de danger de la patrie ». Il y proclamait que le salut du peuple est la loi suprême, quand « l'inertie des uns, la corrosive activité des autres ont détruit tous les ressorts, et que la rébellion se lève ». Vergniaud avait fait fixer la discussion au mardi 3 juillet. Vers le commencement de la séance du matin, le président, après avoir dit que l'ordre du jour appelait la délibération « sur les mesures générales à prendre sur la sûreté de l'État », donna aussitôt la parole à l'orateur girondin. Celui-ci allait prononcer son chef-d'œuvre.

Il débute par un flot impétueux d'interrogations pathétiques, haletantes. Elles portent d'abord sur l'étrangeté de la situation, sur la fatalité des circonstances, sur l'énigme

des destinées de la France et de la Révolution. Il se demande quelles sont les causes de l'énigmatique retraite des armées du Nord, les trouve suspectes et aboutit à cette terrible question, où prennent corps soudain les soupçons de l'Assemblée : « Serait-il vrai que l'on redoute nos triomphes? Est-ce du sang de l'armée de Coblentz ou du nôtre qu'on est avare? » Passant aussitôt à l'autre danger, celui des désordres excités par le fanatisme, il continue à procéder par des questions serrées et de plus en plus pressantes. Pourquoi rejeter, « avec une invincible opiniâtreté », toutes les lois de répression présentées contre les perturbateurs? Où veulent en venir ceux qui paralysent de la sorte l'Assemblée? « Quelle est, au juste, la quantité de larmes, de misères, de sang, de morts qui suffit à leur vengeance? Où sommes-nous enfin? Dans quel abîme veut-on nous entraîner? »

Du bord de cet abîme il se retourne soudain vers l'Assemblée, pour l'encourager elle aussi, avec une anxiété qui l'aiguillonne : « Et vous, Messieurs, qu'allez-vous entreprendre de grand pour la chose publique? Vous dont les ennemis de la Constitution se vantent insolemment d'avoir ébranlé le courage? Vous dont ils tentent chaque jour d'alarmer les consciences? Vous.... » Dans une série d'apostrophes véhémentes, il leur fait d'eux-mêmes une peinture qui les élève au-dessus de ceux qui veulent les intimider et les alarmer. Il avoue avec douleur « que l'on est parvenu à les affaiblir par de funestes divisions ». Mais ils vont y faire trêve pour l'union sacrée, en face de l'ennemi commun : car « vous ajournerez après la guerre nos bruyantes querelles, nos misérables discussions..., vous déposerez au pied de l'autel de la liberté, notre orgueil, nos jalousies, nos passions », ne préférant pas au salut de la patrie « l'infernale jouissance » de se haïr.

Après cette première partie qui n'est qu'une sorte d'exorde, où l'orateur, par un feu roulant d'interrogations et d'apostrophes, a mis les amis en éveil et les ennemis en émoi, il passe aux réponses.

Brusquement, il s'attaque au principal adversaire, à celui autour duquel il tournait depuis le début, que la chaîne de ses arguments encerclait graduellement, qu'il visait par-dessus les autres et qu'il va harceler de « suppositions douloureuses », accabler d'hypothèses terriblement suggestives. Il fond sur lui, de haut : « Le Roi a refusé sa sanction à votre décret sur les troubles religieux. Je ne sais si le sombre génie de Médicis et du cardinal de Lorraine erre encore sous les voûtes du palais des Tuileries ; si l'hypocrisie sanguinaire des Jésuites Lachaise et Letellier revit dans l'âme de quelque scélérat brûlant de voir se renouveler les Saint-Barthélemy et les Dragonnades. Je ne sais si le cœur du Roi est troublé par des idées fantastiques qu'on lui suggère, et sa conscience égarée par les terreurs religieuses dont on l'environne... » Le Roi a refusé aussi sa sanction au décret sur le camp de réserve entre Paris et les frontières, proposé par le ministre Servan, et voté par l'Assemblée « pour la sûreté extérieure de l'Empire ». Mais qui donc le conseille si mal ? Ses nouveaux ministres ? Alors on doit les rendre responsables autant qu'il est juste et possible : car si « le Roi est inviolable, seul il jouit de son inviolabilité qui est incommunicable. » Seul ! Avis à la reine et combien plus direct, plus formidable que celui du 10 mars ! Mais qu'importe à la patrie opprimée une vengeance tardive et à quoi servirait de « jeter les ministres eux-mêmes dans l'abîme que leur incurie ou leur malveillance pourrait avoir creusé devant la liberté ? » Il y a des vérités « plus salutaires que la responsabilité des ministres » ; et, écartant ces figurants d'un geste dédaigneux, c'est au principal auteur de cette tragi-comédie qu'il va les dire, en le démasquant. Il parlera, par les fenêtres du Manège, à ces Tuileries que son geste menaçant désigne une fois de plus, de la tribune, et vers lesquelles se dirigent les regards chargés de soupçons de l'auditoire qu'il semble pousser à l'assaut.

Après avoir ainsi isolé le Roi de ses vagues ministres, il le montre entouré de ceux qui se disent ses amis et sont les

ennemis déclarés de la nation; il le solidarise étroitement avec eux; il le cloue au même pilori, le perçant de ses répétitions lancinantes, le martelant de ses accusations indirectes, mais qui retombent pesamment et sonnent formidablement sur le bouclier de son inviolabilité : « C'est au nom du Roi que les princes français ont tenté de soulever contre la nation toutes les cours de l'Europe; c'est pour *venger la dignité* du Roi que s'est conclu le traité de Pillnitz et formée l'alliance monstrueuse entre les cours de Vienne et de Berlin; c'est pour *défendre le Roi*.... Enfin tous les maux qu'on s'efforça d'accumuler sur nos têtes, tous ceux que nous avons à redouter, c'est le nom seul du Roi qui en est le prétexte ou la cause. » Or, l'orateur lit dans la Constitution, chapitre II, section 1re, article 6 : « Si le Roi se met à la tête d'une armée et en dirige les forces contre la nation, ou s'il ne s'oppose pas par un acte formel à une telle entreprise qui s'exécuterait en son nom, il sera censé avoir abdiqué la royauté. » S'emparant alors de ce *si* constitutionnel, il s'en sert pour former et lier un faisceau d'hypothèses accusatrices, et avec quelle force! De la dextérité avec laquelle est dirigé cet orage de coups, de la véhémence accélérée avec laquelle ils sont lancés, voici un échantillon : « Si le Roi chargé de veiller à la sûreté extérieure de l'État, de notifier au Corps législatif les hostilités imminentes; instruit des mouvements de l'armée prussienne, et n'en donnant aucune connaissance à l'Assemblée Nationale; instruit ou du moins pouvant présumer que cette armée nous attaquera dans un mois, disposait avec lenteur les préparatifs de répulsion;... si le Corps législatif rendait des décrets de sûreté générale, que l'urgence du péril ne permît aucun délai, que cependant la sanction fût refusée ou différée pendant deux mois,... pourrait-on dire que le Roi a fait la résistance constitutionnelle, qu'il a rempli pour la défense de l'État le vœu de la Constitution, qu'il a fait l'acte formel qu'elle lui prescrit? Vous frémissez, Messieurs.... »

Après ce tir à mitraille, l'orateur manœuvre l'adversaire, le poussant, l'épée dans les reins, maniant l'estoc à la française, avec une finesse de jeu qui rappelle l'escrime des *Provinciales*, la subtilité du contrat mohatra, ou le patelinage de l'excuse du duel. Dans la transition d'une manière à l'autre, il semble jouer avec l'adversaire et se complaire en artiste dans sa tactique meurtrière : « Vous frémissez, Messieurs; souffrez que je raisonne encore dans cette supposition douloureuse. J'ai exagéré plusieurs faits, j'en énoncerai même tout à l'heure qui, je l'espère, n'existeront jamais, pour ôter tout prétexte à des applications qui sont purement hypothétiques : mais j'ai besoin d'un développement complet, pour montrer la vérité sans nuages. »

Certes, elles sont sans nuages les vérités qui vont éclater aux yeux de l'auditoire, et ce seront au fond les mêmes que celles qui viennent de fondre sur le Roi, dru comme grêle, mais renouvelées, aiguisées par l'ironie des suppositions aggravantes et qui sont mises dans la bouche même du monarque tartufié. N'est-ce pas d'un art admirable? « Si tel était le résultat de la conduite dont je viens de tracer le tableau, que la France nageât dans le sang, que l'étranger y dominât, que la Constitution fût ébranlée, que la contre-révolution fût là, et que le Roi vous dît pour sa justification : Il est vrai que les ennemis qui déchirent la France prétendent n'agir que pour relever ma puissance, qu'ils supposent anéantie; venger ma dignité, qu'ils supposent flétrie; me rendre mes droits royaux, qu'ils supposent compromis ou perdus : mais j'ai prouvé que je n'étais pas leur complice, j'ai obéi à la Constitution qui m'ordonne de m'opposer par un acte formel à leurs entreprises, puisque j'ai mis des armées en campagne. Il est vrai que ces armées étaient trop faibles, mais la Constitution ne désigne pas le degré de force que je devais leur donner.... Il n'est émané de moi aucun acte que la Constitution condamne : il n'est donc pas permis de douter de ma fidélité pour elle, de mon zèle pour sa défense. »

Après avoir prêté, par hypothèse, au Roi « ce langage dérisoire », l'orateur, supposant que celui-ci ait pu parler « avec une ironie aussi insultante », en prend texte pour une nouvelle attaque. Mais là il quitte soudain la raillerie pour l'apostrophe et celle-ci est foudroyante : « O Roi! qui sans doute avez cru avec le tyran Lysandre que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser les hommes par des serments, ainsi qu'on amuse les enfants avec des osselets, qui n'avez feint d'aimer les lois que pour parvenir à la puissance qui vous servirait à les braver; la Constitution, que pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône où vous aviez besoin de rester, pour la détruire; la nation, que pour assurer le succès de vos perfidies, en lui inspirant de la confiance; pensez-vous nous abuser aujourd'hui avec d'hypocrites protestations et nous donner le change sur la cause de nos malheurs, par l'artifice de vos excuses et l'audace de vos sophismes? »

A l'apostrophe succèdent, comme au début, à flots torrentueux, les interrogations et les exclamations, et c'est l'assaut suprême, superbe, triomphant : « Était-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite?... Était-ce nous défendre que de paralyser sans cesse le gouvernement par la désorganisation continuelle du ministère? La Constitution vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine? Vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou notre honte?... Vous ne vous êtes point opposé par un acte formel aux victoires qui se remportaient en votre nom sur la liberté; mais vous ne recueillerez point le fruit de ces indignes triomphes; vous n'êtes plus rien pour cette Constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi. »

Mais il n'entrait pas dans le dessein de Vergniaud et de ses amis de pousser plus loin la victoire. Après avoir réduit le Roi à merci, en lui donnant le sentiment aigu de toute la

force du parti, en une pareille situation, on voulait ménager la possibilité d'une alliance avec lui, pour gouverner par lui. C'est ce que la suite du discours, en attendant celle des événements, va nous montrer, à n'en pouvoir douter.

L'orateur, « venant aux circonstances actuelles », retire avec un air d'indulgence, « les horribles suppositions » qu'il a brandies sur la tête du Roi. Il suggère l'idée de lui adresser un message, en vue de rétablir cette « harmonie entre les deux pouvoirs », qui suffira « pour arrêter la monarchie chancelante sur le penchant de l'abîme ». Venant ensuite droit au fait dont la préoccupation a visiblement dominé ses développements, il la formule ainsi : « C'est une déclaration que la patrie est en danger ». A cette proposition, les applaudissements éclatent et l'orateur s'élance à la péroraison.

Elle porte tout entière sur cette déclaration de la patrie en danger. Il en montre superbement la nécessité et l'urgence. — « le jour n'est-il pas venu de réunir ceux qui sont dans Rome et ceux qui sont sur le mont Aventin ? » — non sans des retours offensifs contre la Cour et ses espérances inavouables : « Ne voyez-vous pas le sourire insolent de nos ennemis intérieurs qui annonce l'approche des tyrans coalisés contre nous ? » Toute cette péroraison étincelle d'images hardies, inégales, mais saisissantes : par exemple, celle de l'audace de ces puissances « qui vomissent contre nous des armées et des fers », — dont il y aura comme un écho dans la riposte du vieux sergent de Béranger :

La liberté mêlait à la mitraille
Des fers rompus et des sceptres brisés;

— ou encore celle du despotisme qui, pareil au monstre religieux de Lucrèce, « soulevant sa tête longtemps humiliée, attend sa proie pour la dévorer ».

L'orateur girondin termine par un acte de foi dans l'héroïsme des soldats de la liberté : « Ce ne sera pas dans les Français régénérés, dans les Français de 89 que la

nature se montrera dégradée! » Pour eux et pour les législateurs il fait retentir, du haut de la tribune nationale, un conseil suprême, celui de suivre deux grands exemples qui donneront, en tout cas, à leur mort une consolation, celle de son utilité glorieuse : « Ce sera d'imiter les braves Spartiates qui s'immolèrent aux Thermopyles, ces vieillards vénérables qui, sortant du sénat romain, allèrent attendre sur le seuil de leurs portes la mort que des vainqueurs farouches faisaient marcher devant eux ».

La vertu de pareilles invocations a vieilli. Mais que l'on veuille bien se demander quel autre exemple pouvait être invoqué, à cette date, qui offrît plus d'analogie avec la situation. Aujourd'hui, quand la patrie est en danger, au cours des invasions périodiques qui violent notre frontière, nous pouvons en appeler à l'élan sauveur de ceux de 92 et de l'an II, mais eux, pour trouver une situation qui ressemblât à la leur et qui fût faite pour les ennoblir et les exalter, ils étaient bien obligés de reculer jusqu'à Rome ou à Sparte, et de se réclamer de ce patriotisme antique que nous révérons aujourd'hui en eux. Quand Vergniaud jure par « ceux de Marathon », il peut paraître plagier son Démosthène, mais en vérité pouvait-il trouver mieux pour la circonstance? Souvenons-nous! On faisait autour de l'orateur « d'horribles suppositions » : « Vous êtes-vous jamais représenté, s'écriait Brissot, six jours plus tard, les Prussiens entrant triomphalement dans Paris, ayant à leur tête cet illuminé Bischofswerder, qui dirige les destinées de la Prusse, souillant le sanctuaire des droits de l'homme, insultant à l'arbre de la liberté, aux ruines de la Bastille, à tous les monuments de nos triomphes?... Quel est l'homme qui, se rappelant nos fêtes civiques, nos sociétés politiques, la liberté de nos débats et de nos opinions, contraint désormais de s'agenouiller devant des uhlans, d'observer ses discours et jusqu'à ses regards; quel Français, dis-je, ne mourrait pas de rage? Ah! périsse plutôt Paris, que de le voir souillé d'un pareil spectacle! » Pour cette fois, l'invasion ne vint

pas mettre à une si rude épreuve le courage des « Romains » du « Sénat français » : mais n'allait-on pas pouvoir répéter textuellement sur les tombes des défilés de l'Argonne, ces « Thermopyles de la France », sur celles du tertre de Valmy et du mont d'Yvron, la laconique épitaphe des héros des Thermopyles de la Grèce, et redire avec son distique : « Étranger, annonce aux Français que nous gisons ici par fidélité à leur Constitution »? Ce n'est pas Gœthe qui eût trouvé le rapprochement forcé, après Valmy : il y était et on sait ce qu'il en a dit, dans l'élan rétrospectif d'une admiration devenue si enthousiaste qu'elle se vantait d'avoir été prophétique.

Le succès du discours de Vergniaud fut grand. L'Assemblée en vota l'impression et l'envoi aux 83 départements. Cambon avait appuyé ce vote, mais en y apportant une restriction qui soulignait l'effet de la grande parole que l'on venait d'entendre et qui dévoilait, sans précautions oratoires, l'arrière-pensée de l'orateur : « Je demande que l'on change tout ce qui est hypothétique dans ce discours et que l'on mette cela d'une manière réelle, car les suppositions sont des vérités. »

Au reste, toutes les hypothèses de Vergniaud, surtout celle « d'un Roi contre-révolutionnaire qui voudrait anéantir la Constitution par la Constitution elle-même », avaient trouvé leur application immédiate dans l'esprit de ses auditeurs, comme en témoigne *le Patriote français*. Le journal de Brissot ajoute : « M. Vergniaud s'est surpassé dans son discours où à la force de la logique il a joint des mouvements oratoires qui ont fait la plus vive impression sur l'Assemblée, et qui ont obtenu les plus vifs applaudissements. »

L'impression sur l'opinon publique ne fut pas moindre. Nous en trouvons une preuve significative dans la correspondance de Mme Jullien, jacobine pure, qui reçoit à sa table les deux Robespierre et leur sœur, et qui n'est pas suspecte de tendresse pour les « Brissotins », puisqu'elle écrira, lors de leur triomphe apparent : « Je vois une

république sans républicains », et qu'elle notera avec mépris, avant la fin du mois; « Vergniaud est surnommé Barnave deux ». A son fils, — *Jullien de Paris*, favori et futur agent de Robespierre à Bordeaux, qui devait donner la chasse aux amis de Vergniaud traqués à Saint-Émilion, en déclarant publiquement : « A la honte des nations, le sang est le lait de la liberté naissante », — elle écrit, dès le 4 juillet : « En vérité, mon ami, toutes les sources de l'éloquence sont rafraîchies et renouvelées par les Français. Ils deviennent Cicéron et Démosthène. Lis Vergniaud dans le *Moniteur.* » Pour son mari, Jullien de la Drôme, pareil sujet de lettre, le lendemain, 5 juillet, et pareille admiration : « Un discours de Vergniaud, que je vous engage à lire, éclaira les plus aveugles ».

Le 11 juillet, au nom du Comité des Douze, Hérault de Séchelles faisait un rapport « sur le danger de la patrie ». Il « a mirabeauté », écrira la même Mme Jullien qui aurait dû garder, pour Vergniaud et son discours du 3 juillet, ce piquant néologisme, et sans y mettre d'ironie. Le président de l'Assemblée ayant prononcé : « Citoyens, la patrie est en danger », Vergniaud, au nom du Comité des Douze, proposa une adresse au peuple français. Elle est très vibrante : « Souffrirez-vous que des hordes étrangères se répandent comme un torrent destructeur sur vos campagnes! qu'elles ravagent vos moissons! qu'elles désolent votre patrie par l'incendie et les cruautés! en un mot, qu'elles vous accablent de chaînes teintes du sang de ce que vous avez de plus cher! » Mortimer-Ternaux dit, en négligeant les dates, que « Rouget de l'Isle se contenta de mettre en vers ces paroles échappées à la verve brûlante de Vergniaud » : nous avons vu que ce n'étaient pas les premières qui appelaient un tel rapprochement. Il est si peu forcé que tout lecteur attentif le fait de lui-même, là et ailleurs, — car il y eut une bonne demi-douzaine de *Marseillaises* parlées de Vergniaud, avant que le chant de Rouget de l'Isle prît son vol. Il était dans l'air.

L'Assemblée, ayant déclaré la patrie en danger, adopta

à l'unanimité l'adresse de Vergniaud. Le dimanche 22 et le lundi 23 juillet, avec « un cérémonial sévère, sans être décourageant », comme le note Chaumette, « le cri d'alarme » poussé à la tribune par le grand orateur, était répété à chaque carrefour par un des officiers municipaux à cheval, tandis que flottait une bannière tricolore où se lisait la proclamation de l'Assemblée : « Citoyens, la patrie est en danger », que le canon d'alarme tonnait d'heure en heure, depuis le matin et que, sur les estrades, décorées de couronnes de chêne et où frissonnaient les trois couleurs nationales, — se pressant si nombreux que l'on avait peine à les inscrire, aux tables posées sur deux tambours, — les volontaires, les prochains vainqueurs de Valmy et de Jemmapes, montaient.

Mais si Mme Jullien était alors contente de Vergniaud, Mme Rolland l'était moins que jamais. Elle ne trouvait pas que sa manière fût la forte, surtout dans le discours du 3 juillet. Quatre jours après, elle écrivait à son mari : « Vergniaud sera-t-il chez Mme Dodun ? Dans le cas de l'affirmative, ne craignez pas de lui dire qu'il a beaucoup à faire pour se rétablir dans l'opinion, si tant est qu'il y tienne encore en honnête homme, ce dont je doute. » Par quel acte s'était-il donc déshonoré au point de faire douter Mme Roland qu'il voulût même se réhabiliter ? Par ce fait, évidemment, qu'il avait émis, à la tribune, l'idée d'un message ouvrant des négociations entre le Roi et l'Assemblée. Quel crime après celui qu'avait commis le Roi en osant congédier Roland et que la déchéance seule pouvait expier ! Cependant Vergniaud allait aggraver sa culpabilité aux yeux de la vindicative épouse de Caton-Roland : il s'avisait de donner des conseils au Roi, sans en prendre de Manon, ministresse d'hier et de demain.

Par la porte ouverte aux négociations avec la Cour, dans la dernière partie du discours du 3 juillet, des officieux passèrent et s'entremirent. Ce furent d'abord Boze, le peintre du Roi, à qui revint l'iniative de la démarche, — si ce n'est

à Brissot, comme l'affirmera Chabot au Tribunal révolutionnaire, — puis Thierry, le valet de chambre du Roi. Dans la seconde moitié du mois, — le 20, d'après les déclarations écrites et parlées de Gensonné, ou bien le 26, au plus tard, d'après l'interrogatoire de Boze, — fut rédigée la fameuse lettre à celui-ci, qui commence par ces mots : « Vous nous demandez, Monsieur, quelle est notre opinion sur la situation actuelle de la France ». C'est Gensonné qui avait tenu la plume : Vergniaud n'avait fait que signer la consultation avec Guadet. Les négociations furent-elles poussées par eux plus loin que la rédaction et l'envoi de cette lettre? Pour Guadet, le fait est affirmé par son neveu, — lequel a d'ailleurs retouché le dramatique « tableau de fantaisie » de l'entrevue de son oncle avec le roi et la reine, le pauvre petit dauphin étant en tiers, que Lamartine avait tracé d'après le propre récit de Guadet neveu, mais aussi d'après cette imagination qui s'ingérait toujours dans son œuvre d'historien. Pour Vergniaud, l'entrevue qu'il aurait eue avec Louis XVI est une fable. Elle n'a pour garant que l'auteur anonyme des lettres attribuées à ce monarque et achetées par la candide miss Williams, qui les publia en 1803, en disant le fort prix dont elle les avait payées, sans les rendre par là plus authentiques. Non, l'honnête Vergniaud dont nous avons vu combien il était loin d'être devenu pécunieux, à la fin de ce même mois de juillet, ne poussa pas l'imitation de Mirabeau jusqu'à donner un pendant à la fameuse scène nocturne du parc de Saint-Cloud, en vue de former un ministère clandestin.

Mais il existe une autre lettre à Boze et signée de Vergniaud seul. On a dit qu'elle était le brouillon de la lettre signée du trio : c'est une inadvertance. Elle en est plutôt le post-scriptum, car elle lui est postérieure d'au moins trois jours, étant datée du 29. Mais comment Vergniaud a-t-il pu l'écrire, après la manifestation oratoire du 26, — véritable ultimatum des Girondins au Roi, — que Guadet avait lu à la tribune et que Brissot lui-même avait fait mine d'appuyer énergiquement, comme « préparatoire aux

mesures très décisives »? Faisait-il donc jeu à part? Évidemment non : mais les négociations avaient dû continuer dans la coulisse, au mépris des hurleurs de « la crête » de la Montagne qui traitaient déjà Vergniaud de « Barnave II », d'après ses seules « temporisations » de tribune. C'est sur quelque nouvelle instance de Boze, — qu'il houspillera d'ailleurs, lors de la déposition embarrassée de ce dernier devant la Convention, le 23 janvier, — qu'il lui aura écrit cette lettre, en son nom seul. Elle diffère de celle de Gensonné, surtout par l'éloquence et un peu par les mesures proposées. Elle est une condensation de son discours du 3 juillet, dont il répète même quelques termes, notamment ceux relatifs à « la grande effervescence ». Il y proposait des déclarations du Roi et des ministres, dont il donnait le canevas, et la nomination au Conseil du Roi de quatre membres de l'Assemblée, pris dans la majorité.

Il ne se faisait d'ailleurs aucune illusion sur le résultat de cette nouvelle épitre. Il la terminait en effet par cette phrase : « Je ferme ma lettre : elle n'est que trop longue, puisqu'elle sera inutile. J'ai le cœur oppressé par la plus vive douleur. » Cette seconde lettre pour le Roi est datée du 29 juillet, « l'an IV de la Liberté ». A cette date, elle était fort inutile en effet et, une fois de plus, les conseils étaient demandés trop tard par le pouvoir contre la Révolution. L'insurrection qui avait failli éclater le 26, et sera encore tentée le lendemain 30, n'était qu'ajournée, et la section des Quinze-Vingts allait en fixer ouvertement la date au 10 août.

L'émotion de Vergniaud n'était d'ailleurs pas un effet de *post-scriptum*. Elle était sincère, comme le reste de la lettre. Nous en avons pour preuve celle qu'il adressait le surlendemain à son beau-frère et où il écrivait notamment : « La conduite toujours équivoque du Roi augmente nos dangers et préparera peut-être, s'il ne se prononce pas d'une manière décidée, quelque grande catastrophe ». La prédiction est d'un homme qui, à travers les clameurs orageuses et les grimaces féroces du carnaval du 20 juin, — dont il avait eu,

des heures durant, le contact brutal et le spectacle significatif, — avait vu venir la tuerie du 10 août. Il ne cachait même pas assez son sentiment là-dessus et s'attirait, dès le 18 juillet, de terribles dénonciations au club des Jacobins, de la part d' « une sentinelle vigilante », pour son *Fayettisme* latent.

A cette date, il n'avait garde d'ailleurs de se rendre là pour se justifier. S'il y était venu tout droit, en arrivant de la filiale de Bordeaux, c'était avec la ferveur d'un débutant et dans l'ignorance des dessous. La place appartenait de plus en plus à Robespierre et aussi, à l'occasion, à Danton : elle ne lui était pas heureuse à les y rencontrer. D'ailleurs il n'avait jamais cherché à leur y disputer l'influence. Il n'était pas intervenu dans les querelles entre Montagnards et Girondins, — notamment entre Brissot et Robespierre, à propos de la guerre, — dont le club était le théâtre, depuis la mi-décembre, et qui y étaient toujours ardentes, en dépit des réconciliations passagères, à l'époque même de sa présidence, en avril. Celle-ci l'avait bien forcé à être parmi les dupes de la journée où furent fêtés les Suisses du régiment de Châteauvieux, et à s'associer par une harangue de circonstance à cette première des manifestations savamment machinées qui devaient assurer aux implacables rivaux de la Gironde la royauté du pavé de Paris : mais il avait dû se douter aussitôt qu'il était venu se faire de fête hors de propos, car il n'avait reparu aux Jacobins que le dernier jour de cette présidence qu'il avait exercée du bout des lèvres, ayant d'ailleurs été absent de quatre séances sur neuf. Depuis lors, s'il y avait fréquenté, il n'y avait guère parlé, témoin les procès-verbaux et le journal de la société. Le 29 avril, jour fixé pour sa réponse à une accusation de complicité avec ses amis, — Fauchet en tête, — dénoncés comme suspects de vouloir élever Narbonne au protectorat, il avait été dispensé de répondre à son accusateur Chabot par un passage à l'ordre du jour, qu'avait appuyé Robespierre lui-même. Nous ne voyons pas qu'il se soit montré au club, depuis le 20 mai, jour où il y avait rendu compte de la séance de la

veille à l'Assemblée, au cours de laquelle il était intervenu contre le juge de paix Larivière, pour blâmer son scandaleux abus de pouvoir contre les représentants du peuple, ce qui était de nature à lui attirer les applaudissements de l'assistance. Évidemment, il ne tenait pas plus à se dépenser là comme orateur que comme président. Ce n'était pas son milieu, non plus que celui de ses amis qui, selon une remarque ironique de Chabot, lors de leur procès, « n'y firent pas fortune ». Entre eux et la plupart des Montagnards, hôtes du club, ces « braillards », comme disait Gensonné, il y avait eu, outre les dissentiments politiques, certains froissements inévitables qui tenaient aux différences d'origine et d'éducation : les Girondins étaient en effet, suivant un mot de Bailleul, aussi piquant que juste, « des Jacobins bien élevés ». Ces froissements n'avaient pas peu contribué à allumer la querelle qui devait durer plus d'une année entre les deux partis et s'envenimer au point de n'avoir d'autre issue que la disparition tragique de l'un d'eux.

C'est cette issue que Vergniaud et les plus avisés de ses amis prévoyaient depuis plusieurs mois et dont la perspective les avait mis dès lors sur leurs gardes. Il semble bien en effet que la crainte des Jacobins ait été le commencement de leur ambition ministérielle et qu'un témoin de leurs entretiens, au petit comité de la place Vendôme, ait eu raison de dire qu'ils sentaient le besoin du pouvoir pour gagner de vitesse et dominer ces adversaires qui commençaient à « les inquiéter beaucoup ». Ils savaient que l'œil symbolique de l'emblême de la société des Jacobins restait jalousement ouvert sur leurs faits et gestes. Nous voyons par la lettre de Vergniaud à Boze que les événements avaient porté chez lui cette inquiétude à son comble. Ses pressentiments ne le trompaient pas : douze jours après cette lettre, la destinée du Roi et la sienne se côtoyaient de plus près, se nouaient tragiquement, pour ne se dénouer que dans le sang de ces « grandes catastrophes » qu'il prédisait avec mélancolie, mais dont l'enchaînement fatal allait alimenter son éloquence et révéler son stoïcisme.

CHAPITRE IX

VERGNIAUD ET L'AGONIE DE LA ROYAUTÉ : L'APPEL AU PEUPLE

FATALITÉ DE SA PLACE EN FACE DU ROI || SON RÔLE AU 20 JUIN, AU 10 AOUT, AU PROCÈS || DISCOURS POUR L'APPEL AU PEUPLE || UN PARTI NON UNIFIÉ : LES VOTES DE LA GIRONDE || LE RÉGICIDE PAR OBÉISSANCE || LA NÉMÉSIS.



A chaque crise de l'agonie de la royauté, Vergniaud a été mis par une sorte de fatalité au premier plan, en face du Roi. Au 20 juin, il est à la salle de l'Œil-de-Bœuf, devant l'embrasure de la fenêtre où est bloqué le Roi, lui faisant, avec quelques-uns de ses collègues, un rempart de son corps comme de sa parole. Au matin du 10 août, c'est lui qui, au nom de la Convention qu'il préside, accueille dans la salle des séances le Roi fugitif et prononce le décret de suspension. A la fin du procès du Roi, c'est encore lui qui est désigné par le sort pour voter, un des premiers, sur la peine et qui est obligé par sa fonction de président de prononcer l'arrêt de mort. Nous allons l'écouter et le regarder, à chaque station du calvaire royal, au bout duquel il y avait le sien, celui des Girondins.

A première vue, plusieurs de ses paroles et de ses actes y apparaissent contradictoires. A partir du 20 juin, il avait eu sur le Roi et la royauté des mots et des gestes qui, haineusement notés et dénaturés, deviendront devant le Tribunal

révolutionnaire autant de motifs de sa condamnation. A la tribune, il avait flagellé la duplicité de Louis XVI, mais il venait de le protéger contre l'émeute. Après lui avoir adressé des semonces publiques, il lui avait écrit des conseils secrets, et il avait fait sur sa tête, sous la menace de l'insurrection qui le chassait des Tuileries, un geste tutélaire, comme président des élus donnant asile au monarque fugitif, déchu du trône héréditaire. L'abandonnant ensuite au « vœu de la majorité », il avait émis le vote qui l'envoyait à la mort, mais il avait tenté contre Robespierre l'unique moyen de l'y soustraire, en proposant, et de tout l'effort de son talent, d'en appeler au peuple.

Cette mêlée de sentiments lui a valu, à la fois, les ironies sanglantes de ses bourreaux jacobins et les rancunes hyperboliques des écrivains ultra-royalistes. Mais, entre les uns et les autres, il y a place pour la vérité : elle ne l'accable pas. Ceux-là même qui relèvent sévèrement, au long de ce tragique semestre, le plus de griefs contre sa conduite, n'y en trouvent pas assez pour refuser leur admiration au discours de l'appel au peuple, « admirable d'ailleurs, dit l'ardent auteur de *la Légende des Girondins*, et l'un des plus éloquents qui aient jamais retenti à la tribune française ». Interrogeons donc la crise suprême du drame royal, de manière à l'y voir de près jouer son rôle et à y peser exactement ses responsabilités.

Celle de l'initiative du 20 juin reste indivise entre les habitués de la brasserie de Santerre et les hôtes du salon de Mme Roland; ce fut, pour une bonne moitié, une journée girondine. Les émissaires de l'une et ceux de l'autre eurent part à l'exécution de la journée. D'un côté parada, comme on sait, le général en chef de l'émeute, Santerre, flanqué de son second, l'ex-marquis de Saint-Huruge et de ses actifs lieutenants, les professionnels de l'insurrection, vrais chefs des *tape-dur*, le Polonais Lazowski, qui sera pleuré de Robespierre, l'Auvergnat Fournier, dit *l'Américain*, etc., D'un autre côté, agirent les « moteurs », comme les qualifie

l'administrateur de police Sergent, à savoir Roland, Brissot, Gensonné, Guadet, Clavière — qui opérait lui-même sur la place du Carrousel, en excitant les manifestants à ne pas oublier de demander, avec le retrait du double *veto*, « le rappel des bons ministres », c'est-à-dire de Roland, de Servan et de lui-même. Mais Vergniaud ne fut sûrement pas de la partie. On sait d'ailleurs que Mme Roland ne le trouvait pas homme d'action. De fait, il était avant tout ami de l'ordre, et il ne s'aveuglait pas par ambition au point de croire qu'on en pouvait faire avec du désordre. Le jour où la Gironde commit la lourde faute de fomenter contre le pouvoir l'émeute parisienne dont la suite devait l'écraser elle-même, Vergniaud alla de l'autre côté de la barricade.

Lorsque les manifestants, pétitionnaires et citoyens en armes, furent arrivés à la salle du Manège, demandant à « présenter à l'Assemblée leurs hommages », comme l'écrivait Santerre, et que Rœderer, syndic du Directoire du département, eut mis les députés en garde contre les dangers à venir de pareils « mouvements civiques », Vergniaud prit la parole. Il ouvrit l'avis de ne pas refuser, vu les précédents, « le défilement » des huit mille soi-disant pétitionnaires qui s'étouffaient aux portes, — car ordonner au département et à la municipalité de faire exécuter la loi à la rigueur contre les rassemblements armés ou non, c'était exiger d'eux « qu'ils renouvelassent la scène sanglante du Champ-de-Mars ». Il observa d'ailleurs, à l'adresse du faubourg Saint-Antoine, que « le peuple a été justement inquiet ». Quant au danger que ces pétitionnaires pourraient faire courir au Roi, en se présentant chez lui, il fallait, à supposer qu'il y en eût un, « le partager » et nommer 60 commissaires pour se rendre auprès de lui, « jusqu'à ce que le rassemblement fût dissipé ». Certes, il y en avait du danger et Vergniaud l'allait voir de près.

En sortant de la séance qui avait été levée à trois heures et demie, après le « défilement » des manifestants tambours en tête, avec les épisodes ignobles que l'on sait, il avait été

averti qu' « on avait fait monter le canon dans les appartements ». Il se précipita vers les Tuileries avec une douzaine de ses collègues, dont Isnard et d'autres moins populaires. Comment purent-ils y pénétrer? En montrant leurs cartes de députés et « recevant des marques de respect », comme le dit leur collègue Dalloz, ou bien avec quelques « désagréments », comme s'en plaindra leur autre collègue Taillefer, un des commissaires envoyés par l'Assemblée? Le fait est qu'ils réussirent à gagner la salle de l'Œil-de-Bœuf. Là, ils avaient trouvé le Roi, avec un faible cordon de protecteurs, — Acloque et trois ou quatre grenadiers, — assis sur un siège un peu élevé, dans l'embrasure d'une large fenêtre, en face de laquelle, selon le récit de Chaumette, on avait planté « les tables de la Déclaration des droits de l'homme ». Ils étaient entrés vers le moment où, ayant coiffé le bonnet rouge, « buvant à même une bouteille » que lui avait tendue un garde national, pendant qu'on criait : *Le Roi boit!* Louis XVI avait dit, « dans le tintamarre » : « Peuple de Paris, je bois à ta santé et à celle de la nation française! » Vergniaud avait pu voir la menace du pistolet braqué dans la direction de l'embrasure par le sinistre coryphée de l'émeute, — celui-là même qui passait pour avoir promené dans Paris les têtes de Foulon et de Berthier, — et aussi celle de la lame d'épée rouillée dont s'était armé un forcené qui fonçait sur le Roi. Il avait dû entendre le refrain : « A bas le *Veto!* Sanctionnez les décrets! » et l'apostrophe du « grand jeune homme blond » qui vint le soir, aux Jacobins, se vanter d'avoir crié, à bout portant, au Roi ouvrant la bouche et le regardant « avec ses grands yeux » : « La sanction des décrets! leur exécution! ou vous périrez! »

Cependant sa forte voix s'était fait entendre, tandis qu'il était sans doute, comme le sera Isnard, « élevé par quelques citoyens » : « Vergniaud a fait un discours au peuple, propre à le calmer », vint dire à l'Assemblée ce dernier qui en avait fait autant. Leur collègue Turgan ajoutait que le peuple, « lorsqu'il a entendu la voix de MM. Isnard et

Vergniaud, les a écoutés avec un grand plaisir ». Il est probable, — car nous ne le voyons pas revenir à l'Assemblée, de toute la soirée, — que Vergniaud resta au palais jusqu'au bout. Était-il là encore, après que, selon les termes de la circulaire des Jacobins aux sociétés affiliées, « le Roi eut été averti et le peuple se retira », tandis que « plusieurs messieurs, avec des petites baguettes d'ivoire, couvertes des fleurs de lis, disaient poliment : *Respect à la loi* »? Était-il entré dans les appartements « avec une grande partie » des députés, commissaires de l'Assemblée, quand, vers huit heures et demie, le Roi et la reine, s'étant enfin rejoints, s'embrassèrent « en versant des torrents de larmes »? En versa-t-il aussi, comme son collègue, le fougueux Merlin de Thionville qui s'essuyait les yeux, tandis qu'il répondait à la reine, — laquelle ne pouvait s'expliquer une pareille frénésie, au dire de Mme Campan — : « Il est vrai, Madame, je pleure sur les malheurs d'une femme belle, sensible et mère de famille; mais ne vous y méprenez point, il n'y a pas une de mes larmes pour le Roi ni pour la reine; je hais les rois et les reines, c'est le seul sentiment qu'ils m'inspirent, telle est ma religion »?

Quelle fut sur lui l'impression de toutes les scènes tragi-comiques de cette « visite au Roi », comme l'appela le lendemain le journal de son ami Brissot? Il dut trouver cet euphémisme d'un goût douteux et se demander qui paierait, au bout du compte, « les vitres cassées » dont plaisantait *la Chronique de Paris*. Un mois plus tard, au jacobin Baumier qui était venu le « sonder » sur son état d'âme, à propos du cas de La Fayette et du reste de « la cause », — et qui en fera un aigre rapport, le soir même, 18 juillet, au club, — il adressera cette réponse, entre autres : « La journée du 20 juin a fait beaucoup de tort à cette cause, non pas dans mon esprit, mais dans celui de beaucoup de députés patriotes sur lesquels il ne faut plus compter.... Les mouvements du peuple nous font grand tort. » Le questionneur jacobin se disait « indigné de ces réflexions hypocrites » : elles étaient

sincères et achèvent curieusement de nous déceler l'état d'âme de Vergniaud entre le 20 juin et le 10 août.

En tout cas, ses deux interventions de tribune pour faire dévier l'émeute, en évitant de l'exaspérer, son élan pour se porter au secours de la personne du Roi, quand il apprend qu'elle est en danger, et pour « calmer le peuple », en faisant face aux furieux, suffiraient à prouver combien il était innocent de la manœuvre hypocrite et machiavélique que Chabot, devant le Tribunal révolutionnaire, prêtera à « la faction ». L'ex-capucin n'ira-t-il pas jusqu'à dire qu'après avoir fait armer le peuple, elle « eut soin cependant d'aller entourer le trône constitutionnel, et d'empêcher que le peuple ne se fît justice de ses mains »! Vergniaud était bien trop loyal et aussi trop circonspect pour recourir aussi astucieusement à l'arme à double tranchant des « journées » sur commande. Mais on ne pourrait pas en dire autant des familiers du salon Roland. Dans ses *Souvenirs*, l'amie de Mme Roland, Sophie Grandchamps, écrit : « Quoique la journée du 20 juin n'eût pas tout le succès qu'en attendaient ceux qui l'avaient provoquée, Mme Roland la conseilla pourtant, comme devant accélérer la rentrée de son mari au ministère, et le 10 août justifia ses conjectures. »

Pour cette journée-là non plus et qui fut davantage encore faite sur commande, Mme Roland ne s'en tint pas aux conjectures et fit aider à l'événement, — tout comme Robespierre, qui en était, au fond, l'inspirateur, au moins autant que Danton, et veilla, lui aussi, de près à l'exécution. Il semble bien en effet hors de doute que ses amis, — du moins ceux qui étaient en dehors de l'Assemblée, Lanthenas, le futur Conventionnel, en tête, — y aient pris une part directe et active, malgré le ton philosophique et détaché qu'elle affecte à ce sujet, dans ses *Mémoires*. Mais, cette fois non plus, Vergniaud ne fut pas de la préparation du drame, dont le 20 juin avait été le prologue. Le rôle qu'il était dans sa destinée d'y jouer, n'en mérite pas moins toute notre attention.

Le 10 août fut un duel, à jour et à heure fixe, entre le châ-

teau et la Commune. L'Assemblée législative en fut le témoin, sans réussir à en être l'arbitre, et c'est, en fin de compte, l'assemblée insurrectionnelle qui réglera le sort des vaincus.

Vers minuit, en entendant battre précipitamment le rappel et sonner le tocsin, — qui, d'abord, « ne rendait pas », au gré des meneurs et dont le signal avait été donné, à onze heures trois quarts, par la grosse cloche des Cordeliers, sur l'ordre de Danton, revenu la veille d'Arcis-sur-Aube pour être « le point de ralliement », — plusieurs députés s'étaient réunis au Manège. Se trouvant là une quarantaine et sans président, dit Chabot, ils envoyèrent prendre Vergniaud qui demeurait à deux pas, place Vendôme, et qui vint. Mais, avant qu'il montât au fauteuil, la présidence fut exercée successivement, suivant le règlement qui la donnait aux anciens présidents, en cas d'absence du président ou du vice-président, par Pastoret, Merlet, le président en exercice, et Tardiveau. Cependant Vergniaud allait et venait de la salle au jardin des Tuileries, car nous le voyons, à un certain moment, rassurer ses collègues inquiets sur le sort de Pétion, en disant qu'il l'a aperçu, « il y a quatre minutes, sur la terrasse des Feuillants ».

Il était cinq heures et demie, quand il prit la présidence. Du fauteuil, — grâce aux rapports des officiers municipaux qui se succédaient d'heure en heure à la barre de l'Assemblée, et à ceux de divers émissaires, — il suivit, pendant trois heures, les premières et émouvantes phases de l'émeute : l'ordre de Mandat pour « prendre en tête et en queue et ne pas la ménager » une « phalange » en marche sur les Tuileries; — le prétendu danger couru au château par « le magistrat chéri », celui dont, d'après Chaumette, des inscriptions à la craie sur les chapeaux disaient : « *Vive Pétion! Pétion ou la mort!* » — la demande par le ministre de l'Intérieur, Champion, d'une députation de l'Assemblée aux Tuileries, comme au 20 juin; — les canons braqués du Carrousel sur la porte du château par le bataillon Saint-Marcel; — la nouvelle que « l'anarchie est arrivée »,

que Mandat est arrêté, que les commissaires des sections ont évincé la Commune légale ; — l'arrestation aux Champs-Élysées d'une fausse patrouille armée d'espingoles, et son incarcération au corps de garde des Feuillants, autour duquel hurle la foule qui finira par s'en saisir, comme le prouve ce spectacle vu, au passage, par le député Goupilleau : une tête portée par un homme sur une pique jusque dans la cour du Manège, au milieu d' « un groupe d'enfants criant : *Vive la nation!* » — enfin la nouvelle que le Roi a quitté les Tuileries, qu'il arrive, qu'il est arrivé.

Vers huit heures, l'armée insurrectionnelle au complet emplissait l'étroite place. Douze canons étaient braqués sur le château. L'émeute heurtait de plus en plus fort à la porte de la cour royale qui allait être rompue, et des insurgés étaient déjà à cheval sur la crête du mur. Alors Rœderer avait fini par persuader au Roi que l'heure était venue de quitter le palais de ses ancêtres pour se réfugier dans la salle où siégeait l'Assemblée des élus de la Nation, — « la seule chose que dans ce moment le peuple respecte », venait de dire l'officier municipal Leroux. Le peuple entrait, le Roi sortit.

Vers la salle du Manège, prochain et suprême refuge, où présidait Vergniaud, le cortège royal s'était mis en marche. Entre deux détachements de gardes nationaux et de gardes suisses, celui-ci à gauche, celui-là à droite, tous les courtisans ayant été écartés, précédé de Rœderer et d'autres membres de l'Assemblée départementale, s'avançait Louis XVI — vêtu de violet, le deuil des rois, et qui avait pris, en traversant l'Œil-de-Bœuf, le chapeau à cocarde tricolore du garde national placé à sa droite, en le coiffant du sien à plumet blanc que l'autre, s'étonnant, avait ôté de sa tête et portait sous le bras contre son fusil. Le Roi avait à côté de lui Bigot de Sainte-Croix, ministre des Affaires étrangères. La reine suivait, au bras du ministre de la Marine, Dubouchage, ayant pris une main du dauphin qui donnait l'autre à sa gouvernante, Mme de Tourzel. Puis venaient Mme Royale et Mme Élisabeth avec le ministre

de la Justice Dejoly, l'inséparable princesse de Lamballe, au bras d'Abancourt, ministre de la Guerre, et enfin, fermant la marche, le ministre de l'Intérieur, Champion, avec l'officier municipal Leroux qui avait le premier et instamment conseillé le départ. On avait pris, à droite du bassin, en longeant la terrasse. L'allée était jonchée de tas de feuilles qu'avait desséchées déjà cet été torride, et dont s'amusait l'enfant royal, en les poussant dans les jambes de ceux qui marchaient devant lui, tandis que le père disait : « Voilà bien des feuilles! Elles tombent de bonne heure cette année! » On avait dû faire halte devant l'escalier de la terrasse des Feuillants que couvrait une foule hostile et qu'il fallait gravir sans les Suisses de l'escorte, cette terrasse faisant depuis quelques jours partie du domaine de l'Assemblée. Une députation de celle-ci qu'on était allé quérir pour recevoir le Roi, conformément au règlement, arrivait enfin. Alors, non sans manifester violemment son hostilité et après avoir été haranguée par Rœderer, la foule avait livré le passage. Il était temps. Encore un moment et le Roi eût vu se dresser devant lui d'autres symboles que celui des feuilles mortes, — « trois têtes au bout de piques », celles d'aristocrates de la fausse patrouille, « sur la terrasse, du côté du Manège », où le sous-lieutenant Noël les apercevra, « un instant après ».

L'escorte qui suivait le Roi présente les baïonnettes pour forcer l'entrée de la salle des séances. Mais, devant un flot de députés qui protestent énergiquement, elle recule. Parmi ces braves qui veulent faire respecter « le temple de la loi », en « se précipitant devant les baïonnettes », il y a Ducos qui ira de là, avec la première députation, près des canons « s'exposer aux premiers coups ». Cependant, derrière le Roi était entrée une demi-douzaine de gardes nationaux en armes, dont l'un, parmi les applaudissements, déposait le prince royal sur le bureau des secrétaires, au pied de l'estrade présidentielle. La reine, — qui avait eu un évanouissement pendant la terrible traversée de la terrasse des Feuillants, et s'était trouvée séparée du Roi, dans les

couloirs encombrés, — arrivait ensuite et allait se placer avec Madame et Mme Élisabeth, au banc des ministres.

Selon le règlement, le Roi prit place alors sur le fauteuil qui lui était réservé à droite de celui du président. Reculant devant la force armée de la Commune insurrectionnelle et usurpatrice, la royauté aux abois venait s'abriter sous la force morale de l'Assemblée élue et constitutionnelle. Ainsi ces deux majestés étaient face à face, l'une déjà déchue, l'autre chancelante. Le Roi dit : « Je suis venu ici pour éviter un grand crime, et je me croirai toujours en sûreté avec ma famille, au milieu des représentants de la nation. » Celui qui devait répondre, au nom de la seconde majesté, avait déjà attaqué la première, en ce même lieu, quelques semaines auparavant, l'ébranlant d'abord des assauts de sa véhémente éloquence, impuissant ensuite à la raffermir de ses conseils dédaignés : mais, à cette heure solennelle, son loyalisme parla plus haut que tout. Vergniaud dit : « L'Assemblée nationale connaît tous ses devoirs. Elle regarde comme un des plus chers le maintien de toutes les autorités constituées. Elle demeurera ferme à son poste. Nous saurons tous y mourir. » L'Assemblée, dont le côté droit était désert, d'après un témoin oculaire, applaudit la déclaration du Roi et celle de son président. Puis le premier, en présence de qui on ne pouvait délibérer, s'étant rendu avec sa famille dans l'étroite loge du *Logotachygraphe*, derrière le président, — d'où ils assisteront, dix-sept heures durant, aux autres actes du drame, — la séance continua.

Vergniaud présidait toujours. Rœderer venait narrer les faits à sa connaissance, notamment celui de la Commune légale « à peu près déconstituée ». Aux hurlements de la foule sur la terrasse — qu'allaient déblayer le son du canon et le vent des boulets, — faisaient écho les clameurs des tribunes, en dépit des harangues de quelques députés au dehors ou des interpellations du président au dedans. Mais ce dernier est appelé à la Commission des Douze où on l'attend pour rédiger le décret de circonstance — qui ne fut d'ail-

leurs rien moins qu'improvisé. Au moment où il vient de céder le fauteuil à son ami Guadet, qui fit montre, lui aussi, d'après un témoin, « d'une grande intrépidité et d'une présence d'esprit étonnante, dans un instant aussi alarmant », — vers neuf heures et demie, — « le salpêtre parle », comme dira Isnard. Puis, durant plus de deux heures, le canon tonne, à coups précipités, dans les intervalles desquels s'entend le feu roulant des mousquets, tandis que des boulets passent en sifflant par-dessus le toit de la salle, que des balles crépitent « jusque dans les croisées », que les cloches d'alentour hurlent toujours le tocsin, qu'un officier de la garde nationale vient crier : « En place, législateurs, nous sommes forcés! » et que représentants et spectateurs s'émeuvent ou s'apaisent, selon les nouvelles contradictoires des péripéties de la bataille où se joue leur sort avec celui de la liberté.

Cependant Vergniaud a mis au point la rédaction du décret. Il vient la lire : « Le peuple français est invité à former une Convention nationale : la Commission extraordinaire présentera demain un projet pour indiquer le mode et l'époque de cette Convention. Le chef du pouvoir exécutif est provisoirement suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce que la Convention nationale ait prononcé sur les mesures qu'elle croira devoir adopter pour assurer la souveraineté du peuple et le règne de la liberté et de l'égalité.... La commission extraordinaire présentera dans le jour un mode d'organiser un nouveau ministère.... La Commission extraordinaire présentera également dans le jour un projet de décret sur la nomination du gouverneur du prince royal. » L'Assemblée adopte.

Mais Vergniaud a encore à intervenir, et il y réussit infatigablement, avec une parfaite présence d'esprit. Il combat d'abord certaines propositions allant à l'encontre des siennes ou en altérant la nature. Puis, une députation de citoyens étant venue demander la déchéance, au lieu de la suspension provisoire, il fait observer que la mesure excéderait le mandat de l'Assemblée, la future Convention devant seule avoir à cet effet les pouvoirs nécessaires,

dont l'investira le peuple; qu'au reste on vient d'envoyer par des courriers aux 83 départements la notification de la loi de suspension, et que Paris, en somme, « n'est qu'une section de l'Empire ». Enfin, à des représentants de la Commune demandant l'arrestation de Louis XVI et de sa famille, pour les détenir comme « otages », en un « lieu de sûreté », il oppose la décision de l'Assemblée qui s'est engagée à les garder dans son enceinte, « tant qu'il y aura des troubles dans Paris. » — ce qui « remplit parfaitement les intentions » de la députation, ajoute-t-il, non sans quelque ironie à l'adresse de la Commune insurrectionnelle.

En présentant le décret de suspension, il avait montré, parmi les considérants, — comme dans la lettre pour le Roi signée avec Gensonné et Guadet, comme dans sa propre lettre à Boze, — « que ces maux dérivaient principalement des défiances qu'a inspirées la conduite du chef du pouvoir exécutif ». Il avait qualifié ce décret de « mesure rigoureuse », mais « nécessaire », qu'il présentait cependant « sans réflexion », s'en rapportant à « la douleur » dont l'Assemblée devait être pénétrée, d'après les événements qui le motivaient.

Il était d'ailleurs dans sa destinée de se trouver associé, jusqu'au bout et directement, aux autres « mesures rigoureuses » des représentants du peuple contre la royauté. C'est de sa bouche éloquente, — faite pour pousser le cri d'alarme de la patrie en danger, pour lancer de pathétiques appels à la fraternité ou à la clémence, pour faire planer l'idéal sur la mêlée des passions politiques, — que devait sortir, après la formule de la suspension, celle de la mort.

Devant la Convention, le procès du Roi avait été entamé, les 6 et 7 novembre, par les rapports de Valazé et de Mailhe. Il s'était d'abord poursuivi lentement, à travers le méandre des opinions, — ce que l'impatience de Marat appelait des « chicanes de palais ». De tumultueux incidents avaient ensuite surgi, au cours de séances que Robespierre qualifiera, le 28, de « tristes et orageuses », et dont le président

Barère dira : « Le temple des lois se transforme en arène de gladiateurs ». Ces tumultes s'étaient produits surtout à la suite de l'interrogatoire du Roi, le 11, puis le 26, après l'éloquente plaidoirie de son défenseur Desèze et après ses dernières explications. On approchait du dénoûment quand, le 31 décembre, Vergniaud monta à la tribune.

Trois jours auparavant, Robespierre — qui avait déjà dit, le 3 décembre : « Les peuples ne condamnent pas les rois, ils les replongent dans le néant », — avait lu un discours apprêté et violent. Il y pressait l'Assemblée, « la procédure étant arrivée à son dernier terme », de « franchir l'obstacle fatal » par lequel elle était arrêtée, depuis si longtemps, « à l'entrée de sa carrière », en déclarant « Louis coupable et digne de mort ». Pour arriver à cette conclusion et montrer que les pouvoirs de la Convention étaient, en l'espèce, illimités, de par la nation, il avait combattu avec véhémence certaines propositions, notamment celle de l'appel au peuple. Il avait déclaré que cette mesure était le moyen le plus ingénieux de « rendre incurable la maladie honteuse du royalisme », et qu'au fond « elle tendait à la guerre civile ». A ce propos, il avait pris à partie violemment Salle qui avait fait la veille « avec tant de véhémence » la proposition qu'il blâmait. Or, c'est cette même proposition que Vergniaud venait soutenir, mais en la restreignant à l'application de la peine.

En droit, la thèse de l'appel au peuple avait un point faible que Robespierre avait indiqué nettement : « Pourquoi porter à la sanction du peuple une décision sur la personne de Louis XVI, lorsqu'on ne lui soumet pas des actes de législation générale qui, suivant les vrais principes de la liberté, ont une importance beaucoup plus grande encore ? » Cette objection, même après que Vergniaud y aura répondu, fournira au cauteleux et jaloux Barère l'occasion de lui porter deux coups droits. Bailleul donne d'ailleurs comme certain que celui-ci avait préparé d'abord un discours en faveur de l'appel au peuple, mais qu'ayant entendu celui de Vergniaud, il avait adopté l'avis opposé, pour être

distingué et faire son effet de tribune. Quoi qu'il en soit, quand il vint, le 4 janvier, combattre une opinion « soutenue avec tant d'éloquence », il posa ces questions insidieuses : « Avez-vous fait ratifier par la nation la loi terrible, mais juste, qui, sur un simple procès-verbal et sans la procédure établie pour tous les citoyens, fait périr les émigrés? L'Assemblée législative, après qu'un des pouvoirs de la Constitution fut suspendu, consulta-t-elle la nation pour l'acte de salut public qui déporte des milliers de prêtres conspirateurs sans aucune forme de procès? Ne sommes-nous devenus si respectueux pour le peuple que quand il s'agit du tyran? »

Vergniaud qui avait pesé toute la force logique de l'objection de Robespierre, en attendant les allusions directes de Barère, s'emploie d'abord à la réfuter. Après avoir déclaré qu'il importe « de ne pas prendre des passions pour des principes, ou les mouvements de son âme pour des mesures de sûreté générale », il présente « quelques idées sur la souveraineté du peuple ». Il y fait une distinction entre les actes législatifs, accomplis en vertu d'une ratification tacite du peuple qu'implique le mandat reçu, et ceux qui comportent la « ratification formelle » du « corps social », car les pouvoirs du législateur « finissent où le despotisme commence ». Or, sans vouloir « dégrader sa raison », en se rendant « l'apologiste du dogme absurde de l'inviolabilité », il est bien obligé de reconnaître que l'application de la peine, dans le jugement du Roi, a tous les caractères de l'acte législatif où la ratification du peuple est nécessaire. Il y a eu, en effet, entre le Roi et le peuple, — « tous les citoyens ayant prêté le serment individuel de maintenir la Constitution », — un contrat dont l'inviolabilité royale fut une clause. Il en résulte qu'en exprimant un vœu contraire à celui qui fut manifesté par la volonté générale, sans le consentement de cette dernière, « vous usurpez la souveraineté, vous vous rendez coupable d'un des crimes dont vous voulez punir Louis ».

L'orateur expose ensuite comment il est possible, quoi qu'on ait dit là contre, de faire délibérer les assemblées primaires « sans formalité de barreau », sans « subtilité de chicane ». C'est ici une réponse directe aux passages acerbes du discours de Robespierre contre l'influence malfaisante des « avocats bavards et astucieux » et des « reptiles de la chicane ». Ne suffira-t-il pas de donner aux six mille assemblées primaires, pour unique objet de leur délibération, cette question : « le choix de la peine à infliger à Louis » ? Les enfermer dans ce cercle tracé par l'Assemblée, ce n'est pas restreindre l'exercice de la souveraineté, c'est le déterminer en vertu de la même « puissance irrésistible » par laquelle sont formulées les règles qui ont présidé à l'élection des députés ou qui présideront à la ratification de la nouvelle Constitution.

Ayant ainsi posé et débattu la thèse de droit, l'orateur passe aux arguments de fait. Ceux-ci font l'objet de sa seconde partie, celle où toute son éloquence allait se donner carrière.

Il y prend corps à corps l'ennemi commun, c'est-à-dire derrière Marat, celui que, deux mois auparavant, *la Robespierride* de Louvet avait dénoncé si bruyamment, en pleine Convention, avec ses téméraires *J'accuse*. « On a parlé de discordes, d'intrigues, de guerre civile ! » s'écrie-t-il, et la réfutation suit. Elle est admirable d'indignation et de force « pour dissiper tous ces fantômes », en rétorquant les calomnies qui, retombant ainsi sur leurs auteurs, deviennent des vérités vengeresses, écrasantes.

Elle débute par un double et brillant assaut qu'il mène à la pointe de son épée de chevet, c'est-à-dire à coup de répétitions, pour repousser et traquer les calomniateurs : « On nous accuse ! Certes je n'en suis pas étonné : il est des hommes dont, par leur essence, chaque souffle est une imposture, comme il est de la nature du serpent de n'exister que par la distillation du venin. On nous accuse ! Ah ! si nous avions l'insolent orgueil ou l'hypocrite ambition de nos accusateurs.... Ne vous semble-t-il pas, en effet, très

difficile, citoyens, de prédire l'incendie d'une maison, alors qu'on porte soi-même la torche qui doit l'embraser? » Puis, s'étant reposé de ce premier élan, dans cette ironie acérée, il repart de plus belle. Il lance cette tirade qui va chercher hardiment les adversaires jusque sur « la crête » où siègent les jacobins écarlates, les démasque violemment, les fouaille de railleries cuisantes, en engageant définitivement le duel à mort avec Robespierre, directement visé par ses sarcasmes ironiques : « Oui, ils veulent la guerre civile, les hommes qui font un précepte de l'assassinat des amis de la tyrannie, et qui, en même temps, désignent comme amis de la tyrannie les victimes que leur haine veut immoler; ils veulent la guerre civile, les hommes qui appellent les poignards contre les représentants de la nation et l'insurrection contre les lois; ils veulent la guerre civile, les hommes qui demandent la dissolution du gouvernement, l'anéantissement de la Convention.... La guerre civile, pour avoir proposé de rendre un hommage à la souveraineté du peuple! A votre avis, la souveraineté du peuple est donc une calamité pour le genre humain? Je vous entends; vous voulez régner. Votre ambition était plus modeste, dans la journée du Champ-de-Mars. Vous rédigiez alors, vous faisiez signer une pétition qui avait pour objet de consulter le peuple sur le sort de Louis revenant de Varennes. Votre cœur n'était point tourmenté par la crainte des discordes; il ne lui en coûtait rien pour reconnaître la souveraineté du peuple; serait-ce qu'elle favorisait vos vues secrètes, qu'aujourd'hui elle les contrarie? N'existe-t-il, en effet, pour vous d'autre souveraineté que celle de vos passions? Avez-vous pu vous flatter que la France a brisé le sceptre des rois pour courber la tête sous un joug aussi avilissant? »

Le compte rendu dit qu'ici l'orateur s'étant un moment arrêté, il y eut dans l'Assemblée un « mouvement d'admiration silencieuse ». Puis il reprit sa thèse : « On a parlé de courage!... En faut-il tant pour envoyer au supplice Louis vaincu et désarmé? Un soldat Cimbre entre dans la

prison de Marius pour l'égorger; effrayé de l'aspect de sa victime, il s'enfuit sans oser la frapper. Si ce soldat eût été membre d'un Sénat, doutez-vous qu'il eût hésité à voter pour la mort du tyran? Quel courage trouvez-vous à faire un acte dont un lâche serait capable? » On veut la mort du Roi pour avoir la paix, « on ne cesse de crier que son existence sera le germe d'une fermentation continuelle. Pourquoi ne pas examiner si sa mort ne causera pas de plus grands désordres! »

Vergniaud aborde alors la question de la guerre avec l'Angleterre et avec l'Espagne dont la mort de Louis serait « le prétexte », à coup sûr. Après les précautions oratoires que commande un pareil sujet, il arrive vite au fond des choses, et avec quelle clairvoyance! « J'aime trop la gloire de mon pays pour proposer à la Convention de se laisser influencer dans une occasion aussi solennelle par la considération de ce que feront ou ne feront pas les puissances étrangères.... Vous vaincrez ces nouveaux ennemis, je le crois. Le courage de nos soldats et la justice de notre cause m'en sont garants. Cependant, résistons un peu à l'ivresse de nos premiers succès! » Oui, on est au lendemain de Jemmapes, mais à la veille de Neerwinden.

Ayant ainsi prouvé, combattu, ému, sinon convaincu, Vergniaud revient droit à l'adversaire, pour une dernière étreinte. En traits incisifs, — décochés surtout à Marat, — il fait le portrait de ces émules de Cromwell, qui veulent avilir la Convention, en déclarant qu'il faut une nouvelle révolution, une autre journée du 10 août, un « chef », un « défenseur » de la République, un sauveur. Dans une péroraison enflammée, il met le remède en regard du mal et en tire un suprême argument : « Qui me garantira qu'à ces cris séditieux de la turbulence anarchique, ne viendront pas se rallier l'aristocratie avide de vengeance, la misère avide de changement et jusqu'à la pitié que des préjugés invétérés auront excitée sur le sort de Louis?... Je me résume. Tout acte émané des représentants du peuple est

un attentat à sa souveraineté, s'il n'est pas soumis à sa ratification formelle ou tacite. Le peuple, qui a promis l'inviolabilité à Louis, peut seul déclarer qu'il veut user du droit de punir auquel il avait renoncé. Des considérations puissantes vous prescrivent de vous conformer aux principes : si vous y êtes fidèles, vous n'encourrez aucun reproche, et si le peuple veut la mort de Louis, il l'ordonnera : si, au contraire, vous les violez, vous encourrez au moins les reproches de vous être écartés de votre devoir : et quelle effrayante responsabilité cette déviation ne fera-t-elle pas peser sur vos têtes !... Je n'ai plus rien à dire. »

Il n'avait jamais mieux dit. Deux heures durant, il avait réduit au silence l'extrême gauche, Marat comme « le coin » robespierriste, et tenu le reste de l'Assemblée sous le charme de sa noble parole, forte de logique et de loyauté, de noblesse et de clémence.

Dix jours après, il était élu président de l'Assemblée par 251 voix sur 356 votants. Cette fois encore, cet honneur était le prix de son éloquence. A la Convention, devant son talent à l'apogée, comme à la Législative, pour ses débuts, l'admiration avait emporté les suffrages : mais ils se refusèrent à sa politique.

Le 15 janvier, en qualité de président, il lisait la question suivante : « Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentat contre la sûreté générale de l'État, oui ou non ? » Avec 673 députés — dont étaient la douzaine d'orateurs et les autres membres les plus en vue de la Gironde, — sur 749, Vergniaud répondit simplement *oui*. S'appuyant sur les documents mis au jour depuis lors, l'impartial et éloquent auteur de *l'Europe et la Révolution française* a clairement démontré que le Roi, — en vertu d'une conception de la souveraineté royale qui n'avait avec la doctrine d'État de ses accusateurs aucune commune mesure, — avait commis des actes qui avaient eu, « dans le fait, plus de gravité et d'étendue que la haine des pires ennemis de la couronne n'avait pu encore le soupçonner ».

Vint ensuite la question de l'appel au peuple pour lequel Vergniaud avait si éloquemment parlé : « Le jugement de la Convention contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple, oui ou non ? » Comme président, il eut à proclamer que 281 députés avaient voté : *oui*, et 423 : *non*. Il avait été suivi seulement par quatre de ses collègues du département de la Gironde : Bergoeing, Guadet, Gensonné, Grangeneuve. Les sept autres, Deleyre, Duplantier, Garrand, Jay, Lacaze, — avec ses deux intimes amis eux-mêmes, Ducos et Fonfrède, — avaient voté contre, ainsi que Carra, Condorcet et Isnard. Brissot et Gensonné du moins restèrent fidèles dans leur vote à l'opinion qu'ils avaient soutenue à la tribune avec Vergniaud, ainsi que Barbaroux, Buzot, Fauchet, Gorsas, Kersaint, Salle. On n'était pas unifié, dans le parti de la Gironde. Aussi Ducos sera-t-il fondé à écrire, dans son projet de défense : « Il faut voir notre vote dans toutes les questions, pour voir si nous avons été coalisés ». C'est justement ce que nous avons fait, quand les appels nominaux nous en fournissaient le moyen.

Devant ce vote, où une si forte majorité s'était affirmée contre *les appelants*, Vergniaud estima que rien ne devait plus l'empêcher de tenir l'engagement solennel qu'il avait pris en ces termes, dans la péroraison de son discours pour l'appel au peuple : « En tout cas, je déclare que, *quel que puisse être le décret qui sera rendu par la Convention*, *je regarderais comme traître à la patrie celui qui ne s'y soumettrait pas*. Les opinions sont libres jusqu'à la manifestation du vœu de la majorité; elles le sont même après, mais alors du moins, *l'obéissance est un devoir.* » En conséquence, à la troisième question qui fut posée, le lendemain : « Quelle peine sera infligée à Louis? » il crut devoir répondre, en conscience, au milieu d' « un profond silence » qui s'établit dès qu'il apparut à la tribune, — d'après le témoin oculaire et qui lui est d'ailleurs hostile, Edmond-Charles Genet, notre représentant aux États-Unis, — « calme, les lèvres comprimées par le courage, les

yeux baissés vers le sol, lentement et solennellement » : « J'ai voté pour que le décret ou jugement qui serait rendu par la Convention nationale fût soumis à la sanction du peuple. Dans mon opinion, les principes et les considérations politiques de l'intérêt le plus majeur en faisaient un devoir à la Convention. *La Convention nationale en a décidé autrement. J'obéis : ma conscience est acquittée.* Il s'agit maintenant de statuer sur la peine à infliger à Louis. J'ai déclaré hier que je le reconnaissais coupable de conspiration contre la liberté et la sûreté nationale. Il ne m'est pas permis aujourd'hui d'hésiter sur la peine. La loi parle, c'est la mort; mais en prononçant ce mot terrible, inquiet sur le sort de ma patrie, sur les dangers qui menacent même la liberté, sur tout le sang qui peut être versé, j'exprime le même vœu que Mailhe et je demande qu'il soit soumis à une délibération de l'Assemblée. » Jean Mailhe, de la Haute-Garonne, appelé à voter le premier, en vertu du roulement établi entre les départements pour les appels nominaux, avait dit en motivant son vote : « Si la mort a la majorité, je pense qu'il serait digne de la Convention nationale d'examiner s'il ne serait pas politique et utile de presser ou de retarder le moment de l'exécution. »

Vergniaud avait été le vingt-deuxième votant et le quinzième se prononçant pour la mort. Cette fois, Ducos et Fonfrède avaient voté comme leur ami. Le premier dit, avec des réserves sur la procédure suivie : « Citoyens, condamner un homme à la mort, voilà de tous les sacrifices que j'ai faits à ma patrie, le seul qui mérite d'être compté ». Fonfrède déclara avoir examiné, « avec le calme de la plus froide impartialité », accusations et défenses, avoir même dépouillé « la haine vertueuse de tout républicain contre la royauté », se sentir « le cœur froissé de douleur », mais « avec une conscience tranquille » voter pour la mort. Pour la mort sans condition s'étaient prononcés Barbaroux, Carra, Gensonné, Isnard, Lasource; la mort avec l'amendement Mailhe, avaient répété Buzot, Guadet, Pétion; la mort avec

sursis jusqu'à diverses dates, avaient spécifié Brissot, Dufriche-Valazé, Louvet. Condorcet avait voté pour « les fers »; et Fauchet, Gorsas, Grangeneuve, Kersaint, Rabaut Saint-Étienne, Salle, pour diverses autres peines. Une fois de plus, la Gironde montrait par la variété de ses votes, jusque sur la question capitale, que son état-major avait presque autant d'opinions que de têtes.

A la quatrième question, posée le 19 : « Y aura-t-il un sursis à l'exécution du jugement de Louis Capet, oui ou non ? » Vergniaud, poussant jusqu'au bout la logique de « l'obéissance » qu'il avait déclaré être un devoir, répondit : *non*. L'état-major de la Gironde avait continué à panacher ses votes, en se partageant en deux parties égales. Avaient voté contre le sursis : Barbaroux, Carra, Ducos, Fonfrède, Gensonné, Gorsas, Isnard, Lasource. Avaient voté pour : Brissot, Buzot, Fauchet, Guadet, Louvet, Pétion, Rabaut Saint-Étienne, Salle, Valazé. Condorcet, Grangeneuve et Kersaint s'étaient abstenus.

Sur la foi des *Anecdotes* d'Harmand de la Meuse, certains historiens — et Lamartine — ont accusé Vergniaud d'avoir montré, dans ses votes sur le sort de Louis XVI, une versatilité qui ne serait guère à son honneur. L'ex-Conventionnel conte que, le jour de l'appel nominal sur la peine à prononcer, il aurait entendu Vergniaud déclarer au cours d'un « dîner » : « Je resterais seul de mon opinion que je ne voterais pas la mort ». Puis il trace un tableau de la scène du vote, dont les détails sont en contradiction avec les faits, notamment avec celui-ci : « Les dames voulurent y venir, cela nous retarda un peu ; l'appel nominal était commencé et, selon l'ordre alphabétique, mon tour était passé.... Quelques minutes après, Vergniaud fut appelé. » Or, le procès-verbal du 16 janvier montre Vergniaud présidant la séance, dès l'ouverture, à dix heures et demie, puis passant la présidence à Barère, comme étant « appelé l'un des premiers à formuler son vote », ce qu'il fit, le vingt-deuxième. Quant au tour d'Harmand de la Meuse, il ne pouvait être passé, lorsque



LA SALLE DU MANÈGE

Seance du 26 decembre 1792, où la cle de l'armoire de fer est présentee à Louis XVI comme pièce à conviction.

Gravure de G. Vandramini, d'après un tableau de Pelegrini, Londres, 1796.

Vergniaud vota. Il était même encore loin de venir, puisque le département de la Haute-Garonne avait été appelé par le roulement à voter le premier. L'invention d'un récit aussi controuvé ne s'expliquerait-elle pas par ce fait que l'ex-Conventionnel qui avait voté contre l'appel au peuple et pour le bannissement immédiat, cherchait à se faire pardonner ces votes gênants, étant, — au moment où il accommodait ses *Anecdotes*, vers 1820, — fonctionnaire en titre du gouvernement de la Restauration? Il n'était sans doute pas fâché alors de donner à entendre qu'il avait mieux résisté que l'éloquent et honnête Vergniaud à ces tyrannies qu'exercent les partis sur l'indépendance des députés, — surtout au cours des grands débats, dans ces effervescences tumultuaires où, par un phénomène bien connu, l'individu, devenant presque inconscient, accomplit des actes qui lui répugnaient, avant d'être absorbé, suggestionné par la collectivité passionnée qui l'enserre. Au reste, l'anecdote nous paraît avoir été calquée trait pour trait, en vue des besoins de la cause, par Harmand sur celle dont Barère est le héros dans l'*Almanach des bizarreries humaines* de Bailleul, paru vingt-quatre ans plus tôt. Vraisemblable pour celui qui avait fait naître le proverbe : *faux comme Barère*, ce reproche de versatilité, — même si on n'avait pas la preuve matérielle de sa fausseté, — cesserait tout à fait de l'être pour Vergniaud. Ce dernier avait trop cultivé sa volonté, était trop jaloux de son indépendance pour se laisser tourner ainsi.

S'il vota la mort de Louis XVI, c'est parce qu'il avait, quinze jours auparavant, déclaré solennellement à la tribune, en soutenant l'appel au peuple, que ne pas se soumettre au décret qui serait voté, quel qu'il fût, ce serait être « traître à la patrie », et que, le vœu de la majorité une fois exprimé, « l'obéissance est un devoir ». Il obéissait donc, avec cette sorte de fatalisme raisonné, qui fera sa résignation stoïque, de la prison à l'échafaud, et l'explique. Cette résignation sera telle, en effet, qu'elle apparaîtrait parfois inintelligible, si l'on ne se rappelait combien le sentiment de la soumission à

la chose votée, très fréquent chez les législateurs, était dominant chez le loyal Girondin. Il y avait loin de lui à un Isnard qui s'écriait, le 9 août, à la tribune : « Je ne parlerai jamais contre un décret rendu. Si ce décret me condamnait à la mort et qu'il n'y eût personne pour m'y conduire, j'irais moi-même », et qui, après le décret du 2 juin, ira si prestement se cacher, sans même attendre pour cela les rapports de Saint-Just et d'Amar.

Mais le loyalisme intransigeant du parlementaire n'excluait pas, chez Vergniaud, la sensibilité de l'homme. Le soir du 17 janvier, à la fin du dramatique défilé des votants qui avait duré une nuit et un jour, ayant à proclamer le résultat du scrutin, il dit d'abord : « Citoyens, je vais proclamer le résultat du scrutin. Vous allez exercer un grand acte de justice. J'espère que l'humanité vous engagera à garder le plus profond silence. Quand la justice a parlé, l'humanité doit avoir son tour. » Puis, ayant fait le décompte des voix, dans un silence qui formait un tragique contraste avec l'agitation antérieure, il dit, avec cet « accent de la douleur » qu'il avait eu aussi, le 10 août, en lisant le décret de déchéance, et qui lui sera tant reproché par ses bourreaux : « Je déclare, au nom de la Convention nationale, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est la mort ». Le 19, il se faisait excuser par Barère de ne pouvoir venir présider la séance, à l'heure dite : il était malade de fatigue et d'émotion.

Sans doute il était en proie à cette inquiétude, qu'il avait avouée à la tribune et qui avait pour objets le sort de la patrie, les dangers menaçant la liberté, le sang qui allait couler. Que de sang en effet, et quel sang ! La grande « faute initiale », celle qui armait la Némésis, dans le théâtre antique, était commise. La tragédie allait se dérouler, avec sa file de victimes se frappant l'une l'autre, lui d'abord, puis Hébert, puis Danton, puis Robespierre, ceux qu'il allait avoir à combattre sans trêve, tous rivés à la même chaîne, traînés à l'échafaud par la fatalité du régicide, l'abîme appelant l'abîme.

CHAPITRE X

LA GUERRE DE TRIBUNE JUSQU'A LA RUPTURE AVEC DANTON

LES ESCARMOUCHES CONTRE LES MONTAGNARDS, LA COMMUNE, LES « SEPTEMBRISEURS », MARAT ET « LE TRIBUNAL D'ASSASSINS », DEPUIS LES DERNIERS MOIS DE LA LÉGISLATIVE | SUR « LA GRANDE CONSPIRATION DU 10 MARS » | NÉGOCIATIONS AVEC DANTON | A PROPOS D'UN BILLET INÉDIT | LA RUPTURE FATALE.



Dès le mois de mai 1792, Vergniaud avait écrit à son beau-frère : « La Cour est un foyer d'intrigues continuelles, et ce qu'il y a de particulier est qu'on rejette tout sur la députation de la Gironde; c'est elle qui fait et défait à son gré les ministres, qui gouverne despotiquement l'Empire. Depuis les décrets d'accusation contre M. de Lessart, tous les jours on l'attaque dans quelque libelle et dans quelque journal. Heureusement qu'avec un profond mépris pour toutes ces petites calomnies, on va son train, en faisant de son mieux sa besogne et tâchant de sauver le vaisseau de l'État, au milieu de la tempête. » En butte d'un côté aux ressentiments de la Cour, et de l'autre aux jalousies croissantes des Montagnards, les Girondins s'étaient trouvés, dès lors, pris entre deux feux.

Le rôle de Vergniaud avait grandi avec le péril de l'orage qui grondait sur eux — et de loin, comme le montre le fait suivant, peu connu. Le 8 août, neuf mois avant la grande dénonciation des sections, il était désigné à la Convention, avec Brissot et ses amis, parmi « ces membres que l'opi-

nion publique a déjà proscrits » et qu'il « faut livrer aux tribunaux ». Il avait fait éclater son mépris pour « les plates calomnies » d'où qu'elles vinssent, et son dessein bien arrêté de travailler à l'apaisement, en n'obéissant qu'aux suggestions de son patriotisme pur, de son libéralisme relatif et de son loyalisme constitutionnel. On en a vu maintes preuves dans sa conduite et dans son langage, à propos de la guerre, des prêtres réfractaires et de la suspension du Roi. Les orateurs de la Montagne — ou même voisins de ce parti — avaient toujours trouvé en lui qui leur répondît, quand ils risquaient des propositions outrancières. C'est ainsi qu'il combattit comme contraire à « une guerre loyale », celle faite, le 26 août, par Jean Debry, pour organiser « un corps de tyrannicides, composé de 1 200 volontaires », qui se dévoueraient, comme autant de Scévolas, pour « s'attacher directement et corps à corps aux chefs des armées ennemies et aux rois ligués contre la France »; ou bien encore celles de prendre des juges parmi tous les citoyens, sans garantie de capacité et de recruter par l'élection jusqu'au directeur des postes. A la veille même des massacres de septembre, il s'était uni aux autres membres de la Commission extraordinaire pour élaborer le décret de dissolution de la Commune du 10 août, que ses amis Grangeneuve et Guadet feront bien voter, le 31 août, mais qui restera lettre morte. Il avait soustrait du moins à celle-ci une victime, le lendemain, pour « venger la liberté de la presse » qu'il avait brillamment défendue, le 11 mai : il avait réussi en effet à faire annuler le mandat d'arrêt lancé par elle contre Girey-Dupré, ce rédacteur du *Patriote français* dont la mort stoïque arrachera, un an et demi plus tard, à Camille Desmoulins cette exclamation tragi-comique : « On ne meurt pas comme cela, sans être républicain; mais malheureusement il ne l'était pas comme nous. » Aussi paraît-il bien avoir été, le 3 septembre, avec Brissot, Gensonné, Guadet, Roland et autres, l'objet d'une dénonciation au Comité de surveillance de la Commune, où les mandats

d'amener auraient été préparés contre eux, sous l'inspiration de Robespierre. Le fait reste probable et Vergniaud le croyait assez établi, dès lors, pour dire en face à ce dernier, le 10 avril, qu' « entouré d'assassins » il le dénonçait, avec ses amis, « le 2 septembre, comme les agents de Brunswick ».

Mais ces menaces de mort ne l'avaient pas intimidé. Le 17 septembre, le lendemain même de son second et si admirable appel au camp, il en avait appelé aussi au courage de l'Assemblée contre les ennemis du dedans. Il l'avait dressée frémissante, pour un geste de flétrissure, contre cette Commune dont les meneurs étaient tout souillés des tueries et des horreurs sadiques de la semaine sanglante, et qui continuait d'abandonner à ses affidés, pour le service de leurs vengeances, les mandats d'arrêt, ces lettres de cachet pour « la boucherie de chair humaine ». A une dizaine de jours des massacres, et quand erraient encore dans la rue les assassins à gages, à peine en retrait d'emploi, cette tirade, proférée les pieds dans le sang, était aussi brave que belle : une indignation sincère — et qui n'a paru tardive qu'à certains historiens à qui l'impartialité est ici trop difficile, — en fait l'éloquence. Par l'accueil qu'elle reçut, on voit à quels sentiments le puissant orateur prêtait sa voix vengeresse : « Il est temps que ceux qui ont fait trembler les hommes de bien tremblent à leur tour. Je n'ignore pas qu'ils ont des poignards à leurs ordres. Eh! dans la nuit du 2 septembre, dans cette nuit de proscriptions, n'a-t-on pas voulu les diriger contre plusieurs députés, et contre moi!... Eh! que m'importent des poignards et des sicaires! Qu'importe la vie aux représentants du peuple, quand il s'agit de son salut! Lorsque Guillaume Tell ajustait la flèche qui devait abattre la pomme fatale qu'un monstre avait placée sur la tête de son fils, il s'écriait : Périssent mon nom et ma mémoire, pourvu que la Suisse soit libre! Et nous aussi nous dirons : Périssent l'Assemblée nationale et sa mémoire, pourvu que la France soit libre! »

Ce discours avait été le dernier, à la tribune de la Légis-

lative, de celui qui l'avait tant honorée. En la quittant, sur ce superbe défi aux massacreurs et aussi à certains de ceux qui, en action ou par inaction, s'étaient faits leurs complices, et dont un au moins, — Marat, sinon Danton, — allait devenir son collègue, étant déjà désigné par les électeurs de Paris, il l'empêchait d'être éclaboussée par le sang de septembre.

Trois jours plus tard, 371 députés déjà élus et présents à Paris, avaient ouvert l'ère de la Convention. Vergniaud en était. Retenu à la Commission des Vingt et un, il ne s'était pas rendu à Bordeaux et, malgré son absence, il y avait été nommé le premier par 480 suffrages sur 671 votants. Ce succès qui témoignait si purement des sentiments des électeurs bordelais pour ses opinions et son caractère et proclamait combien ils étaient fiers de son rôle et de son talent, ne l'enthousiasma pas. Le 16 septembre, il écrivait à son beau-frère : « Quant à ma nomination, je vous avoue que l'épuisement de mes forces morales me la rend aussi pénible que flatteuse; et si les temps eussent été calmes, si l'horizon de Paris ne paraissait pas encore chargé d'orages, s'il n'y avait eu aucun danger à courir en restant, si je n'avais pas cru que je pourrais être utile pour lutter contre quelques scélérats dont je connais ou soupçonne les projets, je n'aurais pas hésité à refuser. Mais, dans les circonstances actuelles, c'eût été une lâcheté et un crime, et je reste. » Nous voyons, dans les notes écrites par Ducos pour sa défense, qu'il était dans le même état de dépression physique et morale que son ami. Il est à remarquer qu'un pareil sentiment de dégoût, sinon de découragement, avait gagné jusqu'à l'ardent Guadet qui le portera même à la tribune, le 6 octobre.

La lutte pour laquelle étaient restés Vergniaud, Ducos et leurs amis, par devoir, mais sans l'enthousiasme d'antan, avait repris aussitôt. Dès le 24 septembre, Vergniaud soutenait et faisait triompher, avec Buzot, une motion de Kersaint pour réprimer plus énergiquement l'anarchie et l'assassinat : « Ajourner ce projet de loi, s'écria-t-il, c'est proclamer hautement qu'il est permis d'assassiner; c'est

proclamer hautement que les émissaires prussiens peuvent travailler dans l'intérieur, armer le père contre les enfants. Ces hommes répandent partout la haine et la méfiance, et les vengeances; ils voudraient voir les citoyens, comme les soldats de Cadmus, s'entr'égorger mutuellement, au lieu de combattre contre les ennemis de la patrie. »

Voilà sur quel ton avait repris la polémique : mais c'est qu'on avait affaire à Marat et à ses placards. Dans ces derniers, « l'ami du peuple » excitait les Français à faire justice des hommes qui étaient « l'écume de l'Assemblée Constituante et de l'Assemblée Législative », à les livrer « au glaive de la justice populaire, dès l'instant qu'ils viendraient à manquer à leurs devoirs ». Le lendemain, 25 septembre, on voyait se succéder à la tribune, — pour faire revenir l'Assemblée sur le décret de la veille, selon l'injonction des Jacobins, — les hommes du « triumvirat », frais élus de Paris.

Danton parle le premier des trois. Adroitement, il proteste contre les accusations de triumvirat et de dictature, fait son apologie personnelle et renie toute solidarité avec cet outrancier de Marat, — témoin sa vive querelle avec lui, à la mairie, quelques jours en ça. Il ajoute d'ailleurs qu'il faut lui pardonner, parce qu'il a beaucoup souffert. Par ce discours, il se plaçait à mi-côte de la Montagne, avec Pétion pour faire le pont, au besoin, entre lui et la Gironde. Robespierre, qui lui succède, se livre aussi à un vaste panégyrique dont il est lui-même l'objet, mais en restant sur « la crête ». Marat vient enfin faire une troisième apologie personnelle qu'il étend jusqu'à celle des *septembriseurs*. Il y déclare, se posant en victime, qu'il « a prêché la vérité, la tête sur le billot ».

Vergniaud monte à la tribune, dès que Marat en descend. Parmi les murmures et les interruptions de la Montagne, il donne cours aussitôt à son indignation contre le cynisme et les bravades de *l'Ami du peuple* : « S'il est un malheur pour un représentant du peuple, c'est d'être obligé de

remplacer un homme contre lequel il a été rendu un décret d'accusation et qui a élevé sa tête audacieuse au-dessus des lois ; un homme enfin tout dégouttant de calomnie, de fiel et de sang. Je n'ai jamais calomnié personne, quoique j'aie accusé quelquefois. » Il déploie alors l'horrible circulaire du 3 septembre qui invite, au nom de la Commune, les frères de province à *septembriser*, à l'instar de Paris, ne doutant pas que « la nation entière s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public ». Il la lit et en prend texte pour faire remonter la responsabilité de la hideuse tuerie — non au peuple qui, « lassé d'une longue suite de trahisons », s'est levé, pour se livrer à une vengeance, où il ne voyait, au début, que la résistance à l'oppression, « une insurrection légitime », en son principe, — mais aux « hommes revêtus d'un pouvoir public » qui, au lieu « de parler au peuple le langage de la loi,... prêchent le meurtre », aux signataires de la sanglante circulaire dont est « Marat, l'ami du peuple ». Se voyant ainsi traqué, menacé d'un décret d'accusation, en guise de sanction du discours de Vergniaud, par Boilleau qui a lu un autre papier écrit par « ce léopard avec ses griffes teintes de sang », Marat joue le grand jeu. Il tire de sa poche un pistolet dont il se serait « brûlé la cervelle, au pied de cette tribune », dit-il, si le décret d'accusation avait été lancé contre lui, l'appuie sur son front, avec des exclamations forcenées, déclarant qu'il « ne craint rien sous le soleil », puis le fait disparaître prestement, en concluant : « Eh! bien, je resterai parmi vous, pour braver vos fureurs ».

C'est un mois et demi après cette séance à grand spectacle, dès le début du procès du Roi, comme nous l'avons vu, que la lutte entre la Montagne et ceux que Marat venait d'appeler « la faction Brissot », était devenue sans merci. Vergniaud n'avait pris part aux premières discussions que deux fois : le 16 décembre, à propos de l'expulsion de Philippe-Égalité demandée par Buzot et combattue par Saint-Just, où il s'était écrié qu'il était impossible de « rester

plus longtemps sous la tyrannie d'une minorité séditieuse »; et le 27 du même mois, dans la scandaleuse séance où on avait failli en venir aux mains et où Bentabole ayant provoqué les tribunes au désordre, il réclama contre lui la peine de l'emprisonnement à l'Abbaye, selon le règlement. Cependant, il ne reculait pas devant l'âpreté croissante de la lutte, témoin le discours du 31 décembre, où, après avoir exposé la question de droit, à propos de l'appel au peuple, il en était venu à celle de fait pour se heurter directement à l'adversaire en chef, à Robespierre. Celui-ci, qui avait riposté si hardiment, deux mois plus tôt, à une imprudente philippique de Louvet, s'était tu devant cette superbe invective, et Marat fit de même. C'est pour répondre à l'éloquence de l'orateur Girondin que, le 3 janvier, la Montagne avait fait susciter par le compère Gasparin, locataire de Boze, l'affaire des lettres pour le Roi, croyant ainsi lui jeter chat en jambes. Mais, après les explications de Brissot, de Gensonné et de Vergniaud, l'Assemblée avait donné pour sanction à l'incident l'élection de ce dernier à la présidence.

Cependant les échecs de Dumouriez, en attendant sa trahison, allaient ramener, deux mois plus tard, Vergniaud à la tribune, pour la défense de ses amis. Ces événements permirent en effet aux Montagnards, refoulés par sa parole, le 31 décembre, de revenir à la charge contre les Girondins, amis déclarés du traître, et avec quel formidable argument!

Les mauvaises nouvelles de la guerre, qui avaient commencé à circuler à la séance du 5 mars, furent confirmées, le 8, à la tribune, officiellement par Beurnonville, et pathétiquement par Delacroix et Danton : c'étaient, coup sur coup, la défaite d'Aldenhoven et l'évacuation d'Aix-la-Chapelle, la levée du siège de Maëstricht, par Miranda abandonnant Liége et reculant sur Louvain, enfin le danger où se trouvait Dumouriez d'être enveloppé en Hollande, où il s'obstinait et qu'il fallait forcer de se rendre à l'armée de Belgique, pour sauver Brllesaxe. Elles fournirent aussitôt aux Montagnards l'occasion, — qu'ils saisiront d'ailleurs

systématiquement, après chaque revers militaire, — de faire décréter des mesures exceptionnelles, dont chacune deviendra un instrument de leur domination. Acceptée, en effet, — ou plutôt subie comme l'est l'état de siège en temps de guerre, — la Terreur vivra de la patrie en danger et mourra de la victoire. C'est cette dernière, plus que la Tallien, qui méritait d'être appelée par le peuple Notre-Dame de Thermidor. Ce sont les victoires de messidor, comme le remarque l'auteur de l'*Histoire politique de la Révolution*, qui, en faisant éclater aux yeux de tous l'anachronisme de la Terreur, achèveront de la rendre intolérable : d'où le mot tragique de Barère : « elles s'acharnaient après Robespierre comme les furies ». Ce sont Tourcoing et Fleurus — autant que les massacres juridiques par la loi de prairial, dont il restait d'ailleurs responsable, — qui le tueront. En attendant, il s'écriait à la tribune : « Il suffira de tenir le glaive de la loi levé sur la tête des conspirateurs puissants, des généraux perfides,... de balayer tous les traîtres ». Une nouvelle « journée » s'imposait donc et contre les Girondins. Elle est tentée dès le lendemain, 9 mars : mais elle échoue, n'aboutissant qu'au pillage de deux imprimeries de leurs journaux. Cet échec était dû au peu de forces mobilisées pour l'émeute, — qui paraît bien avoir été d'ailleurs, en dernière analyse, l'effet d'une sorte d'anarchie spontanée, — à l'énergique intervention du ministre de la Guerre, Beurnonville, « l'Ajax français », qui patrouilla, sabre au clair, à la tête des fédérés du Finistère, accourus du faubourg Saint-Marceaux, à l'appel de Kervélégan; enfin à une pluie aussi opportune que le sera celle de la nuit de Thermidor.

Cependant, à la séance de ce même jour, l'Assemblée, sur une motion de Carrier, interprète du vœu de certaines sections, avait décrété « en principe » l'établissement d'un tribunal révolutionnaire. Vergniaud, plus clairvoyant qu'Isnard et Rabaut Saint-Étienne, protesta dans la discussion contre « une inquisition mille fois plus redoutable que celle de Venise ». Il s'était d'ailleurs opposé, dès la première

heure, à la création de tout tribunal d'exception. Dans le panégyrique officiel des Girondins, que Baudin des Ardennes prononça devant la Convention, en octobre 1795, il rapporte que Robespierre, étant venu à la Commission des Vingt et un pour proposer avec menaces l'institution d'un tribunal extraordinaire, Vergniaud lui répliqua : « Quand vous aurez obtenu le tribunal que vous demandez, je n'en tiendrai pas moins pour assassinés ceux dont il aura fait tomber la tête ». Baudin ajoute : « Homme juste et sensible, cette parole ne fut jamais pardonnée ! C'est elle qui te coûta la vie. » A la séance du 11 mars, où fut organisé le « Tribunal criminel extraordinaire », Vergniaud déclara : « Nous mourrons tous, plutôt que d'y consentir » ; et, au cours de la discussion d'une proposition aggravante de Duhem sur les attributions du futur tribunal de sang, il avait appuyé la demande d'appel nominal en ces termes : « Oui, il faut faire connaître ceux qui se servent continuellement du mot de liberté pour l'anéantir ».

C'en était trop pour « les grands motionneurs » de l'oligarchie sectionnaire : aussi, le 12 mars, la section Poissonnière envoyait-elle à l'Assemblée une députation chargée de demander d'abord un décret d'accusation contre Dumouriez, puis « les têtes de Gensonné, de Vergniaud, de Guadet ». Ce dernier article de la pétition qui n'avait pas encore pu être lu, dans le tumulte soulevé par le premier, fut dénoncé par Marat lui-même, avec une apparente indignation, — en souvenir sans doute du décret proposé contre lui, le 24 septembre, et en prévision peut-être de celui qui allait l'envoyer, et si imprudemment, triompher au nouveau tribunal.

Le lendemain, 13 mars, Vergniaud reparaissait à la tribune. Il venait y remplir la haute mission dont il avait été chargé, au témoignage de Louvet, par une vingtaine de Girondins, réunis chez Valazé. Pendant qu'il demandait la parole, Marat ayant crié : « Vous voulez nous faire perdre notre temps ! », il débuta en lui assénant cette phrase : « Lorsque la conspiration des poudres eût été découverte à

Londres, il ne put convenir qu'aux auteurs mêmes de la conspiration de prétendre que c'était perdre le temps que de l'employer à en développer la trame ». Depuis deux mois, c'est-à-dire depuis ses interventions dans « l'affaire de Louis », il avait gardé le silence, comme il tient à le faire remarquer d'abord. « Sans cesse abreuvé de calomnies », il s'est abstenu de la tribune pour « ne pas y exciter des passions », mais il y est ramené par l'espérance d'être utile à son pays, par le sentiment d'un danger commun qui « met la Convention nationale entière » sur « les bords d'un abîme où la plus légère impulsion peut la précipiter à jamais avec la liberté ». En présence d'un tel danger, « le silence deviendrait une véritable trahison ». Il va donc dire ce qu'il sait, ce qu'il croit vrai, en évitant des personnalités indignes de lui et qui jetteraient dans l'Assemblée le désordre qu'il a tant de fois réprouvé : « Je le dirai, sans crainte des assassins : car les assassins sont lâches, et je sais défendre ma vie contre eux ». L'événement allait montrer bientôt que le pathétique de cet exorde n'avait rien d'outré.

Suit un tableau de la situation si sombre où la Convention a sa part de responsabilité, à cause de certaines mesures qui ont encouragé les coupables, en leur assurant l'impunité. Grâce à cette perversion de la raison et de la morale, les calomnies des agents de l'aristocratie ont eu beau jeu contre les défenseurs du peuple, contre ceux qui, pour coopérer au bonheur de la patrie, ont sacrifié « à cette seule ambition de leurs âmes, état, fortune, travail, famille même ; en un mot, tout ce qu'ils avaient de plus cher ». Il en est résulté un « étrange système de liberté ». « On vous dit : vous êtes libres ; mais pensez comme nous sur telle ou telle question d'économie politique, ou nous vous dénoncerons aux vengeances du peuple. Vous êtes libres ; mais associez-vous à nous pour persécuter les hommes dont nous redoutons la probité et les lumières, ou nous vous désignerons par des dénominations ridicules, et nous vous dénoncerons à la vengeance du peuple. » Il conclut cette

tirade, — dont la mordante ironie et le mouvement même rappellent celle de Figaro sur la liberté sous la censure, — par l'image fameuse qui allait apparaître dans la suite, depuis le supplice des Girondins jusqu'à celui des *Derniers Montagnards*, une inoubliable prophétie : « Alors, citoyens, il a été permis de craindre que la Révolution, comme Saturne dévorant successivement tous ses enfants, n'engendrât enfin le despotisme avec les calamités qui l'accompagnent. »

S'étant ainsi élevé à cette hauteur d'où il aime à planer sur le cours des choses, au-dessus des agitations des personnes, et d'où il voit si clair, l'orateur fait un tableau singulièrement précis, et non moins prophétique, en sa fin, de la situation politique au sein de l'Assemblée. Avec une lucidité et une force admirables, il analyse les événements et la manière de les interpréter qui ont coupé la Convention en deux parties, et il montre les effets inévitables de ces divisions, si on les laisse irriter encore par l'ennemi commun, habile à pratiquer la politique du pire. Il entre ensuite dans le détail des faits récents, si propres à rendre cette crise irrémédiable : les revers de la guerre; la genèse secrète et odieuse du tribunal révolutionnaire; les dessous de l'organisation du pouvoir sectionnaire, avec sa poignée de meneurs en chaque section, experts à enlever un vote, en l'absence de la majorité des vrais patriotes que « la longue permanence » de ces sections « a depuis longtemps fatigués »; toute la trame de la conjuration des 9 et 10 mars; les desseins des assassins chargés de « purger la terre du conseil exécutif des généraux, des Brissotins, des Girondins, des Rolandins » et avides de « boire leur sang »; l'avortement du coup, le soir du 10, et ses causes, notamment la vigilance du ministre de la Guerre Beurnonville qui, une partie de la nuit, a suivi « de l'œil et du sabre les manœuvres des conjurés » et a mis sur pied les fédérés de Brest.

Après ce modèle de narration oratoire, où les éclairs de son éloquence ont montré aux « citoyens » qui l'écoutent « la profondeur de l'abîme qu'on avait creusé sous leurs

pas », il les apostrophe, dans une péroraison pressante, au milieu des interruptions violentes de la Montagne : « Le bandeau est-il enfin tombé? Aurez-vous appris à connaître les usurpateurs du titre d'*amis du peuple*?... Et toi, peuple infortuné... aujourd'hui les contre-révolutionnaires te trompent sous les noms d'égalité et de liberté. Un tyran de l'antiquité avait un lit de fer sur lequel il faisait étendre ses victimes, mutilant celles qui étaient plus grandes que le lit, disloquant douloureusement celles qui l'étaient moins, pour leur faire atteindre le niveau. Ce tyran aimait l'égalité, et voilà celle des scélérats qui te déchirent par leurs fureurs. »

Enfin, parmi les horreurs du présent et les affres de ses suites prochaines, imminentes, — au risque de faire écrire par Brissot dans sa *Lettre à ses commettants* : « le discours éloquent, mais trop adouci de Vergniaud, » — il fait rayonner une fois de plus son idéal, ce rêve d'avenir dont il aime à évoquer la consolante et poétique image dans ses péroraisons, en guise d'apaisement final, comme dans la tragédie antique. Jamais il ne para cet idéal de plus vives couleurs, de plus séduisantes suggestions, jamais son génie ne fit mieux parler son cœur : « Peuple infortuné, on te présente l'égalité souvent sous l'emblème de deux tigres qui se déchirent. Vois-la sous l'emblème plus consolant de deux frères qui s'embrassent. Celle qu'on veut te faire adopter, fille de la haine et de la jalousie, est toujours armée de poignards. La vraie égalité, celle de la nature, au lieu de les diviser, unit les hommes par les liens d'une fraternité universelle.... Si nos principes se propagent avec tant de lenteur chez les nations étrangères, c'est que leur éclat est obscurci par des sophismes anarchiques, des mouvements tumultueux et surtout par un crêpe ensanglanté. Lorsque les peuples se prosternèrent pour la première fois devant le soleil pour l'appeler père de la nature, pensez-vous qu'il fût voilé par les nuages destructeurs qui portent les tempêtes ? Non, sans doute brillant de gloire, il s'avançait alors dans l'immensité de l'espace et répandant sur l'univers la fécondité et la lumière. »

Marat riposta : « Je ne me présente point avec des discours fleuris, avec des phrases parasites, pour mendier des applaudissements; je me presente avec des idées lumineuses, faites pour dissiper tout le vain batelage que vous venez d'entendre. »

Comme on avait déjà voté l'impression du discours de Vergniaud, on crut devoir faire preuve d'impartialité, en votant aussi celle de la réponse de Marat. Mais Vergniaud ne voulait pas d'une estime ainsi prostituée. Thuriot ayant demande qu'il ne fût rien change à son discours et qu'il fût « tenu à l'instant de le déposer sur le bureau, de le signer et de le parapher », il répondit : « S'il fallait donner la copie littérale de ce que j'ai prononcé, j'avouerai que cela ne me serait pas possible; ainsi, à ce sujet, je demande moi-même le rapport du décret qui en a ordonné l'impression. Je reviens à des faits plus essentiels.... » C'est qu'en effet, comme le firent remarquer plusieurs députés, « ce discours n'était point écrit ». Ainsi Vergniaud avait prononcé, sans notes sous les yeux, toute cette harangue qui est peut-être le dernier effort de son génie oratoire.

Mais l'Assemblée lui prouva que tant d'éloquence n'avait pas été dépensée en vain. Après une véhémente intervention de Fonfrède qui déclara n'être d'aucun parti, ne vouloir appartenir à personne, n'être qu'à sa conscience et à son pays, et acquitter une dette sacrée, en venant réveiller au fond des cœurs « l'énergie républicaine », elle décréta l'arrestation des « membres du comité dit d'insurrection ». Il restait à les découvrir. Le ministre Garat n'aura garde de les trouver, après les avoir cherchés, dira-t-il, dans tout Paris. Il faut croire qu'il avait bien mal perquisitionné du côté de l'Archevêché et des Cordeliers, — là où était, selon le mot de Meillan, « l'élixir des Jacobins ».

Le discours de Vergniaud avait donné à la Convention une énergie passagère : celle-ci apporta, au moins pour quelque temps, aux Girondins un renfort dont ils avaient bon besoin et dont ils paraissent avoir voulu

profiter pour faire des recrues contre l'ennemi commun. C'est en effet vers la date du grand discours de Vergniaud sur la conspiration du 10 mars, qu'aurait eu lieu la suprême tentative de réconciliation entre Danton et eux. Si elle eût abouti, ils auraient peut-être pu, en s'unissant aux Dantonistes, faire échec aux Montagnards et à la Commune, sauver au moins leur liberté et changer par là les destinées de la Révolution. Elle avait bien des chances de réussir. Danton partageait avec les principaux Girondins la responsabilité, dès lors si lourde, de l'amitié de Dumouriez. Il était en outre inquiet de voir tout le terrain gagné par Robespierre, avec l'appui évident de Marat. Sa politique opportuniste avait beaucoup d'affinités avec la leur, depuis le 10 août. Enfin un sentiment plus haut que ces calculs et très sincère le prédisposait à faire cause commune avec eux, celui de la patrie toujours en danger : Vergniaud n'en avait-il pas été avant lui, puis à côté de lui, le plus vibrant héraut? Le trait d'union était là.

Quoi qu'il en soit, une entrevue pour une réconciliation semble bien avoir eu lieu alors, mais les détails qui nous en sont fournis surtout par Paganel, et qui ont pris place dans toutes les histoires, sont sujets à une caution qui nous manque. En lisant le récit circonstancié qu'il en a fait, longtemps après, on a l'impression que l'importance de l'événement — qui aurait été en effet une des principales péripéties du drame des Girondins, — l'a poussé à une mise en scène dramatique. D'après l'émouvant dialogue qu'il rapporte, les récriminations et l'intransigeance de Guadet auraient fait échouer la tentative. L'entretien se serait terminé par ces mots de Danton, saisissant la main de l'intraitable Girondin et le regardant, les yeux dans les yeux : « Tu veux la guerre, tu auras la mort. » L'entrevue aurait eu lieu, le 15 mars, d'après Marat, — lequel prête à Guadet une attitude de flagorneur contre laquelle protesta aussitôt le journal de Brissot. Les témoignages de Bailleul et celui de Garat, écho de Danton, s'accordent d'ailleurs avec celui

de Paganel pour faire retomber sur l'attitude de Guadet l'échec déplorable de cette entrevue.

Ce qui est probable, — si de pareilles négociations ont eu lieu, — c'est que Vergniaud dut être parmi les conciliateurs. Il n'avait pris en effet aucune part à la petite guerre inconsidérée de ses amis contre Danton, auquel le pétulant Louvet, notamment, criait, le 16 janvier : « Tu n'es pas encore roi, Danton! » Il y a même lieu de remarquer que, le 19 avril 1793, au cours de la discussion sur le projet de Constitution, Danton, qui avait d'ailleurs fait partie de la commission d'élaboration de ce projet avec Vergniaud, le louera chaleureusement d'avoir dit « de bien grandes et d'éternelles vérités ». Il est certain, en tout cas, qu'ils étaient encore en relations cordiales, à la date du 18 février.

En voici la preuve intéressante que nous trouvons parmi les quelques papiers de Vergniaud conservés par sa famille : « Ce lundi 18 février. Nos collègues du ci-devant Comité de Constitution m'ont chargé de vous témoigner toute leur sensibilité sur l'événement malheureux qui vous a ramené de la Belgique. Ils m'ont également chargé de vous prévenir qu'ils s'assembleront, ce soir, pour la correction des épreuves du projet de Constitution qu'ils ont présenté. Si vous voulez vous réunir à eux, ils seront chez moi, à sept heures, place Vendôme, n° 5. Je vous salue fraternellement, Vergniaud. » La teneur de ce billet, à y bien regarder, supplée à l'absence de suscription et de millésime. Le destinataire en est Danton, l'année est 1793, et le Comité de Constitution est qualifié de « ci-devant », parce qu'il avait vu ses pouvoirs expirer depuis deux jours, à la suite de la lecture à la Convention de son projet, rédigé par Condorcet, et du décret d'impression rendu le 16. Ce Comité comptait, outre Vergniaud et Danton, quatre Girondins avérés : Barbaroux qui y avait remplacé Brissot; Condorcet; Gensonné; Pétion, rallié ouvertement à eux, surtout depuis que son ex-ami Robespierre l'avait éclipsé

à Paris, lors des élections à la Convention; puis Sieyès qui sera toujours avec eux, dans la coulisse; Barère qui louvoie encore entre eux et les Montagnards; et l'illuminé Thomas Payne qui devait y siéger au plafond. Enfin l'événement malheureux, pour lequel Vergniaud avait été chargé par ses collègues de témoigner « toute leur sensibilité » à Danton, c'était la mort de sa première femme, survenue dans la nuit du dimanche au lundi de la semaine précédente, tandis qu'il était en mission en Belgique.

Si les relations avaient été tendues alors entre Danton et Vergniaud, celui-ci n'aurait pas convoqué son collègue chez lui : on se serait réuni, en lieu neutre, par exemple dans l'hôtel contigu à celui qu'il habitait et où était le siège officiel du Comité de Constitution. L'absence d'en-tête et la formule même de *salut fraternel*, — qui est celle du député girondin à l'adresse de ses plus fidèles amis politiques de Bordeaux, — indiquent d'ailleurs qu'on n'était pas sur le pied diplomatique. Il est vrai que Vergniaud paraît avoir hésité sur la force de l'épithète à donner au malheur qui frappait Danton, — ce qui prouve d'autre part qu'il n'était pas dans la confidence de sa tragique douleur, laquelle ira jusqu'à lui faire exhumer la morte pour en revoir les traits. On peut observer en effet sur le manuscrit que Vergniaud semble avoir commencé à écrire : « le *fâcheux* événement ». Il se ravisa et fit bien.

Mais Robespierre avait fait mieux. Un billet de lui, fort curieux, en date du 15 février, conservé dans certain recueil d'autographes, nous le montre qui s'offre au veuf inconsolable en « ami tendre et dévoué ». Cette amitié est même lyrique : « Dès ce moment, je suis toi-même ». A celui qu'il devait livrer au bourreau, un an après, il adresse cette protestation qui, à la réflexion, donne le frisson : « Je t'aime plus que jamais et jusqu'à la mort » : en effet! Pour que Robespierre fût si expansif, il fallait un motif plus puissant que le genre d'amitié dont il était capable, du moins pour Danton. On voit poindre ce motif, à la fin du

billet : « Pleurons ensemble nos amis, et *faisons bientôt ressentir les effets de notre douleur profonde aux tyrans qui sont les auteurs de nos malheurs.* » Voilà le joint : il aimait Danton contre les Girondins, et c'est pour la guerre à ces « tyrans » qu'il aiguisait la douleur formidable de son ami « jusqu'à la mort », exclusivement. Le compère Collot d'Herbois n'y mettra pas tant de circonlocutions, quand il les accusera théâtralement, au club des Jacobins, d'avoir porté « le coup de la mort à la citoyenne Danton, en imprimant, dans leurs journaux, qu'il avait désigné les victimes aux massacreurs de septembre ».

Par ce moyen et par d'autres, les Jacobins, ayant réussi à ressaisir Danton, feront pis que de le neutraliser, — les imprudences et les pétalances de la Gironde aidant. Ils l'emploieront à atteindre leur but qui est, dès lors, selon le mot de Carrier, qu' « il faut que les Girondins tâtent de la guillotine ». A toutes les tentatives de rapatriage faites par des tiers, Danton opposera désormais son refus et cette mélancolique exclamation qu'il fera entendre, par deux fois, à Meillan : « Ils n'ont pas de confiance! » Enfin, exaspéré par les manœuvres sournoises de quelques-uns d'entre eux, il leur dira, en face, du haut de la tribune, le 1er avril : « Tout en semblant me caresser, vous me couvrez de calomnies », et il poussera le cri de mort : « Eh! bien, je crois qu'il n'est plus de trêve entre la Montagne, entre les patriotes qui ont voulu la mort du tyran, et les lâches qui, en voulant le sauver, nous ont calomniés dans la France. Plus de composition avec eux! » Ainsi fut fait, en dépit de son cri du 4 avril : « Rapprochons-nous fraternellement! » qui n'était qu'un effet de tribune dirigé contre « la conjuration des rois », mais qui ne partait pas, à l'adresse des Girondins, de son cœur déjà ulcéré.

Sous le coup de la trahison de Dumouriez, — dont ils essaieront en vain de faire retomber le poids sur Danton, — en butte à la frénésie sanguinaire de Marat et à la haine savante de Robespierre, ceux-ci étaient perdus. La lutte

suprême devait durer encore deux mois; et ce n'est pas le moindre miracle de la parole de Vergniaud que d'avoir puissamment contribué à retarder si longtemps une défaite qui apparaissait dès lors inévitable. Il joindra d'ailleurs à son éloquence un courage que Louis Blanc lui-même estime avoir été poussé « jusqu'au vertige ».



CHAPITRE XI

« LA BATAILLE DES ORATEURS ». « SOUS LE COUTEAU » : VERS L'IDÉAL

SUS A « LA FACTION » || ROBESPIERRE « CONTRE VERGNIAUD » ET « LA CÉLÈBRE RÉPLIQUE » || MARAT ACCUSÉ || RIPOSTE DES SECTIONS || « HOMMES DE LA GIRONDE, LEVEZ-VOUS ! » || UNE DIVERSION IDÉALISTE : CONSTITUTION, FRANCE FUTURE, UNION SACRÉE.



Le mauvais destin des Girondins voulut que, le lendemain même de la victoire remportée, le 13 mars, sur leurs communs adversaires, par leur grand orateur, parvînt à l'Assemblée la fameuse lettre datée du 12 mars, où leur ami Dumouriez lui faisait la leçon, à l'exemple de « Motier », c'est-à-dire de La Fayette, et qui décidera Danton lui-même à « le décrocher ». Puis, le 1er avril, après l'échec de Neerwinden, l'heureux vainqueur de Valmy et de Jemmapes viendra se déshonorer par une trahison où il cessait de suivre des exemples, pour en donner aux risque-tout militaires dont la guerre de conquête allait susciter l'ambition, de Moreau à Bonaparte, lesquels avaient été prévus par Robespierre et souhaités par Marat. Sus à *la stratocratie!* comme dira Billaud-Varennes. Les Girondins jouaient de malheur.

Cette trahison de Dumouriez donnait barres sur eux à Robespierre. Dès qu'elle éclata, il s'élança. Le 3 avril, sur-

lendemain du jour où les commissaires de la Convention avaient été arrêtés et livrés à l'ennemi par le général rebelle, il montait à la tribune pour dénoncer Brissot, comme « lié au système de contre-révolution » et comme ayant tenu « les fils moteurs de l'intrigue ». Il concluait sa dénonciation contre « Brissot et tous ses amis », en proposant de décréter d'accusation « ceux qui sont prévenus de complicité avec Dumouriez et notamment Brissot ». Dans sa réplique, celui-ci rejeta l'initiative du choix du « scélérat Dumouriez » sur la reine et sur ses conseillers, et la guerre avec l'Angleterre sur les « injures » dont elle nous avait abreuvés. Il réfuta pathétiquement par le témoignage de son passé l'accusation de royalisme. La Convention passa à l'ordre du jour. Mais Robespierre avait, comme on le lui cria, « appelé les poignards ». Il va les aiguiser, le soir même, aux *Jacobins*. Il y pousse à demander que « le sang des scélérats coule », et il en appelle aux bons citoyens des sections pour venir, « à la barre de la Convention, nous forcer de mettre en état d'arrestation les députés infidèles ».

L'appel fut entendu des sections dont Marat, de son côté, excitait contre les Girondins l'ombrageux patriotisme alarmé par les événements. Leurs meneurs étaient tout prêts à reprendre la partie remise, trois semaines auparavant, après la répression du mouvement insurrectionnel du 10 mars et la dissolution par la Convention de « l'Assemblée centrale de salut public », réunie à l'Archevêché. On devait d'ailleurs y retrouver cette dernière en mai, doublée du « Comité central révolutionnaire ». Le 8 avril, une députation de la section de Mauconseil, — arborant, pour la circonstance, son nouveau nom de Bon-Conseil, — se présentait à la barre, tandis que celle de la Halle-aux-Blés s'employait à faire des recrues dans les autres sections, pour une manifestation prochaine. L'orateur de la députation du Bon-Conseil demanda qu'on fît « l'examen le plus sévère et le plus approfondi de la conspiration de Dumouriez ». Il osa désigner nommément « avec la voix publique », comme

complices du traître : « les Brissot, les Gensonné, les Vergniaud, les Barbaroux, les Buzot, les Louvet, les Guadet, *et cætera* ». Une partie de l'Assemblée avait interrompu violemment les pétitionnaires et voulait qu'on les chassât de la barre. La Montagne et les tribunes les soutenaient par des salves d'applaudissements. Mallarmé ouvre l'avis de les entendre jusqu'au bout, mais de les obliger à signer individuellement leur dénonciation, sur laquelle il sera fait un rapport dès le lendemain. Cette motion, accueillie par de vifs applaudissements, est décrétée. Là-dessus, le président ayant d'abord proposé, à l'ordinaire, puis sur l'insistance de Marat, d'accorder à la députation les honneurs de la séance, il en est ainsi décidé, non sans de véhémentes protestations. Sur une interpellation de Charles Delacroix sommant les pétitionnaires de « dire à l'instant quels sont ceux qu'ils entendent comprendre dans l'*et cætera* » de leur liste, leur orateur répond : « Nous connaissons les crimes et non les auteurs. Voilà ce que nous avons voulu désigner. » Après quoi, comme le 3 avril, la Convention avait passé à l'ordre du jour.

Mais la Gironde n'entendait pas rester sous le coup de cette plainte contre inconnu, par voie d'*et cætera*. Le surlendemain, 10 avril, elle courait sus aux délateurs. Ce fut le jour de la grande bataille où on allait voir enfin Robespierre et Vergniaud directement aux prises, dans un duel sans merci.

Pétion était venu d'abord révéler, à la tribune, un projet d'adresse que la section de la Halle-aux-Blés faisait circuler dans les 47 autres, pour y être signé et présenté à l'Assemblée comme « le vœu de toute la France ». On y dénonçait « les infidèles mandataires » que la nation était lasse de voir siéger dans la Convention, les complices de « la cabale infernale », une « majorité corrompue », formant la ligue de « nos plus grands ennemis ». La conclusion était qu'il fallait « frapper un grand coup », effrayer « par le supplice des coupables » les mandataires qui seraient tentés de

renouveler leurs crimes. A cet effet, on demandait, entre autres mesures, — notamment celle de l'arrestation de Roland qui, plus que personne, avait « mérité l'échafaud », — de décréter d'accusation « tous les membres de la Convention qui, par leurs opinions ou par leurs écrits, avaient trahi les intentions de leurs commettants ». Tel était le vœu de la France, au dire de la section qui prétendait faire entendre ainsi à la Convention la voix du « peuple souverain ».

Une discussion violente suivit aussitôt cette lecture. Pétion, qualifiant de « scélérats » les auteurs d'une « pétition aussi incendiaire », propose que le président et les secrétaires de la section soient mandés à la barre, ne doutant pas que, de là, « la Convention ne les envoie au Tribunal révolutionnaire ». Danton, faisant une diversion vigoureuse et habile, plaide les circonstances atténuantes pour ces prétendus « calomniateurs » et, en général, pour les auteurs de ces « pétitions exagérées » qu'il convenait de « juger par le fond », en observant que « le peuple menacé dépasse, pour ainsi dire, le but par la force de projection politique..., par l'impulsion de la force qu'il sent pouvoir se donner ». Il fait remarquer aux députés qu'on ne leur doit pas encore des éloges, mais des critiques, car ils ne sont pas à la fin de leur mission. Enfin, pour couper court à ces débats stériles, il propose de s'occuper de la défense nationale en écoutant, « avant toute discussion », le rapport du Comité de salut public sur la marine. C'est ce qu'on fait d'abord : mais la discussion sur la proposition de Pétion reprend ensuite de plus belle. Fonfrède demande énergiquement « l'improbation » de l'adresse et le passage à l'ordre du jour. Guadet proteste avec véhémence contre « cette opinion factice, dont on environne les députés », pour leur déguiser la vraie. Il la compare à ces « coassements de crapauds » où certains sauvages cherchent « l'expression de la volonté de leurs dieux », ce qui lui vaut le nom d'oiseau, de la part de Marat : — « Vil oiseau, tais-toi ! » — Renchérissant sur la motion de Pétion, il fait celle de sévir contre « des scélérats que l'on

investit du nom sacré de peuple ». Il propose donc d'envoyer des commissaires dans la section, avec pouvoir de faire traduire devant le Tribunal révolutionnaire tous ceux qui auraient pris part à sa délibération, « en supposant qu'elle ait eu lieu », et de faire comparaître à la barre l'accusateur public pour rendre compte des motifs qui l'avaient empêché de rechercher « les fils qui relient » la conspiration des 9 et 10 mars à celle « tramée par Dumouriez ».

Robespierre ayant demandé alors la parole, Vergniaud émet l'avis de statuer d'abord sur les mesures contre les pétitionnaires; puis, se ravisant, il propose lui-même que Robespierre parle, sans ajournement, en disant « point d'ajournement pour une dénonciation! » mais à condition qu'on puisse répondre « immédiatement après lui ». « Quoique nous n'ayons pas de discours artificieusement préparé, s'écrie-t-il, nous saurons répondre et confondre les scélérats. » Robespierre a la parole. Pendant qu'il gravit les marches de la tribune, on voit Vergniaud s'asseoir, en face de lui, à la table des secrétaires, pour prendre des notes, en vue de riposter, séance tenante, au discours « artificieusement préparé » de ce cauteleux adversaire. Évidemment, on va assister à un beau duel de tribune. Après tant d'escarmouches, le jour est venu de « la bataille des orateurs », — comme les Athéniens appelèrent longtemps celui qui avait vu aux prises Eschine et Démosthène. Ce fut donc Eschine qui, ce jour-là aussi, parla le premier.

Irrité depuis longtemps contre les Girondins par les discussions qu'il avait eues avec eux, aux Jacobins, notamment avec Brissot et Guadet, à propos de la guerre ou de la Providence, et dont deux réconciliations normandes n'avaient fait qu'aigrir le ressentiment; dégoûté même un moment par les mesquineries de cette petite guerre; puis surexcité par les polémiques de tribune et de presse qui avaient suivi, presque sans trêve, — éteignant en lui les velléités de conciliation dont témoignaient certains passages de ses *Lettres à ses Commettants*, — et qui étaient arrivées à leur paroxysme,

au cours du procès du roi; ulcéré par les diatribes de plus en plus injurieuses, souvent calomnieuses, dont les journalistes, à la dévotion ou aux gages de la Gironde, harcelaient et ridiculisaient en lui, depuis plus d'un an, « l'idole du peuple », Robespierre avait amassé goutte à goutte le fiel qu'il allait distiller ce jour-là et qui le faisait appeler par Fauchet « la vipère d'Arras ». Quelle occasion lui était offerte de déposséder ses pétulants et acharnés adversaires de leur majorité dans la Convention et de hâter l'avènement de son *Rousseauisme* politique et surtout religieux! Mais il lui fallait vaincre Vergniaud de haute lutte.

Pour y mieux réussir, il chercha à paralyser d'avance les effets de l'inévitable riposte par la virulence de l'attaque. Or, il calcula mal son élan : en voulant rendre corrosif son style, d'ordinaire compassé et académisé, il outra le ton et par les inductions effrénées qu'il tira de faits incontestables, il « dépassa le but », de l'aveu même de ses plus intrépides apologistes.

En demandant la parole, il avait déclaré, au milieu de vives interruptions, qu'il voulait « dénoncer les vrais coupables ». L'ayant obtenue, il annonce qu'il va « lever une partie du voile » sur l'ensemble de la conspiration et offrir à l'Assemblée « le fruit de quelques réflexions, ou pour mieux dire encore le tableau de notre Révolution ».

Le premier fruit de ces réflexions est qu'il existe « une faction puissante » qui conspire avec les ennemis du dehors et du dedans, pour « nous donner un roi, avec une constitution aristocratique et une représentation illusoire, composée de deux chambres ».

Passe encore pour le reproche relatif à ce *bicamérisme*, cher à Lally-Tollendall, — une conséquence de « l'inoculation américaine », comme disait Mallet du Pan, — et même pour l'assimilation entre les partisans d'une « république aristocratique » et « les Feuillants ou modérés »; mais accuser les Girondins de royalisme et de connivence avec Pitt, de complicité avec les Vendéens comme avec Dumou-

riez, et d'être à la fois les fauteurs de la guerre étrangère et de la guerre civile, c'était rédiger trop tôt les réquisitoires de Saint-Just, Amar et Fouquier-Tinville, pousser évidemment les choses à l'absurde et discréditer le reste.

Ce reste fut d'abord une longue diatribe contre « les meneurs, les intrigants ». C'étaient autant d'ennemis secrets de la République — à la proclamation de laquelle ils n'avaient pas osé s'opposer, — que ces gaspilleurs de fonds secrets pour dépraver l'esprit public et apitoyer sur le sort du dernier roi ; que ces grands assembleurs de fédérés, lesquels heureusement avaient trouvé des patriotes pour leur apprendre à fraterniser comme il fallait ; que ces inventeurs de l'appel au peuple pour allumer la guerre civile, mauvais marchands à la cour de « leur fausse popularité » ; que ces promoteurs sans trêve de la guerre étrangère, soutiens des généraux qui s'efforçaient de « royaliser » l'armée ; que ces grands prôneurs de Dumouriez qui éconduisit si galamment le roi de Prusse, tandis que ses soldats « mordaient leurs sabres, en frémissant de voir que leur proie leur échappait ».

Arrivé ainsi au point le plus faible, le plus vulnérable de l'adversaire, Robespierre redouble ses coups. Il se livre à une longue et facile critique des actes du général félon, pour en rendre, immédiatement après, les Girondins solidairement responsables. Ils étaient si évidemment « liés d'intelligence » avec le traître que, dans le Comité de sûreté générale, il a entendu lui-même : « Vergniaud prétendre que l'opinion politique de Dumouriez était indifférente,... qu'il était nécessaire à la cause de la République ». « Je vous donne un démenti formel ! » s'exclame l'orateur girondin ainsi mis en cause, tandis qu'un député se récrie : « Et Danton ! Que nous a donc dit Danton ? » Robespierre insiste et affirme que Vergniaud ayant ajouté : « Dumouriez serait pendu, si la liberté succombait », il lui riposta qu'il y avait certaines manières de faire une contre-révolution, en vertu desquelles « ce ne serait pas Dumouriez qui serait pendu, mais les vrais amis de la liberté ».

« Mais passons aux autres », s'écrie-t-il, après ce trait aigu, obliquement décoché à Vergniaud. Ces autres sont : Gensonné, le prôneur et correspondant en titre de Dumouriez ; Pétion, le défenseur chaleureux de l'exotique Miranda et autres généraux complices du traître; Brissot surtout, « le chef de la faction », acoquiné au même traître et dont discours et harangue sont autant de « manifestes de Brunswick ». « Ah ! s'exclame-t-il insidieusement, je sais bien que c'est en vain que je dénonce des traîtres, puisque je les dénonce à eux-mêmes. » Sur quoi, l'impétueux Guadet ayant laissé échapper cette interruption : « Ah ! je te dénoncerai, moi, traître ! » l'autre, revenant d'un bond de félin sur la proie qu'il avait feint de lâcher, lui assène cette phrase, où luit déjà le couperet : « La liberté triomphera, quand tous les vils scélérats que je dénonce seront dans la tombe ». Puis, avec une joie féroce, comme s'il tenait déjà cette proie pantelante sous sa griffe, le chat-tigre, comme l'appelait Rœderer, s'exclame : « Je cherche les amis de Dumouriez ; je les trouve, je les saisis ». Pas encore !

Il avait conclu, en demandant le renvoi de l'affaire de la conspiration de Dumouriez au « tribunal extraordinaire », — celui qui s'appellera officiellement *Tribunal révolutionnaire*, en vertu du décret rendu la veille même de l'exécution des Girondins, pour les bâillonner. Il avait fini par ce trait où grimaçait une ironie qui parut glaciale : « Je n'ose pas dire que vous devez frapper du même décret des patriotes aussi distingués que *Messieurs* Vergniaud, Brissot et autres... ».

« Il faut entendre Vergniaud ! » crient plusieurs députés, tandis qu' « une grande partie de l'Assemblée et des tribunes », d'après *le Moniteur*, applaudit cette péroraison, à l'éloquence sanglante et d'ailleurs sincère, au fond, en sa mordante hyperbole. *Le Journal des Débats* écrit plus modestement : « Plusieurs membres de l'Assemblée et les citoyens ont souvent interrompu ce discours par leurs applaudissements »; et, le soir même, aux *Jacobins*, Bentabole dira que « les murmures ont souvent étouffé la voix »

de l'auteur de ce « grand discours *contre Vergniaud* », comme il l'appelle, traduisant ainsi l'impression publique.

L'orateur en chef de la Gironde, — faisant la partie belle à l'adversaire et montrant un dédain hardi de ses attaques longuement préméditées, — entreprend de lui répondre aussitôt, sans autre préparation que la suggestion des sentiments soulevés en lui, au cours de cette diatribe. Il commence par féliciter de leur impartialité les applaudisseurs de l'accusateur et les prie de lui en continuer les témoignages, pour leur honneur et pour le sien. Fouettée par cette cinglante ironie, la Montagne éclate en protestations, sur cette phrase : « J'oserai répondre à *Monsieur* Robespierre... ». Vergniaud n'y faisait pourtant que le prendre sur le ton même de la péroraison de l'adversaire, à l'adresse de « *Messieurs* Vergniaud, Brissot et autres ». Les tribunes protestent en chœur avec la Montagne, car la salle est faite et bien faite et jusqu'au fauteuil de la présidence — lequel est occupé, avec une partialité évidente, par Thuriot. Après un vif colloque avec celui-ci, Vergniaud ayant répété par trois fois, dans le tumulte, son *Monsieur Robespierre*, somme le président qui ergote, de le « laisser parler », parle et s'impose.

Il prévient aussitôt qu'il joue franc jeu, car il oppose une défense improvisée à un réquisitoire haineusement limé. Cette déclaration était de nature à lui concilier l'attention et la faveur de l'auditoire, en l'intéressant d'abord au surcroît de péril qu'allait lui faire courir une pareille hardiesse : aussi insiste-t-il : « J'oserai répondre à Monsieur Robespierre qui, par un roman perfide, artificieusement écrit dans le silence du cabinet, et par de froides ironies, vient provoquer de nouvelles discordes dans le sein de la Convention. J'oserai lui répondre sans méditation ; je n'ai pas, comme lui, besoin d'art : il suffit de mon âme. » Il parlera, non pour lui certes, car s'il n'écoutait que « son intérêt personnel », il attendrait que se fût déposée cette « lie des nations » qui, dans les révolutions, monte à la surface, —

et qui avait fait dire déjà à Rivarol : « Malheur à ceux qui remuent le fond d'une nation! » Mais il parlera pour la patrie, « pour éclairer la France qu'on égare » : « Ma voix, s'écrie-t-il, qui, de cette tribune a porté plus d'une fois la terreur dans ce palais d'où elle a concouru à précipiter le tyran, la portera aussi dans l'âme des scélérats qui voudraient substituer leur tyrannie à celle de la royauté. » Il examinera d'abord les « ridicules accusations de Monsieur Robespierre », puis la pétition dénoncée par Pétion, enfin la question de savoir où sont « les véritables complices de Dumouriez ». Il ne veut d'ailleurs pas « ravir à ses collègues l'avantage de se défendre eux-mêmes », et il déclare soigneusement : « Dans les accusations tout étant personnel, je réponds pour moi seul ». Il le fera, en se préservant des passions qui pourraient amortir « celle qui doit nous animer tous, l'amour de la République. » Il ne se laissera pas aigrir, ne voulant pas faire le jeu des traîtres infâmes qui « s'efforcent de nous faire entr'égorger comme les soldats de Cadmus ».

Tel est son exorde, où l'improvisation n'empêche pas l'orateur de songer à la parure obligée des images classiques, et excuse la répétition de celle des soldats de Cadmus qui lui avait déjà servi le 24 septembre. La clarté et la pondération de cet exorde avaient dû bien vite rassurer ceux des auditeurs que risquait d'inquiéter trop l'aventure d'une riposte sans préparation à une attaque si préparée. Puis il entre tout droit dans son sujet.

Avec une précision qui peut nous paraître affectée, mais qui ne laissait pas de former déjà, par contraste, une critique du réquisitoire touffu et même diffus de l'adversaire, il en ramène toute la diatribe à dix-huit imputations. Notons-les avec lui en les résumant, car nous les verrons reparaître toutes dans d'autres manifestes dont elles formeront la trame, depuis les pétitions du pouvoir sectionnaire jusqu'au réquisitoire de Saint-Just et de ses émules : opposition à la déchéance de Capet; — projet d'un gouverneur pour le prince royal; — apologie de Lafayette et

de Narbonne; — déclaration de guerre à l'Autriche; — six millions de dépenses secrètes votés à Dumouriez; — dénûment des armées; — calomnies adressées à la Commune du 10 août; — calomnies adressées à Paris; — projet de faire fuir la Législative en province; — corruption de l'esprit des départements; — division de la Convention; — pressions sur les députés belges pour les détourner de la réunion de leur pays à la France; — appel au peuple sur la peine à infliger au Roi; — relations avec Dumouriez, qu'il aurait soutenu dans le Comité de défense générale; — absence de mesures convenables aux circonstances et que devait prendre le Comité de défense générale; — menées, — intrigues; — modérantisme. Le compte y est.

A chacune de ces dix-huit imputations qu'il énonce, chaque fois, avec son chiffre, comme pour numéroter les coups qu'il porte en riposte, Vergniaud administre sa réfutation. Il la soutient par des arguments tour à tour concis ou développés, dédaigneux ou pathétiques, toujours précis et faisant bonne justice de ce tissu de « méchancetés » dont plusieurs sont vraiment « si niaises! », — comme le reproche d'avoir soupé avec Dumouriez, alors que le vainqueur de Valmy était tenu par tous pour le sauveur de la patrie.

Arrivé à la dix-huitième et dernière imputation, « celle d'être devenus tout à coup des modérés, des feuillants », Vergniaud s'y campe pour y terrasser et piétiner l'accusateur; car c'est dans ce dessein qu'il va terminer par où l'accusation a commencé. Ici l'indignation fait l'éloquence. Celle-ci s'arme d'une ironie dont elle aiguise et multiplie les traits, en y employant la formidable figure de la répétition. Voici bien un des plus triomphants effets que Vergniaud ait tirés de son procédé favori : « Nous, modérés! Je ne l'étais pas, le 10 août, Robespierre, quand tu étais caché dans ta cave. Des modérés! Non, je ne le suis pas, dans ce sens que je veuille éteindre l'énergie nationale. Je sais que la liberté est toujours active comme la flamme, qu'elle est inconciliable avec ce calme parfait qui ne con-

vient qu'à des esclaves.... Nous sommes des modérés! Mais au profit de qui avons-nous montré cette grande modération? Au profit des émigrés? Nous avons adopté contre eux toutes les mesures de rigueur que commandaient également et la justice et l'intérêt national. Au profit des conspirateurs du dedans? Nous n'avons cessé d'appeler sur leurs têtes le glaive de la loi : mais j'ai repoussé la loi qui menaçait de proscrire l'innocent comme le coupable.... Nous des modérés! Ah! qu'on nous rende grâce de cette modération dont on nous fait un crime.... Si, lorsque dans cette tribune on est venu secouer les torches de la discorde et outrager avec la plus insolente audace la majorité des représentants du peuple, si, lorsqu'on s'est écrié avec autant de fureur que d'imprudence : *plus de trêve, plus de paix entre nous!* nous eussions cédé aux mouvements de la plus juste indignation, si nous avions accepté le cartel contre-révolutionnaire que l'on nous présentait,... on aurait vu accourir de tous les départements, pour combattre les hommes du 2 septembre, des hommes également redoutables à l'anarchie et aux tyrans. Nos accusateurs et nous, nous serions peut-être déjà consumés par le feu de la guerre civile. Notre *modération* a sauvé la République de ce fléau terrible, et par notre silence nous avons bien mérité de la patrie. »

Accentuant la conclusion de Pétion, Vergniaud proposa le renvoi devant le Tribunal révolutionnaire des signataires de la pétition, mais après vérification à la barre de leurs signatures et dépôt des registres sur le bureau. Ses propositions furent adoptées et il descendit de la tribune, « au milieu des applaudissements d'une grande partie de l'Assemblée », dit *le Moniteur*.

Ce n'est pas assez dire. *Le Patriote français* doit avoir mieux rendu la physionomie de la séance, dans ce passage de son compte rendu, tout tendancieux qu'il fût : « Robespierre a *lu* un long discours récriminatoire contre Vergniaud, Brissot, Guadet et Gensonné. Ce discours a fait beaucoup moins d'impression, *même sur les tribunes*, que la réponse

éloquemment improvisée de Vergniaud. » Quoi qu'il en soit, l'improvisation d'un pareil discours, en un corps à corps si redoutable, était un tel tour de force, que son spectacle frappa vivement ceux qui en furent les témoins et resta longtemps présent à leur mémoire. Le 3 octobre 1795, à l'occasion de « la fête funèbre célébrée en l'honneur des députés victimes de la tyrannie », le président de la Convention, Baudin des Ardennes, dans le beau discours où il fera l'éloge des Girondins, devant « les revenants » et les témoins mêmes de leurs triomphes de tribune, évoquera solennellement le souvenir de cette « célèbre réplique » à Robespierre, comme la preuve la plus caractéristique et la plus mémorable de l'éloquence de Vergniaud, où son « talent parut au plus haut degré ».

La réplique à Robespierre dut paraître victorieuse aux Girondins, car nous voyons qu'ils s'empressèrent de la publier à leurs frais. Nous en possédons un exemplaire sorti de l'imprimerie de Gorsas. Le texte en est conforme à celui du *Moniteur*, avec cette différence que les applaudissements y ont été modestement supprimés, — tant Vergniaud ressemblait peu à ces orateurs qui assiégeaient la loge du *Logographe*, pour faire mettre du vent dans les voiles, c'est-à-dire des marques d'approbation postiches, en marge du compte rendu. Cette publicité, assez exceptionnelle, donnée au discours de leur grand orateur par les Girondins, est un indice, parmi tant d'autres, de la foi démesurée qu'ils avaient dans la puissance, alors toute neuve, de la parole, — et aussi, hélas! de la facilité avec laquelle ils croyaient avoir pris la parade suffisante contre les attaques de l'adversaire, quand ils avaient triomphé de lui à la tribune.

Au reste, la bataille — dont le grand jour avait été le 10 avril, — dura encore trois séances, au cours desquelles il se produisit des scènes d'une violence jusque-là inouïe. On y eut le spectacle d'une charge de la droite et du centre contre la Montagne, avec ce brave homme de Lauze-Deperret emballé, brandissant la lame dégaînée de sa canne à épée. On

y entendit les formidables rugissements de Danton agacé et provoqué par Guadet, et la véhémente dénonciation par celui-ci d'un appel aux armes de Marat. Enfin on s'y livra à un vote par appel nominal, — lequel dura neuf heures, sous les huées des tribunes, — sur la mise en accusation de l'*Ami du peuple*, pour servir de sanction au débat.

Cette mesure fut décidée, le 13 avril, par 226 voix contre 93, sur 756 membres, dont 379 étaient en mission, en congé ou absents. L'analyse du scrutin montre une fois de plus, par les votes discordants des principaux Girondins, comment on pratiquait la discipline dans la prétendue « faction ». Vergniaud fut porté absent, de même que Carra et Condorcet. Buzot, Lasource, Pétion et Salle s'abstinrent. Gensonné, Guadet et Louvet se récusèrent. Fonfrède dit : *oui*, — ainsi que Fauchet, Gorsas, Grangeneuve, Rabaut Saint-Étienne et Valazé, — pendant que son beau-frère déclarait qu'il ne votait pas, ce qui lui vaudra, le 2 juin, l'indulgence passagère de Marat, sans qu'il l'eût demandée bien entendu. Isnard et Lanthenas dirent : *non*. Brissot enfin, considérant qu'on avait « violé toutes les formes dans cette affaire » sur laquelle il demandait un supplément d'instruction, déclara : « Je dis, quant à présent : *non*. » On lui fera voir, au 2 juin, si on en met des formes et si on en demande des suppléments d'instruction. Ce jour-là, on ne procédera même pas à l'appel nominal; de sorte que la Convention se trouve avoir pris plus de précautions pour donner à Marat l'occasion de se faire absoudre triomphalement par le Tribunal révolutionnaire, que pour envoyer à la guillotine, sans phrases, la fournée des Girondins, puis celle des Dantonistes.

Le 1er avril, Marat, de concert avec le versatile Birotteau, avait fait voter la mesure suivante : « Sans avoir égard à l'inviolabilité des représentants de la nation française », la Convention pourra décréter d'accusation ceux de ses membres contre lesquels il y aurait de « fortes présomptions de complicité avec les ennemis de la liberté, de l'égalité et

du gouvernement républicain ». Pour voir tout le terrible sens de cette mesure, il faut se rappeler que l'institution du Tribunal révolutionnaire avait été complétée par celle du Comité de Salut public, décrétée le 18 mars, sur la proposition de Barère, et qui sera définitivement organisée, le 6 avril, sur le rapport d'Isnard, toujours au premier rang pour les fausses manœuvres de la Gironde. Ceci d'ailleurs devait alimenter cela ; et si Danton allait régner, dans ce premier comité, ce n'était que pour céder bientôt la place à Robespierre, dans le second d'où il sera exclu. Ainsi Marat était le premier à pâtir de la loi qu'il avait faite lui-même.

Ce n'en était pas moins une lourde faute que de la lui appliquer, dans de pareilles circonstances. Comme l'avait exactement prédit en séance Dubois-Crancé, il devait revenir du Tribunal révolutionnaire absous et porté en triomphe jusque dans le sein même de la Convention, tenant modestement à la main les couronnes dont on avait surchargé sa tête. La Gironde se trouvera ainsi avoir donné elle-même le mauvais exemple, en montrant à ses persécuteurs comment on pouvait faire passer les représentants de la nation des bancs de l'Assemblée sur ceux du tribunal de sang, « sans avoir égard à l'inviolabilité ». Par là elle méritera le reproche d'avoir été la première à toucher, du moins en fait, au « talisman de l'inviolabilité », comme dira Paganel qui ajoute judicieusement, à propos du décret d'accusation contre Marat : « De là toutes les colères, toutes les vengeances, tous les crimes, tous les malheurs ».

D'ailleurs l'aspect de la salle des séances était alors un commentaire vivant de la violence de pareils décrets. La passion politique y était à son paroxysme. Les paroles ne suffisaient plus, même quand on les employait à s'y menacer de l'échafaud : on y passait à l'action directe. Danton s'était écrié, lui aussi, à la séance du 10 avril, que la tribune était « presque une arène de gladiateurs ». Il pouvait en dire autant de la salle, comme naguère avait fait Barère, et sans parler au figuré. On s'armait de porte-respect pour

la séance, selon un témoignage formel de Meillan, dans ses *Mémoires*, et comme le confirme l'avis circulaire de Valazé lancé, vers la fin de mai, qui sera produit au procès des Girondins et était ainsi conçu : « *En armes* demain à l'Assemblée; couard qui ne s'y trouve pas! » On s'y trouvait, la canne à épée en main et le pistolet en poche, prêt à en découdre comme Lauze-Deperret, — à nous « élancer, dit Meillan, au premier mouvement, contre la Montagne, et à en égorger, en périssant, le plus grand nombre possible », en attendant qu'on se battît à coups de guillotine.

La riposte des sectionnaires à la mise en accusation de Marat ne se fit pas attendre. Le lendemain même, 15 avril, les commissaires de 35 sections de la capitale et d'une commune du département de la Seine, — avec le maire de Paris, Pache, à leur tête, au nom du Conseil général de la Commune, — venaient demander à l'Assemblée de décréter « l'éloignement de son enceinte » pour 22 députés « qui ont, aux yeux de l'Assemblée générale des sections, selon son opinion la plus réfléchie, ouvertement violé la foi de leurs commettants ». Sur la liste d'exclusion, préface de celle d'accusation, étaient portés les noms suivants : Brissot, Guadet, Vergniaud, Gensonné, Grangeneuve, Buzot, Barbaroux, Salle, Birotteau, Pontécoulant, Pétion, Lanjuinais, Valazé, Hardy, Lehardi, J.-B. Louvet, Gorsas, Fauchet, Lanthenas, Lasource, Valady, Chambon. Les tribunes applaudissent la lecture de cette liste, en la scandant de leurs bravos. Fonfrède prend aussitôt la parole pour déclarer que s'il n'était pas modeste, par devoir d'homme public, il s'offenserait de ne pas voir son nom sur cette « liste honorable ». « Et nous aussi! Tous! Tous! » crient un grand nombre de députés. Fonfrède, convertissant la pétition en motion, en propose, avec une ironie acérée, le renvoi — non aux départements, comme le demandent les pétitionnaires, qui se trompent ainsi d'adresse, — mais au souverain, ce qui veut dire, de toute évidence, aux assemblées primaires.

La discussion engagée ainsi sur la pétition et sur l'éternelle question, subsidiairement soulevée, des subsistances de Paris, continua jusqu'au 20. Ce jour-là, Vergniaud vint mettre au point la proposition ironique de son ami Fonfrède, en réponse à celle de l'appel au peuple — qui avait été formulée par les pétitionnaires, comme pour faire pendant à celle qu'il avait faite lui-même, dans le procès du roi. Il constata que la pétition présentée par « les sections de Paris », ou plutôt par « quelques citoyens résidant dans trente-cinq sections de Paris », ne faisait que « repasser les faits contenus dans la dénonciation de Robespierre » dont il avait été fait justice par Guadet et par lui-même. Il dénonça « l'infamie » des promoteurs de ce « scrutin épuratoire », lesquels avaient aposté dans la rue « des hommes armés de piques, pour forcer les passants à signer ». Il s'écria : « Citoyens, la convocation des assemblées primaires est une mesure désastreuse. Elle peut perdre la Convention, la République et la liberté ; et s'il faut ou décréter cette convocation ou nous livrer aux vengeances de nos ennemis ; si vous êtes réduits à cette alternative, citoyens, n'hésitez pas entre quelques hommes et la chose publique, jetez-nous dans le gouffre et sauvez la patrie ! »

Le décret suivant fut voté, — en conformité avec les conclusions de Vergniaud dont l'adjuration finale, renouvelée d'Aristide, avait été vivement applaudie — : « La Convention improuve comme calomnieuse la pétition qui lui a été présentée le 15 de ce mois, au nom de trente-cinq sections, adoptée par le Conseil général de la Commune de Paris, tendant à poursuivre vingt-deux de ses membres. Le présent décret sera envoyé aux départements. »

Mais, en dépit de ce décret de l'Assemblée, Vergniaud sent bien qu'en face de la Commune et des faubourgs de Paris, elle n'est pas la plus forte, que le danger est à son comble, que les vingt-deux sont vraiment « sous les couteaux », comme avait dit Salle, dès janvier ; et alors, dans l'amertume de l'abandon où il croit que la tiédeur des Bor-

delais laisse sa députation, il pousse, pour ses collègues et pour lui, le grand cri d'alarme : « Paris, 4 mai 1793 (*sous le couteau*).... Vous avez été instruits de l'horrible persécution faite contre nous et vous nous avez abandonnés.... Nous ne craignons pas la mort, mais il est cruel, alors que l'on se sacrifie, de ne pas emporter au tombeau la certitude qu'on laisse au moins quelques regrets à ceux pour lesquels on s'immole. » Or, on ne les oublie pas, là-bas, mais la lettre de détresse de Vergniaud, — qui sera lue à la Société des amis de la liberté et de l'égalité, le 9 mai, — s'était croisée avec celle où on le lui prouve. Il ressaisit alors sa plume, tout frémissant d'une joie et d'un courage dont il se hâte de communiquer aux militants bordelais la fière secousse : « Paris, 5 mai 1793. Je vous écrivis hier, le cœur flétri non par des dangers que je brave, mais par votre silence; quelques heures après le départ de ma lettre, je reçus la vôtre; des larmes de joie ont coulé de mes yeux. J'attends mes ennemis, et je suis sûr encore de les faire pâlir.... Hommes de la Gironde, levez-vous! Il n'y a pas un moment à perdre. Si vous développez une grande énergie, vous forcez à la paix les hommes qui provoquent la guerre civile; votre exemple généreux sera suivi, et enfin la vertu triomphe. Si vous demeurez dans l'apathie, tendez vos bras, les fers sont préparés et le crime règne. Je vous salue fraternellement. » Hélas! Une adresse des sections de Bordeaux sera bien présentée à la Convention, le 14 mai, et couverte d'applaudissements par la majorité; mais elle avait beau respirer la plus mâle énergie, proférer les plus fières menaces, contre « les tigres altérés de sang, les cannibales, les brigands, les assassins », que pouvait-elle dès lors et de là-bas contre leurs repaires parisiens, et bientôt contre les canons d'Hanriot? Bordeaux était trop loin, et aussi Caen, et même Rouen — dont des mandataires viendront pourtant, la veille du 31 mai, promettre d'accourir, au premier appel, pour la défense de la liberté et de la loi.

Cependant Vergniaud luttait toujours; il est sur la brêche

pour soutenir, le 5 mai, contre Marat, des pétitionnaires de la section du Bon-Conseil venant déclarer à la barre que, « fatigués de l'anarchie », ils ont fait le serment de protéger la liberté d'opinion des députés, envers et contre tous, y compris « le despotisme populaire ». Mais, le lendemain, les pétitionnaires étaient en prison, — pour crime de « lèse-municipalité », sans doute, dira Vergniaud, en les défendant contre Robespierre pour qui ce ne sont que des « séditieux ».

Le 8 mai, au milieu même de ces manifestations haineuses et formidables et de ces contre-manifestations, d'une faiblesse si inquiétante, Vergniaud, surmontant les appréhensions dont témoignent pathétiquement ses deux lettres aux amis de Bordeaux, intervenait, avec une sérénité admirable, dans les débats sur la Constitution et y prononçait un de ses plus beaux discours.

Ces débats, commencés le 17 avril, traînaient en longueur. Ils étaient ralentis par les manœuvres des Montagnards qui ne voulaient pas laisser aux Girondins le bénéfice d'une pareille œuvre. Aussi Robespierre, pour les besoins de la cause, avait-il poussé la surenchère, dans sa fameuse déclaration du 24 avril, jusqu'au socialisme le plus avéré. Vergniaud était, au contraire, de ceux qui pensaient que le vote d'une Constitution plus stable que celle de 1791, plus sincèrement imprégnée de l'esprit de la *Déclaration des Droits de l'homme*, était de nature à apaiser les discordes dans le sein de la Convention, en « anéantissant les factions », et à donner enfin satisfaction au vœu public.

Une Constitution! N'était-ce pas déjà le cri de tous, dans les Cahiers de 89, — de la Noblesse comme du Tiers, quoi que Taine en ait dit, — et si net, si pressant? Or, à l'heure où parlait Vergniaud, l'essai plus ou moins loyal de la Constitution de 1791 avait déçu tout le monde : elle régnait dans la loi, mais elle ne gouvernait guère en fait. La commission chargée, depuis plus de six mois, d'en élaborer une autre, s'était tellement encombrée de projets et de mémoires qu'on

en a compté plus de 300 sur les deux seules questions de la division du territoire et de l'exercice du droit de suffrage. Assidue consultante des docteurs en la matière, — y compris ceux d'Outre-Manche, terre classique des Constitutions, comme ce David Williams qui avait eu Brissot pour traducteur, — elle n'avait abouti qu'au projet rédigé par Condorcet. On reconnaissait bien que ce projet était républicain et démocratique, mais il paraissait trop compliqué pour rallier une majorité. Il fallait pourtant se hâter et en finir : « La nation, déclara Vergniaud, jusqu'à ce jour indulgente pour nos fautes, s'apprête à nous juger avec rigueur : elle veut une Constitution; sa malédiction attend celui d'entre nous qui chercherait à retarder l'exécution de sa volonté suprême. » Il venait donc dégager du projet et des divers contre-projets « non un plan », mais « quelques idées ». Il les formula dans une série de questions, pour les faire servir de base à la discussion; et cette manière de procéder sera d'ailleurs celle-là même que l'Assemblée adoptera, le 13.

Il s'agissait de mettre, à « la place que leur assigne la liberté, les éléments du corps politique bouleversés par la Révolution. » C'est là un « sublime ministère ». En l'exerçant, la Convention fera cesser « l'interrègne des lois ». Elle affranchira de « cette théologie politique qui érige ses décisions en autant de dogmes, qui menace tous les incrédules de ses auto-da-fé ». Elle rassurera contre certaines surenchères démagogiques, où l'on oublie, par exemple, que « chaque déclamation contre les propriétés voue quelque terre à la stérilité et quelque famille à la misère ». La Constitution, voilà le seul port de salut : « Nous qui n'avons ni le pigeon de Mahomet, ni la nymphe de Numa, ni même le démon familier de Socrate, nous ne pouvons interposer entre le peuple et nous que la raison, c'est-à-dire une discussion solennelle qui l'instruise et nous éclaire. »

Mais il y a une question qui devrait avoir la priorité et qu'on a laissée à l'écart : « Nous voulons tous la République.

Quelle sera la nature du gouvernement que nous donnerons à cette République? » Suit un examen critique des diverses formes de gouvernement, dont le but est de choisir celle qui convient au « génie actif de la France ». Il faut d'ailleurs se bien garder d'oublier, en cherchant l'idéal, qu'il est nécessaire de vivre avant de philosopher, et qu'on est « environné de nations presque toujours en guerre, et gouvernées par des tyrans qui ne connaissent d'autres droits que celui de la force ».

Après avoir dit ce que le gouvernement de la France ne doit pas être, Vergniaud passe à ce qu'il doit être. Ainsi amené à proposer une formule de celui qui conviendrait au peuple français, il en indique les éléments, dans cette éloquente vision de la France future : « Je pense que vous voulez profiter de sa sensibilité pour la porter aux vertus qui font la force des républiques; de son activité industrieuse pour multiplier les sources de sa prospérité; de sa position géographique, pour agrandir son commerce; de son amour de l'égalité, pour en faire l'amie de tous les peuples; de sa force et de son courage, pour lui donner une attitude qui contienne tous les tyrans; de l'énergie de son caractère, trempé dans les orages de la Révolution, pour l'exciter aux actions héroïques; de son génie enfin, pour lui faire enfanter ces chefs-d'œuvre des arts, ces inventions sublimes, ces conceptions admirables qui font le bonheur et la gloire de l'espèce humaine. »

Ce discours a eu le privilège d'exciter l'admiration des censeurs les plus sévères de la politique de Vergniaud. L'un de ceux-ci, et le plus éloquent, a écrit, dans *l'Histoire socialiste*, — sans doute après avoir lu le dernier passage que nous venons de citer — : « Je n'oublie pas les magnifiques rayons de richesse et d'art que Vergniaud, dans son discours sur la Constitution, a projetés sur l'avenir de la République française. »

En plusieurs passages de ce discours, son génie aimant et idéaliste s'était complu à planer, une fois encore et la

dernière, au-dessus de l'atroce mêlée, pour tenter de l'apaiser, en faisant briller sur elle « ces sublimes éclairs de fraternité » dont parle Michelet. Il avait même cité Saint-Just, sans trace d'amertume. C'était, au fond, une nouvelle, une suprême invitation à la salutaire entente entre républicains, un rappel de « l'emblème consolant de deux frères qui s'embrassent ». Nous allons voir comment cette invitation généreuse fut comprise par « les tigres qui se déchiraient ».



CHAPITRE XII

LA CRISE DU DRAME : « LA TERREUR A L'ORDRE DU JOUR »

FACE A « L'ANARCHIE » || POUR LES DOUZE ET CONTRE LA COMMUNE || TIRADE D'ISNARD ET RIPOSTE PAR L'ACTION DIRECTE || PAROLES ET TACTIQUE DE VERGNIAUD, AU 31 MAI ET AU 1er JUIN || SON DERNIER DISCOURS || SA CONDUITE AU 2 JUIN || LE SAUVE-QUI-PEUT DES GIRONDINS.



Le nouvel appel à l'apaisement que contenait le discours sur la Constitution et qu'inspiraient des vues si élevées, des sentiments si nobles, n'aboutit même pas à un armistice entre les deux partis qui se disputaient aveuglément le pouvoir, au risque de perdre la République. La lutte sans merci continua et le drame des Girondins se précipita vers sa crise suprême. Vergniaud reprit donc son poste de combat, au premier rang. Il y restera jusqu'au bout, autant et plus pour la défense de ses amis que pour la sienne.

Le 17 mai, Couthon ayant provoqué les Girondins à donner avec lui leur démission pour en appeler à leurs commettants respectifs, il riposte que c'est là un moyen infaillible, suggéré par l'aristocratie, pour dissoudre l'Assemblée dont chaque membre est « enchaîné à son poste » par son serment, ses devoirs, sa fidélité à ses commettants et par les dangers de la patrie. Il renouvelle le serment de redoubler d'efforts pour prévenir « cet incendie des passions » qui fait tant de mal. Mais, en finissant, il

sort de garde pour risquer cette menace, qui fut d'ailleurs applaudie d'un grand nombre de ses collègues : « Je déclare aussi, et il est bon que tous les Parisiens m'entendent, je déclare que si, à force de persécutions, d'outrages, de violences, on nous forçait, en effet, à nous retirer; si l'on provoquait ainsi une scission fatale, le département de la Gironde n'aurait plus rien de commun avec une ville qui aurait violé la représentation nationale, et rompu l'unité de la République. » Le 20, il est amené à protester contre « les interrupteurs qui perdent la chose publique par leurs vociférations. » La tournure que prend aussitôt l'incident montre que, dans les deux camps, les colères sont à leur paroxysme. Vergniaud ayant qualifié « d'assassins des citoyens qui se dévouent à la défense de la patrie, ceux qui entravent ainsi notre marche », Duhem lui crie : « C'est un complice de Dumouriez comme toi qui poignarde les patriotes. C'est toi qui es un assassin! »

Cependant la Commission extraordinaire des Douze avait été nommée le 20 pour faire échec au Comité de sûreté générale et concentrer la résistance à l'oppression jacobine. Elle vient, dès le 24, proposer des mesures pour la sauvegarde par les bons citoyens « de la fortune publique, de la représentation nationale et de la ville de Paris ». Vergniaud appuie ces propositions d'un discours où il bat le rappel des énergies suprêmes : « Citoyens, montrez-vous dignes enfin de votre mission. Osez attaquer de front vos assassins; vous les verrez rentrer dans la poussière.... Frappez les coupables, vous n'entendrez plus parler de conjuration, la patrie est sauvée. N'en avez-vous point le courage? Abdiquez vos fonctions, et demandez à la France des successeurs plus dignes de sa confiance. » Le lendemain, les Douze passaient à l'action contre la nouvelle Commune — à laquelle avait dû céder la place, le 1[er] décembre, celle qui, depuis le 10 août, siégeait sur les pavés de l'émeute, et avait été vaincue en somme par le ministre Roland, après trois mois de luttes. Ses membres étaient d'ailleurs animés

du même esprit que leurs devanciers. Ceux-ci étaient entrés en guerre contre la Gironde, parce que leurs défiances et leurs jalousies, soigneusement entretenues par les Jacobins, avaient été excitées par son attitude équivoque après le 20 juin, — lors des temporisations sur la déchéance et des négociations avec le Roi, — et aussi par le profit qu'elle avait ensuite tiré de la journée du 10 août, en ramenant Roland au ministère. Subissant les mêmes influences, leurs successeurs continuaient à estimer que c'était à eux de sauver la République du péril que les Girondins lui faisaient courir, sous la Convention, comme sous la Législative. La Commission extraordinaire employa donc contre ces adversaires implacables la manière forte. C'était la seule qui eût quelque chance de succès : mais il aurait fallu en soutenir l'emploi par la force réelle. Or on ne l'avait pas sous la main. La garde départementale n'ayant pu être constituée, pour protéger la majorité de la Convention, celle-ci se trouvait à la merci de l'émeute que la Commune avait le pouvoir de déchaîner à son gré, avec la connivence assurée du pouvoir sectionnaire. Dès lors, à quoi servait d'être les maîtres dans l'Assemblée, si on ne l'était pas dans la rue? On n'avait, avec la majorité des députés, que la force de la légalité, et on agissait, comme si on avait disposé de la force des armes. C'était vraiment naïf, en face des continuateurs avérés de la Commune insurrectionnelle.

Ainsi provoqués, ceux-ci allaient montrer aux représentants de la France terrorisée comment on sort de la légalité parlementaire pour rentrer dans le droit par l'émeute. Pour la première fois et qui ne serait pas la dernière, on verrait comment un coup d'État fabriqué à Paris, avec « un quatre-vingt-troisième d'influence », pouvait être finalement imposé au reste des départements, — à l'aide des filiales de cette Société des Jacobins, que Klopstock, dans une ode sur elle, compare à un monstrueux reptile « dont la tête fait rage à Paris et dont le corps rampe à travers la France entière qu'il enlace ». La révolution devenait un article de

Paris, facile à expédier tout fait à la province et qu'on lui imposerait de force, s'il n'était pas de son goût. Il en devait être ainsi d'ailleurs, pendant près d'un siècle, — jusqu'au jour où, après l'écrasement de la dernière Commune insurrectionnelle, un homme d'État, Waldeck-Rousseau, pourra riposter à certaines menaces surannées des héritiers de la tradition révolutionnaire : « Pour ça, le câble est coupé entre Paris et la province ! » Or, l'erreur des Girondins, plus ou moins fédéralistes, — comme de Vergniaud lui-même, qui ne l'était pas du tout, — fut de ne pas voir assez combien ce câble était alors solide, électrisé, la France entière ayant été *municipalisée* et *jacobinisée*, à l'instar de Paris, et se trouvant ainsi toute prête à se laisser remorquer par lui. On le leur fit bien voir, vite et cruellement.

Leur Commission des Douze, après avoir sommé Hébert de comparaître, avait procédé à son arrestation, — en pleine séance de la Commune où il exerçait la fonction de substitut du procureur, — ainsi qu'à celle du grand meneur Dobsent, président de la section de la Cité. Mais, dès le lendemain de ce coup double, les délégués de l'Assemblée municipale venaient réclamer à la Convention la mise en liberté d'Hébert, « ce magistrat du peuple ». Celle-ci, décrétée le 27, par surprise, était suivie, au retour du Père Duchesne à l'Hôtel de Ville, d'un pendant à la triomphale rentrée de *l'ami du peuple* à la Convention, après son acquittement. Le même jour, et par un même vote de surprise, en l'absence de la majorité, la Commission des Douze avait été cassée par moins de 100 votants. Le décret de cassation sera, il est vrai, rapporté le lendemain par 279 voix, mais il importe de remarquer au passage que, même dans une circonstance si critique pour elle, la Gironde n'émit pas un vote unanime : Condorcet, par exemple, vota pour le maintien du décret.

C'est sur la demande de la mise en liberté d'Hébert que le président Isnard avait proféré cette fameuse rodomontade dont il attendait un effet terrifiant et qui en aura de si contraires à son attente : « Si, par une insurrection toujours

renaissante, il arrivait qu'on portât atteinte à la représentation nationale, je vous le déclare, au nom de la France entière, Paris serait anéanti : bientôt on chercherait sur les rives de la Seine si Paris a existé. » Une des conséquences de cette tirade inexpiable, — paraphrase odieuse de la menace de « subversion totale » formulée par le manifeste de Brunswick, et qui fut hachée par les interruptions furieuses des Montagnards, notamment de Marat, — sera, dans la suite, de rendre impossible à Danton et à ses amis tout effort capable de sauver les Girondins.

A cette bravade folle, — dont Isnard disait plus tard, pour son excuse, qu'il avait vu alors « son tombeau creusé sous le fauteuil », et qu'il avait voulu arrêter les fratricides, « en les glaçant d'effroi », — Danton répliqua, séance tenante, par une semonce adroite, et la Commune par le 31 mai et le 2 juin.

La Gironde avait, dans la Convention, une position qui était inexpugnable, légalement. Elle y disposait de la majorité, comme l'avaient d'ailleurs prouvé les scrutins pour la présidence, — au fauteuil de laquelle venaient de se succéder Lasource, Fonfrède, Isnard, — et surtout la constitution de l'énergique Commission des Douze, où ses candidats avaient été élus, Fonfrède en tête, par un nombre de voix double du chiffre atteint par ceux de la Montagne. Si l'on dresse la statistique des partis dans la Convention, vers cette date, d'après les votes de principe et surtout d'après les proscriptions réciproques qui suivirent, plus significatives encore que les scrutins, on trouve d'abord que les Girondins avaient nettement la supériorité du nombre sur les Montagnards, — étant de 165 à 191 contre 140 au plus. On constate ensuite, et c'est ce qui nous importe, qu'ils aimantaient la majorité des 400 députés de « la Plaine ». Il est vrai que ceux-ci formaient une masse instable dont les oscillations devaient produire ces brusques péripéties de la Terreur, où la guillotine semblera altérée du sang des bourreaux, dès qu'elle aura bu celui des victimes. Aussi

cette majorité était-elle, dès lors, à la merci de « la peur », ainsi que l'avait énergiquement indiqué Brissot dans cette *Lettre à mes commettants*, du 22 mai, où on a voulu voir depuis l'attaque qui aurait provoqué, en guise de riposte, la journée du 31 mai, — comme si les auteurs de celle-ci avaient attendu celle-là pour agir !

Il y avait au moins trois mois que les Montagnards, d'accord avec les meneurs de la Commune et des sections, préparaient leur coup. On en avait guetté l'occasion, depuis le mois de mars. Les « journées » obscures des 9 et 10 de ce mois pourraient bien avoir été une sorte de répétition générale du drame du 2 juin, à peu près comme le 20 juin en avait été une pour celui du 10 août. Il semble bien aussi, d'après les témoignages concordants de Meillan, Louvet et autres, que, dans l'intervalle, vers le 20 mai, un complot mélodramatique ait été tramé pour *septembriser* les vingt-deux. Il aurait été d'une scélératesse à n'y pas croire. On les devait attirer dans une maison isolée du faubourg Montmartre, pour les y faire « égorger par des femmes », ainsi que l'affirme Vergniaud dans une note de son plan de défense. Puis leurs cadavres ayant été anéantis, on aurait publié et envoyé aux départements une fausse correspondance d'eux avec Pitt et Cobourg, en les faisant « passer pour émigrés », comme le dit encore la note que Vergniaud se proposait de développer devant le Tribunal révolutionnaire.

Quoi qu'il en soit, devant l'impossibilité de changer légalement la majorité fidèle aux Girondins, les Montagnards résolurent d'employer les grands moyens. Celui qui était nécessaire, mais suffisant, pour asservir la Convention, consistait à y faire mettre « la terreur à l'ordre du jour », — selon la formule que lancera, le 30 août, aux Jacobins, le citoyen Royer, que reprendra Hébert dans une adresse comminatoire, et que Barère adoptera à la tribune le 5 septembre, en remerciant la Commune de « ce grand mot ». On y parviendrait par l'action directe, en exerçant sur l'assemblée la pression de l'insurrection.

Pour faire ce que Dulaure appelle « la cuisine de l'émeute », on connaissait la recette. On avait d'ailleurs eu affaire à plus forte partie. Dans le palais où on avait fait taire la fusillade des Suisses, on saurait bien imposer silence à la parole de Vergniaud et des autres. On avait leur liste, bien et dûment dressée, le 15 avril, par les sections. Il n'y avait qu'à répéter la manœuvre du 10 août pour mobiliser l'armée sectionnaire. On ferait ainsi, à blanc, une « insurrection morale », appuyée par une solide manifestation matérielle. Comme il n'y avait pas, cette fois, de coups de fusil à recevoir, Robespierre se montrerait. On aurait Marat lui-même qui sortirait de sa cave, et deux fois plutôt qu'une. Celui-ci devait en effet pousser l'héroïsme, fruit de ses économies en l'espèce, jusqu'à sonner le tocsin, le soir du 1er juin, de sa propre main, au beffroi de cet Hôtel de Ville où le *maratisme* régnait en maître, depuis qu'il y avait présidé à l'organisation des massacres de septembre, et où l'on demandera, au lendemain du 31 mai, d'accord avec Robespierre, « un supplément » au coup de force de la veille. Pour mettre « le peuple » debout, dans sa colère qui grondait contre les Girondins, et établir la dictature de Paris, on avait le motif et qui était irrésistible : Paris n'avait-il pas été insulté maintes fois à la tribune, menacé formellement, par « le sacrilège politique d'Isnard dans le temple même des lois », non seulement d'être réduit « à son quatre-vingt-troisième d'influence », — d'être « décapitalisé » pour employer ici le mot qui armera les insurgés de 1871, — mais d'être « anéanti » pour « la vengeance de la France »? Il devait être procédé à l'exécution de cette menace par les factieux, les fédéralistes, complices de Dumouriez et des Vendéens, qui fomentaient dans les départements l'insurrection contre la capitale et se mettaient à la tête de la contre-révolution.

Outre le motif, on avait les moyens d'action et on savait en jouer. Les meneurs de l'échauffourée du 10 mars, — désavoués de Marat et de la Commune, — mais déclarés

introuvables et restés impunis, n'étaient pas loin et les fédérés du Finistère n'étaient plus là, depuis la mi-mars, non plus que « le sabre et l'œil » de *l'Ajax français*. D'ailleurs, cette fois, on opérerait en grand et avec discipline, sur le plan modèle du 10 août, avec fermeture des barrières, branle-bas de tocsin, générale précipitée et canon d'alarme. Le peuple, incarné dans les commissaires vaguement élus par les sections, ferait mine de retirer ses pouvoirs à la Commune, pour les lui rendre aussitôt, en la « réintégrant révolutionnairement », comme il sera dit dans son procès-verbal : car on ne pouvait trouver mieux qu'elle. Dobsent, qui avait à venger l'arrestation théâtrale où on l'avait vu faire la paire avec Hébert, — sans compter, en tiers, l'*enragé* Varlet qui l'accusera de manquer de vigueur, — serait, jusqu'à la fin de l'opération, le trait d'union entre la Commune et le « Comité central révolutionnaire » nommé, à l'Archevêché, par les commissaires de 33 sections, et que devait présider l'imprimeur Marquet, l'associé et l'acolyte d'Hébert. On promettrait quarante sous pour le 31 mai, puis six francs pour le 1er juin et les jours suivants, à qui s'armerait. Les colonnes de pétitionnaires, avec les quatre à cinq mille sectionnaires fidèles, initiés à la manœuvre d'encerclement, seraient mises sous les ordres du « général Hanriot », tout frais promu, pour cette besogne, au commandement de la force militaire de Paris, en remplacement de Santerre parti pour son équipée de Vendée. Ce capitaine Fracasse de l'émeute — qu'il ne faut pas tout de même confondre, comme l'ont fait Taine et d'autres, avec son homonyme le septembriseur Henriot, — dirigerait ses acolytes, avec sa crânerie plus ou moins avinée, mais imperturbable, à coup sûr, sa « gueule terrible, à faire taire toute une place », comme dit Michelet, fût-ce celle du Carrousel, et face à la Convention entière, eût-elle le majestueux Hérault de Séchelles en tête.

Le programme s'exécuta point par point, sauf qu'il fallut s'y prendre à deux fois pour extirper de l'Assemblée, tant elle y tenait, au fond, « l'infâme Commission des Douze » et

les *vingt-deux* députés. Ces vingt-deux étaient du reste interchangeables avec le tas des autres suspects, pourvu que restât sur la liste le nombre intangible, fixé par les sections pour l'épuration.

A la date ainsi préméditée, 31 mai, Vergniaud tint tête bravement aux émissaires de l'émeute du dehors et à ses complices au dedans. Au bruit du tocsin, qui sonnait à Notre-Dame, depuis cinq heures et demie du matin, — apprenant aux citoyens, selon le mot de Dulaure, « qu'ils étaient en insurrection », — il était accouru à l'Assemblée et s'y tenait depuis six heures du matin. Vers une heure, au son du canon d'alarme qui vient de retentir, — « un grand signal de Paris pour vous apporter ses représentations », dira Danton, rien de plus, — il monte à la tribune et s'écrie : « S'il y a un combat, il sera, quel qu'en soit le succès, la perte de la République. Je demande que le commandant général soit mandé à la barre, et que nous jurions tous de mourir à notre poste. » Le compte rendu ajoute qu'à ces paroles la Convention s'était levée d'un mouvement spontané, jurant de « mourir à son poste, plutôt que de trahir les droits du peuple ». Mais Danton vient déclarer que « ce qu'il y a de plus pressé », c'est de supprimer « l'impolitique » Commission des Douze qui « a mérité l'indignation populaire ». Il fulmine contre « ce lâche modérantisme qui ramène la tyrannie » et que « tous les départements exècrent ». Intimidée, la Convention conclura en effet les débats par la suppression des Douze. Celle-ci sera même votée par Rabaut Saint-Étienne, qui motivera son opinion par la nécessité d'avoir « un centre unique », le Comité de salut public. Il se fera même applaudir cette fois de la Montagne et des tribunes et verra Robespierre de son avis, — ce qui ne l'empêchera pas d'être porté sur la liste finale de proscription, et deux fois au lieu d'une — : il avait été jadis plus courageux.

Cependant des députés du Conseil général *provisoire* de la Commune sont à la barre. Guadet conteste leurs pouvoirs,

avec son énergie et sa véhémence ordinaires. Puis il attaque le Comité révolutionnaire, en faisant cette remarque, — laquelle ne dut guère fortifier l'effet de sa menace sur les Frey, Gusman, Proly, Péreira et autres aventuriers cosmopolites qui en étaient les meneurs — : Phocion n'aurait pas bu la ciguë, non plus que Socrate, « s'ils avaient voulu embrasser Anitus », c'est-à-dire en l'espèce Danton. Il ne réussit qu'à se faire traiter « d'impudent calomniateur » et d'ennemi de Paris, sous les huées des tribunes. En vain Vergniaud demande, à plusieurs reprises, que celles-ci soient évacuées. Couthon pare le coup, en les disant infestées « de vils stipendiés » d'accord avec « la faction scélérate », et engage les autres citoyens qui s'y trouvent à en faire justice. En réponse à Guadet, il fait l'apologie de la Commune, soutient qu'elle n'a fait qu'user de son droit, que « la faction infernale » insulte le peuple de Paris, en le disant en insurrection, qu'il n'est, lui, « ni de Marat, ni de Brissot », qu'il est « à sa conviction », et il feint de prêcher l'apaisement, en s'écriant : « Que tous ceux qui veulent sauver la République se rallient ! »

Vergniaud riposte à cette feinte par une autre, de même acabit : « Citoyens, on vient de vous dire que tous les bons citoyens devaient se rallier : certes, lorsque j'ai proposé aux membres de la Convention de jurer qu'ils mourraient tous à leur poste, mon intention était certainement d'inviter tous ses membres à se réunir pour sauver la République. Je suis loin d'accuser la majorité ni la minorité des habitants de Paris : ce jour suffira pour faire voir combien Paris aime la liberté. Il suffit de parcourir les rues, de voir l'ordre qui y règne, les nombreuses patrouilles qui y circulent pour décréter que Paris a bien mérité de la patrie. » De fait, la rue s'habituait à voir l'émeute. Celle-ci devenait un spectacle familier dont l'ordre, dans le désordre, suivait un programme connu d'avance. « La journée, dit *la Chronique de Paris*, dans son numéro du 2 juin, était superbe et comme, vers midi, il n'y avait eu aucun événement sinistre, chacun se

promenait, riait librement; toutes les femmes étaient assises tranquillement sur leurs portes *pour voir passer l'insurrection* ; aucun désordre n'a été commis ; il n'y a eu qu'un c.. de fouetté dans les tribunes de la Convention ». Il y a d'ailleurs lieu de remarquer que la Convention avait déjà reçu la députation de quatre sections, toutes hostiles à l'émeute, et qu'aucune motion n'avait encore été apportée contre les Vingt-deux. Le décret que proposait Vergniaud et que vota la Convention, félicitait bien *les sections* de leur zèle pour rétablir l'ordre, etc. ; mais le nom de la Commune y brillait par son absence. Celle-ci n'en prendra pas moins acte du décret, en faisant coucher ceci sur son procès-verbal officiel : « La Convention, sur la proposition de Vergniaud, a arrêté que Paris a bien mérité de la patrie. » Vergniaud ne poussait donc pas là un cri qui, « à l'oreille charmée de la Montagne », ne dût « résonner que comme le cri de la peur », ainsi que l'avance Louis Blanc : il manœuvrait pour diviser l'adversaire, en opposant à la Commune le pouvoir sectionnaire — dont l'autonomie était réelle et ombrageuse, — et payer Couthon de la même monnaie.

Mais le flot des pétitionnaires montait toujours, avec des avis enthousiastes à « la Montagne célèbre » d'avoir à continuer, et des protestations comminatoires contre ses adversaires. Une députation des 48 sections vient demander un décret d'accusation contre les Vingt-deux et les Douze, offrant des citoyens de Paris en otages, « pour en répondre à tous les départements ». Vergniaud propose alors l'envoi de l'adresse de cette députation aux départements pour qu'ils « jugent de l'esprit de contradiction qui existe entre les sections et leurs comités révolutionnaires ».

Cependant la salle des séances est totalement envahie par les pétitionnaires, auxquels la Montagne a cédé ses places, en passant à droite, sur cette invitation du président à bon entendeur : « Votre place sera bien gardée par les pétitionnaires ». Ce n'est pas l'avis de Vergniaud. Il se préoccupe

aussi de ceux qui « gardent » la Convention au dehors, et réclame que « le commandant de la force armée qui est sur la place, soit mandé à la barre de la Convention, pour y recevoir des ordres ». Sur l'opposition que fait Robespierre à cette réclamation, il se récrie : « La Convention nationale ne peut pas délibérer dans l'état où elle est. Je demande qu'elle aille se joindre à la force armée qui est sur la place, et se mettre sous sa protection. »

Cette proposition a été fort critiquée. Mais la manœuvre pouvait réussir, en desserrant la pression de l'émeute autour de la Convention qui aurait requis la force armée. Il n'y avait pas là en effet que des fidèles de la Commune, de ces salariés de l'émeute, que, le surlendemain, Hanriot, mis sur ses gardes, — peut-être par la proposition même de Vergniaud, — y massera, et renforcés des Allemands de la légion de Rosenthal, en rangs serrés, infranchissables, prêts à tout. N'y pouvait-on pas trouver aussi des bataillons sectionnaires disposés à faire diversion, sous l'appel direct de ces représentants du peuple dont un s'écriera, le 2 juin, qu'il y a dans Paris « soixante mille hommes qui ont pris les armes pour défendre leur liberté »? Il semble bien résulter, comme le remarque Meillan, des chiffres obtenus ultérieurement par Hanriot pour sa nomination définitive au grade de commandant général, que ses fidèles n'étaient pas le dixième de la masse des figurants de la manifestation qui seront mobilisés le 2 juin, sans savoir pour quelle besogne et qui viendront faire nombre, en créant un trompe-l'œil désastreux, — témoin l'illustre Lavoisier qui se glorifiera plus tard, pour les besoins de sa défense, d'avoir aidé, en armes, à l' « insurrection morale », prônée par Robespierre. En tout cas, c'était si bien là une manœuvre possible que Barère la fera tenter, le surlendemain. Mais ce sera déjà trop tard : elle avait été tout de suite éventée et Hanriot avait eu le temps de machiner son plan.

De ce dernier la Commune avait même eu les prémices, comme nous le voyons dans ce passage significatif de son

procès-verbal du 1[er] juin, — dont le contexte montre d'ailleurs que le propos dut être tenu pendant la séance de nuit de la Convention, après le décret proposé par Barère pour remettre à trois jours les mesures de salut public — : « Le Commandant général annonce qu'il a pris les plus grandes mesures pour que tous les postes soient garnis ». Aussi, quand le président choisi pour la circonstance comme le plus décoratif, Hérault de Séchelles, viendra, en tête de la représentation nationale demander le retrait de la force armée, celui qui la commande pourra-t-il, après avoir assuré son chapeau empanaché d'une main, ainsi que les gardes françaises avant la charge, et tiré son sabre de l'autre, hurler pour suprême réponse, de cette belle voix de rogomme, qui triomphait naguère à la foire d'Empoigne, et sûr d'être obéi jusqu'au bout : « Canonniers, à vos pièces! » Enfin, n'est-ce pas une manœuvre analogue à celle que proposait Vergniaud qui réussira, le soir du 9 thermidor, quand les commissaires de la Convention iront haranguer en son nom le peuple de Paris aux carrefours?

Il était donc sorti de la salle des séances, pour donner l'exemple. Mais quelques amis seulement, — « plusieurs membres », dit le procès-verbal, — avaient senti l'opportunité de la manœuvre et l'avaient suivi. C'est sans doute à ce moment critique qu'ayant rejoint Mme Roland, — qui l'avait fait demander et l'attendait depuis « un fort long temps » pour lui apprendre l'ordre d'arrestation de son mari, — il lui dit : « Dans l'état où est l'Assemblée, je ne puis vous flatter et vous ne devez guère espérer d'être entendue; si vous êtes admise à la barre, vous pourrez, comme femme, obtenir un peu plus de faveur; mais la Convention ne peut plus rien de bien. »

En effet, quand il rentre, il est accueilli par des rumeurs, et Robespierre qui est à la tribune laisse tomber cette phrase : « Je n'occuperai point l'Assemblée de la fuite ou du retour de ceux qui ont déserté ses séances ». Il demanda aussitôt la parole, et comme Robespierre poursuivait son

réquisitoire, discutant sans fin les mesures proposées, il s'écrie violemment : « Concluez donc! » Cette impatiente et imprudente apostrophe dont il a cinglé son redoutable adversaire tourne mal pour lui. L'autre, ainsi fouetté, quitte son allure compassée et ramasse brusquement ses arguments en un bloc qu'il lance à la tête de la Gironde, en employant cette figure même de la répétition dont il a pu apprendre la force, à l'école de son rival : « Oui, je vais conclure, et contre vous; contre vous qui, après la révolution du 10 août, avez voulu conduire à l'échafaud ceux qui l'ont faite; contre vous qui n'avez cessé de provoquer la destruction de Paris; contre vous qui avez voulu sauver le tyran; contre vous qui avez conspiré avec Dumouriez; contre vous qui avez poursuivi avec acharnement les mêmes patriotes dont Dumouriez demandait la tête; contre vous dont les vengeances criminelles ont provoqué ces mêmes cris d'indignation dont vous voulez faire un crime à ceux qui sont vos victimes. Eh bien! ma conclusion, c'est le décret d'accusation contre tous les complices de Dumouriez et contre tous ceux qui ont été désignés par les pétitionnaires. »

Il était dix heures du soir. L'Assemblée, qui siégeait depuis six heures du matin, était excédée de fatigue, énervée par ces dramatiques péripéties. Elle avait même paru supporter impatiemment le discours de Robespierre. Vergniaud s'en était bien aperçu, mais, après avoir demandé « la parole pour répondre à Robespierre », devant le grand nombre de cris : « Fermez la discussion! » il s'était tu. Certes, ce n'était pas qu'il fût resté « comme foudroyé », ainsi que se l'imagine l'hagiographe de Robespierre, ni même qu'il eût été embarrassé pour la riposte. Son adversaire avait fait bloc de ses accusations du 10 avril : il lui était bien facile d'y opposer le bloc de ses propres réfutations du même jour et qui avaient paru triomphantes à la majorité.

Mais celle-ci s'empressa de voter le décret proposé, au nom du Comité de Salut public, par Barère, — s'évertuant,

dès lors, à devenir, comme dira le narquois Camille, « un passe-Robespierre » — et dont l'article 3 supprimait la Commission des Douze. Au sortir de cette séance, sans doute, Vergniaud aurait écrit à Bordeaux la lettre suivante, — dont le texte n'est d'ailleurs connu que par le *Bulletin* du Tribunal révolutionnaire — : « Nous avions compté sur la Commission des Douze et sur la force départementale que vous prépariez; mais la Commission vient d'être dissoute et nos concitoyens ont mis trop de lenteur à se décider. L'anarchie vient de remporter une victoire complète; cette victoire va relever l'audace des fauteurs. »

Le 1er juin fut, à la Convention, une sorte d'entr'acte dans la tragi-comédie qui devait s'y dénouer le lendemain. Les Girondins affectaient même de croire que la journée de la veille avait tourné à leur profit. Ducos commençait ainsi son compte rendu de la séance du 31 mai, dans *la Chronique de Paris* du 1er juin : « Ce jour qui sera mémorable dans les fastes de la République, pouvait exposer le sort de la liberté; il servira sans doute à le consolider ».

Il y avait pourtant de quoi en douter; et on le vit bien, dès la séance du 1er juin. Lasource y avait opposé un contre-projet à la proclamation de Barère sur les faits de la veille, où celui-ci, au nom du Comité de salut public, donnait le beau rôle à l'émeute. Chabot, en vertu des principes de « la sainte Montagne » venait de combattre la proposition de Lasource, en observant cauteleusement que le récit de la séance ne pouvait appartenir à cette partie de l'Assemblée qui, la veille, s'était levée, « abandonnant lâchement son poste, après avoir fait serment d'y mourir ». Là-dessus Vergniaud apparaît encore à la tribune : « On parle sans cesse, dit-il, d'étouffer les haines et sans cesse on les rallume. On nous reproche aujourd'hui d'être des modérés, mais je m'honore d'un modérantisme qui peut sauver la patrie, quand nous la perdons par nos divisions. » Il affirme que le mouvement de la veille est l'œuvre de « quelques intrigants », de « quelques factieux », qui ont voulu « faire s'entr'égorger

les sections ». Il en donne pour preuve la fraternelle embrassade qui avait terminé le tragique malentendu entre les volontaires de la Butte-des-Moulins et la colonne du faubourg Saint-Antoine, dès qu'ils avaient pu s'expliquer entre eux sur les propos par lesquels des « scélérats » avaient tenté de les mettre aux prises. « Je ne présume pas, dit-il en terminant, que personne dans cette Assemblée veuille prendre la défense de quelques scélérats; il ne peut y avoir personne d'intéressé. Je pourrais vous rapporter d'autres faits, mais je m'abstiens de citer pour ne pas allumer les passions; je crois que celui que j'ai exposé suffit pour montrer que les sentiments du peuple sont bons et que ce sont des agitateurs qui le font parler. Je demande la priorité pour l'adresse de Lasource. » Sur quoi Barère vient observer : « Ne faisons jamais le procès aux révolutions; mais cherchons à en recueillir les fruits! » C'était pour le lendemain.

Cette énergique protestation de Vergniaud contre une perfidie qui avait failli amener une tuerie, et ce suprême appel à la conciliation, furent son adieu à la tribune qu'il avait tant illustrée. Dès le lendemain, 2 juin, avec son silence allait commencer son martyre.

Nous savons par lui-même comment il se comporta, au cours de cette journée, et quels sentiments l'agitèrent quand il en apprit la fatale issue. Il adressait en effet le lendemain à la Convention la noble lettre que voici et qu'il y a lieu de citer en son entier, — ce que ne fait pas le compte rendu, parce qu'on était passé à l'ordre du jour, après sa lecture — : « Citoyen Président. Je sortis hier de l'Assemblée entre une et deux heures. Il n'y avait alors aucune apparence de trouble autour de la Convention. Bientôt on vint me dire, dans une maison où j'étais avec quelques collègues, que les citoyens des tribunes s'étaient emparés des passages qui conduisent à la salle de nos séances, et que là ils arrêtaient les représentants du peuple, dont les noms se trouvent sur la liste de proscription dressée par la Commune

de Paris. Toujours prêt à obéir à la loi, je ne crus point devoir m'exposer à des violences qu'il n'est plus en son pouvoir de réprimer. J'ai appris cette nuit qu'un décret me mettait en état d'arrestation chez moi : je me soumets. On a proposé, comme moyen de rétablir le calme, que les députés proscrits donnassent leur démission. Je n'imagine pas qu'on puisse me soupçonner de trouver de grandes jouissances dans les persécutions que j'éprouve depuis le mois de septembre, mais je suis tellement assuré de l'estime et de la bienveillance de tout mes commettants, que je craindrais de voir ma démission devenir dans mon département la source de troubles beaucoup plus funestes que ceux que l'on veut apaiser et qu'il était si facile de ne pas exciter. Dans quelque temps, Paris sera bien étonné qu'on l'ait tenu trois jours sous les armes pour assiéger quelques individus dont tous les moyens de défense contre leurs ennemis consistent dans la pureté de leurs consciences. Puisse, au reste, la violence qui m'est faite, n'être fatale qu'à moi-même! Puisse le peuple, dont on parle si souvent et qu'on sert si mal, le peuple qu'on m'accuse de ne pas aimer, lorsqu'il n'est aucune de mes opinions qui ne renferme un hommage à sa souveraineté et un vœu pour son bonheur, puisse, dis-je, le peuple n'avoir pas à souffrir d'un mouvement auquel viennent de le livrer mes persécuteurs! Puissent-ils eux-mêmes sauver la patrie! Je leur pardonnerai de grand cœur et le mal qu'ils m'ont fait, et le mal, plus grand peut-être, qu'ils ont voulu me faire. »

Vergniaud dit qu'il sortit de la Convention entre une heure et deux : ce dut être vers le moment où la majorité avait repris quelque courage, après une éloquente intervention de Lanjuinais. Elle avait décidé alors le renvoi pur et simple au Comité de salut public d'une pétition où l'arrestation des « factieux de la Convention » était demandée par des députés de la Commune. Ces derniers avaient quitté la salle des séances, en poussant le cri de : *Sauvons la République!* auquel avait répondu des tribunes celui de : *Aux*

armes! Gorsas et Meillan avaient profité de cette sortie de la députation pour opérer la leur et se rendre chez ce dernier, logé dans « un hôtel vaste et presque inhabité », à deux pas des Tuileries, dans la rue des Moulins — dont un tronçon existe encore, — et où les attendaient leurs amis. Vergniaud dut faire comme eux. Il dit qu'il n'y avait alors « aucune apparence de trouble autour de la Convention »; mais il y avait, dans le jardin et dans la cour des Tuileries, les patriotes à six francs par tête, que Hanriot, — aidé de Maillard, le grand juge des *septembrisés*, avec sa bande de *tape-dur*, — avait postés là, en première ligne, pour l'encerclement de la Convention, en leur adjoignant les housards de Rosenthal, soudards allemands amenés de Courbevoie par leurs officiers qu'on avait achetés pour cette besogne nationale. Toute cette manœuvre s'était exécutée de bonne heure, à la muette, c'est-à-dire sans l'accompagnement de l'orchestre ordinaire du tocsin et de la générale qui ne s'étaient fait entendre que vers onze heures du matin, comme en témoigne Dulaure : d'où l'absence de trouble, — du moins en apparence, — constatée par Vergniaud. Il y avait aussi, dans les tribunes et dans les couloirs, les habitués et acteurs des grandes journées, à savoir force gaillards armés de bâtons et de piques, avec leurs acolytes femelles, « les bacchantes » comme les appelle le classique Brissot, les futures « lécheuses de guillotine ». Cette tourbe, ayant mission de bloquer les députés dans la salle, prenait au collet et brutalisait ceux qui tentaient de sortir, même pour aller au retrait, — comme Boissy d'Anglas qui montra à la tribune sa cravate et son jabot en loques.

C'est ce qu'on viendra apprendre aux Girondins, réunis chez Meillan. Ils se trouvaient là une vingtaine dont étaient Vergniaud, — lequel n'habitait plus place Vendôme, depuis deux mois, — Brissot, Buzot, Gensonné, Guadet, Louvet, Pétion. Dès la veille et jusqu'à une heure avancée de la nuit, ils y avaient délibéré sur la conduite à tenir, tandis qu'à la Convention, où était réunie une centaine à

peine de leurs collègues, Barère faisait voter contre eux la procédure prescrite par le Comité de salut public. Louvet, après avoir fait observer à ses amis qu'ils étaient réduits au silence dans l'Assemblée, avait ouvert l'avis de soustraire à l'ennemi sa proie en quittant Paris où il n'y avait plus rien à faire, de chercher dans l'insurrection des départements le salut commun, et de se disperser immédiatement pour se retrouver à Bordeaux ou à Caen. La fuite, la guerre civile et la complicité forcée avec les royalistes, c'est-à-dire un aveu de culpabilité, un crime de lèse-patrie et de lèse-république! Il y avait de quoi partager les esprits, déjà si peu unis, des chefs Girondins, si peu obéis. On avait donc décidé d'attendre encore les événements, en envoyant aux nouvelles les moins compromis, ceux sur lesquels « la liste de proscription dressée par la Commune » était muette.

Nous avons vu que Vergniaud s'était rendu néanmoins à la Convention, dont la séance avait été ouverte à dix heures, et qu'il en était revenu pour informer ses amis des faits dont il avait été le témoin, — notamment de la courageuse intervention de Lanjuinais qu'on avait voulu arracher de la tribune et qui, sous le poing levé du boucher Legendre, avait trouvé cette saillie : « Legendre, fais d'abord décréter que je suis un bœuf; tu m'assommeras après ».

Les Girondins, groupés chez Meillan, avaient été tenus au courant des événements qui avaient suivi, se précipitant, dramatiques, inéluctables : les députés bloqués dans la salle par des trognes armées qui en gardent les portes, et ne pouvant pas même se mettre aux fenêtres où ils étaient aussitôt sous la menace des fusils braqués sur elles; — Richou de l'Eure, un *plainier*, donnant le signal du lâche abandon; — Barère présentant, au nom du Comité de salut public, une invitation par décret aux députés dénoncés par la Commune d'avoir à s'exécuter, en offrant leur propre suspension; — Isnard, Lanthenas, Fauchet et le vieux Dusaulx, obéissant à cette invitation, sous le prétexte, invoqué par Lanthenas, de combler « l'abîme profond » creusé par « les passions

et les ambitions », ce qui leur vaudra, ce jour-là, d'être rayés de la liste d'arrestation, par la clémence déshonorante de Marat; — les courageux refus de suivre leur exemple, opposés par Barbaroux et Lanjuinais; — la sortie en masse de la Convention allant passer sur le front des gardes nationaux, comme Louis XVI au matin du 10 août, et n'y trouvant pas plus que lui l'appui qu'elle y cherche, puisqu'il n'y a plus là que les fidèles de la Commune, puis reculant, d'un côté, devant les baïonnettes pointées et les gueules braquées des six canons d'Hanriot, et de l'autre, devant les invectives de Marat, suivi de sa bande de vauriens et d'énergumènes, « vrai peuple de Bicêtre », au dire d'un témoin oculaire.

C'est chez lui, nous l'avons vu par sa lettre, que Vergniaud apprit le reste : la Convention s'inclinant docilement devant ce « droit du canon » qu'avaient un jour proclamé les canonniers de la section du Mail parodiant, sans le savoir, cette clause du *Contrat social* : « un pistolet aussi est une puissance »; — la rédaction de la liste des députés et anciens ministres décrétés d'arrestation, et non pas d'accusation, « quant à présent », selon la distinction proposée par Couthon; — les ratures et additions faites par Marat ricanant sur les listes qu'il fusionnait; — le vote du décret par assis et levé rendu par une soixantaine de députés, la majorité étant restée immobile, quelques-uns de ses membres ayant protesté timidement, et les insurgés installés sur les bancs de la Montagne s'étant levés en masse; — enfin la déclaration par le président que le décret est rendu.

Après les additions et retranchements proposés par Marat, Couthon, Legendre et autres, et consentis aussitôt par l'Assemblée où la terreur était bien, dès lors, à l'ordre du jour, ce décret se trouva ainsi libellé, — faisant coup double sur le pauvre Rabaut, ce qui indique combien la rédaction en fut hâtive et confuse, dans l'affaissement général des députés terrorisés à point — : « La Convention nationale décrète que les députés, ses membres, dont les noms suivent, seront mis

en état d'arrestation chez eux, et qu'ils seront sous la sauvegarde du peuple français et de la Convention nationale, ainsi que de la loyauté des citoyens de Paris. Les noms desdits députés mis en arrestation sont : Gensonné, Guadet, Brissot, Gorsas, Pétion, Vergniaud, Salle, Barbaroux, Chambon, Buzot, Birotteau, Lidon, Rabaut Saint-Étienne, Lasource, Lanjuinais, Grangeneuve, Lehardi, Lesage (d'Eure-et-Loir), Louvet (du Loiret), Valazé, Clavière, ministre des Contributions publiques, et Lebrun, ministre des Affaires étrangères. Auxquels noms il faut joindre ceux des membres de la Commission des Douze, à l'exception de ceux d'entre eux qui ont été dans cette Commission d'un avis contraire aux mandats d'arrêt lancés par elle. Les noms des premiers sont : Kervélégan, Gardien, Rabaut Saint-Étienne *(déjà nommé!)*, Boilleau, Bertrand, Viger, Mollevaut, Henry Larivière, Gomaire, Bergoeing; les deux autres exceptés sont : Fonfrède et Saint-Martin. »

C'était bien là cette « purgation du colonel Pride », selon la formule de Cromwell, qu'avait prédite Brissot, dans sa mordante *Lettre à mes commettants*. « L'acte épuratoire » cher à Marat s'accomplissait. L'Assemblée de la Nation, purgée, faisait ses soumissions à la Commune de Paris intacte et intangible. L'ineffable Hanriot — qui aurait riposté à l'huissier porteur d'un décret lui enjoignant de s'éloigner du lieu des séances : « Dis à ton f.... président que je me f... de lui et de son Assemblée, et que si, dans une heure, elle ne me livre pas les Vingt-deux, je la ferai foudroyer », — était obéi. Il pouvait remiser ses canons chargés à mitraille, et entrer dans l'histoire, décoré par Marat du titre de *Sauveur de la patrie*, en attendant la fausse manœuvre, l'impasse et le couperet de Thermidor.

Au cours de ces nouvelles désespérantes, le groupe des Girondins réunis chez Meillan avait d'abord résolu de se rendre en bloc à l'Assemblée, pour y faire une protestation suprême. Mais Gorsas, puis Meillan, sur ses talons, vinrent les en dissuader, leur représentant la difficulté presque

insurmontable de gagner la salle des séances, les passages d'accès étant gardés par « les citoyens des tribunes » de la façon que dit Vergniaud, dans sa lettre. Chacun alors comprit qu'il était temps de pourvoir à sa propre sûreté et d'abord de quitter la place. « Nous nous embrassâmes, dit leur hôte ; ils se dispersèrent et je retournai à mon poste. » Mais ce ne fut pas un sauve-qui-peut général. Les uns coururent, en fuyant, aux tristes aventures que l'on sait, au bout desquelles il y aura la vie souterraine dans les grottes de Saint-Émilion, avec ses angoisses et ses alertes, et aussi les écrits pour la vengeance posthume, y compris une pâle tragédie de Charlotte Corday, en attendant celle qu'il leur restait à jouer par le suicide ou par l'échafaud. Les autres, — comme Gensonné que Meillan accompagna jusqu'à son domicile, hôtel Necker, rue de Richelieu, — iront chez eux « attendre leur sort », sans vouloir essayer de le changer par une fuite qui leur paraissait un aveu de culpabilité et qui pouvait, réflexion faite, les entraîner à des actes contraires à leur sentiment du devoir et de l'honneur.

De ces derniers fut tout de suite et restera jusqu'au bout Vergniaud. Il allait montrer, de la prison à l'échafaud, un stoïcisme digne de son éloquence, en achevant de prouver qu'il n'était pas seulement habile à parler, mais qu'il était aussi un brave homme et très brave, méritant pleinement que son collègue et compagnon de captivité, Bailleul, dît de lui : « Vergniaud, l'un des orateurs les plus éloquents qui aient jamais parlé aux hommes, avait une âme encore bien au-dessus de son talent ».



CHAPITRE XIII

EN PRISON

RUE DE CLICHY || JULIE CANDEILLE ET LES « LETTRES D'AMOUR » || ADRESSES A LA CONVENTION || CONTRE BARÈRE ET LINDET || RAPPORT DE SAINT-JUST || DU LUXEMBOURG A LA FORCE || HÉROÏQUES AMITIÉS || DES JUGES! || LES GIRONDINS A LA CONCIERGERIE : LA MÉDITATION DE VERGNIAUD.



Le soir du 2 juin, Vergniaud était rentré chez lui, sans attendre chez Meillan le résultat de la capitulation de la Convention assiégée. Il habitait alors, depuis deux mois, rue de Clichy, avec Ducos, Fonfrède et leur famille. C'est là, et par eux sans doute, qu'il apprit son sort, après la séance, laquelle avait été levée vers onze heures du soir.

L'hôtel de la rue de Clichy portant le numéro 337 était occupé par les trois amis, depuis la fin de mars 1793, d'après le bail que nous avons sous les yeux. Cet hôtel, démoli vers 1839, pour le percement de la rue Neuve-de-Clichy, aujourd'hui rue de Parme, était situé sur l'emplacement qu'occupèrent plus tard les jardins de Tivoli, vers le débouché actuel de la rue de Parme sur la rue de Clichy. Les appartements en étaient « ornés de glaces, boiseries, peintures, papiers, et garnis de meubles frais et propres ». Vergniaud et Fonfrède habitaient le premier étage, Ducos le second. Il y avait un jardin spacieux, réservé à la promenade des maîtres, et d'où les gendarmes eux-mêmes se tiendront si loin, dit miss Williams qui s'y était promenée avec les trois amis, qu'on eût pu « facilement s'évader ».

Dans la remise était une voiture à l'anglaise, peinte en rouge, qui appartenait à Fonfrède et dont le trio de députés devait user souvent pour ses allées et venues à la Convention.

Les archives de la police nous montrent que le citoyen-maire de Paris, le faux-bonhomme Pache, stimulé par le ministre de la justice Gohier, avait fait diligence. Dès le lendemain du décret d'arrestation rendu le 2 juin, entre dix heures et onze heures du soir, « le citoyen Soubry, gendarme », était placé « chez le citoyen Vergniaud, pour sa garde », après sa mise en état d'arrestation par l'exécuteur ordinaire des ordres de la police, l'officier de paix Le Jeune. A partir du 23 juin, — jour de la triple évasion de Guadet, de Pétion et de Lanjuinais, — sur l'ordre de la Convention doublant les gendarmes auprès de chaque député en arrestation, selon la proposition de Legendre, Soubry sera flanqué du « citoyen Fontaine, gendarme ». L'un et l'autre ne seront retirés du domicile de Vergniaud que le 29 juillet, cinq jours après que leur prisonnier aura été écroué au Luxembourg. Le bruit de son évasion avait d'ailleurs couru, le 24 juin, soulevant à la Convention un vif incident. Fonfrède vint y déclarer que « son ami est chez lui et attend qu'on l'emprisonne »; mais Ducos s'y défendit mal contre Couthon d'avoir eu là-dessus la langue un peu longue, la veille, au Comité de salut public.

Le matin du 3 juin, Vergniaud écrivait au président de la Convention : « J'ai appris, cette nuit, qu'un décret me mettait en état d'arrestation chez moi : je me soumets. » Or, quel décret que celui rendu sous la menace des canons de Hanriot et sous la pression des insurgés siégeant pêle-mêle parmi les députés, par une minorité qui sauta aux yeux, au vote par assis et levé, dans la masse des abstentionnistes, et dont une faible partie ne sortit quelque peu de son état stagnant que pour venir au bureau protester contre un pareil vote! Mais même un décret ainsi obtenu, pour Vergniaud c'était encore la loi. Nous l'avons vu, au cours du

procès du Roi, proclamer à la tribune le devoir de se soumettre à la volonté de l'Assemblée, sous peine de trahison, et le suivre. Le sentiment de ce devoir était, pour le loyalisme de ce parfait parlementaire, si profond, si impérieux, répétons-le, qu'il prenait la forme d'une résignation fataliste. D'ailleurs fuir n'était-ce pas se déclarer coupable, comme il le dira à miss Williams? Il n'imitera donc pas la conduite de Lanjuinais qui, — après avoir écrit à la Convention : « J'aurais pu fuir et me soustraire à l'oppression, mais loin de moi cette pensée! » — finira par y céder et par se dérober à « la hache de la loi », sous laquelle on allait « appeler les traîtres », en voyant bien dans quelles mains elle est. Il ne suivra pas, dans leur tentative d'évasion, Brissot, Bailleul ou Lasource, lesquels d'ailleurs n'allèrent pas loin, — non plus que Barbaroux, Buzot, Louvet, Pétion, Salle et autres, dans leur fuite pleine de l'illusion de la vengeance. Il n'ira pas rejoindre ces hardis proscrits, dans leur triste équipée de Caen et leur longue détresse à travers la Bretagne et le Médoc, jusqu'au dénoûment de cette navrante odyssée, si tragique pour les sept de Saint-Émilion, et auquel Louvet seul survivra. Il restera « sous la hache de la loi », dans l'attente stoïque « d'un assassinat prétendu juridique », selon le mot de Gensonné, en faisant comme lui.

Il ne faut pas chercher ailleurs que dans cette conception de l'honneur et du devoir, inspirée par son loyalisme parlementaire, les raisons de son attitude. S'il resta obstinément à Paris, le charme de Mlle Candeille et de sa harpe, — non plus, sans doute, que celui de ses correspondantes dont nous avons des billets doux, — n'y fut pour rien, quoi qu'en aient dit des écrivains dont le génie imaginatif s'est laissé entraîner trop souvent à pousser jusqu'au roman poétique les droits de la résurrection historique. Quand la biographie Michaud eut fait écho, en 1817, à la légende des amours et de la collaboration dramatique de Vergniaud et de Julie Candeille, — si tenace qu'elle reparaît encore aujourd'hui dans des écrits sérieux, — celle-ci protesta contre

« cette calomnie » entre autres, dans « tous les journaux » et dans une brochure où elle déclarait : « J'aurais peine à me rappeler les traits de M. Vergniaud : je ne lui ai jamais parlé ». Or, le fait d'avoir été l'amie de l'illustre Girondin ne pouvait pas alors être bien gênant pour la sémillante actrice de jadis, — qui en était d'ailleurs à son deuxième mari, en attendant le troisième, — au contraire! La fidélité à la mémoire de Vergniaud était alors bien portée. Elle avait été en honneur, à partir de Thermidor; et l'Empereur avait fait élever au grand orateur des Girondins une belle statue, dans ce Luxembourg même où il avait été prisonnier, — au pied de l'escalier d'honneur, dans la baie de la porte, alors murée, qui mène aujourd'hui au Petit-Luxembourg. Nous n'avons trouvé aucun motif de mettre en doute la sincérité de la protestation de Julie Candeille. Nous avons d'ailleurs vainement interrogé là-dessus les quatorze lettres ou billets de femmes, plus ou moins doux, aux cachets élégants, conservés aux Archives dans une liasse sur laquelle le policier qui en fit la saisie a écrit : « Lettres d'amour et autres pièces indifférentes », avec cette note marginale : *inutiles*. Elles nous apprennent seulement que Vergniaud avait conservé, dans sa proscription, des amies et de différents degrés.

De leur texte il résulte certes qu'il était l'objet d'amoureuses amitiés et qu'il les payait de retour. Mais leur banalité même montre combien on se trompe quand on insinue qu'il fut un débauché, à la manière d'Hérault de Séchelles, par exemple. Entre « les distractions politiques » dont une de ses correspondantes se félicite gentiment d'être l'objet et les frénésies voluptueuses, au sein desquelles le héros d'*Illyrine* s'exclame qu'il « veut vivre vite, parce qu'il ne peut vivre longtemps », il y a loin : il ne faudrait pas l'oublier.

Une au moins de ces lettres offre un intérêt d'une autre nature et plus vif. Elle n'est pas signée, mais sur le cachet on peut encore lire les initiales : A. V. S. Elle doit être d'Adèle Sauvan, la future épouse de Legouvé qui lui

dédiera *le Mérite des femmes*. Ce n'était plus alors une enfant, comme on l'a dit, mais une jeune fille âgée de dix-huit ans. Vergniaud, qui était un des hôtes de son père, caressait-il le projet de l'épouser? C'est à elle, en tout cas, qu'ira sa dernière pensée, le dernier élan de son cœur affectueux. Notre hypothèse, très vraisemblable, sur la destinataire de ce billet en fait une relique; et l'enjouement en devient singulièrement émouvant, quand on songe combien vite allait être brisé et ensanglanté le doux rêve : « Comment avez-vous pu croire un instant que je vous oublie? se récrie la correspondante de Vergniaud. Ha! si vous n'étiez pas si malheureux, je vous gronderais bien de votre injustice, mais je pardonne tout à votre position et ne pense qu'à vous assurer de mon amitié.... Le malheur rapproche les âmes sensibles, et nous partageons trop les vôtres pour que notre amitié n'augmente pas tous les jours. Adieu, *conservez cette gaîté que vous me dites avoir*, pensez quelquefois à la pauvre taquine et croyez que ni oubli ni bouderie n'entreront jamais dans son cœur pour vous. Les citoyens et les citoyennes de ma famille vous embrassent et vous prient de ne pas nous oublier auprès de ces messieurs et de ces dames. »

Ainsi, tant que dura son état d'arrestation chez lui, ou du moins jusqu'à sa mise au secret, Vergniaud put faire trêve à ses soucis et même conserver sa gaîté, partageant plus intimement que jamais la vie de famille de ses deux amis, donnant à déjeuner et à dîner à des intimes des deux sexes, recevant les visites de « trois hommes » et de « quelques femmes », — des comédiennes surtout, d'après la déposition du domestique de Ducos, chez qui il les recevait, — et entretenant une correspondance dictée par l'amitié ou par quelque amourette. Il pouvait même sortir avec son gardien et goûter au dehors quelques distractions plus vives, à en juger par un billet d'une certaine Louise qui l'applaudit d'être allé « un peu se désennuyer », — « s'amuser », avait même écrit d'abord cette bonne amie, en souhaitant

toutefois, avec une pointe de jalousie, que cela « n'arrivât pas souvent ».

Pourtant, en dépit des sorties autorisées par un décret du 16 juin, y compris, paraît-il, les chères soirées à l'Opéra, — mais toujours avec son gendarme, « sa bonne », comme dira spirituellement Souques, le secrétaire de Brissot, après leur arrestation, — il y avait de quoi « s'ennuyer » de plus en plus et gravement : car les lettres écrites par le prisonnier à la Convention, trois en treize jours, pour demander le rapport sur le prétendu complot, restaient sans effet, bien qu'appuyées, en séance, avec une courageuse énergie par Fonfrède. D'ailleurs, avant la fin du mois, il était mis au secret par décret. Le 24, il protestait par une nouvelle lettre à la Convention contre cette mesure prise au mépris de toutes les formes, sans rapport, sans acte d'accusation. Cette fois, c'est Ducos qui vint commenter la lettre de son ami et s'indigner avec tout le courage de l'amitié, contre une pareille rigueur envers des hommes en simple état d'arrestation.

Robespierre saisit cette occasion de montrer, une fois de plus, dans les députés proscrits les complices « des brigands de la Vendée », et s'indigna d'entendre dans cette enceinte « les cris de ces révoltés ». Il conclut à l'adoption d'un décret proposé par Amar et on le vota. Le 25, redoublant ses coups, il faisait rapporter, comme trop hâtif, ce décret qui ordonnait pour le lendemain le rapport sur les députés détenus, — « ces misérables individus » dont on s'occupe beaucoup trop, « les Vergniaud, les Brissot », ces « misérables » qu'il faut laisser « avec les remords qui les poursuivent ».

Il y a, aux Archives nationales, le texte, imprimé à Nîmes, d'une grande lettre de Vergniaud à Barère et à Robert Lindet, datée du 28 juin. On en a contesté l'authenticité. On a voulu y voir une machine de guerre forgée par ses amis, — préparant à Caen leur revanche et si gauchement ! — lesquels se seraient servis de son nom pour augmenter la portée de ce factum. On appuie principalement cette hypothèse sur ce fait que Lindet y est traité de membre du Comité de salut

public, alors qu'il n'en devait faire partie que sept jours plus tard : mais, comme cette qualification n'est que dans l'en-tête de l'imprimé, elle a pu être ajoutée par l'imprimeur. Nous n'apercevons d'ailleurs aucune bonne raison de retirer à Vergniaud l'honneur d'avoir écrit cette lettre d'une si belle énergie : au contraire, nous en voyons d'abord une excellente pour la lui maintenir, et qui est son style. On va le reconnaître à ces extraits : « Vous êtes des assassins, car n'osant les (*les membres que vous accusez*) traduire devant les tribunaux où vous savez que leur justification serait éclatante et vous couvrirait d'infamie, vous les tenez par un silence et par des rapports également calomniateurs, sous le poids des plus odieux soupçons et sous la hache des vengeances populaires.... Vous êtes des assassins ; car vous ne savez les frapper que par derrière : vous ne les accusez pas devant les tribunaux où la loi leur accorderait la parole pour se défendre : vous ne savez les insulter qu'à la tribune, après les en avoir écartés par la violence, et lorsqu'ils ne peuvent plus y monter pour vous confondre.... Vous êtes des imposteurs, etc.... » C'est de la meilleure encre de Vergniaud que cette lettre fut écrite par lui et sur le ton même de ses apostrophes de tribune à « nos petits Marius ». Au surplus, il fait évidemment allusion à cette même lettre, dans un passage du manuscrit de sa défense où, pour prouver qu'il n'a pas voulu la guerre civile, il cite, entre ses « Lettres à l'Assemblée pour presser le rapport » et le « Sacrifice de ma défense », les « Injures à Barère », ce qui achève d'en démontrer l'authenticité et de lui en laisser tout l'honneur.

Le 8 juillet, était déposé par Saint-Just le rapport que Robespierre avait annoncé, à la séance du 24 juin, dans les termes suivants et en connaissance de cause : « Oui, le rapport sera fait, il sera énergique, complet, car il comprendra tous leurs crimes ; mais il faut réunir toutes les pièces, toutes les preuves, tous les faits. Les preuves, nous n'en avons pas besoin, mais du moins elles réduiront les complices au silence. » Après avoir déclaré « traîtres à la patrie » ceux

des proscrits qui avaient pris la fuite, ce rapport — qui paraît modéré par comparaison avec celui fait par Amar, trois mois après, pour le remplacer, en le corsant, et que réfutera point par point la défense posthume de Vergniaud, — concluait : « Il y a lieu à accusation contre Gensonné, Guadet, Vergniaud, Mollevaut, Gardien, prévenus de complicité avec ceux qui ont pris la fuite et se sont mis en état de rébellion ». Il ne proposait aucune sanction contre 13 des 29 proscrits du 2 juin : mais on a vu que Vergniaud n'était pas compris parmi les bénéficiaires de cette amnistie par prétérition. Il avait d'ailleurs eu l'honneur — qu'il gardera jusqu'au bout — d'être porté sur toutes les listes de proscription.

Ce rapport fut suivi de près par des mesures de rigueur envers les députés qu'il inculpait, et qui étaient restés jusque-là prisonniers à domicile, gardés chacun par deux gendarmes. Dès le 14 juillet, les administrateurs du département de police avisaient le ministre de la Justice que « le local du Luxembourg, destiné aux députés en arrestation, était en état de les recevoir », et ils lui demandaient de les mettre à même d'y opérer leur « translation très instante ». En vertu d'un décret du 26 juillet, et conformément à un vœu exprimé le 24 aux *Jacobins*, Vergniaud, Gensonné, Valazé et cinq autres députés étaient écroués le même jour au Luxembourg. Henri Fonfrède nous apprend que ce jour-là Vergniaud était en proie à une attaque de rhumatisme et qu'on allait lui appliquer un révulsif, quand « les sbires » se présentèrent : ce n'était pas là de quoi les faire attendre et on y eut bien du mal.

Ses geôliers eurent-ils encore la crainte, qui s'était manifestée lors de l'emprisonnement de Louis XVI, qu'il ne fût trop facile de s'évader du Luxembourg par les souterrains ou même par la porte, comme avait fait Monsieur? Le fait est que, cinq jours plus tard, le 31 juillet, Vergniaud était transféré du Luxembourg à la Force, d'où il ne sortira que pour être emprisonné à la Conciergerie, ainsi que le



Cl. Olivier.

LE CACHOT DES GIRONDINS

Salle dite de la Chapelle, à la Conciergerie.

D'après une photographie.

prouvent les registres d'écrou. Il ne passa donc pas par les Carmes, non plus que ses amis, contrairement à une autre légende, — laquelle a provoqué les plus pathétiques commentaires de Lamartine, dans son beau roman des *Girondins*, mais en porte-à-faux, une fois de plus.

Ce transférement de Vergniaud avait été si rapide que ses amis n'eurent pas le temps d'en être prévenus. C'est ce dont témoignent curieusement deux billets, l'un de Fonfrède, l'autre de Ducos, qui lui furent adressés, le 1er août, au Luxembourg, alors qu'il était écroué à la Force, depuis la veille. Ils devaient lui être remis par un messager qui, écrit Fonfrède, « va ce soir se promener au Luxembourg, comme j'y fus hier et comme j'irai demain ». Interceptées par la police, ces deux lettres allèrent soigneusement nourrir le dossier du prisonnier où nous les avons retrouvées, et furent signalées aux membres du Comité de sûreté générale, comme « propres à éclairer leur opinion sur le compte de celui à qui elles étaient adressées ». Leur lecture les éclairait par-dessus tout sur l'affection profonde, dévouée jusqu'à l'imprudence, des deux beaux-frères pour leur ami commun, et aussi sur leurs illusions relativement au sort qui leur était réservé à tous trois. Voici, en effet, en quels termes lui écrivait Fonfrède : « C'est sur du beau papier doré que j'écris à mon cher Vergniaud ; j'aurais bien du plaisir à embrasser ses joues fraîchement rasées, mais il faut se borner à lui dépêcher ce billet.... La persécution est un bonheur pour l'innocence ; elle sera pour toi, mon cher républicain, le sujet d'un triomphe bien doux, et bientôt le peuple détrompé ne verra en toi qu'un de ses plus vrais amis ; les femmes se portent bien et t'embrassent. La petite biche te dit bien des choses, elle s'intéresse beaucoup à ton sort.... Adieu, mon cher patriote, je t'embrasse. » A sa lettre il joignait la copie d'un « billet doux » à Gaston qui avait demandé le décret d'accusation contre « plusieurs traîtres... qui n'ont pas rougi de se déclarer les amis de Vergniaud », à savoir Fonfrède et Ducos, outre Carra. Ce billet témoigne éloquemment de la noblesse des

sentiments que Vergniaud savait inspirer à des hommes de cette trempe, notamment dans ce passage : « Vous avez demandé contre moi le décret d'accusation.... Mon amitié pour Vergniaud, voilà mon crime. Eh bien! je suis encore plus criminel que vous ne le pensez. Témoin de ses travaux, de ses efforts et de ses succès en faveur de la liberté, de ses vœux pour la République, dès les premiers jours de la Révolution; épris de ses talents qui sont ses crimes; admirateur de son courage qu'on ne lui pardonne pas davantage; pénétré de ses principes qui sont les miens, je l'aimais de la plus tendre amitié. Aujourd'hui qu'il est dans les fers, je le vénère, je le respecte. » De son côté et le même jour, Ducos avait écrit à Vergniaud : « Je suis venu pour te voir, mon ami, mais cela est de toute impossibilité; je m'en console, en t'écrivant un mot. Mais j'ai le chagrin d'apprendre que tu ne pourras pas me répondre : n'importe, nos cœurs s'entendent et s'entendront toujours... J'ignore quand viendra notre tour; *à tout événement le sage est préparé!*... Si près et si loin... Amitié tendre, amitié pour la vie. Tu auras Sénèque sans faute demain. »

Voilà les amis qu'avait su mériter Vergniaud : c'étaient des épicuriens, a-t-on dit; oui, pour le culte de l'amitié, mais aussi et surtout, par la tenue morale, de purs, d'admirables stoïciens. Mme Roland, au témoignage de Bailleul, disait à ses compagnons de captivité à la Conciergerie, qui déploraient devant elle le sort de Ducos et de Fonfrède : « Ils ont voulu jouer longtemps les impartiaux; ils ne se sont prononcés que quand ils ont vu Vergniaud, leur ami, dans le malheur. Je les ai souvent avertis qu'ils se repentiraient un jour de leur conduite. S'ils se fussent montrés avec fermeté, ainsi que beaucoup d'autres, dès le commencement, ils vivraient et nous ne serions pas ici. » C'est toujours chez elle la même manière d'écrire l'histoire qu'à propos de Vergniaud, en distribuant les mérites et les chances de succès d'après le degré de ferveur pour la politique *rolandine*. Ses reproches à l'adresse des deux

amis n'en mesurent que mieux la beauté de leur sacrifice et la vérité de cet autre mot de Bailleul : « La proscription de Vergniaud les décida à sacrifier leur vie pour lui ».

De la prison de la Force, à la date du 12 août, Vergniaud adressa un mémoire à la Convention. Dans le texte de cette pièce qui est exposé en vitrine aux Archives, nous ne reconnaissons pas l'écriture de son auteur. Mais une copie, qu'il en fit tenir le surlendemain au Comité de salut public, est accompagnée d'un billet d'envoi qui est de sa main, et ne laisse aucun doute sur l'authenticité du mémoire. Le ton n'est plus celui de la lettre qu'il adressait à Barère et Lindet, alors que son « âme était aigrie par l'excès de la persécution » : il s'est dominé, rasséréné et se tient soigneusement sur la défensive. Il fait l'apologie de sa conduite par les faits, depuis la demande de proscription apportée, le 15 avril, par les sections. C'est évidemment un sommaire de la défense qu'il préparait déjà comme nous le savons par Champagneux. Il y dit notamment, à propos du rapport de Saint-Just : « Je pouvais démontrer que le rapport fait contre moi ne contient que des mensonges grossiers et des absurdités ». Il s'en est abstenu cependant, pour ne pas « enflammer des haines funestes », et il poussera l'abnégation jusqu'à « supporter en silence les diffamations », s'étant « voué pour sa patrie à tous les périls que pourrait lui faire courir l'opinion publique trompée sur son compte ». Mais, depuis soixante-dix jours, bien comptés, il est dans les fers et on ne le juge pas ! Il demande un acte d'accusation et un tribunal, au nom de la Constitution qui vient d'être acceptée. « Je veux enfin, s'écrie-t-il, développer devant le peuple toute mon âme, toutes mes pensées, toutes mes actions. Son estime est tout pour moi. On a voulu me la ravir, peut-être y a-t-on réussi, eh bien ! je veux la reconquérir, et j'ai dans ma conscience la certitude du succès.... Je dépose ma pétition et l'expression de mes sentiments, non seulement entre les mains de la Convention Nationale, mais encore dans le cœur de tous les hommes

justes, c'est-à-dire du Peuple de Paris, des fédérés et de la France entière. » A cette pathétique demande la Convention, terrorisée encore plus que terroriste, ne répondit rien et fit attendre à Vergniaud, deux mois et demi de plus, des accusateurs sans foi, des juges sans loi, la mort avec le bâillon.

Il demeura à la Force, près de deux mois encore. La dernière lettre qui nous reste de lui, et qui est sans date précise, nous indique en quel état de santé morale et physique il s'y trouvait : « Malgré les persécutions, je me porte bien. Il est glorieux de souffrir pour son pays et pour la liberté. Je ne suis inquiet que pour la chose publique; puissent mes persécuteurs la sauver! Je leur pardonne tout le mal qu'ils me font. Je vous écris de la Force, où je suis aussi bien qu'on peut l'être en prison. Adieu, mon frère, embrassez ma sœur, les enfants et l'oncle. Je vous embrasse vous-même de tout mon cœur ». De la phrase : « Je suis aussi bien qu'on peut l'être en prison », on trouve un commentaire, dans les notes de Champagneux sur « les divertissements de la Force » — que l'appel d'un de leurs acteurs au Tribunal révolutionnaire n'interrompait que juste le temps nécessaire pour le remplacer, — et aussi sur les discussions quotidiennes de Valazé et de Vergniaud qui aurait trop opposé le sentiment de sa supériorité à l'opiniâtreté violente de son contradicteur. Il y faut joindre ce petit tableau de la vie dans la même prison par Justinus Kerner, d'après son frère Georges, — celui qui disait à un ami, en apprenant le geste de Charlotte Corday : « Elle nous a devancés! » et qui allait y visiter l'ami des Girondins, Adam Lux, l'extatique amant de la mémoire de Charlotte Corday, dont le nom suffisait à « dérider le terrible portier » — : « La matinée s'y passait à lire, pour la plupart des prisonniers. Avant le dîner, tous se réunissaient dans la cour intérieure de la prison, ornée d'allées d'arbres. Là, on s'entretenait avec beaucoup de franchise de l'histoire du temps et des faits divers du jour. » « C'est là, ajoute Georges Kerner, que plus d'une fois, — grâces en soient rendues au hasard qui

me favorisait, — je passai des heures entières dans la société des plus nobles républicains qui, pour ainsi dire, voyaient déjà de loin la coupe de poison. »

C'est là aussi que Vergniaud reçut un jour la visite de son neveu, Francis Alluaud, le cher *Franchi*. Celui-ci, qui avait conté le fait à Lamartine, devra rectifier le poète-historien, après avoir lu *les Girondins*, — comme fera Guadet neveu pour la narration de l'entrevue de son oncle avec Louis XVI, transposées par le même et trop inventif interprète. Là encore « la brûlante imagination » du chantre de la Gironde, par l'effet du phénomène de réfraction qui lui était propre, lui avait fourni « une interprétation qui n'est pas complètement exacte. » Le récit de l'entrevue, ainsi mis au point, est plus émouvant que sa transposition poétique : en voici le principal passage : « J'arrivai aux appartements de l'infirmerie. A ce moment, Vergniaud se faisait coiffer et, aussitôt qu'il m'aperçut, il m'embrassa et me dit : « Eh ! bien, Francis, veut-on aussi me tuer à ta pension ? (*Chez le pet-de-loup, jacobin écarlate, « Bourdon-le-rouge », comme l'appelait le Père Duchesne*)... Quand sa toilette fut terminée, nous passâmes dans une pièce à côté, dont les murs étaient simplement blanchis à la chaux et qui servait de salle à manger et de salon aux malheureux Girondins : la conversation des huit ou dix compagnons de Vergniaud roula sur les malheurs de la France et sur leur douloureuse destinée. Un dîner frugal fut servi à deux heures et, sur la fin du repas, on apprit la condamnation du général Custine, et on disait : « Les services rendus à la patrie ne sont plus comptés ; nous « subirons le même sort... » La journée s'avançait : j'avais le cœur ulcéré de ce que j'avais vu et entendu. Mon oncle me donna congé et je l'embrassai pour la dernière fois. »

Mais le régime devint plus sévère, vers la fin de sa captivité, comme nous le voyons encore dans les *Souvenirs de jeunesse* de Kerner, et Vergniaud écrira : « Je te remercie, mon cher Francis, de m'apprendre que ton papa se porte bien. Il est inutile que tu viennes encore, car tu ne pourrais

pas me voir. » Cependant, d'après l'auteur du *Barreau de Bordeaux*, qui a pu recueillir le fait de la bouche même de François Alluaud, Vergniaud aurait eu encore une entrevue avec son beau-frère et son neveu, laquelle aurait donc eu lieu dans le lugubre guichet de la Conciergerie. C'est en ce suprême adieu que, prenant le fils de sa sœur sur ses genoux, il lui aurait dit, les yeux dans les yeux : « Regarde ton oncle ; tu diras un jour que tu as vu l'un des fondateurs de la République en France ».

Cependant la situation des Girondins restés en prison, avait été tragiquement aggravée par la colère de Paris contre les explosions successives du mouvement fédéraliste, de Lyon à Caen et de Bordeaux à Toulon, et surtout par l'indignation populaire contre le meurtre de Marat. De là, chez les patriotes, une soif de vengeance que venaient irriter encore la recrudescence de la guerre civile, en Vendée, et les alarmes de la guerre étrangère, — portées à leur comble, après « la poussée de lièvres » qui avait chassé Custine du Palatinat, par les capitulations, à cinq jours d'intervalle, de Mayence et de Valenciennes, toutes glorieuses qu'elles fussent, et par l'invasion de cinq armées ennemies. Aussi Vergniaud, comme Brissot, — « ces forcenés conspirateurs » d'après une adresse de la société populaire de Chantilly, — étaient-ils désignés furieusement, dans les clubs et dans la presse, par les meneurs jacobins à la vengeance des bons patriotes, avec « la louve autrichienne », comme des victimes expiatoires que l'on tardait trop à immoler. Le 25 août, Fouquier-Tinville se défendait, dans une lettre au Comité de sûreté générale, d'être pour rien, dans le retard dont on s'émouvait dans « les journaux et tous les lieux publics », n'ayant encore reçu aucune pièce relative à « l'affaire de la ci-devant reine, de Brissot et de Vergniaud ». Le 5 septembre, des députations des Jacobins et des sections, conduites par Hébert, Pache et Chaumette, encadrées d'une foule de manifestants, envahissaient la Convention, en la sommant de faire juger, au plus vite, « les fauteurs de fédéralisme »,

les Brissot, les Vergniaud et tous « les scélérats » de même acabit, avec cette conclusion : « Placez la terreur à l'ordre du jour! » Barère, au nom du Comité de Salut public, répondit : « Plaçons la terreur à l'ordre du jour... Les royalistes veulent du sang, eh bien! ils auront celui des conspirateurs, des Brissot, de Marie-Antoinette. »

Le 9 septembre, Julien (de Toulouse) se plaignait aux Jacobins de « l'insouciance criminelle avec laquelle on laissait Brissot, Vergniaud se reposer et jouir presque du fruit de leurs crimes, tandis que le peuple demandait leur tête à grands cris ». « Lebrun s'est sauvé déjà, s'écria le futur complice du vénal Chabot, attend-on que Vergniaud, Marie-Antoinette, se soient sauvés aussi pour qu'on se souvienne qu'ils sont au monde? » La meute voulait sa proie, Vergniaud et Brissot surtout. On se décida à la traquer. Le 6 octobre, Vergniaud était transféré à la Conciergerie, la maison de justice. Il y retrouva Ducos et Fonfrède. Ses deux amis avaient été arrêtés trois jours auparavant, au cours d'une séance de la Convention, après avoir été décrétés d'arrestation, le matin même, sur le rapport d'Amar qui tenait la promesse faite par Barère, le 5 septembre, à l'émeute hébertiste. C'était le prix des intrépides interventions de tribune que leur avait dictées leur héroïque amitié.

En quittant la Force, le 6 octobre, vers quatre heures et demie, avec Valazé, Vergniaud, dit à ceux qui avaient été, pendant plus de deux mois, ses « co-chambristes » : « *Si on nous permet de parler*, nous nous reverrons : sinon, adieu pour toujours » : mais on ne leur permettra pas de parler, en manœuvrant, comme nous verrons, pour que l'heure redoutée de la défense ne vînt pas.

Dix-sept jours s'écoulèrent avant que s'ouvrît le procès des Vingt et un. La vue des lieux, si émouvante pour qui se souvient, et certains passages du projet de défense de Vergniaud, dont le précieux manuscrit se lit aux Archives, invitent à se représenter sa vie et celle de ses compagnons à la Conciergerie, dans cet intervalle. On y est aidé par

quelques documents du temps qui sont suggestifs, malgré leur manque de précision sur certains détails.

La chapelle qui servait de prison pour la plupart des Girondins est sombre. Elle n'a que deux petites fenêtres pratiquées dans le mur méridional, à plus de douze pieds de hauteur, cintrées, juxtaposées et prenant jour sur le préau des femmes. Par ces deux ouvertures, avares de lumière, filtrait le jour pâle d'octobre. Vers neuf heures, les geôliers escortés de leurs molosses, faisaient rouler les verrous, aux portes des cellules, et bruire les lourdes clés, tout le long du grand corridor sombre qui va de l'ouest à l'est vers le greffe, et se termine aujourd'hui à une porte murée — contre laquelle, par une suprême profanation, est exactement adossée la pompe à bière de la buvette des avocats. Cependant, le préau des femmes, contigu à la prison des Girondins, s'animait du bruit de leurs pas et de leurs propos, surtout de celui qu'elles faisaient en lavant et battant leur linge à la fontaine qui était leur précieux privilège. Vergniaud s'attardait volontiers sur son « misérable grabat », songeant à sa destinée et à sa défense, lisant et méditant son Sénèque, cher livre de chevet que nous l'avons vu demander à Ducos, dès le début de son incarcération. Il ne se levait guère que sur le coup d'onze heures. La toilette n'aurait pas été longue, sans la frisure à donner à l'abondante chevelure, — ancienne et suprême coquetterie qui protestait encore contre les cheveux plats des *Maratistes*. C'est « le fidèle Cotton », comme l'appelle François Alluaud, avec trop d'indulgence, l'ancien garçon perruquier, son domestique depuis sept mois, qui procédait à cette opération, — étant venu pour cela du quartier des *pailleux*, en descendant de quelque haut cachot où il nichait, au creux d'une ogive, parmi les piliers gothiques qui portent la salle des Pas-Perdus.

Puis, entre Ducos et Fonfrède, Vergniaud allait et venait, dans le corridor central, qui était le lieu de promenade favori des détenus, au sortir de leur cellule, et dont la lon-

gueur n'était pas interrompue par le mur de refend qui la cloisonne aujourd'hui, — comme si les architectes avaient pris à tâche, là et ailleurs dans la Conciergerie, de dépister les pèlerinages émus. Le long de ce vaste corridor, les trois amis devisaient, baissant la voix, sans doute, lorsqu'ils passaient devant la cellule qu'ils savaient être celle de Marie-Antoinette et qui devait être bientôt déserte. Avec les autres prisonniers, après l'ouverture de la grille médiane, ils se trouvaient sur le coup de midi, devant celle qui les séparait du préau des femmes, dans la courette triangulaire du « Côté des Douze ». Les barreaux en étaient assez largement espacés pour leur permettre de vérifier la justesse de la comparaison galante de leur compagnon de captivité, leur courtois adversaire de la veille, le comte Beugnot : « un parterre émaillé de fleurs, mais encadré dans du fer ». Au reste, à cette heure surtout, ces dames et demoiselles étaient sous les armes. Ne trouvaient-elles pas le moyen, avec les quelques hardes emportées dans la brusquerie de l'arrestation, de faire la grande toilette de midi, sans préjudice des coquets négligés du matin et des très galants déshabillés du soir. Même là, dans l'ignoble promiscuité avec l'ordinaire et vilain gibier de la maison de justice, ces survivants et ces survivantes — et pour combien de temps! — d'un monde qui fut si élégant en sa frivolité, s'appliquaient à en maintenir la tradition, comme une bravade envers leurs geôliers et bourreaux sans-culottes. On y échangeait force propos légers et galants, modérément indignés, où le regret de ceux que venait d'emmener la charrette quotidienne, — et dont on avait entendu le départ salué par les clameurs hostiles des mégères, « les lécheuses de guillotine », massées sur le grand escalier de la cour du mai, — tenait moins de place que la curiosité qui allait au-devant des nouvelles recrues. Entre ces hautes murailles, au fond de cette sorte de puits, contre ces barreaux de fer, dans le frôlement des prostituées et autres détenues de tout acabit, c'était le dernier salon où l'on causait et où l'on flirtait.

Vers deux heures, les Girondins regagnaient la chapelle, pour y prendre le repas en commun. On imagine avec quel entrain devaient alors converser et pérorer tous ces orateurs, « Carra parlant continuellement de diplomatie, Brissot parlant toujours de ses systèmes, le violent Duperré maudissant la ville de Paris », cependant que « Gensonné gardait le silence », du moins à en croire un soi-disant témoin, l'auteur du *Diurnal de la révolution*. Leurs voisins de cellule, Bailleul, Riouffe et les sept autres députés — dont Fauchet — qui étaient dans la même chambre que Beugnot et Lamourette, se joignaient bientôt au groupe principal. Ils venaient « jouir des derniers accents de l'éloquence sublime » de Vergniaud, « tantôt grave et tantôt moins sérieuse ». Ils voulaient l'entendre aussi dire de sa belle voix et avec art les petits vers galants dont il avait orné sa mémoire, — et dont on devait retrouver là-bas, rue du Hâ, toute une anthologie écrite de sa main.

Puis les chants prenaient leur vol. On faisait applaudir, à qui mieux mieux, les dernières des « chansons de guillotine » par lesquelles il était de bon ton de dire adieu à la compagnie, en narguant « le rasoir national », et dont la gaîté macabre fleurira l'*Almanach des prisons* :

Quand ils m'auront guillotiné,
Je n'aurai plus besoin de né.

Ici la palme restait à Ducos — que continuera bientôt dignement son compatriote, le jeune Ducourneau, dans des couplets qui devaient « étonner et attendrir tout Paris ». Avec sa jolie mine éveillée, il régalait inépuisablement ses compagnons de couplets de sa façon, — notamment du fameux pot-pourri qui fera son tour de France, où il chansonnait l'ami Bailleul, un des soixante-quinze « réclamants » du 6 juin contre l'arrestation des Girondins, dont la poudre d'escampette avait fait long feu à Provins :

Je prenais le long du chemin
Un âne pour un jacobin...

Ah! je suis inviolable,
Repris-je avec dignité,
Si j'ai l'air d'un pauvre diable
C'est que je suis député....

C'était, on le voit, sous la sombre voûte de la Conciergerie, la même verve que dans le brillant salon de M. Lemesle, sur les tréteaux de société, naguère : « Ce séjour ne troubla point sa gaîté, écrit un de ses compagnons : il plaisantait sur tout après avoir jugé tout très sérieusement. Il fumait sa pipe et dansait comme Didelot. »

Le repas se terminait invariablement par des chants patriotiques, brochant sur le tout. Cependant on restait attablé, mais pour se mettre alors chacun à sa besogne : Vergniaud, Gensonné, Ducos, Valazé, Carra, à leur défense, Brissot à ses répliques au rapport de Saint-Just et même à celui d'Amar dont il avait pu déjà se procurer un exemplaire, avant la publication par les journaux. Il avait d'ailleurs envoyé, dès le 22 mai, cette fière invective à ses persécuteurs : « Anarchistes, brigands, vous pouvez frapper maintenant, j'ai fait mon devoir; j'ai dit des vérités qui me survivront ». Avait-on trouvé, au cours de la rédaction, quelque trait vengeur, bien acéré, contre les tyrans hypocrites, « faux comme Barère », surtout contre celui que, dans l'*Histoire socialiste*, un éloquent orateur appellera « le grand calomniateur si calomnié », en faisant observer d'ailleurs que la Gironde était « servie par l'énormité maladroite de la calomnie de Robespierre », on en faisait part aussitôt aux amis, pour l'aiguiser et s'en applaudir ensemble, « en trépignant comme des enfants ».

Cependant le jour baissait vite : avec lui tombait peu à peu cette gaîté qu'on avait par courage et par jeunesse, et aussi par un reste de foi dans le pouvoir de la parole qui, s'il n'avait pu triompher de l'émeute, réussirait peut-être à émouvoir le public et même les jurés « feu de file », du tribunal de sang, chers à Fouquier-Tinville.

Mais, au fond, on ne se faisait pas trop d'illusion sur le

jugement qui approchait : des larmes coulaient parfois dans l'ombre discrète. Ainsi, un jour, — sans doute derrière un des deux gros piliers carrés du fond de la chapelle, où la lumière se fait grise, sépulcrale, — Fonfrède parlait à Riouffe de sa femme, de ses enfants et se prenait à pleurer. Ducos l'a vu : « Qu'as-tu donc ? » et l'autre, tarissant ses larmes : « Ce n'est rien, c'est lui qui me parle ! » et de s'étreindre virilement. Nobles âmes, bien dignes de l'âme sœur qui, tout près d'elles deux, forte et aimante, méditait sur la fatalité de leur commune destinée !

Le soir venu, les guichetiers ayant poussé les verrous, parmi les hurlements des chiens de garde répondant lugubrement à chaque sonnerie de l'horloge qui comptait les heures, les dernières heures, et la nuit s'étant faite, Vergniaud s'abandonnait à la méditation dont certains traits de son projet de défense nous révèlent le caractère et nous font presque la confidence. Sa pensée s'assombrissait dans ce sépulcre. Au Luxembourg, — comme il disait à Lasource qui en venait tous les jours, durant leur procès, — devant les frémissantes ramures du jardin, au spectacle de l'éternelle vie de la nature, il avait éprouvé un mélange de regrets et d'espoir, mais là, « demeurant dans une boucherie d'hommes », il se laissait envahir par l'idée fixe de la mort qui l'habitait.

Mourir ! Ces deux amis, époux chéris, pères choyés, dans la fleur de l'âge et du talent, mourir par lui, « pour le crime de l'avoir aimé », n'était-ce pas atroce « dans la consolation » ? Lui, soit ! Il avait assez vécu pour la gloire ; et puis, au bout du compte, ses jours de bonheur avaient été d'une rareté désespérante. La maigre pauvreté avait été, même au cœur de ses triomphes, sa compagne maussade et inséparable. Sous la gaîté de tempérament ou de façade, quelle longue gêne et quelles humiliations intimes ! « Élevé dans l'infortune, ma mort ne fera pas un malheureux. » Cette vie vaut-elle de si grands regrets ? L'œuvre est faite : on a parlé haut et ferme pour la patrie, pour la plus grande France, pour la République, pour la fraternité, pour l'idéal. Mais on

a voté une mort, celle du roi. En avait-on le droit? Avant de s'en faire un devoir, avant de condamner ce roi, par obéissance, on avait du moins tenté de le sauver à force d'éloquence. Elle était là, toute proche, la sombre veuve, dont la cellule n'était séparée de la sienne que par une autre, si étroite, — celle où la tradition des geôliers, en son symbolisme instinctif, veut que Robespierre sanglant et muet ait souffert ses dernières heures. Elle savait, la reine, que les régicides étaient ses voisins. Peut-être, se disait-il, une consolation lui venait, « quand elle entendait les verrous de mon cachot combler sa vengeance ». « On demande ma tête. Vous la devez aux émigrés, aux prêtres perturbateurs,... aux rois, j'ai signé comme président l'arrêt de mort de Louis, aux mânes d'Antoi..., j'ai proposé le décret de suspension contre son mari. » Oui, sa destinée le hélait, la fatalité tirait sur la chaîne de victimes à laquelle il se sentait lié indissolublement, et il était prêt à répondre à l'appel du bourreau. Mais un moment encore! Un moment pour les dernières paroles! « Sauvez-moi de la tache de la Vendée! » Laissez-moi parler « devant le Peuple », lui dire « toute mon âme, toutes mes pensées, toutes mes actions! Son estime est tout pour moi.... » Laissez-moi la disputer à mes calomniateurs, laissez-moi les cribler, ceux-là, des flèches vengeresses que sont prêtes à darder pour la dernière fois ces lèvres qui ne se sont jamais ouvertes pour le mensonge. Quoi! Mourir sans vider mon carquois? Hélas! et parmi les dernières notes pour sa défense, le lettré idéaliste se tournant vers cette antiquité, où il aimait à puiser sa force morale comme son éloquence, la prenait à témoin de son martyre, dans cet appel jailli à la fois de la tête et du cœur : « Grands hommes de l'antiquité, victimes! »

Il avait le droit d'apostropher ainsi l'histoire, dans laquelle il allait entrer, et d'en appeler aux héros de son Plutarque qui avaient subi l'ostracisme ou bu la ciguë : par son idéal éloquemment servi, par sa probité incorruptible et par sa mort stoïque, il fut bien de leur famille.

CHAPITRE XIV

DEVANT LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

L'INTERROGATOIRE || LES 21 : UN SYMBOLE || L'ACTE D'ACCUSATION || COMPTES RENDUS MAQUILLÉS || PLAIDANT L'ESPÈCE || RÉPONSES DE VERGNIAUD || MANUSCRIT DE SA DÉFENSE || ÉCHO DE SES RÉPLIQUES ET PRÉCAUTIONS POLICIÈRES || LE BÂILLON DE ROBESPIERRE || MANIFESTATIONS DES CONDAMNÉS.



Le 17 octobre, Vergniaud subissait l'interrogatoire du « Laubardemont du Tribunal révolutionnaire », le vicieux et intrigant Dumas « le rouge », qui en était le vice-président, souvent aviné. Les questions, insidieusement posées, étaient suggérées directement par le rapport qu'Amar avait fait, le 3 octobre, au nom du Comité de sûreté générale, à la Convention qui l'avait adopté et transformé en décret d'accusation. Les principales réponses de Vergniaud furent les suivantes, en substance.

Il avait vu quelquefois Dumouriez chez lui. Il en avait accepté une invitation pour le lendemain du jour de sa nomination au ministère, mais en le prévenant que « c'était la dernière fois qu'il voulait le voir, pendant qu'il serait ministre ». Il avait enfin soupé en sa compagnie et celle de beaucoup d'autres personnes, une fois, chez Talma; mais leurs relations s'étaient bornées là. Celles avec la cour avaient consisté uniquement à adresser à Boze une lettre, signée en tiers avec Gensonné et Guadet, et dont il n'avait appris le sort que par la dénonciation même de Gasparin.

Il n'avait pas pris part au projet d'appeler à Paris une force départementale; « ce n'était même pas son opinion ». Il reconnaissait qu'il avait écrit deux lettres à la société séante aux Récollets, à Bordeaux, qu'il était bien dit aux hommes de la Gironde de se lever, mais pour la réunion à la Convention, non pour la rébellion, qu'au reste le vrai sens de cet appel était donné par la suite du texte. En effet, après cette apostrophe réitérée : *Hommes de la Gironde, levez-vous!* il y était dit, comme on l'a vu : « Vous forcerez à la paix les hommes qui proposent la guerre civile ». Enfin, au reproche d'avoir accusé, dans sa lettre du 12 août, une partie de la Convention, il avait opposé cette noble et émouvante réponse : « Je me plains et n'accuse pas ».

Il ressort d'ailleurs du texte même de l'interrogatoire que les réponses de l'accusé furent tronquées, notamment celle sur les scélérats qui, selon lui, voulaient dissoudre la représentation nationale : « Attendu, écrit en effet Dumas, que *nous n'avons pas voulu* inscrire des développements qui *nous ont paru* ne devoir pas appartenir à un interrogatoire, il a dit que ce n'était pas là toute sa réponse ». C'était déjà le bâillon, un avant-goût de ce qu'on lui réservait pour la fin.

A la suite du rapport d'Amar que côtoyait cet interrogatoire et qui était d'ailleurs aussi creux que violent, — mais que la peur fit louer même par la presse modérée et que *les Révolutions de Paris* appellent « un des monuments les plus précieux pour l'histoire », — dix-neuf Girondins avaient été écroués à la maison d'arrêt de la Conciergerie. Lasource et Sillery restaient, pour cause de maladie, au Luxembourg où on les ramènera, sauf le dernier jour, après chaque audience du procès.

Celui-ci s'ouvrit le 3 brumaire (24 octobre), dans la Grand'Chambre de l'ancien Parlement, dite *salle de la Liberté*. Elle avait été accommodée à la sévérité du goût révolutionnaire, — avec les bustes de Brutus, de Lepelletier et de Marat, et deux affiches contenant le texte des Droits de l'homme et celui de la Constitution, pour tout ornement.

Cette salle est celle qui, après avoir été ravagée par l'incendie, à la fin de la Commune de 1871, est devenue la première chambre du tribunal civil. Répondirent à l'appel de leur nom et dans l'ordre suivant : Brissot, Vergniaud, Gensonné, Deperret, Carra, Gardien, Valazé, Duprat, Sillery, Fauchet, Ducos, Fonfrède, Lasource, Lesterpt-Beauvais, Duchastel, Minvielle, Lacaze, Lehardi, Boilleau, Antiboul, Viger. A l'exception de Brissot qui, en qualité de principal accusé, était sur la sellette, — un fauteuil de fer, dit *le pot*, placé sur une estrade à deux marches, — les accusés avaient pris place à droite du tribunal, en face du jury, sur les trois rangs de gradins situés à gauche du fauteuil de l'accusé principal et réservés à ses coaccusés. Quatre de ces députés, Ducos, Duchastel, Fonfrède et Minvielle n'avaient pas trente ans; neuf d'entre eux, Brissot, Gensonné, Gardien, Valazé, Duprat, Lasource, Lehardi, Antiboul, Viger, n'avaient pas dépassé la quarantaine, que Vergniaud venait d'atteindre depuis cinq mois; Lesterpt-Beauvais, Lacaze, Boilleau avaient à peine davantage; Deperret et Fauchet approchaient de la cinquantaine à laquelle était arrivé Carra; le doyen était Sillery, avec ses cinquante-sept ans. Ils étaient vingt et un, comme la fameuse commission qui avait exercé l'interrègne du gouvernement, après le 10 août, et en avait paru la bénéficiaire, pour le plus grand avantage des Girondins et la plus ardente jalousie des Jacobins. Il est à remarquer que, depuis la dénonciation des sections, le 15 avril, on avait toujours tendu à ramener, à une unité près, le même nombre sur les listes successives de proscription des chefs de « la faction ». Le chiffre des vingt et un accusés deviendra même symbolique : nous voyons, dans *les Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*, que la prophétesse de Robespierre fera, d'après Barère, une allégorie du supplice de ces vingt et un, en multipliant « la trinité du pouvoir par les sept dons du Saint-Esprit ».

Ils étaient accusés en bloc de « conspiration contre la liberté et la sûreté du peuple français ». Le rapport

d'Amar, pris pour texte de l'accusation, visait à motiver cette inculpation, pour chacun des 21 inculpés, par un long et perfide exposé des faits. Les principaux griefs qui s'y trouvaient articulés, l'étaient dans l'ordre suivant, lequel n'a pas été dicté par le souci de la discrimination : la coalition formée par Brissot avec Condorcet et avec plusieurs députés de la Gironde, Gensonné, Guadet, Vergniaud, Grangeneuve, Sers, Ducos et autres; — la guerre déclarée à l'Autriche, quand rien n'était prêt pour la faire; — l'opposition à la déchéance du Roi, calculée pour son salut, et les transactions avec lui dont les preuves brillaient, par leur absence même, dans l'armoire de fer expurgée par leur ami Roland; — le projet d'étouffer au berceau cette république qu'on n'avait pas pu empêcher de naître, lequel était prouvé notamment par l'accueil « digne d'un complice » qu'avait fait Vergniaud, le 10 août, au tyran hypocrite, et aussi par « l'acte conservatoire de la royauté » qu'avait été la proposition du même complice pour la simple suspension; — la complicité avec Dumouriez, établie par la mission, auprès du traître, de Carra et du « ci-devant marquis de Sillery, confident déshonoré d'un prince méprisable »; — la conspiration contre-révolutionnaire de la faction, tramée surtout dans les conciliabules nocturnes chez Valazé, qui avait fait passer un mot d'ordre de se rendre armé à la Convention, avec ce post-scriptum : « Couard qui s'en dédit »; — la brusque déclaration de guerre à l'Angleterre et à la Hollande, perpétrée par le Comité diplomatique, c'est-à-dire par Brissot, puisque son influence y était souveraine; — les infamies et les crimes commis par Dumouriez, avec qui les accusés étaient de connivence; — la trahison de ce même Dumouriez, combinée avec la révolte de la Vendée, dont « le gouffre se creusa, s'élargit », grâce à cette combinaison; — la conjuration contre Paris, démontrée par le mot atroce d'Isnard : *le voyageur étonné cherchera sur quelles rives de la Seine Paris exista*; — le machiavélisme de l'insurrection fédéraliste s'étendant de Lyon à Marseille, du Jura à la Lozère

et de Caen à Bordeaux, tandis que « la Vendée continuait à dévorer les soldats de la République », et que Ducos et Fonfrède, laissés dans la Convention, abusaient de cette indulgence pour alimenter de leur correspondance incendiaire et de leurs intrigues scélérates le foyer de la rébellion; — enfin leur complicité évidente avec « la fille Corday », cette furie. Au fond, ce dernier grief était le plus grave, dans l'esprit des jurés, témoin cette exclamation de l'un d'eux, applaudie des spectateurs : « J'observe que Marat a été assassiné et que Vergniaud est encore ici ». Ainsi c'était surtout la mort de Marat qui devait coûter la vie aux Girondins!

Après la lecture de l'acte d'accusation, faite par le greffier Paris-Fabricius, commencèrent « les dépositions orales », avec les observations intercurrentes des accusés, auxquelles ripostait la meute ardente des Pache, Chaumette, Hébert, Chabot, Léonard Bourdon et autres témoins à charge de même acabit. On a dit, avec sévérité, en généralisant l'attitude écœurante d'un Boilleau ou d'un Gardien, que les Girondins s'étaient chargés l'un l'autre à l'envi, pour se décharger individuellement. On s'est acharné à présenter comme une lâcheté ce manque de solidarité devant leurs accusateurs. D'abord, ce reproche apparaît singulièrement exagéré, en regard même des textes, toute tendancieuse qu'en ait été la rédaction. On le soutient d'ordinaire par des citations écourtées, dont plusieurs forment un trompe-l'œil. Mais celui-ci se dissipe, si l'on porte un regard plus attentif sur le contexte qui remet les faits au point de perspective.

Nous n'avons d'ailleurs qu'un résumé, — et combien suspect! — des réponses ou interpellations des accusés, au cours des questions et assertions de leurs accusateurs, qui se dressaient de tous côtés, depuis le fauteuil du président jusqu'au banc des jurés, en passant par les témoins, outre l'accusateur public. On est donc forcé de prendre texte du compte rendu officieux qui nous reste des débats, à savoir celui des numéros 34 à 64, 2e partie, du *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, dont la brochure intitulée *le Procès de*

J.-B. Brissot et ses complices n'est que la reproduction et faite par le même imprimeur, Clément. Mais il faudrait se souvenir au moins que ce compte rendu, — traité d'« atroce libelle » par Buzot qui se récrie : « Les scélérats! Porter ainsi leur rage sur la mémoire des morts! » — a été maquillé, tout comme l'avaient été les procès-verbaux du 31 mai et du 2 juin. Oublie-t-on que, le soir de la cinquième audience, trouvant le *Bulletin* « dirigé par des malveillants », Hébert et autres vinrent en signaler le rédacteur au club des Jacobins et que celui-ci le dénonça, séance tenante, au Comité de sûreté générale où Clément dut être dès lors stylé comme il fallait?

Pourquoi d'ailleurs, s'obstinant à considérer les Girondins, si indisciplinés, comme un parti unifié, vouloir qu'ils prissent devant le Tribunal révolutionnaire une attitude de solidarité qu'ils n'avaient jamais eue, ni dans leurs discours, ni dans leurs votes? Pourquoi faire ainsi le jeu de leurs accusateurs, alors que, sans être contredit, Gensonné, par exemple, leur répliquait : « La seule occasion dans laquelle j'ai été d'identité d'opinion avec mes collègues, c'est sur l'appel au peuple, dans le jugement du ci-devant Roi; et cependant, parmi nous, il y en a qui ont voté pour la mort, d'autres pour la réclusion du tyran »? De son côté, Ducos se proposait de leur objecter, comme nous l'avons déjà fait observer et comme en témoigne le manuscrit de son projet de défense : « Il faut voir notre vote, dans toutes les questions, pour juger si nous avons été coalisés! » Mais c'est surtout dans le projet de défense de Vergniaud — lequel, au témoignage de Brissot, avait « cette insouciance qui accompagne le talent et le fait aller seul », — qu'on doit noter avec quelle énergie et par quels faits il repousse cette conception robespierriste et maratiste du groupement Girondin. Elle fut surtout le fait de ceux qui accusaient « les Girondins et les Brissotins » devant le Tribunal révolutionnaire, y faisant ainsi écho aux invectives de Robespierre contre « la faction girondine » et aux sarcasmes de

Marat contre « les hommes d'État ». Elle devient, chez ceux qui la partagent, une sorte de complicité — bien impitoyable! — avec la férocité des Chabot et des Hébert ou, au moins, une grave erreur de perspective historique.

Devant ce bloc d'accusations dont on cherchait à les accabler, en les rendant tous solidairement responsables des charges diverses articulées contre tel ou tel d'entre eux, — grâce à ce cynique procédé de « l'amalgame » qu'on renouvellera contre Danton et autres, pour faire fournée, — ces avocats, ces juristes, par une sorte de geste professionnel, invoquaient l'espèce, afin de prendre, chacun pour soi, la parade individuelle. En vertu de quel pacte secret ou de quelle manifestation publique, dans leur passé, leur reproche-t-on, à présent, comme une lâcheté l'exercice de ce droit de discrimination qui est imprescriptible, en fait et en droit?

Alors Vergniaud, par exemple, aurait dû pousser, l'abnégation jusqu'à ne pas riposter en ces termes à la déposition creuse et fielleuse de Pache : « La déposition du témoin se renferme dans un vague tel qu'il est impossible d'y répondre d'une manière positive, cependant je vais essayer de le faire. Si le témoin était juré, je conçois qu'il pourrait s'exprimer ainsi ; mais il ne l'est pas et, comme témoin, il doit articuler des faits à preuves matérielles et non à conviction. Il a dit : 1° Que la faction avait voté pour l'établissement de la force départementale, et il en a tiré la conséquence qu'elle voulait fédéraliser la République. Ceci s'adresse à *tous les accusés;* les uns ont voté pour cette force, *les autres contre, et j'étais de ce nombre* : *ainsi ce fait ne peut m'être imputé.* 2° Que la plus grande protection avait été accordée à Dumouriez. Cette accusation porte-t-elle sur *tous les accusés?* Je l'ignore. *Quant à moi, je n'ai jamais accordé de protection à Dumouriez.* 3° Que le Comité des finances lui avait refusé des fonds pour l'approvisionnement de Paris. *Je n'ai jamais été membre de ce Comité.* » Au reste, c'est sur Vergniaud que porterait le moins l'accusation d'avoir voulu se sauver, en perdant ses

coaccusés ou en chargeant les contumaces. Avec quelle netteté dédaigneuse il répond à Hébert, qui a tenté de lui rétorquer ses propres arguments, en parodiant, dans une contre-riposte, la belle tirade qu'on verra plus loin, — celle des : « Je l'ai fait » — : « Le témoin n'a cité aucun fait »! Avec quelle révolte d'honnête homme il riposte, — et c'était Fabre d'Églantine qui accusait, ce jour-là! — « Je ne me crois pas réduit à l'humiliation de me justifier d'un vol »! Comment peut-on insinuer qu'il tenta des palinodies, celui qui, à propos de ses lettres à Bordeaux, eut cette réponse : « Dire que dans ces lettres je fis l'éloge de la journée du 31 mai, ce serait une lâcheté; et, pour sauver ma vie, je n'en ferai point. Je n'ai pas voulu soulever mon pays en ma faveur; j'ai fait le sacrifice de ma personne. » L'apologie de sa conduite au 10 août fut parfaite et ne se fit aux dépens de personne.

Mais quel dommage que *le Bulletin*, — ou, à son défaut, *le Républicain Français*, par exemple, qui supplée parfois si précieusement aux lacunes des documents officiels sur les Girondins, — n'aient pas reproduit toute la réponse qu'il décocha à Hébert, dans la seconde audience. Ce fut un « beau discours » dont Louvet constate l'absence au compte rendu et dont Chauveau-Lagarde, — désigné d'office en remplacement de l'obscure praticien Guyot, pour être le défenseur de Vergniaud, mais qui n'eut pas à parler, — dit dans ses notes : « L'accusateur Fouquier-Tinville redoutait la publicité de la défense et bien plus encore l'éloquence de Vergniaud *qui avait déjà fait sur le public une grande impression...* » De ce discours qui dura « cinq quarts d'heure » et fut « très véhément », il nous reste une seule tirade, mais qui nous indique quelle dut être son « éloquence » dont convient *l'Anti-Fédéraliste* lui-même. On y trouve à admirer un échantillon de ces « accents d'éloquence déplacés » dont se plaint le réquisitoire pris par Fouquier-Tinville. *Le Bulletin* lui-même n'a pu s'empêcher d'en rendre le mouvement, tout à fait caractéristique de la

manière du grand orateur. Il est vrai qu'on n'en était alors qu'à la seconde audience et que Clément n'avait pas encore été tancé et stylé par le Comité de sûreté générale, sur l'invitation partie du club des Jacobins. « Le premier fait, répliqua Vergniaud, que le témoin m'impute est d'avoir formé, dans l'Assemblée Législative, une faction pour opprimer la liberté. Était-ce former une faction oppressive de la liberté, que de faire prêter un serment à la garde constitutionnelle du Roi et de la faire casser ensuite comme contre-révolutionnaire? Je l'ai fait. Était-ce former une faction oppressive de la liberté que de dévoiler les perfidies du ministre et particulièrement celle de Delessart? Je l'ai fait. Était-ce former une faction oppressive de la liberté, lorsque le Roi se servait des tribunaux pour faire punir les patriotes, que de dénoncer le premier ces juges prévaricateurs? Je l'ai fait. Était-ce former une faction oppressive de la liberté, que de venir, au premier coup de tocsin, dans la nuit du 9 au 10 août, présider l'Assemblée Législative? Je l'ai fait. Était-ce former une faction oppressive de la liberté que d'attaquer Lafayette? Je l'ai fait. Était-ce former une faction oppressive de la liberté, que de m'élever contre les pétitionnaires désignés sous le nom des huit et des vingt mille et de m'opposer à ce qu'on leur accordât les honneurs de la séance? Je l'ai fait, etc. (*sic*). » Il aurait terminé ainsi, d'après Charles Nodier suppléant à l'*et cœtera* du *Bulletin* : « Que faut-il faire encore pour consolider la République par l'exemple du plus énergique de ses enfants? Mourir? Je le ferai. » Mais Nodier est sujet à caution : il n'en était pas à un pastiche près. Quand il ajoute : « Ici l'éloquence est portée à son plus haut degré, parce que, suivant l'expression du grand maître de l'Éloquence, elle est non seulement dans la parole, mais dans la vie de l'homme, et si cela n'est pas sublime, la notion du sublime ne m'arrivera jamais », on peut approuver le lyrisme de son éloge, et le féliciter de sa pieuse supercherie, sans en être trop dupe. Mais si le texte complet de la grande réplique

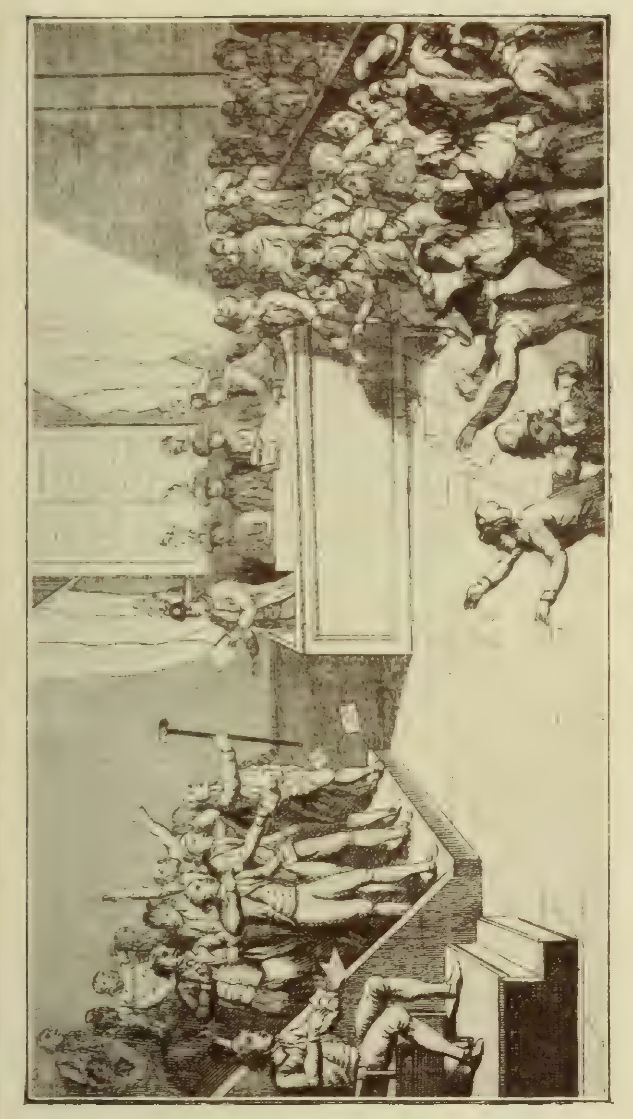
administrée par Vergniaud à ses accusateurs nous manque, nous avons pour la remplacer un autre document plus explicite et encore plus palpitant d'intérêt : c'est le manuscrit même de son plan de défense.

Devant ses juges, au cours des dépositions et arguties des quatorze témoins à charge, en dehors de sa grande riposte à Hébert, Vergniaud usa peu, en somme, de son droit de réponse, — du moins à en juger par le *Bulletin* de plus en plus raccourci et hostile, d'une audience à l'autre. Il semble qu'il ait dédaigné le corps à corps d'une discussion de détail avec ses cyniques calomniateurs. Ayant l'expérience professionnelle de la barre, il avait dû aussi éviter d'user d'avance les gros arguments. Il les réservait, en vue d'agir plus puissamment sur l'esprit du jury et du public, pour le moment de sa défense finale où la parole lui serait donnée librement et où il pourrait déployer toute son éloquence. Cette défense avait été longuement préparée dans son esprit. Il ne l'avait pas rédigée ; mais il en avait soigneusement noté par écrit les points qu'il se proposait de développer de vive voix. Ses notes se sont retrouvées, telles qu'il les écrivit « sous le couteau », sans que sa main ait tremblé, telles qu'il les jeta sans doute au public de la dernière audience, c'est-à-dire à l'opinion et à la postérité, juge des juges, après qu'il eut été réduit au silence par un monstrueux déni de justice, telles que les ramassa l'impur Chabot, un de ses bourreaux. Elles sont, aux Archives, la relique la plus précieuse du dossier des Girondins.

En ce lieu et à cette heure, dans la bouche de ce grand orateur, parlant pour la défense de sa vie, — même devant ce jury que nous verrons d'ailleurs hésiter un moment à exécuter *le feu de file* commandé par Fouquier-Tinville, — pour la riposte suprême à la calomnie, devant le public déjà remué par ses répliques et devant l'avenir équitable à soulever, la défense qu'elles esquissent eût été superbe et peut-être triomphante. C'est une impression que l'on ressent vivement à leur lecture, sans qu'il soit d'ailleurs possible de se repré-

senter toute l'éloquence qui est restée en marge. Mais si elles devinrent inutiles devant un tribunal d'assassins qui leur opposa, comme nous allons le voir, le bâillon de Robespierre, elles peuvent du moins servir pour une revision du procès et pour le jugement du mort. Nous avons interrogé ailleurs le tragique cahier qui les contient et commenté impartialement ses réponses, essayant ainsi de faire dialoguer leur auteur avec l'histoire, juge de ses juges. Ce sont elles qu'il faut écouter, après qu'il eut été bâillonné. Elles parlent haut encore, réfutant l'infidélité cynique du compte rendu et suppléant précieusement à ses lacunes peureuses.

On avait peur en effet de sa parole, de « la grande impression » qu'elle avait produite déjà sur le public des audiences, au témoignage de Chauveau-Lagarde. Champagneux affirme qu'elle avait « amolli les spectateurs et les juges, les tigres revêtus de la robe de juge », qui avaient « failli manquer leur proie ». Or, il y avait « beaucoup de monde dans la grande salle du Palais de Justice, » comme le fait remarquer le maire Pache à qui de droit, c'est-à-dire à Hanriot, commandant de la force publique. Il dut y avoir aussi beaucoup plus d'agitation dans Paris, au cours du procès des Girondins, que ne le conjecture Michelet, quand il écrit : « L'attention était ailleurs ». Une correspondance curieuse de Pache avec Hanriot est venue en apporter une preuve. Dès la première audience, le 3 brumaire (24 octobre), il lui demande du renfort pour maintenir « la tranquillité et le silence ». Le 6, il craint un coup de main sur la Conciergerie, car il lui signale la nécessité d'en surveiller les abords. Il insiste le 9, jour où aura lieu la dernière audience, en le priant d'exercer « une surveillance sévère autour du Palais et des prisons ». De fait, nous voyons, à la même date, *l'Anti-Fédéraliste* signaler des « attroupements » qui « ont commencé avec le procès et augmentent, à mesure que le jugement définitif approche ». Après que celui-ci est rendu, le matin du



CONDAMNATION DES GIRONDINS

D'après une gravure des Révolutions de Paris, numéro du 4 novembre 1793.

(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

10 brumaire (31 octobre), et que les Girondins ont été bâillonnés et condamnés à l'audience de la veille, Pache les craint encore sur le chemin de l'échafaud, car il écrit « qu'il faut prendre des précautions pour assurer la tranquillité », et qu'il doit être sursis notamment aux visites domiciliaires. Certes, comme le fait observer, avec une noble émotion, l'historien de *l'Éloquence parlementaire pendant la Révolution*, « c'est une satisfaction de penser que les accents suprêmes de Vergniaud ne restèrent pas sans écho ».

Mais on s'était arrangé pour en amortir l'effet au dehors du Palais et même dans son enceinte. Non contents de faire intimider, comme on l'a vu, le rédacteur du compte rendu officieux des audiences, les meneurs des Jacobins s'ingénièrent pour empêcher que les Girondins usassent du droit sacré de la défense et se fissent entendre après les témoins. Voilà ce qu'il fallait éviter à tout prix. On chercha une procédure qui permît de perpétrer l'assassinat, en lui laissant une apparence juridique : car cette parodie de justice faisait partie du plan des persécuteurs. *Les Révolutions de Paris* sont curieusement explicites sur ce point. On y lit, dans le numéro du 3 brumaire : « *Mais il fallait suivre les formes à l'égard de ceux qui avaient feint de s'y soumettre, en ne s'évadant pas.* » Le journal du perfide Prudhomme ajoute : « Doués des plus grands talents, pour le malheur du peuple, les accusés les ont déployés tour à tour avec l'énergie dont ils étaient capables! mais tous leurs efforts n'ont abouti qu'à de misérables sophismes et à de méprisables chicanes. » Ces efforts n'en avaient pas moins paru vite à redouter et, après avoir fait mine de « voir ce qu'ils pourraient répondre », on sentit le besoin d'y couper court. La procédure cherchée fut trouvée : elle était cynique, comme le maquillage des comptes rendus, mais encore plus scélérate.

Le 8 brumaire (29 octobre), sur la proposition d'Hébert, le club des Jacobins attacha le grelot, à l'ordinaire. « Vous avez le maximum de l'opinion, frappez! » vient dire, le

lendemain, leur députation à la barre de la Convention; et elle propose « 1° De débarrasser le Tribunal des formes qui étouffent sa conscience et empêchent la conviction; 2° D'ajouter une loi qui donne aux jurés la faculté de déclarer qu'ils sont assez instruits; alors, et seulement alors, les traîtres seront déçus et *la Terreur sera à l'ordre du jour.* » Séance tenante, « après une discussion *assez étendue* », dit le procès-verbal, la Convention décrétait ceci, « sur la pétition des *Amis de la Liberté et de l'Égalité* », convertie en motion par Osselin : « Si un procès pendant au Tribunal révolutionnaire a duré plus de trois jours, le président du Tribunal est tenu de commencer la séance suivante en demandant au jury si sa conscience est suffisamment éclairée; si les jurés répondent non, l'instruction sera continuée jusqu'à ce que le jury ait fait une déclaration contraire; si le jury répond qu'il est suffisamment instruit, il sera procédé sur-le-champ au jugement », etc. Pour ce décret infâme, « nécessaire dans une révolution rapide », au dire des *Révolutions de Paris*, Robespierre — en s'y reprenant à quatre fois — avait fait un brouillon et dont les termes se retrouvent presque intégralement dans le texte voté : nous en avons l'autographe. Par cette loi du bâillon, étranglant l'éloquence des accusés, le génie de la torture venait raffiner sur « le génie de la calomnie ».

Dès le début de la septième audience, à neuf heures du matin, le 9 brumaire (30 octobre), en vertu du décret de la veille, désigné par cet euphémisme : « Décret sur l'accélération des jugements criminels », l'accusateur public en fait lire le texte. Après délibération, l'ex-marquis Antonelle déclare, au nom des jurés, que « leur religion n'est pas suffisamment éclairée ». Ces derniers, malgré ceux que Fouquier-Tinville appelait « les solides », avaient eu moins d'impudence que la Convention terrorisée, — sans être pourtant aussi « pénétrés » que le dit *l'Anti-Fédéraliste*, organe officieux de Robespierre, « des fonctions augustes dont ils étaient revêtus ». Les Girondins, sinon Vergniaud,

durent alors se reprendre à espérer qu'on les laisserait au moins se défendre. Le « preneur de notes » du journal robespierriste qui épiait les impressions des accusés, a noté celle-là, — avec sa partialité calomnieuse d'ailleurs : — « La terreur qui glaçait les visages des conjurés a disparu un instant. Vergniaud seul, dévoré par ses remords ou par les regrets de n'avoir pas accompli ses forfaits, a continué de se livrer à de sombres réflexions. » Au surplus, le chef du jury, Antonelle, veillait.

L'audition des témoins, tous à charge, étant terminée depuis la veille, le simulacre de débats avait donc été repris. On avait fait mine, pour gagner du temps, d'interroger certains accusés, mais de moindre importance et moins prompts à la repartie, en évitant soigneusement de s'adresser à Vergniaud ou à ceux des autres députés qui étaient capables de faire les ripostes redoutées. On n'avait garde, même au cours de cette feinte de scrupules juridiques, de donner carrière à leur éloquence. On traîne ainsi jusqu'à deux heures : puis on suspend l'audience jusqu'à cinq heures, sans motif avoué. On avait bien celui du dîner pour la suspension coutumière, mais y fallait-il trois heures ? Ce qu'il fallait, c'était se donner le temps de peser sur le jury, de l'intimider au besoin, pour faire revenir la majorité sur son opinion du matin. La manœuvre réussit. Au reste, le secret avait dû en être communiqué aux journaux amis, car ils annonçaient d'avance son succès. Ainsi *l'Anti-Fédéraliste* écrivait, à la fin de son article de la dernière heure : « La séance a été interrompue jusqu'à cinq heures. *Les conjurés seront jugés ce soir, sans désemparer.* » A la reprise de l'audience, Antonelle, « organe du jury » où « les solides » avaient enfin pris le dessus, dit : « Je déclare que la conscience des jurés est suffisamment éclairée ». L'ignoble comédie était jouée : les accusés ne seraient défendus ni par eux-mêmes, ni par leurs avocats.

La déception de ces malheureux devint furieuse. Voici d'abord comment la décrit le procès-verbal d'audience, —

celui qui est aux Archives nationales, contresigné du président Hermann et du greffier Fabricius, non celui qui se lit dans le *Bulletin du Tribunal révolutionnaire* — : « A dix heures et demie de relevée, les jurés ont fait avertir qu'ils étaient prêts à faire leur déclaration, et aussitôt ils ont été introduits : ils ont fait chacun individuellement, à haute voix, leur déclaration sur les questions qui leur avaient été remises par le président. Leur déclaration finie, le Tribunal a fait rentrer libres et sans fers les accusés, à qui il a donné lecture de la délibération des jurés; après quoi l'accusateur public a requis l'application de la loi. Ensuite le Président demande aux accusés s'ils n'avaient rien à dire sur l'application de la peine. A ce moment, tous les accusés se sont levés en jetant des cris; d'aucuns même ont fait entendre celui de : *Vive la République!* Ils ont fait des gestes et des mouvements qui, joints à leurs cris et leur nombre, n'ont pu permettre la délibération en leur présence : il a fallu un très grand nombre de gendarmes pour les contenir. Aux cris qu'ont jetés les accusés se sont joints ceux de l'auditoire qui a manifesté son indignation contre des hommes que le glaive de la loi allait atteindre, en punition de leurs perfidies et de leurs trahisons. Il n'a plus été possible de délibérer en présence desdits accusés qui, d'un côté par leurs cris et leurs gestes et le public qui y répondait, ont jeté un tel désordre dans l'auditoire que le Tribunal s'est vu forcé de faire retirer les accusés pour délibérer et prononcer. Les accusés étant sortis, et le calme étant rétabli, le président a été aux opinions. »

Celles-ci furent affirmatives à l'unanimité. C'était la mort pour les Vingt et un, prononcée par ce tribunal « bien bon pour eux », comme avait dit Robespierre dressé en « mur d'airain » contre les supplications de Garat, — du moins au témoignage de ce dernier. Ni Vergniaud, ni Ducos n'en étaient exceptés, contrairement à l'espérance de Danton, qui aurait versé sur eux « de grosses larmes », si l'on en croit encore le même Garat.

Nous avons vu, dans le procès-verbal officiel, combien violentes avaient dû être les protestations des condamnés. Certains documents du temps nous donnent là-dessus des détails qui achèvent de suggérer un émouvant tableau de leurs manifestations désespérées. Ils s'étaient tous dressés tumultueusement, plusieurs d'entre eux invectivant juges et jurés. Cependant le président ayant dit qu'il leur est permis de parler ou de se faire défendre sur l'application de la loi, et les ayant invités, selon *l'Anti-Fédéraliste*, à « remettre aux jurés leurs pièces justificatives ». Gensonné demande la parole. Mais une exclamation a retenti : « Je me meurs! » Elle est poussée par Valazé qui est tombé de son banc. Il s'était frappé à mort d'un coup de couteau, exécutant le dessein confié à Champagneux et donnant l'exemple du geste libérateur qu'imiteront les derniers Montagnards, quand leur tour viendra de subir la parodie de justice. Minvielle même aurait voulu suivre cet exemple, séance tenante, car il tenta, au dire d'un journaliste du temps, de ramasser le poignard, mais il en fut empêché par un gendarme. A la vue de cet atroce spectacle, le tumulte a redoublé sur les gradins des condamnés, avec des cris ironiques de : *Vive la République!* Camille Desmoulins, qui est parmi les spectateurs, se montre fort ému. S'agitant, se tourmentant, il se jette dans les bras de Vilate, le futur auteur des *Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*, où on lit qu'il aurait dit : « Ah! mon Dieu, mon Dieu, c'est moi qui les tue : mon *Brissot dévoilé*, ah! mon Dieu, c'est ce qui les tue. » Son pamphlet de *Brissot démasqué* avait en effet servi de canevas aux réquisitoires de leurs persécuteurs, de Marat à Robespierre, et de Saint-Just à Amar. Devant la férocité de ces juges dont il s'avouait ainsi le complice, l'imprudent Camille pressentait-il où devaient le conduire fatalement ses accès de démence et cette « versatilité » que lui reprochait Robespierre, qu'il « frisait la guillotine », selon le mot prochain du juré Nicolas et qu'il aurait besoin d'aller, comme il dira, prendre au supplice des Girondins « une leçon de courage »,

— en attendant d'en être à son tour réduit à lancer ses notes de défense à la tête de ses bourreaux?

Cependant, d'après un témoin oculaire, le même Vilate, membre du jury, les accusés se seraient ressaisis et, revenant pour la plupart « au calme », à la « sérénité », seraient sortis « tous, sans avoir fini d'entendre le jugement ». Avant de quitter la salle, quelques-uns d'entre eux auraient fait le geste de jeter, dans la direction du public, des papiers, — les manuscrits de leurs chères et inutiles défenses, peut-être, ces « pièces justificatives » que le président les avait invités à remettre aux jurés, — et non des assignats, comme il est dit, contre toute vraisemblance, dans le *Bulletin* qui faisait, depuis quelques jours, du zèle dans la calomnie. D'ailleurs, le procès-verbal de l'audience est muet sur cet incident, ce qui est péremptoire; et puis le geste de corruption eût été stupide, là. D'après une tradition rapportée par des Essarts, le courageux Lasource aurait même repris assez de sang-froid pour retrouver et envoyer à la face du tribunal cette antithèse classique : « Je meurs dans un moment où le peuple a perdu sa raison; mais vous, vous mourrez le jour où il l'aura recouvrée. » Fonfrède se retournant vers Ducos qui était placé derrière lui, l'avait enlacé, en pleurant et disant : « Mon ami, c'est moi qui te donne la mort! » « Mon ami, console-toi, nous mourrons ensemble », avait répondu Ducos, lui rendant sa fraternelle étreinte.

Au cours de ces dramatiques incidents, Vergniaud, placé près de Gensonné, avec un gendarme entre eux, ne se serait pas départi de « l'air imposant » qu'il avait eu au cours du procès, et dont témoigne, par sa méchanceté même, ce passage d'un journal qui se piquait de peindre d'après nature les péripéties des séances et les attitudes des accusés : « Valazé se déconcertait; un regard de Vergniaud lui apprend qu'on peut ne pas dire la vérité, et conserver encore un air imposant ». A en croire le même journal, *l'Anti-Fédéraliste*, il aurait tenté de parler pour-

tant; il aurait même dit, assez haut pour être entendu, que « le peuple était en délire ». On ne sait. Il n'aurait peut-être rompu le silence — un « beau silence », avoue un de ses plus impitoyables détracteurs, — que pour murmurer au médecin Lehardi, devant Valazé tombant mort sur les gradins, ce mot socratique qui, s'il est un pastiche de plus dû à Nodier, est bien, en tout cas, dans sa manière de penser d'après l'antique, aux heures de crise : « Nous devons un coq à Esculape ». Vilate remarqua qu'il « paraissait ennuyé de la longueur d'un spectacle si déchirant ». Il se peut, en effet, que ces violences de gestes et de paroles lui aient paru trop théâtrales et aient froissé en lui ce goût de la mesure qu'il voulait garder jusque dans le désespoir.

Il avait d'ailleurs sur lui un moyen plus discret que celui de Valazé pour se soustraire à l'échafaud. C'était du poison, sans doute une de ces « pastilles » de Cabanis, à base de laudanum et de stramonium, que ce savant, parent par alliance de Dupaty et compatriote de Vergniaud, préparait alors pour ses amis, comme un suprême viatique, le *vade-mecum* indiqué par les circonstances, qui servira, cinq mois plus tard, à Condorcet, son beau-frère, pour se dérober aux bourreaux des Girondins, et que l'on se partageait, dit Garat, « comme le pain entre des frères ». Ainsi Vergniaud pouvait mourir, à son gré, de la mort de Démosthène, à la Plutarque, et balancer l'antithèse du fameux vers de *Barneveldt :*

> Caton se la donna. — Socrate l'attendit;

mais ses deux amis étaient aussi condamnés, contre son espérance, et il n'avait pas du poison pour trois. Il devait donc mourir de leur mort : il jeta le poison.



CHAPITRE XV

LE DÉNOÛMENT DU DRAME

LE SOUPER DES GIRONDINS ET LA LÉGENDE || L'EXAMEN DE CONSCIENCE || LE TRAJET || L'EXÉCUTION || LA RÉPUBLIQUE DÉCAPITÉE ET L'ÈRE DE LA TERREUR || VERGNIAUD DEVANT LA MORT ET DEVANT LA GLOIRE || LA PEUR DE SA VOIX ET LE DERNIER BÂILLON.



Il était onze heures et un quart du soir, quand le tribunal, — que Billaud-Varennes avait fait qualifier officiellement de *Révolutionnaire*, la veille, pour « être rendu à toute la sévérité de ses fonctions », — leva sa séance, ayant prononcé contre les vingt et un Girondins la sentence cynique, après le jugement monstrueux. Pour gagner l'escalier qui débouchait sur la chapelle, où ils allaient attendre la mort, ils ne suivirent peut-être pas le trajet ordinaire, par l'étroit et sinueux couloir s'ouvrant derrière le tribunal, et par « le corridor des prisonniers », aujourd'hui la galerie Saint-Louis, jusqu'au palier dit *la Traverse* : on peut se les représenter gagnant ce même escalier jusqu'au même palier, par la large galerie des prisonniers, après avoir fait cette traversée de la salle des Pas-Perdus dont la célèbre estampe de Duplessis-Bertaux évoque la vision, — et qui dut être d'un aspect plus tragique encore que son évocation, ayant eu lieu en fait à la lueur des torches. Durant ce court trajet, ils annoncèrent leur sort à leurs compagnons de prison, en chantant en chœur



LES GIRONDINS TRAVERSANT LA SALLE DES PAS-PERDUS POUR REGAGNER LEUR CACHOT

D'après une estampe de Duplessi-Bertaux (Bibliothèque Nationale).

les quatre premiers vers de *la Marseillaise*, selon le signal convenu, avec cette variante de circonstance :

> Contre nous de la tyrannie
> *Le couteau sanglant* est levé.

Riouffe écrit, dans ses *Mémoires d'un détenu*, — dont la lecture théâtrale fera frissonner les hôtes de Talma, sauvé de la guillotine thermidorienne par le souvenir de l'amitié de Vergniaud et de Gensonné — : « Toute cette nuit affreuse retentit de leurs chants et, s'ils les interrompaient, c'était pour s'entretenir de leur patrie et quelquefois aussi pour une saillie de Ducos. » De sa cellule, l'auteur — quelque peu sujet à caution — des *Mémoires d'un détenu* dut bien entendre leurs chants, emplissant le grand corridor sombre. Mais il n'a pu parler de leurs entretiens et saillies que d'après ces geôliers dont il invoque l'autorité à l'appui de ses récits visiblement dramatisés par son imagination; car, à partir de leur condamnation et jusqu'à leur exécution, qui devait avoir lieu dans les vingt-quatre heures, selon la loi, les condamnés étaient séparés du reste des détenus. Ainsi, vers les sept heures et demie du matin, Fauchet enverra chercher son bréviaire, — sans pouvoir y aller lui-même, — dans la cellule qu'il avait partagée avec Beugnot et autres. Mais il est certain qu'après avoir été ramenés du tribunal à la chapelle, les Girondins, qui avaient dû dîner, entre deux et cinq heures, pendant la longue suspension d'audience, prirent, vers minuit, un repas, au cours duquel ils chantèrent et devisèrent. Le fait est mis hors de doute par la qualité des témoignages. On lit, dans le *Diurnal de la Révolution*, — dont l'auteur, qui est probablement l'historien Beaulieu, dit avoir connu dans sa prison plusieurs Girondins — : « Ils passèrent le reste de la nuit qui précéda leur supplice à boire du punch et à faire retentir la Conciergerie de leurs chants ». D'autre part, Buzot écrit, dans ses *Mémoires* : « Mes amis firent ensemble leur dernier repas : il fut aimable; la gaîté même

n'y manqua point. Un domestique de Duprat, qui les servait, pleurait : son maître le consola.... » Au fond de sa cachette de Saint-Émilion, d'où il continuait à correspondre avec d'autres amis restés à Paris, — comme nous le voyons par le compte rendu même du procès, — Buzot dut apprendre d'eux ces détails qu'ils tenaient sans doute du fidèle domestique de Duprat. Mais c'est là tout ce que nous savons de certain sur le fameux « banquet » des Girondins.

Sur l'obscurité bruyante de cette nuit historique et presque sur le menu de ce souper, pris en commun à l'ordinaire, deux écrivains ont jeté le voile brillant de leurs fictions. Est-ce le cas de répéter que la poésie est plus vraie que l'histoire? Certes la légende du banquet des Girondins, même brodée par la fantaisie de Nodier et le lyrisme de Lamartine, ne vaut pas le *Phédon* dialogué par Platon : mais elle lui fait pendant, et pour longtemps, dans la mémoire de tous ceux qui estiment qu'en une pareille tragédie la pitié pouvait parler, malgré le silence des documents, dût son éloquence être la dupe du cœur d'où elle venait.

Vers sept heures et demie, quand l'évêque Fauchet « devenu dévot », d'après *le Diurnal*, envoya chercher son bréviaire, afin de le relire à la lueur crépusculaire d'un matin pluvieux, les Girondins s'étaient isolés les uns des autres pour se préparer à l'échafaud. Vergniaud ne fut pas des onze qui se confessèrent. Il était en droit de se dire, comme Renan : « La noblesse morale ne dépend pas des opinions métaphysiques ». Il se livra sans doute à un de ces examens de conscience que recommandaient déjà les *Vers dorés* du sage antique, à une de ces méditations philosophiques où il aimait à se plonger, en prenant texte de son Sénèque.

Dans la grisaille de cette aube suprême, sous les voûtes de ce cachot sépulcral, — n'ayant même plus la ressource de la mort qu'il avait préméditée, celle de la sortie stoïcienne, à son heure, par *la porte ouverte*, puisqu'il avait jeté

son poison ou l'avait remis à l'officier de garde, — il plaça avec courage et loyauté sa vie en face de sa conscience : il dut sentir que celle-ci lui donnait l'absolution. De cette vie qu'il allait quitter, dans la force de l'âge et dans tout l'éclat du talent, le regret prit pour lui la forme d'une femme, d'une pure jeune fille et qui était sa fiancée peut-être. Avec la pointe d'une épingle, il traça les initiales, aujourd'hui effacées, d'Adèle Sauvan et les siennes, sur le boîtier d'or de sa montre, émaillé de bleu foncé, — ayant pris ses mesures pour que cette relique lui parvînt. Puis il demanda et obtint qu'on lui amenât ce domestique Cotton que, depuis quelques jours, ses larmes faisaient tenir pour suspect. Peut-être le voulut-il charger encore de la mission coutumière, en le priant de donner à sa tête la suprême toilette, pour abréger d'autant la besogne du bourreau et éviter son brutal contact.

Vers midi, les vingt Girondins survivants montaient dans trois charrettes : une quatrième suivait, plus petite, portant le cadavre de Valazé que la vindicte du Tribunal révolutionnaire rivait à eux jusque sur l'échafaud et que, d'après le témoignage même du greffier Fabricius, on eût décapité à blanc, si on avait écouté Fouquier-Tinville. Vergniaud et ses amis, les mains liées derrière le dos et leurs vestes jetées sur leurs épaules, frissonnant sous la pluie, se raidissaient face à face sur les bancs du « vis-à-vis de maître Sanson », comme l'appelait Hébert avant d'y monter, — tels qu'on les entrevoit, avec pitié, dans une estampe de Duplessi-Bertaux, terriblement réaliste. La foule était immense, malgré les averses, — « un temps du diable », dit le Père Duchesne, — si nombreuse qu'on n'avait pas vu la pareille, de mémoire de journaliste, depuis les exécutions de Lally-Tollendal, en 1766, et de Derues l'empoisonneur, en 1777. Elle remplissait les ponts et les quais, les places et les rues, regorgeait aux fenêtres, louées aux curieux, où le Tout-Paris des grands jours de Sanson s'était installé pour voir passer ceux qui allaient mourir, immolés au

salut de la République, et qui protestaient par leurs chants républicains contre cette équivoque fratricide. Devant un pareil encombrement, les quatre charrettes durent prendre, pour gagner la rue (Saint) Honoré, par la voie la plus large, c'est-à-dire par la rue de la Barillerie, aujourd'hui boulevard du Palais, le Pont-au-Change, le quai de la Mégisserie et la rue de la Monnaie, au lieu de tourner, après la rue de la Barillerie, par l'étroit quai du Nord (de l'Horloge) et le Pont-Neuf. Tout le long du trajet, des milliers de voix criaient : *Vive la République! A bas les traîtres!* D'après la feuille de Clément, — laquelle constate pourtant que, sauf Brissot et Fauchet dont l'air « était morne et pensif », comme celui de Carra qui, selon Rétif, « paraissait frappé de stupeur », — « aucun d'eux ne marquait d'inquiétude ». Il y en eut même, ajoute-t-elle, qui « firent plusieurs fois *chorus*, le long de la route, avec les spectateurs ». Rétif en compte neuf chantant, dans la première voiture, « notamment Minvielle et Duprat », les deux Avignonnais. De fait, un enfant de onze ans et demi, Charles Maurice, placé à la rue Saint-Roch, se rappellera jusqu'au bout de sa longue existence, avoir vu Duprat et Minvielle, « se soulever » de leurs banquettes, et entonner *la Marseillaise* qu'ils chantaient encore, quand il cessa de les voir. Aux hurleurs qui criaient à contresens : *Vive la République!* quelques-uns des condamnés répondaient : « Vive la République! mais vous ne l'aurez pas. » Aux insulteurs Duchastel aurait riposté avec mépris : « Pauvres Parisiens! Nous vous laissons entre les mains de gens qui vous feront payer cher votre plaisir d'aujourd'hui. »

Il était environ une heure, lorsque les charrettes débouchèrent de la rue (Saint) Florentin sur la place de la Révolution, — ayant donc marché un peu plus vite qu'à l'ordinaire. Elles se rangèrent entre le Pont-Tournant, qui était à la grande entrée actuelle du jardin des Tuileries, et le piédestal, — dont l'obélisque occupe aujourd'hui la place,

— sur lequel à la statue de Louis XV renversée, avait succédé celle de la Liberté, colossale et d'ailleurs provisoire, étant en plâtre et si effritée qu'on l'appelait « la galeuse ». L'échafaud était dressé, à peu près dans le prolongement de l'axe du jardin des Tuileries, et était tourné de manière que les têtes des Girondins devaient tomber devant la fragile statue de la Liberté, au nom de laquelle ce crime était commis.

Le plus âgé des condamnés, Brûlart de Genlis, ci-devant marquis de Sillery, y monta le premier. Un nouvelliste du temps écrira sans pitié qu'il avait « fait le don Quichotte » la veille, en jetant sa béquille au milieu du parquet et disant : « La mort prononcée contre moi me rend toutes mes forces ». Il le prouva bien, alors. L'époux de Mme de Genlis, en galant homme qui sentait tout l'honneur du pas-devant, dans la circonstance, salua la compagnie d'un air grave, à droite, puis à gauche, avant d'en prendre congé et de se plaquer contre la planche à bascule dont il avait l'étrenne. Le dernier des guillotinés, d'après *le Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, aurait été Viger, le député de Mayenne-et-Loire. Or, il n'était pas le plus jeune, ayant trente-six ans. On n'aurait donc suivi ni l'ordre de l'âge, ni celui de la liste d'accusation, ni celui de la prétendue culpabilité lequel, étant à rebours des charges, aurait fait exécuter Brissot le dernier. Au moment de descendre de la troisième charrette, où ils étaient montés ensemble, Ducos et Fonfrède s'embrassèrent et cette étreinte suprême fut imitée par leurs amis, déjà massés au pied de l'échafaud. Puis Ducos, avec son ironie coutumière, dit : « Il n'y a plus qu'un moyen pour nous sauver ». « Lequel? » fit Fonfrède. « C'est, repartit Ducos de son air narquois, de demander à la Convention le décret de l'unité et de l'indivisibilité des têtes. » Au fur et à mesure qu'il arrivait sur la plate-forme de l'échafaud, chacun des vingt adressait au peuple « des phrases entrecoupées que l'on ne pouvait saisir ». Lehardi cria : *Vive la République!* d'une voix si forte qu'on l'entendit. Cependant,

ceux qui restaient, chantaient toujours, au pied de l'échafaud, en attendant leur tour, leur *Marseillaise* de la mort alternant avec le refrain de *Veillons au salut de l'Empire.* Au bout de trente-huit minutes, — moins de deux par tête, — les chants avaient cessé. C'était une belle « messe rouge » et Amar devait être content. Vingt fois, pour ce « hachis d'hommes », comme dit Riouffe, et de quels hommes! avait retenti le triple bruit, cher aux dévots de « la sainte guillotine », que produisaient les chutes précipitées de la planche à bascule, de la lunette et du couperet. Vingt fois « le couteau sanglant » était tombé, tranchant ces gorges éloquentes, faisant rouler ces têtes pensantes, rythmant de ses coups sourds les voix du chœur héroïque qui se taisaient, une à une, jusqu'à celle qui, étant la dernière, chantait encore le refrain :

> Plutôt la mort que l'esclavage!
> C'est la devise des Français.

« Les misérables! » se récrie le rédacteur des *Révolutions de Paris.* Ce fut du reste une des plus « grandes joies » du Père Duchesne, qui n'avait pas manqué de venir voir défiler « la procession des Brissotins, des Girondins et des Rolandins, pour aller jouer à la main chaude, à la place de la Révolution », — et qui ne manquera pas non plus d'y venir faire sa partie, lui aussi, bientôt et sans être aussi beau joueur, tant s'en faut. On se hâtera d'ailleurs d'associer à la joie de cette délivrance les frères et amis, jusqu'au fond des provinces : « Nos tyrans n'existent plus, écrira par exemple Socrate Damours à la société populaire de Nevers. La sainte guillotine nous en a débarrassés : elle s'est appesantie vingt fois de suite sur ces têtes fratricides.... La Révolution marche à grands pas » : oui, à la faillite et au suicide.

Quand ce fut fini, la foule, à en croire le *Bulletin* des bourreaux, agita les chapeaux en l'air, et fit entendre,

« pendant plus de dix minutes, les cris mille fois répétés de *Vive la République!* » *Les misérables!* Ils venaient de la décapiter. Certes, par cet assassinat juridique était bien inaugurée publiquement cette Terreur qui, dès le 2 juin, avait été mise en fait « à l'ordre du jour » de la Convention. En le constatant, le versatile Prudhomme, surenchérissant sur les Jacobins, — pour rattraper le temps perdu naguère, en compagnie des Girondins, — se récriera même, dans son journal : « La Terreur est à l'ordre du jour : on s'y est mis trop tard. »

Mais, à peine ce régime, plus ou moins systématique, où d'aucuns ont voulu voir le salut de la Révolution, aura-t-il eu un peu plus de la durée moyenne d'un ministère actuel, que la réaction thermidorienne éclatera, violente, irrésistible, se précipitant vers ce 18 brumaire qui se fera aux cris de : *A bas 93!* Louis Blanc lui-même observera que la Terreur « éreinta la Révolution », qu'elle « est ce qui a fait perdre en partie au monde le sens de la Révolution ».

Voilà comment moururent ses premières victimes, celles dont la Convention dira solennellement, avant deux ans : « Après avoir coopéré à établir la Liberté et à fonder la République, ils l'ont scellée de leur sang, et sont morts victimes de leur dévoûment à la patrie et de leur respect pour les droits de la Nation ». C'est ainsi que, le 10 brumaire de l'an IIe de la République une et indivisible, celle-ci perdit son printemps en ceux que Vergniaud avait appelés un jour, chez Lebrun, « les amants de la liberté »; et que la tribune française devint veuve du grand orateur qui emportait le deuil de la République première, comme Mirabeau avait emporté celui de la monarchie.

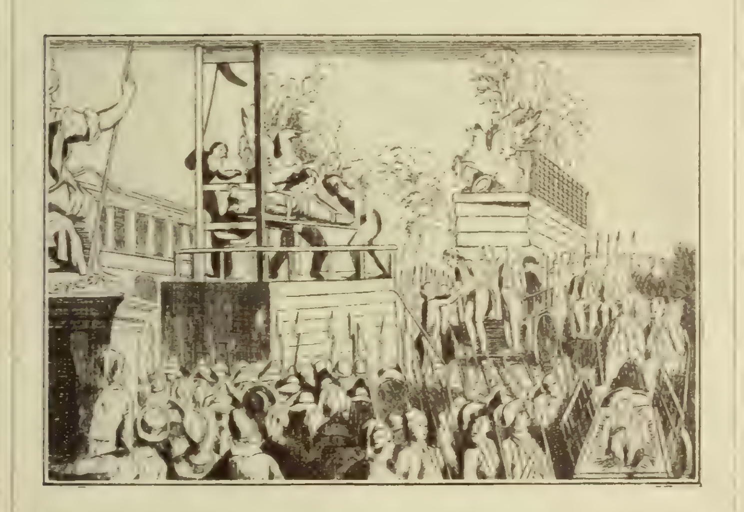
Quand était venu son tour? Monta-t-il le dernier sur l'échafaud, comme le veulent certains récits, contrairement à celui du *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*? On ne sait; mais nous aimons à penser que, pendant l'attente tragique au pied de la guillotine, ses derniers regards s'arrêtèrent sur la Renommée ailée qui, du haut de son piédestal,

à cette entrée des Tuileries qu'elle décore toujours, planait sur les bourreaux comme sur les victimes. En lui-même, il dut en appeler à elle. Il ne mourrait pas tout entier. Elle était là, symbolique, pour lui rappeler qu'elle emportait, dans son vol éternel vers la justice et l'admiration de la postérité, sa gloire, épurée par le martyre.

Avec cette vitesse mystérieuse de l'esprit qui, devant la mort, ramasse la vie et en projette sur l'écran de la mémoire, par de rapides éclairs, les faits culminants, si peu nombreux au bout du compte, — comme ces clous dont parle Bossuet, qui, « attachés à une longue muraille, dans quelque distance », paraissent occuper bien de la place, alors « qu'il n'y en a pas pour emplir la main », — Vergniaud dut entendre et revivre ce que dirait, en style d'épitaphe, la symbolique consolatrice : les heures troubles et douloureuses d'une jeunesse pauvre; — le cercle de famille où l'on dépensait son cœur et le cercle des relations banales où on le prodiguait, en attendant la compagne rêvée, trop tard rencontrée, dont la silhouette venait du moins de passer dans l'aube du dernier matin, pour attirer le suprême élan de son âme aimante; — la gaîté et l'esprit fusant en saillies et en petits vers, malgré l'horrible peine de se faire jour; — celle-ci courageusement subie, dès que la conscience du talent a montré la voie; — la médiocrité matérielle de la vie rehaussée par une honnêteté inaltérable et une indépendance ombrageuse, embellie par deux amitiés fidèles jusqu'au sacrifice, illuminée enfin par le génie qui éclate, ennoblie par l'idéal qu'il sert, par le rêve stoïcien de la fraternité universelle; — la maîtrise de la parole qui fait la loi, en persuadant le vrai, pour le bien et par le beau; — les triomphes enivrants à la tribune de Mirabeau, parmi les applaudissements qui couvrent les murmures de l'adversaire, mais qui aiguisent les haines du parti assassin et enveniment les jalousies des rivaux obscurcis, de ce Barère, par exemple, qui était allé, le lendemain du 31 mai, verser des larmes hypocrites chez leur commune amie, Héléna



DEPART DES GIRONDINS POUR LE SUPPLICE
D'après une gravure de Duplessi-Bertaux.
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)



EXÉCUTION DES GIRONDINS
D'apres une gravure des Révolutions de Paris, *n° du 4 novembre 1793.*
(Bibliothèque Nationale. Estampes.)

Williams; — la patrie en danger défendue à coups d'éloquence, avec des *Marseillaises* de tribune volant au-devant de l'autre, contre tous les ennemis du dehors et du dedans, émigrés en armes, fanatiques insurgés, Austro-Prussiens envahisseurs; — le beau rêve de l'esprit paraissant tout près d'être réalisé en fait par la République fondée, mais avec le cruel baptême du sang royal sur elle, sur lui, sur eux tous, amis et ennemis, tache fatale qu'on voulut éviter, qui fut inévitable et qu'on lavera de son propre sang; — l'expiation à contresens infligée par les régicides sans phrases, si hâtive, démesurée au bout du compte; — la pitié et l'admiration de la patrie reconnaissante et de l'histoire impartiale, au besoin indulgente, le long des siècles, pour le bon et grand Français qu'il avait été.

Il pouvait mourir tranquille. Il mourut tel, par « la hache de la loi scélérate », en ce morne après-midi du 31 octobre 1793, premier de l'ère de la Terreur rouge, couché sur la planche gluante du sang des amis qu'il allait rejoindre dans « le grand Peut-être »; tout près de cette tribune retentissante qu'il avait illustrée, et qui, pour lui, s'était trouvée de plain-pied avec l'échafaud; sous le roulement du tambour terroriste, couvrant cette vaillante voix qui faisait encore peur aux assassins. « Vergniaud, dit Rétif de la Bretonne, a voulu parler au moment de l'exécution : les tambours l'en ont empêché » : c'était, sans doute, un surcroît de précaution pris contre cette éloquence sur sa dernière tribune. On voulait être bien sûr que si un tel orateur, redoutable jusque sous le couteau, parlait, ce serait, comme les autres, « en phrases entrecoupées qu'on ne pourrait saisir ». Depuis l'exécution de Louis XVI, ce roulement — qui s'emploiera encore contre Guadet et Salle, autour de l'échafaud de Bordeaux, — devenait une tradition des bourreaux pour fermer les bouches, avant de couper les têtes. Ainsi fut ravie à Vergniaud la consolation suprême que nous l'avons vu demander si pathétiquement à la Convention, du fond de sa prison, celle que rêvera l'historien-

poète des Girondins, en une strophe qui valait d'avance le meilleur de ses chapitres :

L'échafaud pour le juste est le lit de sa gloire;
Il est beau d'y mourir, au soleil de l'histoire,
    Au milieu d'un peuple éperdu,
De léguer un remords à la foule insensée,
Et de lui dire en face une mâle pensée,
    Au prix de son sang répandu.

Avec le monceau de ses amis égorgés par cette « calomnie » que dénoncera bientôt, pour « attendrir l'histoire », la muse vengeresse du frère d'André Chénier, parmi ces têtes et ces troncs jetés pêle-mêle, dans la promiscuité sanglante du tombereau où gisaient ces ambitions et cette éloquence, tant de jeunesse défunte et d'idéal déçu, il fut emporté vers la terre qui avait déjà bu le sang des rois et restait altérée de celui des régicides. D'après le plan du cimetière de la Madeleine, il fut enterré avec eux, tout près du lieu dit « le trou à Mirabeau ». C'était bien sa place, en attendant le Panthéon d'où on n'aurait pas eu à l'exiler, lui! Ainsi vécut, parla, mourut

Vergniaud dont la tribune a gardé la mémoire.



CHAPITRE XVI

VERGNIAUD ORATEUR

SES GRANDS DISCOURS ET LEUR GENÈSE : LE « VERBO-MOTEUR » ET L'INVENTION PARLÉE || SA TECHNIQUE : CANEVAS, IMPROVISATION, ÉLOCUTION, ACTION || MAGIE DE SA VOIX || EFFETS SUR SON AUDITOIRE || DEUX AVIS A SES LECTEURS || LES CHEFS-D'ŒUVRE || UN RÔLE IDÉAL DE SON GÉNIE.



SANS compter ses courtes interventions de tribune, qui furent au nombre d'une dizaine par mois, pendant les vingt que durèrent ses deux mandats, Vergniaud a prononcé une vingtaine de discours proprement dits : à la Législative, six de grande étendue (contre l'*Émigration;* pour *la Guerre;* contre *de Lessart;* pour l'*Amnistie d'Avignon;* sur le *Serment des prêtres;* sur la *Situation de la France*) et cinq de moyenne étendue (sur l'*État civil;* le premier *Appel au camp;* pour le *Licenciement de la garde du roi;* sur l'*Affectation de la Madeleine à la Convention*; contre la *Commune*); — à la Convention, quatre de grande étendue (pour l'*Appel au peuple;* sur la *Conspiration du 10 mars;* la grande *Réplique à Robespierre;* sur la *Constitution*), et cinq de moyenne étendue (contre *Marat;* le second *Appel au Camp;* contre la *Pétition des sections;* le bloc de ses six interventions, au *31 mai;* la protestation du *1er juin*[1].

Le manuscrit de sa défense nous renseigne précieusement sur la genèse de ces discours. En l'examinant, on y voit à nu ses procédés oratoires : ceux-ci sautent aux yeux, pour ainsi dire, à l'aspect même des pages. Nous sommes invité

par là à pénétrer plus avant dans le secret de cette éloquence, après en avoir considéré les chefs-d'œuvre, en leur place historique, et après les avoir commentés, par les circonstances qui les firent naître, par les effets qu'ils produisirent et aussi par l'analyse des beautés qui méritent encore d'arrêter les regards de la postérité.

Vergniaud ne composait pas ses discours, la plume à la main. Avant d'écrire ses idées, il les parlait, soit à l'aide de la parole intérieure, soit à haute voix. Nous avons là-dessus des témoignages précis : « Vergniaud, nous dit son neveu, aimait peu écrire et n'écrivait que lorsqu'il y était en quelque sorte obligé. Il travaillait de mémoire et ne prenait la plume que lorsque ses idées étaient parfaitement arrêtées. Au lieu de s'accouder sur une table, il s'asseyait alors sur une chaise basse, croisait les jambes et écrivait sur ses genoux, en se servant ordinairement de petits carrés de papier. S'il s'agissait d'un mémoire ou d'un discours destiné à l'impression, il envoyait à l'imprimerie ses petites feuilles volantes, à mesure qu'il les avait écrites, et à peine avait-il achevé, que son travail se trouvait imprimé. » Nous avons vu comment son beau-frère devina sa vocation, en l'entendant un beau matin improviser à pleine voix dans sa chambre. Plus tard il restera fidèle à cette habitude de composition orale, familière à la plupart des orateurs et qui avait été, par exemple, celle de Cazalès, au témoignage de Montlosier. Suivant un conseil de Montaigne, il promènera ses idées. Il ira les parler dans le monde, pour en essayer les effets sur des cercles d'amis, selon le procédé cher aux auteurs dramatiques et dont Molière leur a donné l'exemple. Ainsi faisait-il, au fort même de sa lutte contre la Montagne, pendant l'hiver de 1792-93, au milieu des Girondins qui fréquentaient alors le salon de miss Williams : « Quelquefois, écrit-elle dans ses *Souvenirs*, Vergniaud nous donnait, en un langage pur et brillant, comme le prélude des discours admirables qu'il dirigeait, de la tribune, sur les Jacobins. Il me parut qu'il parlait avec un accent de persuasion

irrésistible ; ses périodes étaient sonores et mélodieuses. »

Ces *préludes* étaient sa manière de se rendre compte du son que faisait dans les têtes d'un auditoire le déroulement de ses périodes, en vue de les retoucher ensuite, d'après cette expérience, dans le fond et dans la forme, cadence comprise, pour leur plus grand effet. Il prenait ainsi conseil de la parole pour la parole. Chez lui, comme chez tous les orateurs nés, — Barnave ou Cazalès, ou encore l'abbé Maury, parmi ses contemporains, sans en excepter Mirabeau qui, s'il improvisait rarement, parlait du moins « avec fécondité » les notes forgées par d'autres dans « son atelier », — les mots articulés mettaient les idées en mouvement. C'était évidemment un *verbo-moteur*, pour employer la dénomination expressive de Charcot. Mais il n'était rien moins qu'un de ces hommes qui ne pensent qu'en parlant, comme le symbolique Numa Roumestan. Un travail de méditation intense avait précédé le moment où il montait à la tribune. Il avait même chargé sa plume de fixer l'amorce des tirades ou le fort des arguments élaborés par sa parole solitaire ou essayés sur des auditoires d'amis. C'est ce dont témoigne curieusement le cahier de son projet de défense.

Il est formé de ces « petites feuilles » dont parle son neveu, que leur faible dimension permet de tenir d'une seule main, en laissant l'autre libre pour les gestes. Chaque page n'est écrite que sur les deux tiers de sa largeur, le tiers à gauche étant réservé pour des notes supplémentaires et pour la plupart des renvois, — lesquels sont tous d'ailleurs d'une exactitude rigoureuse. Cette disposition permet de saisir sur le vif la technique oratoire de l'auteur, comme si on le regardait par-dessus son épaule composer son discours.

La fermeté de cette composition apparaît d'abord, en plein relief. La division par points, où viennent s'articuler les arguments, est rigoureuse et tranchée, à la manière des sermonnaires. Vergniaud ne prend d'ailleurs aucun soin de dissimuler ces divisions à son auditoire : il a même la coquetterie contraire ; et il les énumère volontiers, — comme nous l'avons

accusations contenues dans les rapports ou discours faits contre moi.

Je suis accusé
1° De royalisme.
2° De fédéralisme.
3° D'avoir voulu la guerre civile
4° la guerre avec toute l'Europe
5° D'avoir tenu à une faction.

§ 1.

Royalisme

argumens pour moi. — ma conduite dans l'assemblée législative.
1° histoire du fauteuil
2° serment à faire prêter par la garde du roi
3° sur la motion de savoir si le décret de la haute cour nationale sera soumis à la sanction
4° sur Lessart.
5° sur la cassation de la garde du roi.
6° sur le juge de paix Larivière
7° mon discours du trois juillet
8. présidence du 9 au 10 août proposition du décret de la suspension.
9. travaux depuis le dix août à la commission des vingt-un.

convocation des présidens des sections, des commandants des bataillons — Pillés attestés ... — fraternisation dans les sections —

Objections.

1° le 26 juillet je déclarai que la commission des 21 ne proposerait jamais la déchéance.

le fait est faux. G. 4.
circonstances dans lesquelles j'ai parlé. 2. le 20 juin. le décret contre les républicains le 7 juillet. la proposition de ... d'appeller les autorités constituées, l'envoi aux départemens, ...

PROJET DE SA DÉFENSE
PAR VERGNIAUD
(Autographe. Page 1. Archives nationales)

PROJET DE SA DÉFENSE

PAR VERGNIAUD

(Autographe. Page 2. Archives nationales)

vu faire notamment dans la grande réplique à Robespierre, — en les numérotant, quand il passe de l'une à l'autre, dans le discours. C'est là aussi une habitude qui doit lui venir du séminaire, encore plus que du barreau. Elle n'était certes pas une fausse élégance, une affectation de rigueur dans la logique, mais un moyen de soulager l'attention, toujours fugace, d'un grand auditoire, en lui donnant de temps en temps la satisfaction de mesurer le chemin parcouru par l'orateur vers sa conclusion.

Mises en vedettes par leur place et fortement soulignées se succèdent, de paragraphe en paragraphe, *les idées-mères*, comme disait Mirabeau le père. Au-dessous de chacune d'elles s'étagent, disposées en colonne et par alinéas, les idées accessoires et moyennes, qui se succèdent à raison d'une idée par alinéa, et d'un alinéa par idée. L'arrangement des mots y est dans l'ordre que les grammairiens appellent pathétique ou inversif, celui que dictent l'imagination ou la sensibilité, au gré de leur émotion. Vergniaud n'y emploie que peu ou point de verbes ou même d'adverbes, presque pas d'adjectifs : c'est un chapelet de substantifs, reliés si fortement par le sens général que leur simple juxtaposition suffit à marquer leurs rapports. En revanche, il prend un soin particulier de traduire vite aux yeux le contenu de l'alinéa par un mot gros de sens qui en est la voyante étiquette, un « mot-tête » qui soit « courrier de l'idée », selon la jolie expression de Voltaire.

Cette disposition et cette rédaction des notes ne constituaient pas seulement pour lui un moyen de suivre, dans la chasse aux idées, le papillonnage naturel de l'esprit, avec l'agilité nécessaire, tout en fixant ces idées happées au vol : c'était surtout une charpente du discours à développer où tout se trouvait finalement disposé pour l'œil, ou plus exactement pour la mémoire oculaire. Vergniaud savait en effet que l'orateur doit éviter de recourir visiblement à ses notes et combien cette sorte de geste de détresse est glacial, surtout à la tribune. Aussi s'en

abstenait-il pour donner entière cette impression d'improviser qui ajoute tant d'autorité à la parole. par le grand air de sincérité qu'elle lui prête. S'il rédigeait un canevas de son discours. comme le jour où il se préparait à répliquer à Robespierre. dans le temps même que celui-ci parlait. — et même s'il emportait cette rédaction à la tribune. — c'était moins pour en user couramment. que pour se rassurer ou se repérer. d'un coup d'œil à la dérobée. Il prévoyait prudemment le cas où une défaillance de cette mémoire spéciale que les anciens plaçaient en tête des qualités nécessaires à l'orateur. ou bien une émotion. ou encore le choc d'une interruption seraient venus rompre la chaîne de ses arguments. Mais cet accident ne parait pas lui être jamais arrivé : les anneaux de cette chaîne étaient chez lui trop fortement aimantés par les idées pour ne pas se ressouder instantanément, en cas de rupture. Il mettait en pratique ce que Hérault de Séchelles mettra en théorie dans ce passage de ses notes posthumes sur la déclamation : « Je veux, par exemple, apprendre un discours : j'en médite l'idée principale, les idées accessoires, leur nombre, leur ordre, leur liaison, le plan de chaque partie, les divisions, les sous-divisions de chaque objet. J'ose affirmer qu'il est impossible alors de se tromper. Si l'on oubliait le discours, on serait en état de le refaire sur-le-champ ; et combien d'ailleurs les phrases cadencées. un peu ornées, un peu brillantes, en un mot tout ce qui frappe l'amour-propre de celui qui doit parler, ne se gravent-elles pas dans la mémoire avec une extrême facilité ! »

Ce procédé de composition est d'ailleurs à peu près celui auquel aboutissent tous les orateurs dignes de ce nom, ceux qui ne récitent pas une rédaction, — en jouant cette comédie de l'inspiration instantanée dont si peu d'auditeurs sont dupes, en somme, surtout dans un parlement, — mais qui se piquent de faire, au gré des incidents du débat, sa juste part à l'improvisation dans l'élocution et dans la manœuvre des blocs d'arguments.

Le plan de défense de Vergniaud permet de mesurer combien était grande cette part laissée à l'improvisation dans ses discours les plus préparés. Si l'on se reporte au texte du manuscrit, — dont nous donnons, à cet effet, un échantillon, en fac-similé, — on y sent aussitôt, dans le galop des mots parfois inachevés, dans la fréquence des *et cœtera*, dans les bonds des phrases, courtes, elliptiques, disloquées, les secousses de la parole intérieure, impatiente de prendre son vol et qui frémit sous le joug de la plume trop lente pour son essor.

Quelques-uns de ses contemporains ont pourtant contesté cette aptitude de Vergniaud à l'improvisation, ou sa sincérité quand il en donnait l'impression. C'est faute de s'entendre sur le vrai sens de ce mot dans l'art oratoire.

Mme Roland dit : « Il n'improvise pas comme Guadet », et elle donne bien à entendre qu'à ses yeux il n'en était pas capable. Étienne Dumont, qui fait une remarque analogue, y ajoute du moins celle-ci qui explique l'autre : « Vergniaud ne se montrait que dans les grandes occasions ». Dans de telles occasions, en effet, on se doit à soi-même, quand on est un orateur réputé, — et on doit surtout au parti dont on est le porte-parole, — de ne rien laisser au hasard de l'improvisation de ce qu'on peut lui enlever par prévoyance, c'est-à-dire par un plan profondément médité, solidement construit, clairement suggestif. Ainsi faisait Vergniaud : rien de plus, mais rien de moins.

Il faut bien s'entendre sur le vrai sens du terme d'*improvisation*, quand on parle de l'éloquence de la tribune. Un grand discours ne s'improvise jamais de toutes pièces, surtout en politique. La plupart des idées qu'on veut y exprimer sont déjà dans l'air, par la force même des circonstances qui amènent le débat; elles flottent dans les couloirs; elles frémissent, s'ébauchent et se formulent dans les conciliabules, où l'on en agite le pour et le contre ; elles ont même déjà pris corps, le plus souvent, dans des discours d'orateurs secondaires, envoyés par leur parti à la tribune, en

éclaireurs. Il faut n'avoir jamais eu la confidence d'un véritable orateur, à défaut de la pratique personnelle, et posséder une certaine dose de naïveté, pour croire qu'il peut se produire, en matière oratoire, un chef-d'œuvre ou quelque chose qui y ressemble, en vertu d'un phénomène de génération spontanée. Un orateur, quelle que soit sa facilité d'élocution, n'improvise jamais les idées essentielles à son discours : il y faut un travail d'invention préalable, car, en fait d'idées générales, on ne saurait faire couler à flots du réservoir que ce qu'on y a versé d'abord goutte à goutte. Si entraîné qu'il soit, il n'improvise pas davantage tous les termes d'un discours bien fait ; cela est aussi impossible que pour les idées générales, sous peine de galimatias. Mais c'est être improvisateur, au plein et vrai sens du mot, que d'être capable, — tout en discourant selon un plan tracé d'avance, — d'accueillir une idée accessoire et moyenne qui vous vient en parlant et de l'exprimer instantanément, avec netteté. C'est être improvisateur que de pouvoir modifier, en face de l'adversaire, pour une meilleure tactique inspirée par les circonstances, l'arrangement des parties dans la composition primitive et que de savoir au besoin en utiliser des retailles, séance tenante. Enfin c'est être improvisateur que d'imaginer sans préparation des traits d'esprit, des images, des mouvements, la construction de ses phrases, la plupart des mots et surtout quelques développements d'assez longue haleine non prévus et que commandent les interruptions et les diverses péripéties des débats. En un mot, si longue, si minutieuse qu'ait été la préparation antérieure, c'est être improvisateur que de vivre son discours quand on le prononce et de puiser dans la fièvre de cet élan vital assez de force intuitive pour creuser droit devant soi un lit aux flots limpides de la parole. Or, c'est très évidemment ce que faisait Vergniaud.

Sa parole était au plan linéaire qu'il avait élaboré et qui se déroulait sur l'écran de sa mémoire oculaire, — comme une sorte de film cérébral, — ce que le chant est à la décla-

mation : « Il faut, dit ingénieusement Diderot, considérer la déclamation comme une ligne et le chant comme une autre ligne qui serpenterait sur la première ». Cette impression d'un chant savant, plein de force dans le rythme et de grâce dans le feston mélodique, est exactement celle que donne Vergniaud, quand on examine, dans la vingtaine de ses discours d'assez longue haleine, comment son éloquence serpente en cadence sur les lignes de leur trame. Voilà, croyons-nous, en quel sens un grand orateur peut être un improvisateur et comment Vergniaud le fut.

On a vu les « grandes circonstances » où il donna le spectacle et l'impression de ce tour de force oratoire, — par exemple, au 10 mars, quand, sur une sommation de Thuriot d'avoir à déposer sur le bureau son discours tel qu'il l'avait prononcé, des députés se récrièrent : « Il n'est point écrit! » — Nous avons signalé des témoignages non équivoques, notamment chez Baudin des Ardennes, de l'admiration qu'il inspira par là et de la vivacité du souvenir qu'on en gardait. Les plus mémorables de ces circonstances furent l'appel au peuple, la conspiration du 10 mars, les deux appels au camp, surtout la fameuse réplique à Robespierre, qui se produisit dès que celui-ci eut fini son attaque.

Mais, même dans cette dernière circonstance et malgré les apparences, si vive et si légitime qu'ait été la surprise admirative de l'auditoire, Vergniaud n'improvisa pas, au sens naïf du mot. Il n'avait pas été pris tellement au dépourvu, qu'il ait été réduit à parler *à l'improvisade*, comme disait la rubrique du théâtre italien. Toutes les accusations portées à la tribune par Robespierre contre la Gironde, en général, et contre Vergniaud, en particulier, circulaient dans les propos ambiants — sans parler des feuilles et du club des Jacobins, — depuis près d'un mois. Elles avaient été déjà formulées ou insinuées dans divers articles et dans d'autres discours de Robespierre lui-même, notamment dans celui du 3 avril. Vergniaud et ses amis devaient donc être sur leurs gardes et s'étaient exercés sans doute

à la riposte, dans les couloirs et dans leurs petits comités. Pétion, qui avait engagé la bataille, ne l'avait pas fait sans prendre jour avec les autres Girondins, si peu disciplinés qu'ils fussent, surtout avec leur plus grand orateur, celui dont ils étaient « si fiers ». Mais si ce dernier devait être préparé sur le fond, il ne pouvait pas l'être sur la forme. L'intervention de Robespierre n'était nullement prévue pour ce jour-là et, parmi ses arguments, il y en eut sûrement d'imprévus. Or Vergniaud répondit à la forme comme au fond de la diatribe de son agresseur. La fameuse tirade à répétition : « Nous sommes des modérés! » fait évidemment partie de cette double improvisation de fond et de forme, et elle en est d'ailleurs la plus belle pièce. Ce fut donc, à tout prendre, un tour de force évident et dont aucun auditeur de bonne foi ne méconnut le prodigieux mérite.

Tout le talent de Vergniaud n'y aurait pas suffi, s'il n'avait pas été dressé par cette longue habitude des répliques de plaidoirie — que nous avons signalée, en étudiant en lui l'avocat — et s'il ne s'était pas aidé de notes habilement piquées, séance tenante, et restant présentes à la mémoire, sinon aux yeux. Nous n'avons pas celles qu'il prit, le 10 avril, sous le vent même de la parole de Robespierre : mais nous pouvons facilement en deviner la contexture et jusqu'à l'aspect, par analogie avec celles de sa défense.

Il importe peu, après de telles prouesses oratoires, de savoir si leur auteur était aussi capable que Guadet de faire des improvisations de toutes pièces. Au reste, nous remarquerons, puisque la critique de Mme Roland nous y invite, que Guadet n'a jamais été entendu improvisant de grands discours. Il avait eu deux jours pour préparer la plus remarquable de toutes ses interventions de tribune, sa réponse à Robespierre du 12 avril. Sa plus probable improvisation, puisqu'il descendit du fauteuil pour s'y livrer, et la plus triomphante, celle du 14 janvier 1792, pour la Constitution ou la mort, si elle est fort éloquente, est aussi fort

courte, occupant à peine plus d'une colonne du compte rendu.

Or, Vergniaud a aussi improvisé à l'occasion, tout « comme Guadet », à n'en pas douter. Avec plus d'éloquence encore que ce dernier, il donnait cours, si besoin était, à « cette abondance d'improvisation » qui, au témoignage de l'historien Tissot, — un connaisseur et qui l'avait entendu, — était « un des plus beaux privilèges de son talent ». Nous en rappellerons pour preuves les deux appels au camp qui soulevèrent l'enthousiasme de l'Assemblée et l'admiration des *Débats*; ou encore les discours du 16 mai et du 23 août 1792, à propos des mesures contre le clergé réfractaire; ou enfin ses interventions si vigilantes et si vibrantes, pendant les diverses phases du 31 mai et du 1er juin, et qui se renouvelèrent infatigablement, tant qu'on le laissa parler.

Mais s'il préparait l'éclosion de ses chefs-d'œuvre, en les travaillant d'abord « de mémoire », comme le rapporte son neveu, sa rhétorique savante faisait succéder à cette *invention*, plus ou moins parlée et agie, une *disposition* écrite, rédigée avec la discipline classique qui est en évidence dans le canevas de sa défense. Il résulte aussi de ce canevas et avec la même évidence, qu'il se donnait toute liberté pour son *élocution* : — nous avons vu d'ailleurs qu'il ne reculait même pas devant des néologismes, quoi qu'on en ait dit, risquant, par exemple, *tantaliser*, des maximes *éversives*. Il fallait bien d'ailleurs qu'il se sentît en possession de la parfaite maîtrise de sa parole, pour ne pas rédiger davantage un discours dont il savait, dont il calculait que le succès en serait pour lui une question de vie ou de mort.

La conscience de cette maîtrise était sans doute son motif — que sa modestie tenait secret — pour résister à ses amis, quand ceux-ci, dans la prison commune, lui reprochaient, avec Champagneux, de ne pas s'occuper assez d'écrire sa défense et l'accusaient, de manquer de « persévérance », parce que « souvent la plume lui tombait des mains ». Il savait mieux qu'eux, ce grand artiste de la parole, combien nuit à la vie

et à la fraîcheur du verbe une rédaction trop limée, dont on ne veut rien perdre, qui vous fait prisonnier d'elle, à la tribune, et paralyse l'effort de l'invention par celui qu'elle impose à la mémoire. Ses grands discours sont là pour prouver combien il avait raison de se fier à sa puissance verbale, à son inspiration géniale.

Nous n'avons pas à rappeler ici leurs beautés, ayant eu à les examiner tous, puisqu'ils étaient tous des actes, et que sa vie, depuis son élection jusqu'à son arrestation, n'avait pas d'autre histoire que la leur.

A l'effet de ces beautés sur l'auditoire, l'action oratoire de Vergniaud devait ajouter grandement. C'est ce que donnent à penser plusieurs témoignages, — s'ils ne nous en suggèrent pas une idée aussi complète que le voudrait la curiosité de notre admiration.

Ils sont unanimes sur un point : quand Vergniaud prenait la parole, il se produisait en sa personne, à vue d'œil, une métamorphose qui frappait vivement par son contraste avec l'insignifiance ordinaire de sa physionomie, et avec l'air languissant qu'il avait hors de la barre ou de la tribune : car, il ne se piquait pas, comme Mirabeau, d'être « toujours sur le trépied ». Mais quand il y était il se transfigurait. Le roi de la tribune eût reconnu alors, dans son successeur et qui nous apparaît son égal, — comme aux connaisseurs contemporains, — la présence de cette « divinité » qu'il ne voyait pas en Barnave. Vergniaud devenait en effet « divin à entendre », selon l'expression d'un de ses auditeurs. Sa pose était alors majestueuse et sa stature robuste, à l'image de sa parole, en augmentait l'autorité. Sa physionomie prenait une mobilité extrême et ses traits accusés en rendaient les différences d'expressions visibles de loin. Sous les arcs tendus de ses gros sourcils, ses yeux décochaient à l'adversaire des regards vifs et pénétrants, soudain dévoilés, — n'en déplaise à Mme Roland, qui les trouvait « voilés ».

Son action devait être « très noble » par les gestes, comme cette dernière constate qu'elle l'était par « le débit ». L'histo-

rien du barreau de Bordeaux rapporte qu'à la barre son geste était « calme, réservé au début, toujours large et noble ». Tel il devait être resté à la tribune. Cette noblesse de geste ne l'aurait pourtant pas empêché d'y porter un tic, à en croire Nodier, celui de jouer souvent de la main droite, en parlant, avec la breloque de sa montre.

Les intonations de sa voix formaient un si parfait accord avec sa mimique qu'une impression d'eurythmie s'en dégageait, qui donnait à l'auditoire l'illusion de la beauté physique de l'orateur. Il devait y avoir alors, entre Vergniaud à son banc et Vergniaud à la tribune, la même différence qu'entre sa tête d'après nature dans le buste réaliste que nous avons retrouvé et celle que, d'après ce même buste, idéalisa Cartellier, en modelant sa parlante statue qui se voit au musée de Versailles.

Mais la fée de ce miracle oratoire, c'était la voix. Elle était admirable, à en juger par l'émotion avec laquelle en parleront, longtemps après, ceux qui l'avaient entendue. François Alluaud dit qu'elle était « puissante et flexible » et Riouffe y notait aussi « cette flexibilité qui va remuer toutes les âmes ». Elle était d'un timbre grave d'après certains témoignages : Lamartine veut même qu'au banquet suprême et qui est de sa façon, elle ait eu un « accent souterrain », — du moins au rapport du vague témoin qu'il invoque. Mais les voix graves ne sont-elles pas précisément celles qui ont le plus de prise sur l'auditoire? Cette voix de Vergniaud contribuait à donner à sa parole, même dans un salon, « un accent de persuasion irrésistible ». A la tribune, cet accent était tel qu'il ajoutait prodigieusement à la portée de son éloquence : « Le son de sa voix, dit son collègue Harmand de la Meuse, d'une rondeur pleine, sonore et mélodieuse, saisissait l'oreille et allait à l'âme ». Il paraît, d'après le même témoin, qu'elle produisait le miracle de faire taire les bavards en les forçant de céder à son « ascendant magique ». De l'éloquence prestigieuse de Vergniaud sa voix était en effet la magicienne, — cette voix presque toujours

messagère de vérité, de beauté et de bonté, si redoutée de ses « persécuteurs » qu'après l'avoir bâillonnée devant les juges, et quels juges! ils l'étoufferont jusque sur l'échafaud, sous des roulements de tambour.

Tels étaient au témoignage des contemporains, les moyens physiques dont il disposait pour obtenir, à la tribune, que le corps parlât au corps, — ce qui, malgré le dédain professé là-dessus par l'auteur du *Discours sur le style*, est bien devant des assemblées nombreuses, comme l'étaient la Législative et la Convention, une bonne part du talent de l'orateur qui y triomphe.

On voudrait assister en idée à une des séances où on entendit Vergniaud, pour se donner le spectacle des impressions que faisait sur l'auditoire une éloquence ainsi méditée, en son fond, ayant pour ressort de ses élans une tension si savante des idées, avec une armature de logique si ferme et si souple à la fois, si brillamment improvisée en sa forme, d'un ton si chaleureux et soutenue d'une telle action. Mais, sur ce point encore, les documents sont trop peu descriptifs pour suggérer pleinement cette vision.

Ce ne sont pas les rubriques des comptes rendus sur l'attitude de l'Assemblée pendant qu'il parlait qui peuvent y suffire. Elles fournissent pourtant de précieuses indications, que nous avons relevées au passage : par exemple, quand elles signalent que tel mouvement d'éloquence a été transportant au point de provoquer des acclamations, de mettre la salle entière debout. Nous y avons soigneusement noté les deux cas où elles sortirent de leur banalité stéréotypée : d'abord pour noter que telle tirade sur la guerre arracha à un collègue ce cri admiratif : « Voilà la véritable éloquence! » puis que telle pause de l'orateur, dans le discours sur l'appel au peuple, fut marquée par « un mouvement d'admiration silencieuse ». Nous avons en vain cherché dans les comptes rendus des journaux du temps quelques descriptions plus détaillées des mouvements de séance, quand le grand orateur des Girondins donnait cours à son éloquence.

Ils ne nous renseignent guère plus là-dessus que les rubriques du *Moniteur*. Heureusement les mémoires des contemporains sont un peu plus explicites.

Un juge rendu difficile par sa collaboration avec Mirabeau, Étienne Dumont, écrit : « Vergniaud était un homme indolent, qui parlait peu, et qu'il fallait exciter; mais quand il était animé, son éloquence était vraie, forte, pénétrante; elle partait du cœur.... Vergniaud, qui ne se montrait que dans les grandes occasions, sortait de son indolence habituelle par des mouvements passionnés, d'une éloquence brûlante, terrible. » Un autre juge non moins difficile en l'espèce, à cause de son manque de sympathie pour lui, Mme Roland, après avoir constaté qu'il fut « peut-être l'orateur le plus éloquent de l'Assemblée », — ce qui veut dire, et sans *peut-être*, de la Convention comme de la Législative, puisque ce passage est écrit en août 1793, — ajoute : « Ses discours préparés, forts de logique, brûlants de chaleur, pleins de choses, étincelants de beautés, soutenus par un très noble débit, se faisaient lire encore avec un grand plaisir ». Paganel note avec un peu plus de précision, l'influence exercée par la parole de Vergniaud sur ses auditeurs. Il nous dit qu'elle « exalta les prétentions d'influence et de suprématie que les Girondins affectèrent durant l'une et l'autre session », non sans remarquer que Vergniaud appartenait moins à cette Gironde, — « si fière de le posséder », — « par sa propre ambition et par ses opinions politiques, que par les sentiments de l'honneur, que par une sorte de fraternité d'armes ». Il ajoute que quand on avait trouvé le moyen de le prendre par là et de le faire parler, « ces nobles sentiments qu'embrasait encore sa haine pour une faction qui, du haut de la tribune, commandait l'expoliation et le massacre, éclataient par intervalles; et la foudre de Mirabeau se rallumait dans les mains de Vergniaud. »

Moins grandiloquent, Harmand de la Meuse est aussi celui qui nous renseigne le mieux, sur l'ascendant qu'exerçait matériellement la parole de Vergniaud. Le passage de

ses *Anecdotes* où il nous peint l'accueil réservé à cet orateur par l'Assemblée, offre un intérêt qui rachète la médisance de l'autre anecdote sur sa prétendue versatilité, dont nous avons vu d'ailleurs la fausseté manifeste. Les affaires d'intérêt local, la lecture des adresses et autres broutilles courantes du *petit ordre du jour* s'expédiant pendant la première partie de la séance, Vergniaud n'arrivait généralement à l'Assemblée que vers midi, heure à laquelle, d'après le règlement, commençait « l'ordre du jour indiqué la veille », *le grand ordre du jour.* « Il paraissait, nous dit l'auteur des *Anecdotes*, et sa présence seule semblait compléter l'Assemblée, il était attendu ; c'est surtout lorsqu'on prévoyait quelque scène orageuse, ou qu'il éclatait quelques discussions de parti, que les yeux le cherchaient partout, et qu'on se demandait mutuellement si on l'avait vu, s'il était arrivé : eh bien, ces témoignages d'une confiance extraordinaire émouvaient à peine son abnégatif égoïsme ; on le grondait comme un enfant et, deux minutes après, cet enfant était un géant, sans qu'il eût l'air d'y penser.... Lorsque Vergniaud montait à la tribune, l'attention était universelle, tous les partis écoutaient, et les causeurs les plus intrépides étaient forcés de céder à l'ascendant magique de sa voix : il amenait la persuasion par le sentiment ; sa logique était celle du cœur et la conviction suivait la plus juste confiance. »

Nous avons vu que Mme Roland prenait « un grand plaisir » à lire Vergniaud. Ce plaisir peut être goûté encore aujourd'hui et vivement, mais à deux conditions qui sont essentielles. Nous avons le devoir de les bien définir, pour fortifier, par une admiration plus réfléchie de l'œuvre, la sympathie de plus en plus vague qui s'attache à l'homme — et que nous avons tâché d'ailleurs de raviver en projetant plus de lumière sur le drame de sa vie et sur la beauté de son caractère.

Étant déjà loin des faits qui sont la trame de ses discours et un peu aussi des passions qui en sont l'âme, le lecteur de nos jours est moins indulgent que ne furent ses auditeurs aux défauts de son éloquence. Il s'impatiente parfois d'en

subir la redondance cicéronienne d'où ne surgit pas assez vite la seule expression qui soit la bonne. Parmi tant d'images si heureuses, les meilleurs fruits de l'imagination créatrice de Vergniaud, qui, par leur justesse et leur éclat, sont la qualité la plus caractéristique de son style, la *lumière de sa parole*, suivant le mot des anciens, il en rencontre quelques-unes dont il se prend à sourire, qui sont médiocrement venues, peu originales, trop visiblement calquées sur le poncif classique, vagues et subtiles, outrées même et se ressentant encore de la préciosité et de l'emphase du barreau du temps. Il se choque outre mesure de cet excès d'art — que nous avons entendu Marat traiter grossièrement de « vain batelage », — et aussi de la monotonie de certains procédés oratoires, notamment de celui de *la répétition*, malgré les beautés de l'effet presque toujours neuf et puissant qu'en tire l'ingéniosité dialectique de l'orateur. Aussi adresserons-nous deux avis aux lecteurs de Vergniaud, lequel mérite d'en avoir encore et toujours. L'un de ces avis porte sur la forme, l'autre sur le fond; l'un et l'autre nous paraissent de nature à diminuer aussi la sévérité de certaines critiques dont le plaisir facile risque d'ôter celui d'être vivement touché de fort belles choses, de ressentir, comme on le doit, tous les mérites d'une éloquence qui contribua tant à inspirer aux bons ouvriers de la Révolution la conscience et la fierté de leur mission historique.

Le premier de ces avis au lecteur a trait à une révolution du goût qui tend à proscrire l'admiration de certaines beautés pourtant durables. Les délicats sont malheureux qui marchandent aujourd'hui à Vergniaud les applaudissements, en lui reprochant l'abus, aux plus beaux endroits, de la mythologie et des *Vies des Hommes illustres* d'après Plutarque ou Cornélius Népos. Dans le discours sur l'émigration, par exemple, qui fut son début à la tribune, ils s'arrêtent à relever avec une ironie, qui veut être légère, certains traits dont l'usage est devenu suranné, tels que l'évocation de « quelques milliers de Grecs combattant pour

la liberté », qui « triomphèrent d'un million de Perses », celle de Cicéron dénonçant la conjuration de Catilina, ou celle de Brutus immolant « des enfants criminels à la patrie ». Mais c'est là la rouille du temps : empêche-t-elle le reste de briller? Ne doit-on pas avoir le goût plus éclectique, plus hospitalier, surtout en pareille matière, et écouter les orateurs, sans trop regarder au costume de leur époque? Est-ce la faute de Vergniaud, si celui des Grecs et des Romains était alors de rigueur, à la tribune, et s'il dut le porter, comme tous les orateurs de son temps, Danton excepté? Il s'en parait d'ailleurs avec une modestie relative, en comptant soigneusement, pour ainsi dire, les plis que faisait sur lui la toge dont il se drapait, à l'occasion. On a même calculé qu'il réduisait à quatre ou cinq par discours, en moyenne, ses réminiscences classiques et ses ornements d'après l'antique.

N'oublions pas que Vergniaud, comme tous les orateurs de la Révolution, y compris Danton, aurait pu répéter la profession de foi de Camille Desmoulins sur l'éducation donnée par les collèges où on les avait élevés « dans la fierté de la République », — ou celle-ci, moins connue, et qui est de l'héroïque Buzot : « La tête et le cœur remplis de mon histoire grecque et romaine et des grands personnages qui, dans les anciennes républiques, honorèrent le plus l'espèce humaine, je professai, dès mon plus jeune âge, leurs maximes, je me nourris de l'étude de leurs vertus. » Voilà pourquoi, à l'aide des légendes héroïques ou mythologiques par lesquelles l'éducation classique avait fait battre leur cœur ou charmé leur imagination, les hommes de la Révolution aimèrent tant à prendre le passé à témoin du présent. Cette juxtaposition perpétuelle des grands événements de l'antiquité et de ceux qu'ils vivaient avec une exaltation continue, était faite par eux, en de véritables parallèles à la Plutarque, avec une sincérité, une affinité naturelle, qui les rendaient contemporains de cette antiquité que nous ne révérons plus de même. Mais l'anachronisme ne commence, en pareil cas, que là où la sincérité cesse. C'est nous qui en commettons un, quand

notre goût se refuse à comprendre celui de nos pères pour ces oripeaux de collège, pour cette friperie mythologique et historique où ils cherchaient à se draper, tout naturellement, puisqu'ils faisaient après tout des gestes dignes de ces Grecs et de ces Romains sur lesquels ils prenaient mesure.

Il ne faudrait pas perdre de vue que ces légendes plus ou moins historiques, notamment celles de Plutarque et du *De viris*, son succédané de collège, virilisèrent les âmes et suscitèrent des héroïsmes, de la tribune où les portait Vergniaud aux « Thermopyles de la France » où les faisaient revivre les soldats de la République. Ceux-ci n'en tireront-ils pas toute une morale en action, même jusqu'au bout des aventures de l'épopée napoléonienne, dont le héros avait visé à être « grand comme les anciens », et après lesquelles il venait s'asseoir au foyer de l'ennemi vainqueur, « comme Thémistocle »? Quand l'orateur des Girondins poussait le fameux cri, si pathétique : « Jetez-nous dans le gouffre et sauvez la patrie! » c'est qu'il se souvenait certainement d'Aristide aux prises avec Thémistocle et criant aux Athéniens qu'ils n'auraient la paix qu'après les avoir jetés l'un et l'autre dans le Barathre.

Quant à ces mythes, ils suggérèrent aussi nombre de traits éloquents aux orateurs du temps, surtout à lui. Avec quel bonheur il usait de ceux-là même qui avaient le plus servi ; — par exemple quand Brissot ayant déjà dit : « le despotisme est l'image de Saturne; il se dévore lui-même, après avoir dévoré ses peuples », Vergniaud tira de cette même fable l'image saisissante, inoubliable, de la Révolution comparée à Saturne dévorant ses enfants!

Le second de nos avis aux lecteurs, et aussi aux critiques de Vergniaud, ne s'adresse pas à leur goût, mais à leur diligence. Il leur demande un autre effort d'adaptation. Celui-ci est une condition encore plus essentielle de l'intérêt vif qu'ils prendront ensuite à la lecture de l'orateur, dans lequel Mme de Staël voyait « le plus éloquent peut-être qui se soit fait entendre à la tribune française ».

VERGNIAUD ORATEUR

Les discours politiques, même les plus applaudis, vieillissent vite. Les faits qui en sont la matière, si considérables qu'ils aient été, perdent beaucoup de leur intérêt en peu de temps. Les allusions aux détails de ces faits, le plus souvent rapides, mais qui étaient facilement saisies au passage par l'auditoire de l'orateur, deviennent bientôt obscures pour la plupart de ses lecteurs et même pour certains de ses critiques. Ces derniers ont alors beau jeu pour lui reprocher des banalités et des déclamations. Cependant, si l'on prend la peine de se reporter aux circonstances, on s'aperçoit souvent que telle image qui nous paraît banale ou vague, à première vue, fut alors l'illustration saisissante et suggestive d'un fait devenu maintenant imperceptible au sein de l'ample histoire, mais qui avait été gros d'émotion pour les contemporains. On reconnaît aussi que si certains mouvements de l'orateur nous paraissent aujourd'hui chaleureux à froid et entachés de déclamation, c'est par l'effet de cette sorte de cristallisation historique des événements, — même les plus tragiques, comme ceux de la période révolutionnaire, — qui nous empêche de ressentir assez la chaleur du cratère d'où coula cette lave, alors brûlante et brillante, et ne nous en laisse plus voir que les scories figées et ternes.

Ce double et inévitable phénomène de refroidissement de l'éloquence politique est aggravé pour Vergniaud par sa manière oratoire.

Celle-ci ne comporte pas le détail des événements qui sont le support de ses développements. Il a hâte de faire jaillir des faits, en faveur de sa thèse, les arguments qui saisissent et entraînent. Il s'empresse de les généraliser, pour en tirer des effets d'éloquence et une morale pathétique. Il a laissé à d'autres, — après lesquels il parle, presque toujours, — le soin d'exposer ces faits dans leur réalité matérielle. Nous avons vu que dans les grandes circonstances, c'est d'ordinaire Brissot qui se chargeait d'accommoder ceux-ci à la sauce plus ou moins piquante, à force d'ingrédients historiques ou statistiques et pour

le meilleur intérêt du parti. On gardait Vergniaud pour la fin. Cicéron raconte que, dans les gros procès où les avocats se mettaient à plusieurs pour plaider une même cause, on lui réservait la péroraison : les Girondins en faisaient autant avec « le Cicéron bordelais »; ils attendaient de lui la péroraison du débat, tombant de haut, pour achever l'adversaire en l'écrasant.

En vertu de cette manière de procéder par voie d'allusion, il lui arrivait bien parfois de ne pas assez parler « le langage des faits », — ainsi qu'il se l'entendit reprocher un jour, à propos de ce projet d'adresse à la France où nous avons signalé une emphase qui motivait en effet le reproche. Cependant, en général, il n'en résultait aucun inconvénient pour son auditoire qui était averti, et c'était tout profit pour son éloquence, ainsi armée à la légère : mais il n'en va pas de même pour nous.

Ses discours, — qui attendent encore une édition critique avec les éclaircissements nécessaires, — fourmillent d'allusions à des événements dont beaucoup, étant restés en marge de la grande histoire, sont ignorés de la plupart de ceux qui veulent encore lire Vergniaud, sur la foi de sa célébrité. Ces lecteurs se trouvent alors dans la situation d'esprit de ces curieux mondains qui, attirés par la réputation d'un orateur politique, se sont rendus, pour l'entendre, à une séance du parlement et y arrivent juste au moment où il va prendre la parole. N'ayant pas assisté à la discussion qui a précédé leur arrivée, ignorant la plupart des faits dont le commentaire tendancieux met en jeu l'art de l'orateur et dont le bloc est le piédestal même de son éloquence, ne pouvant se rendre compte des nécessités tactiques qui commandent ses gestes de parade ou d'attaque et en constituent la beauté ou la force, non plus que des passions qui font le mouvement, la chaleur et le coloris de sa parole, ils sont de mauvais juges du tout. Ils restent alors tout étonnés de ne pas se sentir saisis de plus d'admiration et sont enclins à trouver que ce foudre d'éloquence a une réputation surfaite.



STATUE DE VERGNIAUD, PAR CARTELLIER
(Musée de Versailles.)
D'après le buste authentique reproduit au frontispice.

Tel est à peu près le cas de qui lit aujourd'hui les discours de Vergniaud, dans le texte tout nu des annales parlementaires, ou leur anthologie dans la sèche et d'ailleurs unique édition de Vermorel. Aussi avons-nous dû prendre soin d'encadrer les citations et appréciations que nous avions à en faire — pour écrire la biographie de leur auteur dont ils font partie intégrante — de commentaires historiques, propres à mettre leur lecteur en un état d'esprit voisin de celui où étaient leurs auditeurs. Ces commentaires visaient à donner tout leur prix à ces citations; et réciproquement celles-ci devaient faire tout l'intérêt de ceux-là. Sans doute cette nécessité supérieure d'en dire assez, risquait de paraître ralentir trop l'allure du développement : c'est là le péril des sujets où on doit mettre dans tout son jour un orateur politique de jadis ou même d'hier. Mais il faut, en pareil cas, sacrifier certaines vanités d'auteur au devoir de biographe, pour produire une lumière dont le reflet éclaire la lointaine tribune. Il n'est pas d'autre moyen de rendre leur vrai sens et leur vie réelle aux paroles qui y retentissaient et méritèrent de ne pas mourir tout entières : or, il en est beaucoup de telles chez Vergniaud, on l'a vu.

Quel est celui de ses discours où il y en a le plus? Les avis sont curieusement partagés là-dessus.

Pour l'écrivain royaliste qui a exercé sa critique passionnée sur *la Légende des Girondins*, c'est le discours de l'appel au peuple qui est le chef-d'œuvre de Vergniaud. Pour l'auteur indigné de l'*Histoire de la Terreur*, c'est celui contre la conspiration terroriste du 10 mars. Pour l'orateur qui a éloquemment collaboré à l'*Histoire socialiste*, c'est celui sur la Constitution, où est esquissé un plan de la cité future. Pour le sagace critique et diligent historien de *l'Éloquence parlementaire pendant la Révolution française*, — que la pente de son sujet porte à multiplier le mérite des discours par leur effet dans les débats, et à couronner le vainqueur réel des tournois de tribune, — la triomphante réplique à Robespierre surpasse tous les autres discours de

Vergniaud, de sorte que son talent se trouverait avoir suivi constamment une marche ascendante vers la perfection. Ainsi en jugeait d'ailleurs Baudin des Ardennes, nous l'avons vu, quand il évoquait, devant *les revenants* de la Gironde, les titres de gloire de leur grand orateur, prenant à témoin ceux-là mêmes qui les lui avaient décernés par leurs applaudissements.

Ces divergences dans l'admiration prouvent simplement qu'avec Vergniaud on a l'embarras du choix. Pour nous, si nous avions à en faire un, il différerait encore des précédents et porterait sur un cinquième discours.

Certes nous avons de l'admiration, — et nous l'avons exprimée tout entière, — pour l'accent de plus en plus sobre et original, le pathétique poignant des harangues défensives ou offensives de Vergniaud, dans sa longue lutte contre la Montagne, surtout dans la fameuse réplique à Robespierre. Nous préférerions pourtant à ce dernier discours celui du 3 juillet, sur la situation générale de la France, comme donnant l'idée la plus complète de l'éloquence de son auteur. Nous y trouvons un intérêt plus général et plus haut que dans les autres, la réunion de ses principaux thèmes oratoires autour de leur idée centrale qui est la défense de la patrie contre ses ennemis du dehors et du dedans. Nous l'y voyons mettre au service de cette idée, sa principale inspiratrice, toutes ses qualités maîtresses, avec une discipline admirable, en sa souplesse comme en sa force : ordonnance lumineuse du plan; ingéniosité, liant et piquant de la dialectique; mouvement souple et rythmique, cadence berceuse et entraînante des périodes; tenue classique du style; éclat surprenant et séduisant des images; véhémence oratoire animant le tout et emportant la conviction vers l'admiration. C'est, à nos yeux, le triomphe du grand art de Vergniaud.

Mais s'il avait pu prononcer sa défense, si nous en avions seulement un canevas plus développé, l'admiration de personne n'hésiterait sur l'objet de son choix; car c'eût été là, sans doute, le chef-d'œuvre de ses chefs-d'œuvre, dont

l'absence est bien, selon le mot de Champagneux, « une immense perte ».

On le tuait au moment où l'avocat cédait toute la place au « sublime orateur » — l'épithète est de Sainte-Beuve — qui dépouillait ainsi ses défauts, où la conquête dramatique de sa personnalité s'achevait en lui, libérant toute son originalité, où les grandes pensées affluaient plus que jamais de son cœur à sa tête, si humaines, si françaises : c'était un crime envers l'art et l'humanité, comme envers la patrie et la république.

En formulant ces pensées, — qui avaient une majorité dans la Convention, ne l'oublions pas, — son génie oratoire eût peut-être réussi à orienter la Révolution vers un idéal durable, conforme à ses origines, celui dont il avait rappelé la beauté en poussant contre la doctrine de la Terreur ce grand cri du cœur, le plus éloquent qui soit sorti de sa bouche : « J'aurais voulu consommer la Révolution par l'amour ». Oui, la palingénésie sociale par l'amour, tel avait été son rêve; et on allait la chercher dans le sang, par la politique de l'échafaud, selon la formule même de Marat! Mais, si décevant, si poignant qu'ait été le réveil, nous avons vu qu'il n'avait été suivi chez lui ni de désespoir ni de remords. Le grand orateur dont nous venons de retracer la vie et l'œuvre, — l'émule et l'égal de Mirabeau, pour qui l'a bien lu, comme pour la plupart de ceux qui les avaient entendus l'un et l'autre, — savait que ce vœu d'apaisement, refrain pathétique de ses péroraisons, n'était pas chimérique. Ne traduisait-il pas clairement le troisième terme, dernier venu et aussitôt obscurci, du trinôme de la devise républicaine, celui dont notre démocratie travaille enfin à tenir les promesses, de toutes ses forces? Au lieu de la fraternité on lui donna la mort; la haine acheva le supplice de l'idéaliste qui avait tant espéré de l'amour.

BIBLIOGRAPHIE

Nous avons toujours consulté et collationné, avant d'en prendre texte, les livres ou manuscrits visés ou cités dans l'ouvrage qui a pour titre : « *Vergniaud*, *manuscrits*, *lettres et papiers*, *pièces pour la plupart inédites*, *classées et annotées par C. Vatel*, Paris, Dumoulin, 1873, 2 vol. » L'exactitude de son auteur nous est apparue scrupuleuse, à peu près impeccable, et bien rares sont les corrections que nous avons eu à apporter, d'après les originaux, aux citations qui nous sont communes avec lui. Mais nous ne reproduirons pas ici l'énorme liste des documents accumulés par ses recherches. Après l'avoir dressée, au bout de chacun de nos chapitres, nous avons constaté qu'elle enflerait notre bibliographie bien au delà de l'espace qui nous est mesuré, dans le cadre de cette collection, et d'ailleurs sans profit réel pour les chercheurs et les curieux. Nous nous bornons donc à y énumérer le plus souvent les sources principales où nous avons puisé, en dehors de celles qu'on trouvera déjà désignées par C. Vatel, — p. LII-LXXXIX et un peu partout, dans le cours sinueux de son étude documentaire.

Les sources générales sont classées ici d'après l'ordre de leur importance, par rapport à notre sujet. Les citations des sources spéciales suivent, autant que possible, le cours de notre texte, par chapitres.

SOURCES GÉNÉRALES

Manuscrits. — Archives Nationales, dossier des Girondins, W 292, n° 204, cinq parties.

Imprimés. — C. Vatel, *Vergniaud*, etc., *op. cit.*; *Charlotte de Corday*, Plon, 1864-72, 3 vol.; A. Aulard, *l'Éloquence parlementaire*, 1905, 1885-6, 3 vol.; *Hist. politique de la R. F.*, 1909; *Etudes et leçons sur la R. F.*, 1893-1910, 6 vol.; *Taine historien de la R. F.*, 1907, 1 vol.; J. Guadet, *les Girondins*, 1861, 2 vol.; Mortimer-Ternaux, *Hist. de la Terreur*, 1862-81, 8 vol.; Buchez et Roux, *Hist. parlementaire de la R. F.*, 40 vol.; C. A. Dauban, *la Démagogie en 1793, à Paris*, Paris, 1868, 1 vol.; E. Biré, *la Légende des Girondins*, 1896, 1 vol.; *Journal d'un bourgeois de Paris pendant la Terreur*, 1895-98, 5 vol.; Sybel, *Geschichte der Revolutions-Zeit*, 1897-98, 4 vol., B. N., G 7555²; H. Taine, *les Origines de la F. contemp.*, *la Révolution*, 1909-14, vol. 3-6; *Archives parlem.*, vol. XXXIV-LXV; *le Logographe*, B. N., L c² 135, 136, 140; *Journal des Débats et Décrets*, B. N., L c² 147; *Procès-verbal de la Convention*, 72 vol., B. N., L c 37; Vermorel, *Œuvres de Vergniaud*, 1867, 1 vol.

BIBLIOGRAPHIE

SOURCES SPÉCIALES, PAR CHAPITRES

CHAPITRES I-III

MANUSCRITS. — *Papiers de la famille* communiqués par M. Vergniaud, auditeur au Conseil d'Etat : Arch. N., *Dossier des Gir.*, *op. cit.* ; Bibl. municip. de Bordeaux, n° 348 : *Lettres et vers de Vergniaud* (reproduits dans les *Arch. hist. du Dép. de la Gironde*, 1858, p. 552, mais inexactement et avec des fautes grossières de prosodie que n'a pas commises l'auteur) ; *Annotations de Vergniaud* au Lapeyrère, n°s 1046-3062 ; *Catal. de la bibl. de Vergniaud*, n° 860, p. 263 et suiv. Quant aux *papiers trouvés à Bordeaux* en 1872 ayant appartenu à Vergniaud et provenant sans doute de la saisie, après décès, (cf. *Courrier de la Gironde*, 15 déc. 1885, *le Mobilier de Vergniaud*, par Orélien Vivie) dont Vatel donne une analyse (*Vergniaud*, t. I, p. 186-194), nous les avons en vain cherchés à la bibliothèque de Bordeaux. Aucun de ses catalogues n'en fait mention. Aucun de ses bibliothécaires, actuellement en service, n'en a entendu parler. M. Messier, qui les découvrit dans un grenier, les aurait-il égarés dans le déménagement de la bibl. de la rue Bel à la rue Mailly ? Nous souhaitons vivement que ces documents se retrouvent. Ils ne peuvent pas, ils ne doivent pas être perdus, là !

IMPRIMÉS. — F. Alluaud, *Notice sur Vergniaud*, Vatel, *op. cit.*, t. I ; L. Lacrocq, *Lettres de dom Vergniaud*, Limoges, Ducourtieux, 1918 ; Champagneux, *Œuvres de J. M. Ph. Roland*, an VIII, t. I-II, B. N., Inventaire 223-293 ; Vergniaud, *Plaidoyer pour P. Durieux*, B. N., Lb39-9074 ; *le Mercure de F.*, 14 sept. 1782, p. 49 ; *les Amants républicains*, B. N., Inv. 13646 ; Monvel, *l'Amant bourru*, B. N., Y Th. 516 ; Bernadau, *Hist. de Bordeaux et la monarchie constitutionnelle*, B. N. LK7 1131 ; Pierre Flottes, *Le Club des Jacobins de Bordeaux*, Rev. de la R. F., juillet 1916 ; Vergniaud, *Éloge de Mirabeau*, B. N., Ln27 14240 ; L. Barthou, *Mirabeau*, 1913, 1 vol. ; *le Point du jour*, n° 165, B. N., Lc2 142.

CHAPITRE IV

IMPRIMÉS. — Aulard, *la Société des Jacobins*, 1889-97, t. I et III ; Cl. Perroud, *Brissot*, Corr., 1912, 1 vol. ; *Mémoires*, s. d., 2 vol. ; J. Claretie, *Œuvres de C. Dumoulin*, 1874, 2 vol. ; H. Taine, *op. cit.*, t. V. ; A. Sorel, *l'Europe et la R. F.*, 1912, 8 vol. ; *P. de Vaissière, Lettres d'aristocrates*, 1907, 1 vol. ; Eugène Lintilhac, *Beaumarchais et ses œuvres*, 1887, p. 436 ; Aulard, *Études*, *op. cit.*, 6e série ; *Journal de la Cour et de la ville*, n° 25, p. 198. B. N., Lc2 240 ; *le Patriote français*, B. N., Lc2 185.

BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE V

MANUSCRITS. — Arch. de maître Chavane, notaire à Paris, *Contrat de vente du n° 1521 de la place Vendôme*; arch. de maître Maciet, notaire à Paris, *Contrat de mariage de J. Cambry et veuve Dodun;* Arch. N., F^{7}4678, sur Mme Dodun, et Tuetey, *Rép. des Sources ms de l'hist. de Paris*, t. X, n° 1694.

Imprimés. — Eugène Lintilhac, *Dans la salle du Manège,* Rev. de la R. F., juillet 1917; Barroux, *Bulletin de la Société de l'Hist. de Paris*, 1905; G. Cain : *La place Vendôme*, Paris, Devambez, 1 vol.; A. Brette, *H. des édifices, où ont siégé les Assemblées de la R. F.*, 1902, 1 vol.; A. Schmidt, *Paris pendant la Révolution*, 1880, 1 vol.; Cl. Perroud, *Brissot*, *corr.*, *op. cit.*; *Mémoires*, *op. cit.*; *Mém. de Mme Roland,* 1900-15, 4 vol.; *Souvenirs inédits de Sophie Grandchamps*, Rev. de la R. F. juillet-août 1899; R. des Genettes, *Souv. de la fin du XVIIIe s.*, 1835, 2 vol.; Dumouriez, *Mémoires*, t. II, ch. VI, B. N, L,a^{32}46; Gœtz, Bernstein, *la Diplomatie de la Gironde, J. P. Brissot.* 1912, 1 vol.; Éloïse Ellery, *Brissot de Warville*, New York, 1915, 1 vol.

CHAPITRE VI

IMPRIMÉS. — A. Sorel, *l'Europe*, etc., op. cit.; *l'Armée de la République* dans *l'Armée à travers les âges*, 1899, 1 vol.; C. Rousset, *les Volontaires*, 1882, 1 vol.; A. Chuquet, *la Première Invasion*, 1886, 1 vol.; *Valmy*, 1887, 1 vol.; *la Retraite de Brunswick*, 1887, 1 vol.; *Jemmapes*, 1890, 1 vol.; *Dumouriez*, 1914, 1 vol.; Glagau, *Die französische Legislative und der Ursprung der Revolutions-Kriege*, 1896, B. N., G 7362; J. Tiersot, *Rouget de L'Isle*, 1892, ch. II; A. Fribourg, *Discours de Danton*, 1910, 1 vol.; L. Madelin, *Danton*, 1914, 1 vol.

CHAPITRE VII

IMPRIMÉS. — A. Debidour : *Hist. des rapports de l'Église et de l'État*, 1898, 1 vol.; P. de la Gorce, *Hist. religieuse de la R. F.*, 1912, 2 vol.; J. Charrier, *Cl. Fauchet*, 1908, 2 vol.

CHAPITRE VIII

IMPRIMÉS. — A. Sorel, *l'Europe*, etc., *op. cit.*; *le Patriote français*, *op. cit.*; Mme Jullien, *Journal d'une bourgeoise pendant la R. F.*, 1881, 1 vol.; E. Mellié, *les Sections de Paris pendant la R. F.*, 1898, 1 vol.; Aulard, *la Société des Jacobins*, *op. cit.*; *Journal des débats de la Société des Amis de la Constitution*, B. N., L^{a}599; J.-P. Brissot, *A tous les républicains de France*, B. N. L$^{b}_{41}$, 142.

CHAPITRE IX

IMPRIMÉS. — Mellié, *les Sections*, etc., *op. cit.*; Sophie Grandchamps, *Souvenirs*, *op. cit.*; Mme Campan, *Mém.*, 1849, p. 332; Ph. Sagnac, *la Chute de la royauté*, 1909, 1 vol.; Chaumette, *Mém. sur la révolution du 10 août*, éd. Aulard, 1893, 1 vol.; L. Lévi, *Autour du 10 août*

1792, Rev. de la R. F., 1908; F. Braesch, *la Commune du 10 août 1792*, 1911, 1 vol.; Fournier l'Américain, *Mém. secrets*, éd. Aulard, 1890, 1 vol.; Maurice Tourneux, *Procès-verbaux de la Commune de Paris*, 1894, 1 vol.; G. Maugras, *Journal d'un étudiant pendant la Rév.*, 1911, rééd., 1 vol.; Conway, *Th. Paine*, 1900, appendice, B. N., N_x2760; J. Flammermont, *Negociations secrètes de Louis XVI*, 1885, B. N., $Lg^6$853; Harmand de la Meuse, *Anecdotes*, B. N., La^{32}122.

CHAPITRE X

Manuscrits. — Arch. de la famille : *Lettre de Vergniaud à Danton.*
Imprimés. — Aulard, *la Société des Jacobins*, *op. cit.*; F. Braesch, *la Commune*, *op. cit.*; E. Mellié, *les Sections*, *op. cit.*; Maurice Tourneux, *Procès-V.*, *op. cit.*; J. Savine, *les Fédérés du Finistère*, Rev. de la R. F., 1913; Dr Robinet, *Danton*, *Mémoires sur sa vie privée*, 1865, 1 vol.; L. Madelin, *Danton*, *op. cit.*; A. Morrison, *Catalogue of the collection of Autograph Letters*, etc., B. N., Réserve, gQ 11, t. V.

CHAPITRE XI

Imprimés. — A. Chuquet, *la Trahison de Dumouriez*, 1891, 1 vol.; E. Hamel, *Hist. de Robespierre*, 1865-67, 3 vol.; A. Mathiez, *Études robespierristes*, 1917, 1 vol.; E. Mellié, *les Sections*, *op. cit.*; Baudin des Ardennes, *Discours prononcé à la fête funèbre des Girondins, le 11 vendemiaire, an IV*, B. N., Le^{38}1697; E. Champion, *la France d'après les cahiers de 89*, 1897, 1 vol.; Marc Frayssinet, *la République des Girondins*, Toulouse, 1903, 1 vol.; Jean Jaurès, *Hist. socialiste, la Convention*, t. II.

CHAPITRE XII

Imprimés. — H. Wallon, *la Révolution du 31 mai et le Fédéralisme en 1793*, t. I, 1886, 2 vol.; Cl. Perroud, *la Proscription des Girondins*, 1917, 1 vol.; Paganel, *Essai hist. et crit. sur la R. F.*, 1815, 3 vol., B. N., La^{32}92; E. Mellié, *les Sections*, *op. cit.*; Ch. d'Héricault, *la Révolution de Thermidor*, 1876, 1 vol.; Meillan, *Mém.*, 1823, 1 vol.; *le Républicain Français*, nos 5-8 juin 1793, B. N., $Lc^2$752; Bailleul, *Almanach des bizarreries humaines*, éd. Aulard, 1889, 1 vol.

CHAPITRE XIII

Manuscrits. — Arch. de la famille : *Levée des scellés Vergniaud, Fonfrède et Ducos, en date du tridy, 13 brumaire de l'an II;* Autographes Charavay, *Bail fait sous seing privé entre Jean François Raynaud, propriétaire, rue de Clichy, à Paris et J. F. Ducos, tant en son nom que pour Vergniaud et Boyer-Fonfrède*, Paris, 24 mars 1793, 2 p. in-4°, communiqué par M. Raoul Bonnet; Arch. N., AA 10, no 405. *Pièces relatives à l'arrestation du citoyen Vergniaud.*

BIBLIOGRAPHIE

Imprimés. — *Le Républicain Français*, *op. cit.*, n° 6-8 juin 1793; Henri Fonfrède, *Œuvres*, Bordeaux, 1846, t. IX; Héléna Maria Williams, *Souvenirs de la R. F.*, B. N., La^{32}161; *Réponse de Mme Simons Candeille à un article de biographie*, 17 juin 1817, B. N., Ln^{27}19010; Denys Cochin, *La jeunesse de Louis-Philippe*, Revue des Deux Mondes, 15 décembre 1917; Champagneux, *op. cit.*, t. II; Tuetey, *op. cit.* t. X, n°s 148, 198; Aulard, *la Société des Jacobins*, *op. cit.*, t. V; C. A. Dauban, *les Prisons de Paris sous la Révolution*, 1870, 1 vol.; P. T. Vibert, *le Cinquantenaire des Girondins*, 1913, 1 vol., cf. les planches reproduisant les ordres d'écrou; Granier de Cassagnac, *Hist. des Girondins et des massacres de septembre*, 1860, 2 vol.; Riouffe, *les Mém. d'un détenu*, B. N., Lb^{41}35; *Almanach des prisons*, Bibli. du Sénat, n° 2896; C. Rabaud, *Lasource*, 1889, 1 vol.; G. Lenôtre, *Paris révolutionnaire*, 1912, 1 vol.; *la Captivité et la mort de Marie-Antoinette*, 1912, 1 vol.; Sauvan et Schmit, *Hist. et desc. pitt. du Palais de justice, de la Conciergerie*, 1825, 1 vol.; Georges Cain, *Promenades dans Paris*, s. d., 1 vol.

CHAPITRE XIV

Manuscrits. — Arch. N., W 292, n° 204, cf. le n° 31 de la 5e partie, pour le procès-verbal des audiences du procès des Girondins.

Imprimés. — Vilate, *les Mystères de la Mère de Dieu dévoilés*, B. N., Lb^{41}1152; H. Wallon, *Hist. du Trib. révol.*, 1880-82, t. I; *la Terreur*, 1881, 2 vol.; G. Lenôtre, *le Tribunal révolutionnaire*, 1908, 1 vol.; *Bulletin du Tribunal révolutionnaire*, 2e partie, B. N., Lc^{2}714; *Procès de J.-P. Brissot et complices*, B. N., Lb^{41}884; Eugène Lintilhac, *la Défense posthume de Vergniaud, d'après son manuscrit*, Rev. de la R. F., 1915; Charavay, *Catal. d'une intéressante collection sur la R. F.*, 1883, p. 20, n° 82; *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, Paris, 1828, t. II, B. N., Lb^{41}38; *Journal des Jacobins*, *op. cit.*; Aulard, *la Société des Jacobins*, *op. cit.*; *l'Anti-Fédéraliste*, B. N., Lc^{2}2571, n° 35 et suiv.; *Révolutions de Paris*, n° 213, B. N., Lc^{2}171,; Garat, *Mém. sur la R. F.*, dans Buchez et Roux, *op. cit.*, t. XVIII; A. Mathiez, *Danton et Louis Comte*, Annales révolutionnaires, t. V.; C. Desmoulins, *Histoire des Brissotins*, B. N., Lb^{41}755; *Brissot démasqué*, B. N., Lb^{39}5746; Des Essarts, *Procès fameux*, t. VI, B. N., Lb^{41}2239; François Pagès, *Hist. secrète de la R. F.*, t. II, B. N., La^{32}54.

CHAPITRE XV

Manuscrits. — Arch. de la famille, *Acte de décès de Pierre Victurnien Vergniaud, du dix de ce mois, âgé de trente et un ans* (sic), *député, natif de Limoges, dressé le 15 brumaire de l'an deuxième de la République Française, 5 novembre 1793* (copie).

Imprimés. — *Les Souvenirs de l'histoire ou le Diurnal de la Révolution de France*, Paris, 1797. (Voir au 1er novembre), B. N. Lb^{41}2109;

Le Républicain Français, *op. cit.*, n° 1700, 23 août 1797; Poujoulat, *Hist. de la Révolution F.*, t. II; J. Charrier, *Cl. Fauchet*, *op. cit.*; G. Lenôtre, *la Guillotine*, 1914, 1 vol.; Charles Maurice, *Histoire anecdotique*, etc., B. N., Yf12264, cf. t. II, p. 325-326; Vilate, *les Mystères*, *op. cit.*; A. Chuquet, *les Conséquences du meurtre de Marat*, Revue hebdomadaire, 8 déc. 1917; *Révolutions de Paris*, *op. cit.* n° 213.; *le Père Duchesne*, n° 305, B. N., Lc²508; *Procès de Brissot*, *op. cit.*; C. Rabaud, *Lasource*, *op. cit.*; M. H. Williams, *Souvenirs de la R. F.*, *op. cit.*; Rétif de la Bretonne, *les Nuits de Paris où le Spectateur nocturne*, t. VIII, B. N., Réserve, p. Y₂229; J.-P. Brissot, *A tous les républicains*, *op. cit.*; *A ses Commettants*, Bibl. du Sénat, n° 825; Louis Blanc, *Hist. de la R. F.*, l. IX, ch. VII.

CHAPITRE XVI

MANUSCRITS. — Arch. N., W 292, n° 204, 3e partie, manuscrit de la défense de Vergniaud.

IMPRIMÉS. — M. H. Williams, *Souvenirs de la R. F.*, *op. cit.*; *Mém. de Mme Roland*, *op. cit.*; Hérault de Séchelles, *Notes posthumes sur la Déclamation*, Magasin Encyclopédique, 1795, B. N., Inventaire Z54169, t. I; Champagneux, *Œuvres*, etc., *op. cit.*, t. II, p. 389 et suiv.; Harmand (de la Meuse), *Anecdotes*, *op. cit.*; Paganel, *Essai hist.*, *op. cit.*; Eugène Maron, *Hist. litt. de la Révolution*, 1856, 1 vol.; *de la Convention Nat.*, 1860, 1 vol.; Aulard, *les Orateurs*, *op. cit.*; Baudin des Ardennes, *Discours du 11 vend. an IV*, *op. cit.*



TABLE DES GRAVURES

PLANCHE I

BUSTE DE VERGNIAUD (mai 1793)

D'après l'original appartenant à M. Louis Vergniaud. FRONTISPICE

PLANCHE II

SALON OU SE RÉUNISSAIENT LES GIRONDINS CHEZ VERGNIAUD, PLACE VENDÔME, N° 5, PRÉSENTEMENT N° 12 (état actuel.)

D'après une photographie . . . . Page 72

PLANCHE III

LA SALLE DU MANÈGE

Séance du 26 décembre 1792, où la clé de l'armoire de fer est présentée à Louis XVI comme pièce à conviction.

Gravure de G. Vandramini, d'après un tableau de Pelegrini, Londres, 1796 . . . . Page 152

PLANCHE IV

LE CACHOT DES GIRONDINS

Salle dite de la chapelle à la Conciergerie.

D'après une photographie . . . . Page 224

PLANCHE V

CONDAMNATION DES GIRONDINS

D'après une gravure des Révolutions de Paris, *n° du 4 novembre 1793. (Bibliothèque Nationale, Estampes.)*. . . . Page 248

TABLE DES GRAVURES

PLANCHE VI

LES GIRONDINS TRAVERSANT LA SALLE DES PAS-PERDUS POUR REGAGNER LEUR CACHOT

D'après une estampe de Duplessi-Bertaux (Bibliothèque Nationale) . . . . Page 256

PLANCHE VII

DÉPART DES GIRONDINS POUR LE SUPPLICE

D'après une gravure de Duplessi-Bertaux. (Bibliothèque Nationale, Estampes.)

EXÉCUTION DES GIRONDINS

D'après une gravure des Révolutions de Paris, *n° du 4 novembre 1793. (Bibliothèque Nationale, Estampes.)*. . . . Page 264

PLANCHE VIII

STATUE DE VERGNIAUD PAR CARTELLIER (musée de Versailles)

D'après le buste authentique reproduit au frontispice. Page 288



TABLE DES CHAPITRES

Avant-propos . . . . Page VII

CHAPITRE PREMIER

ORIGINES ET FORMATION : VERGNIAUD INTIME

La famille limousine. — L'éducation. — La protection de Turgot. — Au séminaire et dans le monde. — « Années perdues » et crise. — Vocation oratoire. — Traits du portrait d'après nature. . . . . Page 1

CHAPITRE II

A BORDEAUX : L'AVOCAT ET LE BEL ESPRIT

« L'avocat sans sac » et le patron Dupaty. — Mémoires et plaidoyers. — L'affaire Durieux. — L'école du barreau. — Divertissements littéraires. — Rue du Hâ, dans ses meubles. — Le lettré, d'après ses « bouquins ». . . . . Page 17

CHAPITRE III

DE LA BARRE A LA TRIBUNE : VOIES ET MOYENS

Vers la politique. — Dans la garde nationale et au club. — Avant et après Varennes. — Du conseil général à la députation. — Les Girondins dans le coche. — Un député de l'âge d'or. . . . . Page 35

CHAPITRE IV

UN DÉBUT ÉCLATANT : CONTRE L'ÉMIGRATION

Aux Jacobins. — Premières impressions de séance et interventions de tribune. — Honneurs obscurs des commissions. — A la vice-présidence. — Un tournoi oratoire. — Vergniaud à la tribune. — « Traits de génie » et prix du tournoi. — Le successeur de Mirabeau . . . . Page 49

TABLE DES CHAPITRES

CHAPITRE V

AU FAUTEUIL : ET « EN PETIT COMITÉ »

Vergniaud président. — Genèse du groupement Girondin. — « Petit comité » chez Vergniaud et « conciliabule » chez Valazé. — Le salon de Mme Dodun et Brissot. — Sus à de Lessart. — Un ministère parlementaire. — Brissot « le faiseur » et Vergniaud l'idéaliste . . . . Page 66

CHAPITRE VI

VERS LA GUERRE ÉTRANGÈRE : LES « MARSEILLAISES » DE VERGNIAUD

Le ministère « Brissotin » et sa guerre. — Manifeste déclamatoire et discours éloquent : contre l'invasion avec « la justice éternelle ». — Les Girondins et la guerre. — Les « appels au camp » et leur actualité. — Vergniaud voix de la patrie avec Danton. — Limite et gloire de sa responsabilité. Page 85

CHAPITRE VII

VERS LA GUERRE CIVILE : VERGNIAUD ET LA QUESTION RELIGIEUSE

Vrai sens de ses interventions. — Tolérance relative et protestations indignées. — Un égarement de son éloquence. — Son déisme. — Unité et raisons de son attitude contre « les factieux du dehors et du dedans » . . . . Page 100

CHAPITRE VIII

CONTRE LE ROI : POUR « LA PATRIE EN DANGER »

Un « 20 juin » parlementaire. — Importance du discours du 3 juillet. — Avis au lecteur. — Le chef-d'œuvre. — Son effet sur l'assemblée et sur l'opinion. — « La patrie en danger ». — Négociations avec la cour. — Sous « l'œil » des Jacobins. . . . . Page 113

CHAPITRE IX

VERGNIAUD ET L'AGONIE DE LA ROYAUTÉ : L'APPEL AU PEUPLE

Fatalité de sa place en face du roi. — Son rôle au 20 juin, au 10 août, au procès. — Discours pour l'appel au peuple. —

Un parti non unifié : les votes de la Gironde. — Le régicide par obéissance. — La Némésis . . . . Page 132

CHAPITRE X

LA GUERRE DE TRIBUNE JUSQU'A LA RUPTURE AVEC DANTON

Les escarmouches contre les Montagnards, la Commune, les « Septembriseurs », Marat et « le tribunal d'assassins », depuis les derniers mois de la Législative. — Sur « la grande conspiration du 10 mars ». — Négociations avec Danton. — A propos d'un billet inédit. — La rupture fatale. . . . Page 155

CHAPITRE XI

« LA BATAILLE DES ORATEURS » : « SOUS LE COUTEAU » : VERS L'IDÉAL

Sus à « la faction ». — Robespierre « contre Vergniaud » et « la célèbre réplique ». — Marat accusé. — Riposte des sections. — « Hommes de la Gironde, levez-vous! » — Une diversion idéaliste : Constitution, France future, Union sacrée . . . . Page 173

CHAPITRE XII

LA CRISE DU DRAME : « LA TERREUR A L'ORDRE DU JOUR »

Face à « l'anarchie ». — Pour les Douze et contre la Commune. — Tirade d'Isnard et riposte par l'action directe. — Paroles et tactique de Vergniaud, au 31 mai et au 1er juin. — Son dernier discours. — Sa conduite au 2 juin. — Le sauve-qui-peut des Girondins . . . . Page 195

CHAPITRE XIII

EN PRISON

Rue de Clichy. — Julie Candeille et les « lettres d'amour ». — Adresses à la Convention. — Contre Barère et Lindet. — Rapport de Saint-Just. — Du Luxembourg à la Force. — Héroïques amitiés. — Des juges! — Les Girondins à la Conciergerie : la méditation de Vergniaud . . . . . Page 217

CHAPITRE XIV

DEVANT LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE

L'interrogatoire. — Les 21 : un symbole. — L'acte d'accusation. — Comptes rendus maquillés. — Plaidant l'espèce. —

Réponses de Vergniaud. — Manuscrit de sa défense. — Écho de ses répliques et précautions policières. — Le bâillon de Robespierre. — Manifestations des condamnés . . . Page 238

CHAPITRE XV

LE DÉNOÛMENT DU DRAME

Le souper des Girondins et la légende. — L'examen de conscience. — Le trajet. — L'exécution. — La République décapitée et l'ère de la Terreur. — Vergniaud devant la mort et devant la gloire. — La peur de sa voix et le dernier bâillon . . . . Page 256

CHAPITRE XVI

VERGNIAUD ORATEUR

Ses grands discours et leur genèse : le « verbo-moteur » et l'invention parlée. — Sa technique : canevas, improvisation élocution, action. — Magie de sa voix. — Effets sur son auditoire. — Deux avis à ses lecteurs. — Les chefs-d'œuvre. — Un rôle idéal de son génie . . . . Page 267



OUVRAGES PRINCIPAUX
DE M. EUGÈNE LINTILHAC

BEAUMARCHAIS ET SES ŒUVRES. Un vol., Hachette. (Ouvrage couronné par l'Académie française),

PRÉCIS HISTORIQUE ET CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE. Deux vol., E. André fils.

LESAGE. Un vol., Hachette. (Ouvrage couronné par l'Académie française.)

CONFÉRENCES DRAMATIQUES : *Avec des observations techniques sur l'art de la parole.* Un vol., Paul Ollendorff. (Ouvrage couronné par l'Académie française.)

HISTOIRE DE LA COMÉDIE EN FRANCE DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A NOS JOURS. Cinq vol., Ernest Flammarion. (Ouvrage couronné par l'Académie française. — Prix Michaut.)

LE BUDGET ET LA CRISE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. Un vol., Hachette.

PAUL BRODARD
IMPRIMEUR
COULOMMIERS

